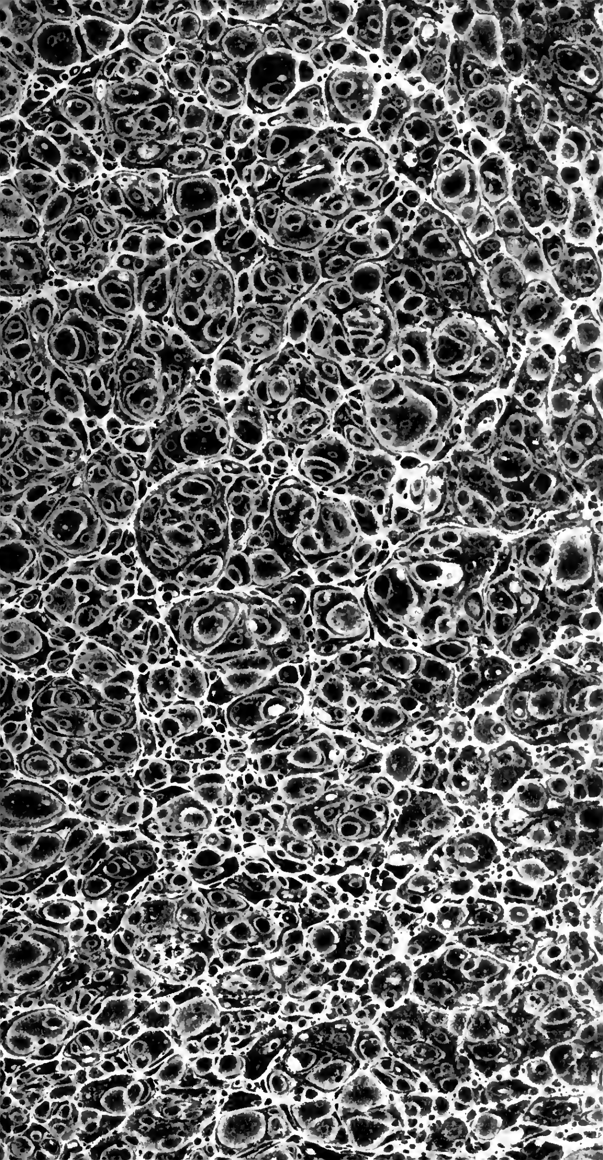

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01245677 8



LES RÊVES
D'UN
HOMME DE BIEN,
QUI
PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS.

LES RÊVES D'UN HOMME DE BIEN, QUI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS; OU LES VUES UTILES ET PRATIQUABLES DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE,

Choisies dans ce grand nombre de Projets singuliers, dont le bien public étoit le principe.

Quique sui memores alios fecêre merendo.



A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



PRÉFACE.

UN Citoyen pénétré du desir du bien public, tel que M. l'Abbé de Saint-Pierre, qui consuma ses veilles à chercher les moyens de rendre les Peuples heureux, & de procurer par-là aux Rois la plus solide gloire, mérite d'être distingué de la classe des Écrivains Politiques. D'après des vues aussi louables, M. l'Abbé de Saint-Pierre fonda toutes les parties du Ministère; il parcourut tous les établissemens humains, il en découvrit les défauts ou les abus, il indiqua par quelle manière on pouvoit les rectifier & leur faire produire le meilleur bien possible; & dans la chaleur de son enthousiasme pour l'Humanité en général,

il enfanta cette concorde idéale de tous les Souverains de l'Europe, connue ſous le nom de *Projet de Paix univerſelle*; projet ſingulier, à la vérité, mais qui ſemble demander grace, en faveur de l'amour de ſon Auteur pour le bien Public, & qui, tout ſingulier qu'il eſt, ne mérite pas moins d'admiration pour le génie qui l'a imaginé.

Telle eſt l'idée qu'on doit ſe former de cette ame patriotique, & telle eſt celle que laiſſe dans l'eſprit la lecture réfléchie de ſes Ouvrages; on y apperçoit une grande étendue d'idées, & un génie admirable de combinaiſon dans les détails.

Le Cardinal Dubois appeloit les Projets de l'Abbé de Saint-Pierres: *les Réves d'un Homme de bien.* Cette dénomination peut être juſte à certains égards, c'eſt-à-dire, pour tout ce qu'il propoſe, qui nous paroît impratiquable:

mais elle ne l'eſt pas à l'égard d'un grand nombre de ſes Projets. On en trouve qui ne ſont nullement des Rêves, & ſes réflexions ſur les parties du Gouvernement, renferment d'excellentes vérités. Et quand même on ne les adopteroit pas ces réflexions, elles peuvent fournir des vues utiles aux Dépoſitaires du Miniſtère, pour corriger pluſieurs abus & pour procurer le meilleur bien poſſible. Si c'eſt-là rêver, les hommes ſages trouveront qu'il eſt très-beau de rêver ainſi.

Cependant on peut dire que cette maniere de qualifier les Ouvrages de l'Abbé de Saint-Pierre leur a fait une eſpèce de tort: un bon mot, ſorti de la bouche d'un homme d'eſprit, jette ſouvent un ridicule ſur un Auteur, & peut décréditer ſes Ouvrages. Il eſt très-poſſible qu'une infinité de gens, ayant entendu appeler

ainſi ceux de cet Abbé, dédaignent de les lire, s'imaginant que tout ce qu'il a écrit, ne ſont que des rêveries. Mais ce n'eſt pas ſur un bon mot que les perſonnes ſenſées ont coutume d'aſſeoir leur jugement ; en liſant avec attention les Œuvres de M. l'Abbé de St.-Pierre , nous avons trouvé que dans les vingt volumes, ou environ, qui les compoſent, il y propoſé des vues très-ſaines, & des projets qui ſont très-pratiquables.

Nous les avons raſſemblés ces ſortes de vues & de projets. Nous avons placé ces matières dans l'ordre le plus naturel, ordre qui ne ſe trouve nullement dans les diverſes Éditions des Œuvres de cet Écrivain ; car toutes les matières y ſont confondues, & on retrouve dans un volume ce qu'on a lu dans un autre.

Il faut encore obſerver que, ſi une partie des projets de M. l'Abbé de Saint-Pierre, ne paroiſſent que de belles ſpéculations, on doit plutôt s'en prendre à l'état actuel des ſociétés, qu'au défaut de juſteſſe & de ſuite dans ſes réflexions; & à l'égard de celui de la Paix univerſelle, qu'on a traité de chimérique, il le ſeroit en effet, ſi on y ſuppoſoit les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, aimant le bien public, & non tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout; mais il ne l'eſt point, ſi on leur ſuppoſe aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Une telle ſuppoſition n'eſt point chimérique, & ſi, malgré tout cela, ce projet demeure ſans exécution, c'eſt que les paſſions qui les entraînent les ſont

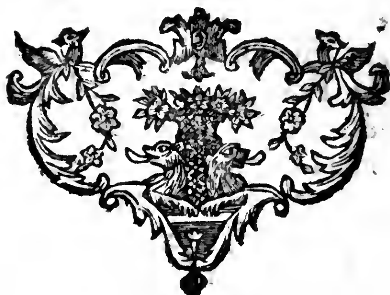
agir contre leur propre raiſon & leurs véritables intérêts.

Mais, malgré le reproche de ſingularité dont on a taxé les projets de l'Abbé de Saint-Pierre, il n'eſt pas moins conſtant que ſes écrits ont contribué à étendre les lumières politiques, à éclairer ſur les objets qui peuvent augmenter le bien général, & diriger la morale vers la pratique. Il nous reſte à faire connoître la perſonne même de cet Homme célèbre.

CHARLES-IRÉNÉE CASTEL DE SAINT-PIERRE naquit le 18 Février 1658, au Château de Saint-Pierre en Normandie, Diocèſe de Coutance, d'une famille noble & ancienne. Ayant embraſſé l'État Eccléſiaſtique, il devint premier Aumônier de S. A. R. Madame, Ducheſſe d'Orléans : il fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1695, il eut l'Abbaye de la

Sainte-Trinité de Tiron, en 1702, & accompagna, en 1712, le Cardinal de Polignac, l'un des Plénipotentiaires du Roi pour la Paix d'Utrecht. Il contribua par ſes écrits à faire établir la Taille proportionnelle, au lieu de l'arbitraire : il écrivit & agit en homme d'État ſur cette matière, ſous la Régence de M. le Duc d'Orléans. Ayant fait un Diſcours à l'Académie Françoiſe, dans lequel il préféra un peu durement la Polyſynodie [l'Établiſſement des Conſeils] à la maniere de gouverner de Louis XIV, Protecteur de cette Académie, il en fut exclus. Il continua néanmoins de vivre paiſiblement & en Philoſophe, avec ceux même qui avoient conſenti à ſon excluſion; il mourut à Paris le 29 Avril 1743, dans ſa 86e. année. On ne prononça point ſon éloge à l'Académie, contre la coutume;

mais, dit M. de Voltaire, certaines fleurs qu'on jette ſur le tombeau d'un Académicien, n'ajoûtent rien ni à ſa réputation, ni à ſon mérite.



LES



LES RÊVES D'UN HOMME DE BIEN QUI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS.



RÉFLEXIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE,

Sur les Regnes des Rois de France.

LES dix Rois fainéans n'ont été appellés ainſi, que parce qu'ils ne faiſoient rien, comme Rois, ſoit pour diminuer les maux, ſoit pour augmenter les biens de la Nation. C'étoient leurs Maires du Palais, c'eſt-à-dire, leurs Miniſtres gé-

néraux, qui faiſoient tout. Les Rois vivoient dans leurs Palais, comme des particuliers qui ne ſongent, comme les enfans, qu'à faire ſuccéder les plaiſirs & les amuſemens les uns aux autres, les intrigues de l'amour, les dépenſes de la table, les petits évènemens journaliers de la chaſſe & du jeu, la muſique, la danſe, les ſpectacles. Telles étoient les occupations de ces Rois; il n'y avoit que le Maire du Palais, qui oſât parler d'affaire au Roi, ſous peine d'être chaſſé de la Cour. Il n'écoutoit que le Maire du Palais, qui ne lui diſoit des affaires d'Etat, que ce qu'il jugeoit à propos. Ces Rois, faute d'eſprit, faute d'application, faute de courage, n'avoient que le titre de Roi.

Un des amis des Grotius, alors Ambaſſadeur de Suéde en France, lui reprochoit de ce qu'il n'alloit preſque qu'à Ruel, maiſon de campagne du Cardinal de Richelieu, & de ce qu'il alloit fort rarement à Saint-Germain faire ſa cour au Roi : il lui répondit en deux mots : *Qui regit, hic Rex eſt* : c'eſt celui qui gouverne, qui eſt le Roi.





Sur le Siége de Paris par les Normands.

CE fut vers l'an 884, & sous le régne de Charles-le-Gros, Roi de France & Empereur d'Occident, que les Normands, au nombre de quarante-mille, commandés par Sigefroi, assiégèrent Paris, il y a plus de 870 ans. La ville de Paris étoit alors contenue dans l'Isle du Palais, mais Eudes Comte de Paris, fils du fameux Robert le Fort, ce Général si célèbre dans les régnes précédens avoit fait beaucoup de provisions, & s'étoit renfermé avec de braves gens dans la ville; c'est le même Eudes Comte de Paris, d'où sortit Robert Comte des François, pere de Hugues le Grand, Duc de France, pere du Roi Hugues-Capet, tige de la Race Royale régnante. Le siége dura plus d'un an; les Parisiens soutinrent beaucoup d'assauts avec une valeur incroyable. Les Normands firent aux environs de Paris une infinité de pillages, de meurtres & de cruautés, & leverent enfin le siége par un accord honteux que Charles fit avec

eux. Mais ce terrible siége fit tant d'impression sur les Parisiens, que, plusieurs siécles apres, ils récitoient encore dans leurs Prieres publiques : *A furore Normanorum, libera nos, Domine.*



Sur Hugues-Capet.

DEPUIS Hugues-Capet, qui fit sacrer huit ans avant sa mort Robert son fils, il n'y a point eu de véritable élection d'aucun Roi, & les freres cadets du Roi n'ont plus partagé la couronne, ils n'ont eu que des appanages pour la subsistance de leur famille ; c'est ce qui a causé l'aggrandissement insensible du Royaume. Hugues eut l'habileté de faire bâtir plusieurs forteresses dans les Etats des grands Vassaux, & d'y tenir garnison, sous prétexte des invasions des Normands & des autres Peuples. Il est certain que la multitude des Forteresses est un bon moyen pour augmenter la sûreté & la durée d'un même Gouvernement & d'une même famille sur le Trône. Hugues n'étoit pas sans défaut & sans reproches: mais on les lui pardonne : on lui pardonne même jusqu'à

ſon uſurpation, parce qu'elle s'eſt juſtifiée, tant par l'extinction de ſa famille intéreſſée, que par la poſſeſſion légitime & continuée de ſes ſucceſſeurs depuis plus de ſept ſiècles, & ſon nom ſera d'autant plus illuſtre, que ſa poſtérité durera long-tems ſur le Trône de France. Il n'y a point, & il n'y a jamais eu parmi les Souverains du monde, & par conſéquent parmi les hommes, aucune Maiſon qui ait duré auſſi long-tems ſur le Trône, que la Maiſon de Hugues-Capet. Elle étoit déjà très-grande & très-illuſtre, & preſque ſouveraine près de 150 ans avant que de devenir royale.



Sur Robert.

LE Roi Robert reſſembloit, pour le caractère, à Louis-le-Débonnaire; peu d'eſprit & peu de courage : auſſi ſa femme Conſtance le gouvernoit impérieuſement. Comme la principale fonction d'un Roi demande de la fermeté, de la conſtance, & même un peu de reſſentiment contre ceux qui s'oppoſent à la juſtice & à l'entiere exécution des

Loix, on peut dire qu'un Roi qui ne montre pas de colère contre la vexation, contre l'oppreſſion, contre la violence & contre les crimes, manque à ſon devoir.

La patience, la douceur, l'indulgence, qui, portées au plus haut degré, ſont des vertus dans un particulier, qui eſt le maître de pardonner les injures qu'il reçoit, deviennent des défauts dans celui qui eſt établi pour garantir les Citoyens de toute injure.

Il nous reſte dans ma Province une ancienne tradition de l'extrême colère où entroit *Rollo* ou *Rollon*, le premier Duc de Normandie, lorſqu'on lui racontoit un vol, un aſſaſſinat ou quelqu'autre violence. Car quand le fait demeuroit conſtant par les informations, ſa colère ſe répandoit juſques ſur ceux qui oſoient lui parler en faveur du coupable; de ſorte que de peur de tomber dans ſa diſgrace, perſonne n'oſoit jamais demander grace pour une violence.

Il payoit largement les Juges & les Prevôts qu'il établiſſoit; mais quand ils faiſoient mal leur devoir, il entroit dans une telle colère contre eux, quand les malverſations étoient averées, qu'il les

puniſſoit de mort ſans quartier.

Par cet eſpece de fureur vertueuſe qu'il montroit contre les crimes & les coupables, il avoit fait tellement craindre ſa colère & la juſtice, même par les plus puiſſans de ſes Vaſſaux, qu'ils n'oſoient rien entreprendre d'injuſte. Ainſi nul n'avoit à ſe plaindre d'aucun vol, ni d'aucune violence dans ſes Etats.

Quiconque en Normandie invoquoit ſeulement ſon nom, en criant, ha, Rol; & depuis, *Haro*, avoit droit de mener ſur le champ celui dont il ſe plaignoit au Juge, & ceux qui étoient préſens étoient obligés de lui prêter ſecours & main-forte, pour les faire tous deux entrer dans la priſon du lieu, juſqu'à ce que le Juge eût décidé la queſtion.

Sous Louis VIII, en 1223, le marc d'argent valoit cinquante ſous, au lieu qu'il vaut préſentement cinquante livres. Sur ce pied-là, cent ſous valoient cent livres d'aujourd'hui, & vingt-mille livres valoient quatre-cent-mille livres.





Sur François Premier.

ENTRE les manières de lever des Impôts, François Ier en pratiqua une dont la malheureuse invention est due à Louis XII, son prédécesseur. Ce fut la vénalité des Offices, Impôt des plus onéreux. Car, outre que l'acheteur fait toujours payer bien cher au Peuple qui dépend de lui, la charge qu'il a achetée; c'est que cette vénalité met dans le Conseil & dans les Emplois subalternes quantité d'hommes vains, ambitieux & injustes, qui sacrifient, tous les jours, les plus grands intérêts publics aux plus petits intérêts particuliers. Elle en écarte l'ancienne Noblesse pauvre : elle anéantit toute émulation dans la jeunesse, & parmi les hommes plus âgés, à qui acquerra des talens importans au plus haut degré pour augmenter le bonheur de la Nation, & elle acheve ainsi d'anéantir dans les François l'amour de la Patrie.

Autrefois ceux qui visoient à être Juges, visoient par leur conduite, par eurs études, par leurs travaux, par leurs

talens, par leur modération, par leur justice & par leurs actions de bienfaisance, à obtenir une meilleure réputation que leurs rivaux: c'étoit la voie la plus ordinaire pour réussir à entrer dans les charges : aussi le public étoit-il incomparablement mieux servi par les Officiers publics.

Le Cardinal de Richelieu, qui gouverna la France cent ans après François Premier, continua à vendre les Charges publiques, parce qu'il avoit besoin de vendre : il les rendit même héréditaires, moyennant une somme par an.

Aussi cette vénalité a-t-elle fait que les hommes n'ont plus visé à acquérir des vertus & des talens, mais à acquérir de l'argent pour acheter les charges vénales, & à acquérir l'habitude à la basse flatterie & aux basses complaisances, pour obtenir les emplois qui ne se vendoient point.

Dans François I. beaucoup de valeur & peu de prudence causerent beaucoup de malheurs au Royaume. Il espéroit trop, craignoit trop peu, origine de ses imprudences : franc & ouvert avec Charles-Quint, l'homme de son tems le plus fin & le plus dissimulé : aussi en fut-il toujours la dupe. Esprit vif, par-

loit facilement ; mais comme il étoit impatient, il ne pouvoit s'appliquer long-tems : ainsi il demeura superficiel, mais il fut grand admirateur des Sçavans. Cette admiration lui fit desirer d'avoir beaucoup d'habiles gens dans son Royaume. Ainsi il fonda beaucoup de chaires de Professeurs de diverses sciences. Il lisoit fort peu, mais il aimoit à entendre parler les sçavans éloquens. Il étoit libéral : mais être libéral aux dépens des autres, ce n'est pas être libéral ; il aimoit la dépense, surtout en bâtimens. Il ne sçavoit pas se moderer dans ses fantaisies, tant il desiroit vivement ce qu'il desiroit. C'est un malheur pour un Roi, que de n'avoir eu qu'une mauvaise éducation, dans laquelle le Prince n'a acquis ni forte habitude à la pratique de la vertu, ni forte habitude à une application suivie.

La libéralité est une vertu de particulier, parce que le particulier ne peut donner que du sien. Elle pourroit être la vertu d'un Roi, mais il faudroit pour cela, que son revenu domestique fût entierement distingué du revenu de son Etat, qui doit être employé tout entier à procurer le bonheur de ses Sujets. La grande vertu

d'un Roi, ce n'eſt pas d'être libéral ; c'eſt d'être juſte envers ſes Sujets ; c'eſt de ne pas demander plus de ſubſides qu'il ne voudroit lui-même en payer, s'il étoit ſujet. — François I étoit un bon & brave Gentilhomme, d'un bon commerce, aimable dans la ſociété ; talens, vertus médiocres dans un particulier : c'eſt ce qui fait un Roi d'une capacité médiocre. Mais qu'il y a loin de là au grand Roi !



Sur les Rois ſuivans.

HENRY II érigea en Duché *Aumâle* & *Montmorenci*, qui ſont éteints ; mais il ouvrit par-là une route aux dignités héréditaires : au-lieu que, ſelon le bon ſens, la dignité qui marque le mérite perſonnel ne devroit jamais être que perſonnelle. Ce qu'il y a de pis, c'eſt que ce malheureux établiſſement eſt entierement contre l'intérêt public, & contre la bonne politique, pour deux raiſons. La premiere, c'eſt que celui qui ſuccede à une grande dignité, n'a plus de reſſort puiſſant pour l'acquérir par des travaux utiles à la Patrie, & demeu-

re fainéant. La seconde, qui est la plus considérable, c'est qu'il ôte l'émulation entre les premiers Officiers publics, à qui méritera une pareille distinction par des services distingués, par un mérite national.

Les enfans des Ducs sans mérite national emportent ainsi des récompenses que le seul mérite national devoit emporter, & cet établissement de l'hérédité des dignités, prouve encore que l'intérêt de quelques particuliers est opposé & souvent préferé imprudemment par les Princes, à l'intérêt public, qui est cependant, à le bien prendre, leur plus grand intérêt particulier.

HENRY III. Ce Prince devoit, comme fit Louis XIII, charger des affaires de l'Etat, un homme de moindre naissance que le Duc de Guise. Il devoit choisir un homme de probité, habile dans les affaires, courageux, ferme, constant, &, s'il se pouvoit, sans enfans, sans alliance, facile à détruire d'un seul mot. Au lieu de cela, il donna durant quelque tems toute son autorité à sa Mere, femme de petit esprit, présomptueuse & ambitieuse. Ensuite il donna cette autorité au Duc de Guise,

Prince d'une Maiſon puiſſante, même dans le Royaume, au-lieu qu'un autre Miniſtre général, tel que je viens de le dépeindre, n'eût point été à craindre pour lui, & eût été redouté dans le Royaume par les Grands, & par les Calviniſtes.

Ce Roi fut mépriſé, puis haï, & de-là une infinité de Factions dans la Cour & dans le Royaume. Le Miniſtere fut chancelant : autre ſource de factions ; il falloit un Miniſtre juſte, mais ferme & hardi ; tout Factieux auroit tremblé. Et de-là fût née cette tranquillité qui fut en vain deſirée dans le Royaume.

Les petits eſprits, qui manquent de ſageſſe, pour ſe conduire vers la tranquillité commune, doivent être reprimés hautement par la priſon, par les exils, & quelques-nns des plus criminels, par la mort même ; & voilà cette tranquillité dont on fut redevable ſous Louis XIII, à l'eſprit, au courage, à la hardieſſe, & à la conſtance du Cardinal de Richelieu, quoiqu'il ne fût pas ſans défauts. Quelle différence pour le Royaume entre les quinze ans du regne de Henri III rempli de guerres civiles, & les der-

niers quinze ans du regne de Louis XIII.

HENRI IV. La vie de ce Prince fut continuellement agitée par les plus grandes tempêtes. L'amour, la haîne, la vengeance, la crainte de tout perdre. Combats intérieurs très-vifs entre sa raison & ses amours; combats entre sa confiance & ses intérêts; combats extérieurs durant huit ou neuf ans, contre ses propres Sujets, Ligueurs fanatiques; combats contre les ennemis du dehors combats dans sa maison : son grand courage le rendit supérieur aux forces de ses ennemis:mais il eut le malheur de succomber sous leurs artifices.

On peut dire que la vie de ce Prince fut semée de grandes joies, & de grands chagrins, que lui causerent les évènemens heureux & malheureux : c'est la destinée ordinaire des hommes agités de grandes passions.

La Nation souffrit durant presque tout son regne, les deux plus grandes maladies où les Etats sont sujets, c'est-à-dire, les guerres étrangères, & surtout les guerres civiles, dans lesquelles, non-seulement les Provinces, mais encore divers petits Cantons de chaque

Province, & les Chefs de famille de ces Cantons, furent en guerre plusieurs années de suite, les uns contre les autres.

La guerre civile dura les sept premieres années de son regne, & désola plus le Royaume que vingt ans de guerres étrangeres : car il y avoit plus de cent-cinquante-mille François en armes, hyver & été, jour & nuit, qui se tuoient, qui se pilloient, qui se brûloient, qui s'enlevoient les uns les autres dans les Villes, dans les Bourgs, dans les Châteaux & dans les Villages. On ne peut imaginer à quel point les forces de l'Etat furent épuisées par ces guerres intestines, & combien le Royaume y perdit de biens, de maisons, de citoyens.

Le Pere Daniel dit * que parmi les papiers de Philippe II, Roi d'Espagne, on trouva un mémoire de ce que lui avoient coûté les guerres & ses autres entreprises, durant environ quarante-cinq ans, & l'on trouva que cette dépense montoit à quatre milliards, cinq-cent-quatorze millions d'or; ce qui paroît presque incroyable, car c'est plus de cent millions par an. Cependant, il

* Tome X. p. 237.

ne conquit rien plus que ce que lui laissa Charles-Quint son pere, si ce n'est le Portugal, mais il perdit la Hollande.

Voilà donc plus de quatre mille millions en pure perte, sans compter les hommes. Il auroit évité ces grandes pertes si, de son tems, la diete Européenne *, pour garantir l'Europe de toutes guerres civiles, par le secours toujours présent & tout puissant de la société des Princes de l'Europe contre des Sujets rebelles, avoit eu lieu. L'Espagne & les autres Etats auroient été incomparablement plus peuplés, les peuples & leurs Souverains auroient eu ces richesses immenses en revenus, en terres défrichées, en bâtimens & ouvrages publics, & en établissement de Colléges pour les pauvres.

A l'occasion du regne de Louis XIII, & des brouilleries de l'Etat, dans lesquelles Monsieur fut entraîné, l'Auteur fait les réflexions suivantes.—Ce qu'il y a de plus estimable, sur-tout pour un Prince, sa véritable fortune, ce

---

* Projet chimérique de l'Abbé de Saint-Pierre, pour établir entre les Princes une paix perpétuelle.

n'eſt pas d'augmenter ſes revenus, ſes Officiers, ſon crédit, ſon pouvoir ; ce n'eſt pas de monter à une plus haute place : c'eſt de ſavoir mieux employer que ſes pareils les revenus, le crédit, le pouvoir de ſa place pour la plus grande utilité publique. Il n'y a rien de louable pour un Prince à devenir plus puiſſant que n'étoit ſon pere : il n'y a rien de louable pour lui, ſi ce n'eſt de faire un meilleur uſage pour la plus grande utilité de l'Etat, de ſa Puiſſance, de ſon crédit, de ſes talens, que n'en faiſoit le Prince ſon pere ; faire ſa fortune, dans le ſens vulgaire, c'eſt acquérir le double, le triple plus de revenus, plus de conſidération que n'en avoit ſon pere. Le fils d'un Savetier qui devient riche Cordonnier, le fils d'un Avocat ou d'un Greffier, qui devient riche Conſeiller, fait, dit le vulgaire, une grande fortune : mais s'il n'eſt pas ſi juſte, ſi patient, ſi bienfaiſant, en un mot, s'il n'eſt ni ſi vertueux, ni ſi content que ſon pere ; il n'eſt ni ſi louable, ni ſi eſtimable, ni ſi heureux que lui.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on enſeignât aux Princes héréditaires, la

morale & la politique, par des obſervations ſur les actions & les entrepriſes des hommes illuſtres, tant anciens que modernes, pourvû que les Précepteurs euſſent l'art d'approprier leurs remarques aux différens âges des ſujets, & de les leur mettre en dialogues, ou en ſcènes à leur portée, pour rendre les enſeignemens plus ſenſibles, & par conſéquent, plus efficaces : il me ſemble qu'avec cette nourriture ſpirituelle, journaliere, forte & cependant agréable, ces Princes ſortiroient de leur éducation l'eſprit incomparablement plus éclairé ſur les points principaux de leur conduite future, & l'ame plus affermie par de bonnes maximes, que le Czar Pierre & Charles XII ne ſortirent de la leur, & que les Princes devenus Rois ne tomberoient jamais dans de ſi lourdes fautes contre leur gloire & contre leurs intérêts, que celles où ces deux Princes ſont tombés.

J'ai remarqué que nos plus agréables Hiſtoriens ne ſont point aſſez utiles, faute de réflexions aſſez étendues & aſſez ſages ſur les actions & ſur les entrepriſes des Princes, & ſur les bons & les mauvais évènemens des

affaires publiques. Cela fait que les fautes des uns ne nous rendent pas aſſez prudens, & que les belles actions des autres n'augmentent pas aſſez en nous l'ardeur pour la vertu. Nos Hiſtoriens ne ſongent guère qu'à plaire. Nos Moraliſtes & nos Politiques ne ſongent guère qu'à être utiles: ils ne ſongent pas aſſez à rendre leurs enſeignemens agréables. Ainſi, ils n'attachent pas aſſez leurs réflexions à des actions, à des évènemens. C'eſt ce qui fait que leurs maximes ne font pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit des lecteurs. De-là il ſuit qu'il ſeroit à ſouhaiter que chaque hiſtoire curieuſe & importante eut, à la fin de ſa ſeconde édition, les réflexions que cette hiſtoire a fait naître à quelque Philoſophe moral & politique. Ce ſeroit une nouvelle méthode pour enſeigner la ſcience des mœurs & la ſcience du gouvernement avec plus d'utilité & d'agrémens pour les lecteurs.





Sur l'état de la France, & sur les causes du changement des mœurs de la Nation.

LA force d'un Etat ne consiste pas dans l'etendue de son territoire, mais dans la multitude de ses Habitans, à proportion qu'ils sont plus rassemblés, plus laborieux, plus disciplinés à la guerre, plus industrieux dans les arts, plus utilement occupés que les autres Peuples. On peut dire même, qu'à pareil nombre d'Habitans, un Etat plus petit des trois quarts en territoire, seroit trois fois plus fort & plus puissant, qu'un pareil nombre d'Habitans répandus dans un territoire trois fois plus grand ; la raison, c'est :

1°. Que la défense & l'attaque en sont plus aisées dans un petit territoire.

2°. Que le Commerce en est plus facile & plus grand.

3°. Les Arts en sont plus faciles à perfectionner, parce que les découvertes dans les Arts sont plus faciles

à ſe communiquer. Il eſt vrai qu'il faut toujours ſuppoſer que le territoire ſoit ſuffiſant pour la nourriture des Habitans. Or dans le continent de la France, ſans parler de l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrein, que nous n'en avons beſoin pour la ſubſiſtance des François.

Il y a environ vingt millions d'Habitans, ou environ quatre millions de chefs de familles, ſoit mâles, ſoit fémelles, ſoit mariés, ſoit non mariés; il s'en faut plus de la moitié que notre Peuple ne ſoit occupé auſſi utilement que le Peuple Anglois ou Hollandois; & cela vient de la foibleſſe de notre Commerce maritime en comparaiſon du leur ; & voila une ſorte d'aggrandiſſement de territoire que chaque Souverain peut faire, ſans faire d'injuſtice à aucun de ſes voiſins.

Il y a environ quarante mille Curés & ſoixante mille autres Pretres, cent mille Religieux & cent mille Religieuſes: il y a, à-peu-près, la moitié trop de Religieux, & les trois quarts de Religieuſes.

Il y a en France environ cinquante mille familles nobles; c'eſt-à-dire, à peu-près la centieme partie des Habi-

tans : ces cinquante mille familles, à cinq perſonnes par famille, font deux-cent-cinquante-mille perſonnes.

En France, les Gentilshommes ſe deſtinent depuis long-tems, ou à l'Egliſe, ou à la Guerre, & rempliſſent tous les emplois de France. Ils y ſont entretenus par leurs appointemens, & comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenſes honorables & utiles, & ſurtout à la dignité de Maréchal de France, les récompenſes excitent & entretiennent dans la profeſſion des armes pendant toute leur vie pluſieurs bons ſujets, qui, ſans le reſſort de l'eſpérance, s'en dégoûteroient en peu d'années.

L'Etat a autant beſoin d'avoir des diſtinctions honorables à donner aux perſonnes riches, que des penſions à diſtribuer aux Officiers pauvres.

Il eſt ridicule que la Nobleſſe n'ait pour marque qu'une épée, qui eſt incommode à porter, qui cauſe des meurtres, & qui eſt également portée par des Valets-de-chambre, & par toutes ſortes de gens. Pourquoi permettre l'épée à d'autres qu'aux voyageurs ? Ce ſont apparemment des reſtes

de nos guerres civiles; restes aussi ridicules & plus préjudiciables à l'Etat que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les visites, & qui ont cessé vers 1558, cinq ans après la cessation des guerres civiles.

Les changemens des mœurs d'une Nation viennent de plusieurs causes.

1°. Du plus ou du moins de richesses des Particuliers & de l'Etat: 2°. Du grand perfectionnement de certains Arts propres à rendre la vie commode: 3°. De l'augmentation de certains Commerces: 4°. Du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté: 5°. Des opinions sur ces sortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus précieuses: 6°. Les changemens viennent encore des longues guerres, ou civiles ou étrangères: 7°. Des mœurs d'une Nation victorieuse & dominante: 8°. Des nouveaux établissemens, des nouveaux réglemens, qui sont faits pour honorer & récompenser les talens utiles à la société: 9°. La multitude des graces à distribuer fait qu'il n'y a aucune Cour en Europe où chacun ait plus d'intérêt de s'étudier à plaire en toutes manie-

res, & ſurtout par les diverſes eſpèces de flatteries, que la nôire. Ainſi on peut dire qu'il n'y a aucune Nation dont les dehors des Courtiſans aient eu plus de politeſſe ; & leurs manières polies paſſent d'autant plus aiſément aux habitans de Paris, que les Courtiſans font plus de ſejour à Paris qu'à la Cour, mais cette politeſſe n'eſt qu'extérieure ; & il n'y a que les Provinciaux qui ſoient trompés au véritable prix des complimens des Courtiſans. Cependant il faut avouer que, quelque légère que ſoit cette eſpèce de monnoie de politeſſe extérieure, en diſcours & en manieres, elle ne laiſſe pas d'être d'un grand uſage pour le commerce ; & entre la néceſſité de ſe dire tous les jours mutuellement des choſes déſagréables les uns aux autres, en ſe diſant ce qu'on penſe réellement les uns des autres, ou la néceſſité de ſe tromper un peu mutuellement par des diſcours polis, il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux ſe tromper, ſauf aux bons eſtimateurs à rabattre beaucoup de l'eſtime que marque cette politeſſe.

Au reſte, il n'eſt pas étonnant que la

la nation des Courtisans soit fort exercée dans la dissimulation & dans la tromperie ; car sans cela quelle possibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a incessamment quelque chose à partager, charges, emplois, gouvernemens, estime, faveurs, lorsque chacun se croit plus estimable que son concurrent ? Quel moyen de vivre ensemble, si l'on ne se trompe mutuellement par une politesse extérieure?

10°. Nos Dames de la Cour, à la maniere des femmes d'un médiocre esprit, aiment la parure & la magnificence : elles donnent le ton aux autres Dames & aux Courtisans, & c'est un mérite à la Cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre.

11°. La dépense de la table, des meubles & des logemens, est beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faisoit il y a cent ans, & cette dépense & ces commodités iront apparemment en croissant, parce que les Arts vont toujours en se perfectionnant, & le gros du monde riche ne pouvant se distinguer par l'usage des talens qu'il expose, cherche

à se distinguer par la dépense des richesses qu'il possede.

L'homme riche est souvent assez sot pour s'estimer beaucoup plus que son voisin, homme de vertu & de talens, qui n'est pas riche. Celui qui est environné de valets, & qui habite un beau Palais, est assez porté à croire sottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux qui n'a rien de tout cela : c'est la maniere ordinaire de juger du bas Peuple, & il est surprenant combien de gens de qualité de peu d'esprit sont en ce point bas peuple eux-mêmes.

12°. Les carrosses ont été inventés au commencement du dernier siecle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'usage des grandes Dames; les hommes ne se servoient guère que de chevaux de selle, & comme Paris, en 1658, n'étoit pas suffisamment pavé & qu'il étoit rempli de boues, il n'étoit presque pas possible d'aller autrement qu'à cheval, & même en bottines dans la Ville : les bottines & éperons dorés durerent même encore dans les visites ordinaires; & ceux qui n'avoient ni chevaux ni carrosses ne laissoient pas

de faire leurs visites en bottines blanches. Les carrosses aux vîtres, aux portières & au devant, furent inventées vers 1660, & M. le Prince de Condé en amena un de Bruxelles, vers le même tems, où il y avoit des vîtres.

Depuis on a inventé les glaces & plusieurs commodités pour les carrosses, comme les ressorts pour adoucir les soupentes, les arcs pour tourner facilement dans les rues étroites, les berlines entre deux brancards qui sont moins versantes: ces voitures ont servi à augmenter le luxe & la mollesse. Or ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la santé par la diminution de l'exercice du corps: c'est depuis cette diminution d'exercice, & depuis l'augmentation de la bonne-chére, que l'on se plaint des vapeurs, & que les différentes espèces de petites maladies se sont multipliées parmi les riches.

13°. Dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & sur-tout les Officiers & les Gentilshommes. Or beaucoup de Bourgeois, afin de passer pour Officiers, ou pour Gentilshommes, ou pour gens au-dessus du Peuple, prirent aussi l'épée, comme une distinction, & l'ont

gardée comme parure, & la gardent encore aujourd'hui, même à l'Eglise & dans les visites, ce qui est très-ridicule : car il n'est gueres moins ridicule de porter une épée à l'Eglise & en visite, que d'y porter un mousqueton. Pour faire cesser cet abus, il faudroit une marque sur l'habit qui distinguât le Noble du Roturier, de même qu'il en faudroit une pour distinguer une Dame titrée, comme la femme d'un Prince, d'un Duc, d'un Cordon-Bleu, &c. de la femme d'un Financier. Rien de plus aisé que d'imaginer ces diverses marques de distinction, qu'un Souverain peut établir, dès qu'il le voudra.

14°. Ce ne fut que vers 1648, que l'on commença à jouer aux cartes à la Cour. Le Cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu : il engagea le Roi & la Reine Régente à jouer, & chacun à l'envi, pour faire sa cour, apprit à jouer : l'on préféra bientôt les jeux de pur hazard ; on y passoit les nuits ; on y faisoit de grosses pertes, & le jeu, qui pouvoit servir d'amusement & de délassement, pris avec modération, devint une occupation & une passion ruineuse, tant pour la fortune, que pour la santé : cette manie

paſſa bientôt de la Cour à la Ville, & de la Ville, dans toutes les petites Villes des Provinces. Avant cela, il y avoit de la converſation : les uns apprenoient des autres; on liſoit, & la lecture des livres nouveaux & anciens fourniſſoient à la converſation : la mémoire & l'eſprit étoient bien plus exercés; les hommes commencerent à quitter peu-à-peu les jeux d'exercice, comme la Paume, le Mail, le Billard, & ils en ſont devenus plus foibles & plus mal-ſains, plus ignorans, moins polis, plus inappliqués.

Les femmes joueuſes ſont ſi occupées du jeu, que pour cela elles négligent pluſieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, comme l'éducation de leurs enfans; & cette vie diſſipée les expoſe ſouvent à ſe ſéparer de leurs maris.

Les joueurs de profeſſion ne ſont pas plus capables de gouverner leur famille que les joueuſes. Au contraire, comme ils diſpoſent du bien de la famille, ils la ruinent plus promptement; & c'eſt une grande plaie pour l'Etat.

Les grandes commodités que l'on trouve à Paris, où le libertinage, ſouvent enfant de la miſère, fait ren-

contrer à chaque pas, & à vil prix, de quoi ſatisfaire le penchant à la volupté, ont étrangement corrompu notre Jeuneſſe; & la plupart ſe dégoûtent de bonne-heure du travail & de l'application, & ſe jettent dans la débauche.

15°. Nos Savans,depuis près d'un ſiécles ont beaucoup donné dans les curioſités peu utiles des ſciences. Nos beaux-eſprits ont fort altéré tout ce qui pouvoit rendre leurs ouvrages plus agréables. Nous ne faiſons que commencer à voir qu'il ne ſuffit pas de plaire aux Lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres Auteurs, ſoit modernes, ſoit anciens; car il ne s'agit pas de diſputer avec nos pareils ou de beauté d'eſprit, ou de pénétration d'eſprit, ou de mémoire ornée de faits curieux, mais de diſputer d'ouvrages qui produiſent à l'Etat des avantages ſolides, durables, & qui regardent l'augmentation du bonheur de nos contemporains, & de celui de la poſtérité.





Sur les Etabliſſemens humains.

IL faut compter que les établiſſemens les mieux conſtruits tendent à leur dépériſſement, par la nature de ceux qui ſont employés à les ſoutenir, à moins qu'il n'y ait dans un Etat une compagnie immortelle, qui ſonge continuellement à remettre dans le droit chemin, au moins de vingt en vingt ans, ceux qui les gouvernent, en rectifiant le premier établiſſement par le ſecours de bons Mémoires auxquels on attacheroit un prix.

Les établiſſemens humains reſſemblent juſqu'ici à des horloges qu'il faut nettoyer & remonter de tems en tems, ſi l'on veut être toujours content de leurs opérations. Ainſi il faut une direction continuelle & extérieure de la part du Gouvernement, & une augmentation de reſſort pour ſoutenir les meilleurs établiſſemens, en dirigeant mieux l'intérêt particulier vers l'intérêt public, & c'eſt la perfection de la politique.

Pourquoi les Loix entre les particuliers pour le partage de leurs biens dif-

férens, ſont-elles bien obſervées ? C'eſt que l'intérêt de chaque particulier en ſollicite continuellement l'obſervation.

D'où vient que la plupart de nos loix de police ſont mal obſervées ? C'eſt que chaque particulier n'eſt pas aſſez intéreſſé pour en ſolliciter continuellement l'obſervation. Il faut donc, pour perfectionner les établiſſemens, trouver les moyens d'intéreſſer ſuffiſamment les particuliers qui les gouvernent, à les gouverner de mieux en mieux, & engager quelques autres particuliers par des récompenſes à ſolliciter ſans ceſſe certains réglemens qui remédient au dépériſſement des bons établiſſemens.

Or ces moyens, ces expédiens pour une bonne direction continuelle, ne ſont pas faciles à trouver. Les obſtacles que l'on rencontre à l'établiſſement & au maintien des fondations les plus utiles, ne ſont pas faciles à lever par ceux même qui ont toute l'autorité en main, parce qu'ils n'ont pas le calme & le loiſir néceſſaire pour trouver les moyens les plus faciles & les plus efficaces pour y réuſſir.

Pour cette direction continuelle, il faut deux choſes. Il faut l'autorité publique, c'eſt-à-dire, l'autorité du Con-

ſeil, & il faut que le Conſeil ſoit continuellement & exactement informé des faits, ſoit des pratiques à réformer, ſoit des nouveaux ſtatuts à établir dans chaque ancien établiſſement : il faut que le Conſeil voye des raiſons démonſtratives d'utilité pour faire ces changemens ; il faut ſur-tout qu'il voye clairement des moyens efficaces pour intéreſſer ſuffiſamment ceux qui gouvernent ces établiſſemens, à les mieux gouverner dans la ſuite.

De-là il ſuit que le Conſeil a continuellement beſoin de bons Mémoires politiques, qui ne ſe peuvent faire que par des génies ſupérieurs, qui aient & beaucoup de loiſir & une expérience ſuffiſante. Or rien n'eſt plus propre à faire travailler à l'envi les meilleurs eſprits, ſur un même ſujet, que de propoſer un Prix pour le meilleur Mémoire ſur chaque matiere.

Ce ne ſera pas toujours la valeur du prix, qui ſeul animera les Ecrivains ; mais ils auront encore d'autres motifs, d'autres reſſorts plus puiſſans ; l'honneur de ſurpaſſer des rivaux très-eſtimables, l'honneur d'être fort utiles à leur Patrie, ſouvent le deſir d'être connu pour plus habile & plus profond Poli-

tique que d'autres dans les matieres proposées; l'espérance que cette réputation pourra conduire ceux qui auront remporté plusieurs Prix à être choisis pour être placés dans l'Académie politique, lorsqu'elle sera formée.



SUR LE MINISTÈRE *GÉNÉRAL.*

Premiere Observation très-importante.

L'Art de bien gouverner, c'est l'Art de faire travailler le plus utilement les Sujets les plus habiles à perfectionner la science du Gouvernement.

QUAND on étudie comment se sont formés, comment ont pu s'accroître ces différens corps politiques, que nous appellons souverainetés; comment ces sociétés ont déja tant contribué à augmenter le bonheur des familles particulières, en comparaison du bonheur des familles sauvages, dont la société est si grossière & si imparfaite, & la

vie si pleine d'incommodités, nous remarquons une espèce de nécessité que ces sociétes aillent toujours en croissant en réglemens & en établissemens, qui diminuent les maux & qui augmentent les biens des associés, à moins que cet accroissement ne soit arrêté par des guerres civiles ou par l'invasion des Peuples beaucoup moins bons politiques.

Il est presque impossible que les corps politiques ne prennent pas peu-à-peu un accroissement de bonheur, à mesure que les établissemens le perfectionnent; & ils se perfectionnent, à mesure que la raison humaine elle-même se perfectionne.

D'un autre côté, il est de la nature de la raison humaine de croître sensiblement de siecle en siecle; la perfection des animaux a ses bornes, c'est qu'il ne passe aucune connoissance d'un oiseau à un autre oiseau, au-lieu que la perfection des hommes du côté de l'intelligence n'a point de bornes, parce que, par le moyen de la tradition orale, & sur-tout par le secours de la tradition écrite & imprimée, les connoissances qu'un individu peut avoir acquises, ou par sa méditation ou par

ſon expérience, paſſent à un autre individu, à mille autres individus, & de ceux-ci à une infinité d'autres qui leur ſuccedent. C'eſt en héritant ainſi de connoiſſances & de démonſtrations les uns des autres, que la raiſon humaine va toujours en ſe perfectionnant. De cette maniere le corps politique ſe renouvelle tous les jours, par la ſucceſſion continuelle des enfans à leurs peres.

Il eſt vrai que les mortalités, ſi elles étoient promptes & preſque générales, enſeveliroient beaucoup d'Arts & de Sciences : il eſt vrai auſſi que, lorſque des Peuples barbares enrichiſſent des pays policés, & que les guerres civiles ſuccedent aux invaſions, on ne cultive plus que les Arts & les Sciences néceſſaires à la vie ou à la guerre : mais dès que la tranquilité eſt rendue aux Peuples, les connoiſſances humaines renaiſſent, elles reprennent leur accroiſſement, elles ſe fortifient, elles ſe multiplient de nouveau.

Les Grecs d'aujourd'hui, qui obéiſſent à des barbares fort ignorants, peuvent dire avec vérité : Nos peres étoient plus ſages, il y a deux mille ans, que nous ne ſommes ; mais ſi les François, les

Anglois, les Hollandois, disoient la même chose, ils ne diroient pas vrai. Nous sommes beaucoup plus sages que nos peres il y a deux mille ans, & nos enfans nous surpasseront autant que nous surpassons nos ancêtres, s'ils travaillent comme nous utilement pour leur postérité, s'ils inventent comme nous; & ils inventeront, si le Gouvernement, par de longs intervalles de paix, & par des récompenses distribuées avec justice, favorise les inventions utiles à la société.

De-là il suit que celui qui gouverne n'a rien de plus sage à entreprendre, qu'à faire travailler fortement & avec succès le plus intelligent de ses Sujets à perfectionner continuellement les diverses parties du Gouvernement.

IIe. OBSERVATION.

Il ne faut qu'une autorité suprême dans un État.

IL y a des corps politiques de différens degrés de perfection; & ce qu'il y a de particulier, c'est que l'étude que l'on fait des corps politiques grof-

ſiers & imparfaits, eſt celle qui peut faciliter beaucoup plus la connoiſſance des principes & des premiers reſſorts d'un corps politique naiſſant; ce que ne ſauroit faire l'étude d'un corps politique qui ſeroit déja bien policé depuis long-tems, parce que dans un corps politique nouveau & groſſier, les premiers principes, les premiers reſſorts de la ſociété ſont en moindre nombre, moins combinés, plus ſimples, & plus apparens qu'ils ne ſont dans le corps politique bien policé depuis long-tems.

La machine politique eſt moins compoſée parmi les Cafres & parmi les Hottentots, mais par malheur ceux qui voyent en Afrique ces petits corps politiques naiſſans, auxquels nos Etats d'Europe ont reſſemblé dans leur naiſſance, n'ont guère médité ſur les principes de la ſociété humaine, & ſont par conſéquent de très-mauvais Obſervateurs des plus importans fondemens de ces ſociétés naiſſantes.

La crainte d'être pis, l'eſpérance d'être mieux; tels ſont les deux uniques reſſorts qui ont pouſſé les familles à former entr'elles quelque ſorte de ſo-

ciété, tant pour avoir moins à craindre les pertes des biens & de la vie, que pour obtenir plus facilement la diminution des maux & l'augmentation des biens; & tels sont les principes des biens, & tels sont les principes & les fondemens de toute société.

Il a fallu, comme dans une famille particuliere, ou laisser, ou donner l'autorité & la force, ou à un homme seul, ou à un conseil seul; & à la pluralité des voix, pour faire obéir, malgré eux, ceux qui ne seroient pas assez sages pour obéir aux réglemens, & pour voir que sans réglemens, sans subordination & sans obéissance, il n'y a point de société à espérer, & que sans société, tout mal est à craindre, & presque aucun bien n'est à espérer.

Il n'y a rien de pire qu'une autorité partagée; car, si une partie des Associés n'est pas suffisamment subordonnée à une autorité supérieure, c'est une source de guerres civiles, & les guerres civiles la source du renversement des Etats. Le Gouvernement Républicain lui-même ne peut-être fondé que sur l'unité d'autorité, & cette unité doit résider dans l'avis qui passe à la pluralité des voix du Conseil suprême, au moins pour la provision.

IIIe. OBSERVATION.

La politique eſt préférable à chacune des autres ſciences, comme le tout eſt préférable à une de ſes parties.

SI par de ſages réglemens, on pouvoit faire en ſorte que les hommes, pour augmenter leur bonheur particulier, devinſſent encore plus laborieux, plus patiens, moins injuſtes, & plus bienfaiſans, la ſociété en ſeroit incomparablement plus heureuſe qu'elle n'eſt: tous nos réglemens & tous nos établiſſemens anciens & nouveaux doivent tendre à ce but; mais ſouvent ils ne nous y menent pas, ou bien ils ne nous y menent pas par le chemin le plus court & le plus facile: il arrive, même ſouvent que, quand on a bien comparé le but avec les moyens, on voit qu'il n'eſt pas ſi difficile de perfectionner les anciens établiſſemens qu'on ſe l'imagine.

On voit, par exemple, qu'avec l'établiſſement des Académies politiques, avec les différens bureaux du Conſeil de l'Etat, & ſur-tout avec le ſecours

de la méthode du ſcrutin, les hommes peuvent arriver à un gouvernement tel, que les plus laborieux, les plus tempérans, les plus patiens, les plus intelligens, les moins injuſtes & les plus bienfaiſans, ſeroient toujours les mieux récompenſés, tant par des honneurs publics, que par des emplois & par de nouveaux revenus publics.

Or, ſi nos réglemens étoient arrivés à ce point de perfection, le plus grand nombre de Sujets de l'Etat quitteroit bien-tôt, par intérêt & par habileté, leur oiſiveté, leur molleſſe, leurs impatiences, leurs petites injuſtices, pour prendre des mœurs laborieuſes, douces, honnêtes & vertueuſes. Ainſi, en devenant tous meilleurs Citoyens, nous nous rendrions les uns les autres beaucoup plus heureux.

Il n'eſt pas difficile de voir par cette réflexion, combien les avantages, que peuvent produire les bons réglemens & les bons établiſſemens, ſont ſupérieurs aux avantages que peuvent produire à la ſociété les meilleurs Livres, ſoit de Morale, ſoit d'Hiſtoire, ſoit de Phyſique, ſoit de Géométrie, ſoit d'Aſtronomie, ſoit de Chymie, ſoit ſur les

autres connoiſſances humaines. J'entends ici par réglement utile, la loi dont l'obſervation apporte de grands avantages à la ſociété. J'entends par établiſſement utile, le même réglement en tant qu'il autoriſe & qu'il intéreſſe ſuffiſamment un nombre ſuffiſant d'hommes à procurer cette obſervation.

Or, ils ne ſont pas ſuffiſammenr autoriſés & intéreſſés à procurer cette obſervation, tant que la loi ne les rend pas plus riches ou plus honorés par l'obſervation que par l'inobſervation.

De-là il ſuit que, ſi la ſcience du Gouvernement eſt cent fois plus importante à l'Etat qu'aucune des autres ſciences, il eſt viſible que nous devrions avoir cent fois plus d'attention à en procurer le progrès.

Cependant, à la honte du diſcernement des Européens en général, & des François en particulier, il n'y a dans le Gouvernement aucune ſcience ſi négligée ; & c'eſt pour cela qu'entre les vues qui m'ont paru les meilleures pour perfectionner le Gouvernement, j'ai propoſé que l'on établît dans les Colléges des Profeſſeurs de politique, & que l'on établît dans les Ca-

pitales des Etats, des Conférences & des Academies politiques, & dans les Capitales des Provinces, des Conférences politiques; mais comme cet heureux changement ne se peut faire sans le secours des Ministres, il faut faire en sorte qu'ils se trouvent très-intéressés à procurer eux-mêmes ce grand changement.

Les Arts, & toutes les autres connoissances humaines sont utiles, autant qu'elles contribuent à augmenter la félicité des hommes, & autant qu'elles fournissent des moyens plus efficaces pour cet effet.

Or la politique embrasse la culture des Arts, & de toutes les connoissances humaines. Elle tend à les diriger vers le plus grand bonheur de la société: elle est plus favorable aux uns qu'aux autres, à proportion qu'ils contribuent plus que les autres à l'augmentation de ce bonheur. Elle demande des Physiciens, des Géométres, des Astronomes, des Médecins, de bons Chirurgiens, de bons Artistes pour les remedes: elle demande des Grammairiens, &c. son métier est de favoriser ces Arts, ces Sciences, ces Professions, ces Métiers, à proportion qu'ils sont utiles à la société.

Ainſi la politique eſt autant préférable aux autres Sciences, que le tout eſt préférable à une de ſes parties.

IVe. OBSERVATION.

Nécessité d'un Miniſtre général. Nécessité de le maintenir tranquile.

UN Roi infirme, un Roi trop jeune, emporté par les plaiſirs de ſon âge, une Régente, ont beſoin d'un Miniſtre général, qui travaille aſſez pour ſuppléer au travail du Souverain.

A l'égard du choix, il ne faut pas que le Miniſtre général ſoit d'une ſi grande naiſſance, de peur qu'il ne lui prît envie d'abuſer de l'autorité du Roi, pour le détrôner, ou pour établir ſon fils en ſurvivance. Il faut un homme laborieux, ſans naiſſance trop diſtinguée, accoutumé au travail, ſans enfans & ſans parens, s'il eſt poſſible, & jamais de ſurvivance. Mais ce qui ſeroit de plus à ſouhaiter à un Miniſtre pour donner une bonne idée de la vertu, c'eſt qu'il voulût établir la méthode du ſcrutin, pour remplir tous les emplois publics. Car alors on n'auroit jamais à

craindre qu'il devînt trop puissant & qu'il abusât de son pouvoir pour se faire des créatures, pour donner de grands emplois à ses parens, à ses enfans, & pour se mettre avec leur secours la Couronne sur la tête, comme nous en avons des exemples. Et voilà un des grands avantages de cette merveilleuse méthode. Elle affermit les Rois sur leur Trône, & les Ministres généraux dans leur emploi, & fait régner sur les Sujets la prudence & la justice, toujours accompagnées de la force & de la félicité. Quand le Ministre général a des ennemis puissans qui cherchent à le déplacer, il se trouve forcé de négliger les affaires publiques, pour songer à sa propre conservation; ainsi il est de l'intérêt de l'Etat, que le Ministre général soit fort affermi, & même qu'il passe pour tel dans tous les esprits.

Louis XIII infirme, & par cette raison ne pouvant donner une grande application aux affaires, fit d'abord une grande faute de choisir Luynes, son jeune favori, pour Ministre général; mais, après la mort de ce favori, il fut assez habile & assez heureux pour choisir le Cardinal de Richelieu, pour Ministre général, homme intelligent, fer-

me & laborieux. La ſeule faute que Louis XIII fit depuis contre ſon propre intérêt, ce fut de laiſſer entrevoir quelquefois à ſes Courtiſans les mécontentemens qu'il avoit de tems en tems de la conduite de ce Cardinal. Il ne ſavoit pas que cette légéreté à être & à paroître mécontent de ſon Miniſtre, donnoit une nouvelle force & une nouvelle audace à ſes ennemis, & que, pour détruire leurs intrigues de cabinet, il falloit que le Cardinal donnât la moitié de ſon loiſir à inſtruire & à écouter des eſpions pour ſe conſerver dans ſa place. Au-lieu que, ſi Louis XIII n'eût marqué qu'au Cardinal ſeul ſes ſujets de mécontentement, le Miniſtre eût pu employer la moitié plus de tems au ſervice de ſon Maître, à l'honneur de ſon regne, & à l'augmentation du bonheur de la Nation.





La ſûreté & le ſalut de l'Etat eſt la premiere Loi.

Les Souverains ne font guères de traite d'alliance pour faire & pour partager des conquêtes ſur un ou ſur pluſieurs Etats voiſins. Et d'ailleurs, il ſeroit impoſſible qu'ils ne ſe fiſſent pas eux-mêmes un jour la guerre ſur le partage de ces conquêtes.

Le projet de partage de l'Empire romain, entre Auguſte & Antoine, n'étoit proprement qu'un projet proviſionnel, ce n'étoit qu'une trève ; l'opinion de la durée d'un tel traité étoit une opinion chimérique. C'eſt qu'ils n'avoient ni Juges nommés pour décider leurs différends futurs, ni Juges aſſez puiſſans pour les empêcher de prendre les armes, ni Juges aſſez intéreſſés pour faire les frais néceſſaires d'un grand armement, afin de faire pencher conſidérablement la balance d'un côté, par une grande ſupériorité de forces, en joignant ces forces à

celui qui eut accepté le jugement arbitral: aussi leur traité ne dura-t-il pas.

Je suppose donc que les traités d'alliance se font pour se conserver mutuellement contre le plus fort qui menace d'attaquer, & que, par l'alliance que le plus foible contracte, il devient beaucoup plus fort; tandis que les conditions de l'alliance seront exactement exécutées.

Je dis donc que ces traités d'alliance défensive ont plus de solidité & de durée que les traités d'alliance offensive.

Le Roi d'Angleterre Charles II, allié du Roi de France Louis XIV, lui déclara, en 1672, que, s'il ne rendoit pas aux Hollandois les conquêtes qu'il venoit de faire sur eux, il ne pouvoit pas s'empêcher de se déclarer pour eux contre lui.

Ce procédé d'un Souverain, ami & allié, ne devoit point surprendre. C'est que la première Loi fondamentale d'un Etat & d'un Souverain est, qu'il faut conserver l'Etat & le bien des Sujets, & avoir sûreté de cette conservation. Ainsi toute promesse d'un Souverain, qui causeroit ou la perte,

ou

ou un grand danger de ſon Etat, n'eſt pas une promeſſe légitime; puiſqu'il n'eſt pas permis de prendre des engagemens contre la Loi fondamentale, *Salus Populi, ſalus Reipublicæ, ſuprema lex eſt.*

Promettre, & tenir ſa promeſſe, eſt ordinairement utile à l'Etat. Mais ſi par quelque conjoncture, par quelque événement imprévu, il arrivoit qu'un Souverain eût promis imprudemment des choſes dont l'exécution ſeroit entiérement contraire au ſalut de ſon Etat; la première loi qui eſt la conſervation de ſon Etat, l'oblige alors à ſe retracter & à ne pas tenir ſa parole. C'eſt que le ſalut de l'Etat eſt la loi ſuprême, à laquelle eſt ſubordonnée la loi, *il faut tenir ſa parole.* C'eſt ce que l'on ſous-entend toujour, *en cas que l'exécution de cette parole ne mette pas l'Etat en danger d'être renverſé.*

Mais afin que le Souverain à qui ſon allié manque de parole, trouve cette loi très-équitable & très-raiſonnable, il n'y a qu'à ſe mettre pour un moment à la place du Souverain qui eſt forcé, pour la ſûreté de ſon

Etat, à manquer de parole. La loi qui dit : *Il ne faut pas manquer à sa promesse*, est donc une loi subordonnée à la loi *Salus Populi suprema lex.*

Si le Roi de France fût devenu, par la conquête de Hollande, assez puissant pour subjuguer dans la suite l'Angleterre, les Anglois n'auroient-ils pas eu raison de se plaindre de la conduite de leur Roi, de n'avoir pas obéi à la loi suprême, *Salus Populi* ?

On ne peut pas même demander à un Souverain l'exécution d'un article d'un traité d'alliance, si l'exécution de cet article lui ôte la même sûreté de sa conservation, pour laquelle il a commencé ce traité. Mais hors le cas du danger de la conservation de l'Etat, hors le cas d'un très-grand dommage, les Souverains, comme les Particuliers, sont toujours obligés de tenir leurs promesses réciproques, quoiqu'il y ait beaucoup à perdre pour eux. Et c'est aux Souverains voisins, Juges naturels de ces cas, à décider, si le danger est extrême, ou si la perte est excessive, telle qu'est la perte d'outre moitié dans les traités, & dans les promesses mutuelles des Particuliers.

Cette lésion d'outre moitié ne va pas,

entre Souverains, à la cassation des Traités, comme on a coutume de le juger dans les Parlemens, entre Particuliers; mais à la perte d'un quart, comme il me paroît juste, afin que la parole ou la promesse serve toujours de quelque chose à celui en faveur de qui elle a été faite,

Les Hollandois, alliés de Louis XIV, l'abandonnèrent de même, avec grande raison, dès qu'ils virent que les grandes conquêtes qu'il faisoit sur les Espagnols en Flandres, en 1668, diminuoien leur propre sûreté, qui étoit le principal but de leur Traité avec la France.

La Reine Anne d'Angleterre, vers l'année 1713, abandonna aussi très-sagement pour elle, & heureusement pour nous, l'alliance qu'elle avoit faite avec l'Empereur & ses alliés, dès qu'elle vit que, par de grandes conquêtes sur la France, l'Empereur alloit devenir lui-même trop formidable à l'Angleterre. Les Hollandois suivirent bientôt son exemple, pour leur propre sûreté, contre l'Empereur qui alloit devenir trop puissant.

Il faut toujours en revenir à la premiere loi. La conservation & la sûreté de l'État, est la Loi supérieure à toutes

les loix. C'eſt la baſe de toutes les négociations & de tous les engagemens que l'on prend par les Traités.

Cette conduite de la Reine Anne étoit fondée ſur la raiſon ; car l'Empereur pouvoit-il lui reprocher l'inobſervation d'un Traité, dont l'obſervation auroit ôté, ou du moins fort diminué la ſûreté de ſon Royaume ? Et cette ſûreté n'étoit-elle pas elle-même la baſe des Traités d'alliance que les alliés avoient fait contre la France ?

Ainſi, dès que la France étoit devenue fort inférieure en forces, & épuiſée d'hommes, d'argent & de crédit ; dès qu'elle ne pouvoit plus être formidable à l'Angleterre, à la Hollande ; dès que la ſûreté de l'Angleterre & de la Hollande étoit devenue parfaite du côté de la France, aſſez affoiblie, il étoit de la ſûreté de ces deux Etats, de viſer à empêcher les grandes & rapides conquêtes qu'alloit faire l'Empereur.

Cette conduite de la Reine d'Angleterre & des Hollandois étoit encore fondée ſur l'équité. Car l'Empereur pouvoit il équitablement reprocher à la Reine Anne, d'avoir fait ce que lui-même auroit fait à la place de cette Reine ? Et n'eſt-ce pas par la

régle de l'équité naturelle, que l'on doit juger de la prudence & de la bonté des actions humaines ?

De tout cela, il est aisé de conclurre que, pour faire un Traité d'une alliance durable, il ne faut point que les Alliés visent à conquérir ; car ils se brouilleroient bientôt sur les partages des conquêtes. Mais une alliance purement défensive, si elle est générale, sera très durable, parce que les Alliés seront suffisamment puissans & suffisamment intéressés à empêcher la guerre, & à faire exécuter leur jugement arbitral.

OBSERVATION.

Il est important aux États de faire naître, par des récompenses, des découvertes très-utiles dans la science spéculative d'un bon gouvernement.

QUAND on étudie comment se sont formés, & comment ont pu s'accroître ces differens corps politiques que nous appellons Souverainetés ; comment ces sociétés ont déja tant contribué à augmenter le bonheur des familles particulieres, en comparaison

du bonheur des familles ſauvages, dont la ſociété eſt ſi groſſiere, ſi imparfaite, & la vie ſi pleine d'incommodités, d'inquiétudes & de miſeres, nous remarquons une eſpece de néceſſité, que ces ſociétés aillent toujours en croiſſant en réglemens & en établiſſemens, qui diminuent les maux & augmentenr les biens des aſſociés, à moins que cet accroiſſement ne ſoit quelquefois arrêté par des guerres civiles, où par l'invaſion des peuples, plus puiſſans guerriers, & beaucoup moins policés.

Il eſt preſque impoſſible que ces corps politiques ne prennent pas peu-à-peu un accroiſſement de bonheur, à meſure que les établiſſemens ſe perfectionnent, & ils ſe perfectionnent à meſure que la raiſon univerſelle elle-même ſe découvre à plus d'individus, ſur plus de ſujets importans. D'un autre côté, il eſt de la nature de la raiſon univerſelle, de croître ſenſiblement de ſiecle en ſiecle : j'entends ici par ce mot de raiſon, l'eſprit de l'homme, en tant qu'il eſt attentif à diminuer ſes maux & à augmenter ſes biens.

La perfection des animaux a ſes

bornes, parce qu'il ne passe aucune connoissance d'un oiseau à un autre oiseau, si ce n'est par imitation machinale, comme les cordes d'un clavessin tendues & ébranlées, ébranlent & font raisonner les cordes bien voisines, qui ont une pareille tension, c'est-à-dire, qui sont à l'unisson; au-lieu que la perfection des hommes, du côté de l'intelligence, n'a point de bornes, parce que, par le moyen de la parole & de la tradition orale, & sur-tout par le secours de la tradition écrite & imprimée, les connoissances qu'un individu peut avoir acquises ou par sa méditation, ou par son expérience, peuvent passer à un autre individu, à mille autres individus, & de ceux-ci, à cent-mille autres qui leur succedent. C'est en héritant ainsi des connoissances & des démonstrations les uns des autres, que la raison universelle va toujours en se perfectionnant & en s'étendant d'une ville à l'autre, d'une nation à l'autre.

La raison universelle va nécessairement en croissant, par la multiplication des démonstrations en matieres importantes au bonheur, & par l'augmentation du nombre des personnes

par qui ces opinions ſont démontrées.

Le corps politique ſe renouvelle tous les jours par la ſucceſſion continuelle des enfans à leurs peres, parce que cette ſucceſſion ſe fait de telle maniere, qu'il y a parmi eux des individus de tous les âges, les uns propres à donner, les autres propres à recevoir par tradition toutes les connoiſſances de ceux qui ſont morts.

Il eſt vrai que, lorſque des Peuples barbares & ignorans envahiſſent par les armes des pays ſçavans & policés, & que les guerres civiles ſuccedent aux invaſions, on ne cultive plus que les Arts & les Sciences néceſſaires à la vie ou à la guerre; mais dès que la tranquilité eſt rendue aux peuples, les connoiſſances humaines renaiſſent, elles reprennent leur accroiſſement, elles ſe fortifient, elles ſe multiplient de nouveau, & cet accroiſſement devient tous les ans plus grand par le ſecours des traditions, tant de la parole, que de l'Écriture & de l'Imprimerie.

Les Grecs d'aujourd'hui, qui obéiſſent à des barbares fort ignorans, peuvent dire avec vérité: nos peres étoient plus ſages il y a deux-mille ans, que nous ne ſommes; mais ſi les

François, les Anglois, les Hollandois, disoient la même chose, ils se tromperoient fort. Nous sommes beaucoup plus sages & plus sçavans que nos peres n'étoient il y a deux-mille ans ; & nos petits neveux nous surpasseront autant que nous surpassons nos ancêtres ; s'ils travaillent comme nous utilement pour leur postérité ; s'ils inventent comme nous ; & ils inventeront, si le Gouvernement par de longs intervalles de paix & par des récompenses distribuées avec justice, favorise les inventions les plus utiles à la société, à proportion de leur utilité.

OBSERVATION.

Les récompenses honorables & utiles, distribuées avec justice, sont un des principaux ressorts du Gouvernement

LE Gouvernement le plus parfait est celui qui est composé de plus de loix sages ; c'est encore celui dans lequel les réglemens & les établissemens peuvent se perfectionner incessamment par des compagnies perpétuelles. Mais cette belle machine politique ne peut subsister sans les récompenses hono-

rables & utiles, diſtribuées avec juſtice. Il faut que chaque membre d'un établiſſement ſalutaire trouve plus de profit particulier, & plus de plaiſir à procurer le profit public, qu'à ne le pas procurer, & qu'à ſe procurer ſon profit particulier.

Point de machine à mouvement perpétuel, ſans reſſort perpétuel. Ce reſſort perpétuel, c'eſt l'eſpérance que chaque membre a de la récompenſe de ſon travail. *Car ſans l'eſpérance d'augmentation de bonheur & de plaiſir*, nul ne ſe donne une peine dont il peut ſe diſpenſer.

Or cette récompenſe, c'eſt ou le plaiſir de la diſtinction entre les pareils, par des marques d'honneur que donne l'État par voie de ſcrutin entre pareils, ou l'augmentation des plaiſirs des ſens que procure l'augmentation de revenu, par les penſions diſtribuées par un ſemblable ſcrutin dans chaque compagnie.

Ainſi il faut des diſtinctions; les unes utiles, les autres honorables, pour quiconque, dans ſa profeſſion, dans ſa claſſe, dans ſa compagnie, ſe diſtingue dans les ſervices qu'il rend à l'État.

Examinez tous les établiſſemens, toutes les compagnies utiles à l'État,

vous les trouverez plus ou moins floriſſantes & ſolides, à meſure qu'il y a des récompenſes à eſperer, & que les récompenſes ſont diſtribuées avec juſtice, c'eſt-à-dire à proportion du plus d'utilité que chaque membre procure à la ſociété générale.

De-là il ſuit que les Compagnies & les Communautés doivent être diſtinguées & favoriſées par l'État, à proportion de l'utilité que chacune d'entr'elles procure à l'État.

C'eſt le ſublime de la politique, de conſtruire une petite ſociété, avec tel artifice, qu'elle ſe conſerve & qu'elle croiſſe toujours d'elle-même, & que chaque membre, en travaillant pour le Corps, ſente qu'il gagnera plus à travailler pour les autres, que s'il ne travailloit que pour lui. Cette vérité, que le plus puiſſant reſſort qui faſſe agir les hommes, c'eſt la récompenſe juſte des vertus & des talens, eſt de la derniere importance en politique. C'eſt d'elle ſeule que l'on peut déduire & expliquer démonſtrativement toutes les cauſes de l'affoibliſſement & de la décadence, ou de l'accroiſſement & de la proſpérité des États. C'eſt par cette vérité que l'on peut deviner, quec el

État doit s'affoiblir de tels ou tels côtés, ou faute de récompense proportionnée à l'utilité du service, ou faute de justice dans la distribution.

Cette vérité n'a besoin, pour devenir évidente à tout le monde, que d'être appliquée à des exemples dans chaque partie d'un État ; elle n'a besoin que d'être combinée, pour voir combien elle est féconde en conséquences. Ainsi elle demanderoit d'être appliquée à un grand nombre d'exemples d'établissemens ; les uns qui ont péri ; les autres qui s'affoiblissent ; les autres qui vont en croissant.

Au surplus, les Machiavélistes de la Cour ne manqueront pas de tourner en ridicule nos réflexions. Ils ont, comme on sçait, un furieux avantage sur les gens vertueux, pour avancer leur fortune. Aussi est-il très-rare qu'un homme vertueux, & qui a des talens, réussisse à la Cour, & y reste. Les Princes ne font que rire d'une médisance délicate : ainsi les méchans ruinent bientôt dans leur esprit, les plus honnêtes gens de la Cour, c'est-à-dire, qu'ils en bannissent bientôt, sans s'en appercevoir, la vertu & la vérité.

SUR LE MINISTÈRE DES FINANCES.

Moyens dont la Nation Angloiſe s'eſt ſervie pour conſerver ſon crédit.

IL y a toujours, en Angleterre, telle partie des ſubſides deſtinée ſpécialement à payer les intérêts, & partie du principal de telle & telle dette paſſive de l'État, en ſorte que le capital puiſſe être rembourſé en tant d'années. Ces actions ſur l'Etat, s'appellent annuités ; elles ſe vendent & ſe négocient ſur la place, comme les autres actions. Il y a des Créanciers qui n'ont pu être rembourſés qu'en quarante ans, à cauſe des diminutions arrivées à ces ſubſides annuels deſtinés à leur rembourſement.

En 1689, il y avoit encore des dettes paſſives de l'Etat, contractées ſous la tyrannie de Cromwel, qui étoit mort trente ans auparavant. Or le paiement exact de ces dettes paſſées, donne une forte aſſurance du paiement futur & exact des dettes préſentes & à venir.

La Nation Angloiſe ne change jamais ſes deſtinations, ſi ce n'eſt par des

remplacemens qui soient équivalens pour les Créanciers de l'Etat, & plus utiles pour la Nation.

Quand la Nation Angloise a emprunté à cinq pour cent, & qu'elle voit qu'entre Particuliers, l'intérêt est à quatre pour cent, elle offre & fait le remboursement à ceux qui ne veulent pas réduire l'intérêt à quatre, & elle se sert, pour ce remboursement, de l'argent de ceux qui prêtent à l'Etat à quatre pour cent, parce que, l'argent étant devenu plus commun, l'intérêt en devient plus foible.

Il est vrai que la créantion des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, a été une bonne ressource pendant quelques années; mais faute de payer tous les ans quelque chose sur le principal, l'Etat ne pouvoit point les rembourser, & par conséquent se libérer. Et ainsi l'État, accumulant de nouvelles dettes, sans en rembourser d'anciennes, perd tous les jours de son crédit. Mais on pourroit remédier à cet inconvénient, par les annuités à la manière d'Angleterre. C'est la seule manière d'acquérir du crédit en temps de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en temps de guerre. C'est la seule manière de

détruire la pernicieuse engeance des Traitans, qui sont très-nombreux, & qui s'enrichissent excessivement aux dépens du Peuple, par les avances d'argent, qui sont ruineuses pour l'Etat.



Cause de la diminution du Crédit de l'Etat; & Remedes.

LE crédit de la Nation est diminué, 1°. parce que les Ministres, avant que d'emprunter, n'ont pas fait en même temps une augmentation de subside tellement proportionnée à l'emprunt, que les intérêts & les capitaux pussent être payés & remboursés en quinze ou vingt ans, ou même en trente ans, comme l'on fait quelquefois en Angleterre: 2°. Parce qu'ils n'ont pas continué inviolablement la destination de cette augmentation de subside, au paiement des Prêteurs: 3°. Parce qu'ils n'ont pas eu l'attention de suppléer, comme en Angleterre, aux non-valeurs de la recette du subside, ainsi destiné, lorsqu'il y a des non-valeurs.

Cette méthode est toute simple; le

Prêteur a une action ſur telle partie du ſubſide de l'État, dont l'État lui-même eſt garant ; & cette action ſe peut vendre & acheter ſur la place, comme toute autre action.

Ainſi il n'y a que deux moyens de rétablir le crédit de la Nation. Le premier, à l'égard des dettes paſſées, c'eſt d'employer tous les ans dix ou douze millions à rembourſer des capitaux, à un dixieme de plus que le prix de la place.

Le ſecond, à l'égard des emprunts futurs, c'eſt de ſuivre la méthode de la Nation Angloiſe ; d'augmenter tel ſubſide que l'on ſuppoſe général & proportionné, & déléguer cette portion d'augmentation, pour payer en tant d'années le capital & l'intérêt de l'emprunt.

On peut compter entre les terribles effets du diſcrédit d'un Etat, qu'il ne peut trouver, ni à acheter à crédit, ni à emprunter qu'à une perte exceſſive. Ainſi l'on peut dire que la moitié des dettes de la Nation, vient du ſeul diſcrédit, & de l'incertitude du paiement régulier de l'intérêt & du principal ; ce qui fait que cent-mille francs de capital ſur le Roi, à deux & demi

pour cent, ou au denier quarante, qui produiſent deux-mille-cinq-cents livres de rente, ne ſe vendent encore aujourd'hui que vingt-cinq à trente-mille livres.



Sur la nature des revenus des Fermes du Roi.

LE ſubſide le plus proportionné, le moins onéreux, le moins coûteux & le plus facile à recouvrer, c'eſt celui qui ſe leve dans les grandes villes & autres lieux fermés par des barrières ou des portes, ſur les denrées qui ſe conſomment.

Il y a en France de pluſieurs eſpèces de ſubſides. Le premier, eſt celui qui ſe leve ſur le revenu; celui-là s'exige par contrainte & par ſaiſie des biens de l'impoſable, qui néglige de payer ſon impoſition, & qui, faute de paiement, eſt obligé à payer les frais des ſaiſies & de vente de ſes biens.

Ce ſubſide eſt difficile à lever; tel eſt le ſubſide de la Capitation; tel eſt le ſubſide de la Taille. Il ne faut, pour

ces ſubſides, que des Regiſſeurs à forfait, qui aient le ſoin de faire les frais pour lever l'impoſition. Car, ſuppoſant l'impoſition proportionnée au revenu du redevable, le recouvrement en eſt ſûr. Auſſi nos Receveurs généraux des Finances n'ont beſoin que de certaines remiſes pour faire les frais de la recette ou du recouvrement.

La ſeconde eſpèce de ſubſide eſt celui qui ne ſe leve, ni par contrainte, ni par ſaiſies, ni par ventes forcées, ni par la crainte des frais des Officiers de Juſtice, qui font les ventes forcées.

Il ſe leve *volontairement* & à proportion de l'avantage que le Payeur de ſubſide en reçoit. Vous recevez une lettre de la Poſte, une caiſſe du Meſſager ; vous payez à proportion du poids du paquet : vous avez beſoin de papier, de parchemin marqué ; vous payez à proportion de ce que vous en employez : vous avez beſoin de telle charge, qui eſt aux Parties-Caſuelles du Roi ; elle eſt fixée à tel prix ; l'achette qui veut : vous avez beſoin de tel contrat d'acquiſition ; vous payez les droits du Contrôle, du Centieme denier. Ces ſubſides ſont volontaires & proportionnés ; &, ce qui eſt impor-

tant, ils ſont tels, qu'il n'y a aucune vexation à craindre, ni de la part des Officiers du Roi, ni aucune fraude à craindre pour le Roi, de la part du Particulier.

La troiſieme eſpece eſt, à la vérité, un ſubſide volontaire & proportionné; mais il eſt ſujet à fraude de la part du Sujet qui veut ſe ſouſtraire injuſtement au paiement entier des droits que paient les autres Sujets juſtes & non fraudeurs : Car le fraudeur fait réellement retomber ce qu'il ôte au Roi ſur ſes Concitoyens; tel eſt le ſubſide du Sel, le ſubſide du Tabac : Ils ſont volontaires & proportionnés. On paie à proportion que l'on en conſomme; mais la grandeur du prix fait qu'il y a des fraudeurs, des fauxſauniers & de faux tabaquiers, qui vendent à meilleur marché. Ils ſont condamnables & ſouvent condamnés; mais ceux qui achetent d'eux ſont auſſi fraudeurs, & par conſéquent condamnables, en ce que, ſans de pareils acheteurs frauduleux, il n'y auroit point de pareils vendeurs frauduleux.

L'injuſtice envers leurs Concitoyens ne ſeroit pas difficile à leur être démontrée par les Curés & les Prédicateurs, comme

très-odieuſe, très-puniſſable dans cette vie & dans l'autre. Car n'eſt-il pas certain que, ſi, par de pareilles fraudes, les revenus de l'État ſont diminués de dix millions par an, le Roi, pour ſubvenir à payer les charges & les dépenſes néceſſaires de l'État, eſt forcé de lever ces mêmes dix millions ſur ſon Peuple? Ainſi, ce n'eſt pas proprement le Roi qui eſt fraudé, qui eſt volé par les fraudeurs; ce ſont réellement les Peuples, les uns pauvres, les autres riches, qui ſont volés par toutes leurs fraudes.

Le droit de tenir Cabaret à charge de payer tant par tonneau de conſommation, eſt de même ſujet à fraude par le Cabaretier. Le droit ſur les beſtiaux & les autres denrées & marchandiſes, eſt un ſubſide volontaire & proportionné; mais il eſt ſujet à la fraude, tant de la part des Commis pour reçevoir le droit, que de la part de ceux qui ſont obligés de le payer.

Or tous les droits ſujets à fraude demandent néceſſairement plus d'hommes ſuffiſamment intéreſſés à découvrir les fraudes, & à faire punir ſuffiſamment les fraudeurs; ce qui ne ſe peut faire qu'en donnant de pareils droits à

ferme & à forfait, parce que l'eſpérance du gain, jointe à l'honneur de ſe diſtinguer dans ſa Compagnie fait agir bien plus vivement les Fermiers qui prennent à forfait, que l'honneur ſeul de bien faire ſon emploi. Et c'eſt ainſi qu'en uſent les Hollandois, qui donnent à forfait les droits de la République, dans telles & telles Paroiſſes, au plus offrant.

Ainſi je ſuis de l'avis de ceux qui croient que de pareils droits vont toujours en diminuant, & les frais de régie en augmentant, entre les mains de ſimples Régiſſeurs comptables. C'eſt qu'en cette qualité ils ne voudroient jamais prendre, chacun dans ſon emploi, toute la peine néceſſaire, & ſe faire autant d'ennemis qu'il le faudroit, pour prévenir les fraudes & faire punir rigoureuſement les délinquans; ainſi il eſt à propos d'affermer ces droits à forfait, au plus offrant & dernier enchériſſeur; ſur quoi il y a quelques obſervations à faire.

1°. Les petites Fermes, qu'un ſeul homme peut faire valoir, & qui ſont telles que beaucoup de perſonnes ſolvables peuvent enchérir, ſont celles qui ſont les plus faciles à être portées

à leur véritable valeur ; ſouvent l'enchériſſeur ſe contente d'un ſou par livre de profit ; il eſt par conſéquent de l'intérêt du Roi, que tous les ſubſides en droits, ſoient réduits en plus grands nombre de petites Fermes qu'il eſt poſſible. C'eſt que non-ſeulement les droits ſont portés au plus haut, c'eſt-à-dire à un vingtieme près du produit effectif ; mais c'eſt que la grande multitude d'adjudicataires d'un même droit dans une Election, ſont autant de Gardes très-vigilans contre les fraudeurs, & des Gardes qui ne coûtent rien à la Nation, de ſorte que le métier de fraudeur s'aboliroit inſenſiblement, ſi les fermes étoient ſuffiſamment ſubdiviſées. Et telle eſt l'habileté du Gouvernement des Hollandois. Leurs Intendans réduiſent autant qu'ils peuvent les fermes en petites fermes ; & c'eſt ce qui fait qu'il y a très-peu de fraudeurs, & que les droits ſur la Bière & autres boiſſons produiſent un ſi grand ſubſide.

2°. Il ſeroit à propos qu'il y eût, dans chaque Généralité, une Compagnie de Fermiers-Généraux, à peu près du même nombre que d'Élections, & que cette Compagnie eût ſon Cor-

respondant à Paris. Ces Fermiers-Généraux des Aides & Gabelles iroient dans chaque Élection de leur Généralité, afin d'affermer leurs droits à des Sous-fermiers, pour telles & telles Paroisses.

Je suppose que, par une Régie de deux ou trois ans, le Ministre des Finances ait vu que ces droits, bien administrés, peuvent produire cette somme dans telle Généralité, année commune; il est de l'intérêt du Roi d'affermer les Généralités, non comme les dernieres petites sous-fermes, à simple forfait, au plus offrant; mais 1°. par le prix le plus bas que la Régie en a fait, tous frais faits, afin que les Fermiers n'y puissent jamais perdre: 2°. A condition qu'ils auront des appointemens réglés: 3°. A condition que celui d'entre eux qui résidera à Paris, aura le double, & des Commis payés à proportion du travail: 4°. A condition que de ce qu'ils recevront de la Ferme générale, au-delà du prix fixe, ils en auront la moitié à leur profit, & l'autre moitié au profit du Roi, ce qui se réglera par le résultat de leurs recettes particulières.

De cette manière, ils ne pourront

jamais faire des fortunes immenſes, au prejudice du Public & du Roi ; parce que ce marché aura d'un côté l'avantage d'une Régie comptable, où l'on verra clair ; & de l'autre, il aura l'avantage du forfait, qui conſiſte à intéreſſer fortement ceux qui régiſſent, à mettre en pratique tous les moyens poſſibles pour diminuer les frais de la Régie & les fraudes, & pour augmenter le produit de la recette.

Avec cette eſpèce de Régie à forfait ou de ferme comptable, le Miniſtre ne ſera point embarraſſé de former diverſes Compagnies de Fermiers, pour encherir l'une ſur l'autre, parce qu'il n'eſt pas néceſſaire d'être riche, pour recevoir d'une main & payer de l'autre. Il ſuffira que les Compagnies ſoient formées de Commis les plus intelligens, les plus ſages, les meilleurs travailleurs ; &, comme ils connoiſſent mieux entr'eux les talens & les qualités les uns des autres, il ſeroit à propos, quand le Miniſtre, ſur l'avis de l'Intendant des Finances, en auroit choiſi quatre des plus eſtimés, que les quatre en choiſiſſent un cinquieme, & ces cinq un ſixieme ; & ainſi de ſuite.

Sur

Sur les Intendans des Finances.

LA fonction d'un Général d'armée n'eſt pas tant de combattre, que de faire bien combattre toutes les parties de ſon armée : auſſi la fonction du chef des Finances n'eſt pas tant d'examiner les affaires en détail, que de les faire bien examiner par ceux qui ſont prépoſés à ces divers examens, & qui lui rendent compte de leur travail, chacun dans ſon departement.

Le Miniſtre des Finances d'un grand État ne peut pas tout voir, tout lire, tout calculer, tout examiner par lui-même, ſur-tout dans les affaires contentieuſes, où il s'agit de rendre juſtice; ou entre le Fermier & le Sous-fermier, ou entre le Fermier du Roi & le Citoyen. Il ne peut pas par lui-même, ni examiner, ni arrêter tous les comptes des comptables : il a donc beſoin du travail d'Officiers habiles, & qui, par leur intérêt, ſoient entiérement incorruptibles par les comptables, afin qu'il puiſſe ſe fier à leur rapport, & croire qu'ils ont vu & examiné eux-mêmes les faits qu'ils rapportent à lui ou au Conſeil

Les Miniſtres ne ſçauroient trop employer de moyens, pour découvrir avec ſûreté la vérité, la juſtice & le parti le plus avantageux à l'Etat, ſurtout en matière importante. Les hommes en général ont beſoin d'avoir un Contrôleur, pour ſoutenir leur probité; & puis, deux yeux voient mieux qu'un ſeul, & l'on forme ſon avis avec plus d'attention, & par conſéquent avec plus de juſteſſe, quand on ſçait qu'il doit être examiné.

Les Rapporteurs en matière de Finance, s'appellent en France Intendans des Finances. Il n'y en avoit originairement que deux: on les a multipliés avec raiſon, parce qu'étant trop chargés, ils étoient forcés de s'en rapporter à leurs Commis. Ils auroient beſoin d'un Bureau de ſix Maîtres des Requêtes, auquel l'Intendant préſideroit; parce que le point principal eſt que les Intendans des Finances ſoient eux-mêmes ſoulagés par des Officiers, *& qu'ils ne confient point à leurs Commis ſeuls l'examen des choſes importantes, qu'ils donnent pour conſtantes au Miniſtre & au Conſeil des Finances.*

Ce ſeroit un grand ſoulagement pour le Miniſtre de la Finance, d'avoir à

son ordre quatre Bureaux, composés de gens laborieux, habiles, qui aiment leur réputation, choisis au scrutin, qui lui éclairciroient les affaires longues, obscures & difficiles, & qui seroient, pour ainsi dire, les garans des jugemens qu'il fait rendre au Conseil. Ce seroit même un grand avantage pour l'Etat, d'avoir une pépinière d'hommes parmi lesquels on pût choisir, selon le besoin, un bon Intendant, un bon Ministre des Finances.

Je desirerois que les Intendans de Finance, en rapportant une affaire dont ils sont chargés, fissent une observation à chaque Arrêt qui se rend sur leur rapport, pour montrer ce qu'il faudroit ou ajouter, ou corriger à la loi, pour éviter, par une *décision générale*, pareil procès que celui qu'ils viennent de juger : qu'ils fissent ensuite un recueil de ces observations & des raisons pour & contre, afin de les communiquer en particulier aux membres du Conseil, recevoir leurs objections, faire leurs réponses, & rapporter ensuite le tout au Conseil assemblé, pour y former des *décisions générales*, qui puissent se rendre publiques, &

faire ainſi ceſſer, par la publicité de ces déci. ons, autant de ſources de doutes & de procès.

OBSERVATIONS

Pour le bien des Finances.

Régularité du paiement des charges annuelles de l'État.

Il faut que le ſubſide annuel ſoit ſuffiſant, pour acquitter régulierement les charges annuelles de l'État, de ſorte que perſonne n'attende ſon paiement. Cette régularité contribue infiniment à mettre les capitaux des effets royaux en valeur. Mais pour mettre la dépenſe au niveau de la recette, il y a deux moyens. Le premier, c'eſt de diminuer la dépenſe de l'État, par une Chambre de Juſtice. Le ſecond, c'eſt d'augmenter le ſubſide annuel; mais il faut que les ſujets d'augmentation ſoient juſtes & évidens, autrement c'eſt faire crier contre le Gouvernement.

Un Roi, pour payer régulièrement, doit, comme un particulier, mettre tous

les ans le dixieme de ſon revenu en réſerve, juſqu'à ce qu'il ait une année de ſon revenu dans le Tréſor Royal, pour ſubvenir aux beſoins preſſans, imprévus, & pour n'avoir plus beſoin d'emprunter, à gros intérêt, les avances des Fermiers & des Traitans.

Il n'y a que deux raiſons pour augmenter les Subſides.

Les Princes ont aſſez de prétextes, & de raiſons de fantaiſie pour faire des dépenſes; mais ils n'ont effectivement que deux raiſons ſuffiſantes, pour augmenter les ſubſides anciens, ou pour en créer de nouveaux. La premiere, c'eſt la guerre & la conſervation des biens des familles des Citoyens. La ſeconde, c'eſt lorſque cette augmentation de ſubſide doit être employée à des ouvrages ou à des dépenſes, qui rapportent année commune, à chaque Citoyen, un intérêt au moins de cinquante pour cent, cinquante ſous, pour cent ſous qu'il paye de ce ſubſide.

Nos parens agiſſent en bons peres de famille, quand ils nous font acheter,

par un petit mal paſſager, par des ſoins, par des peines, par des travaux médiocres & courts, des biens de plus de durée & plus grands, & des revenus beaucoup ſupérieurs aux peines. Cela prouve que le Roi en uſe en bon pere envers les Peuples, quand il leur demande des avances, des contributions annuelles, pour leur procurer un plus grand revenu annuel, que celui qu'ils tiroient du ſubſide qu'ils payent.

Celui qui laboure & qui ſeme, en uſe ſagement, quand il fait des avances qu'il retire, tous frais faits, avec un gain de trente pour cent. C'eſt par conſéquent procurer un grand avantage au Peuple, lorſque le Roi lui fait faire des avances, dont il doit retirer cinquante ou ſoixante pour cent, & quelquefois cent pour cent.



Le Subſide ordinaire doit être plus fort d'un ſixieme, que la dépenſe ordinaire.

Il eſt à propos que l'État de la dépenſe annuelle projettée ſoit moindre, d'un ſixieme, que l'état du recouvrement du revenu annuel projetté. En voici les raiſons.

1°. Parce qu'il y a toujours des non-valeurs ſur le recouvrement réel des différens revenus publics. 2°. Parce qu'il y a toujours des augmentations de dépenſes, au-delà de ce que la plus grande dépenſe peut prévoir. 3°. Parce qu'il eſt à propos d'employer au moins un dixieme du revenu, pour acquitter peu-à-peu les capitaux des dettes de l'État, & pour payer régulièrement le courant, afin de conſerver le crédit de l'État pour les emprunts futurs, qui ſont néceſſaires en temps de guerre. 4°. Parce qu'il faut employer, tous les ans, au moins un vingtieme du revenu, pour des dépenſes qui rapporteroient aux Sujets, au moins cinquante, ou même

cent pour cent par an. 5°. Parce que cette précaution épargnera au Roi des intérêts fort onéreux de dix pour cent, & quelquefois davantage, qu'il paye aux Fermiers pour leurs avances.

Trois excès dans les Subsides.

Il y a trois manières de ruiner les Peuples. Le premier, par une imposition générale, excessive par rapport à son revenu annuel. Cela arrive, lorsqu'on ne laisse pas à l'imposable, les moyens de faire subsister sa famille, selon sa condition, & les moyens de continuer son commerce. La seconde, par la distribution disproportionnée d'une imposition médiocre en elle-même, pour le total des Sujets; mais excessive par rapport à un grand nombre de Sujets non-protégés qui se trouvent opprimés par la disproportion excessive. Le troisieme, par la précipitation du recouvrement, en demandant au Peuple un payement trop prompt, & qu'il ne peut payer que par parties, le long de l'année, à mesure qu'il reçoit ses revenus. Or le Souverain qui ruine ses Peuples, ruine

ſes propres débiteurs, qui doivent payer ſon revenu domeſtique & le revenu de l'État.

Il n'y a point de diſproportion à craindre dans le ſubſide qui ſe leve ſur les denrées, à l'entrée des Villes, parce qu'il ſe leve à proportion de la conſommation que chacun fait, & par conſéquent, à proportion de ſon revenu; perſonne n'y eſt jamais ruiné, par les frais, par la malice & par les injuſtices des autres, mais ſeulement par ſa propre imprudence, pour n'avoir pas le courage, la force, le bon ſens néceſſaire pour proportionner ſa dépenſe annuelle, à ſon revenu annuel.

Le ſubſide de l'État ne ſe peut lever par des droits d'entrée, dans les Villes ou Bourgs qui ne ſont point fermées par des barrières & des portes; mais on l'y leve ſous le nom de taille. Il a été juſqu'ici ſujet à une répartition ruineuſe & très-diſproportionnée, ſurtout dans les pays d'élection.



Il doit y avoir une proportion dans la répartition du Subſide.

LES Peuples, en général, payent les ſubſides ſans murmurer; 1°. Quand ils payent ce qu'ils ont coutume de payer. 2°. Quand tous payent en proportion de leur revenu. 3°. Quand ils ſçavent avec certitude, que ces ſubſides ſont employés en entier pour payer les charges de l'État, parce qu'ils les regardent comme leurs propres charges ordinaires. 4°. Ils payent même volontiers l'augmentation nouvelle des ſubſides, quand ils peuvent croire que cent ſous leur rapporteront tous les ans cinquante ſous, ou cent ſous de rente, ou la valeur en commodités.

Mais quand les Sujets voient que les Souverains font de grands bâtimens qui leur ſont inutiles, qu'il fait des libéralités exceſſives, & d'autres dépenſes extraordinaires, qui ne leur rapportent aucun profit; & quand ils n'ont aucune ſûreté que les deniers qu'ils payent d'extraordinaire, ſont tous employés à leurs propres affaires,

ils s'imaginent, avec quelque fondement, que le Roi eſt prodigue à leurs dépens; ils crient, ils murmurent, & ſe mettent à haïr le gouvernement, & ceux qui gouvernent. Je dis qu'ils murmurent, & c'eſt ſouvent avec raiſon, parce que le Roi lui-même, murmureroit avec raiſon, s'il étoit né ſujet d'un Prince ſemblable, qui dépenſeroit mal-à-propos les revenus du public.

Le Peuple n'a jamais rien à craindre d'un Prince équitable; & il eſt équitable, quand il a ſoin de ſe demander à lui-même, lorſqu'il augmente un ſubſide: *Voudrois-je, ſi j'etois Sujet, que le Roi en uſât ainſi avec moi, & qu'il me demandât ce ſubſide, pour telle dépenſe?*

Il faut diminuer le nombre & la qualité des Subſides particuliers, en augmentant la quantité des Subſides généraux.

Je propoſe de diminuer le nombre des droits, & par conſéquent le nombre des Commis, en augmentant la taille,

la capitation, les entrées, les droits ſur le papier, ſur les actes des Notaires, &c.

Ceux qui payent les droits d'aydes & de gabelles, ne ſont-ce pas les familles nobles, roturières & bourgeoiſes, qui payent la taille, la capitation dans les villages, & la capitation, & les entrées dans les villes, le papier marqué & les actes des Notaires ? Or ne pourroit-on pas augmenter la taille, la capitation & les entrées, de la ſomme que produiſent au Roi les aides, la gabelle, le tabac & les autres droits, & ſauver ainſi aux Sujets la grande dépenſe des gardes, contre les fraudeurs ? &c.

La proportion paroît bien fondée, & tend à ſimplifier les ſubſides, & à diminuer le nombre des Commis, & les autres frais du recouvrement. Si l'exécution a ſes difficultés, c'eſt peut-être moins dans la choſe que dans la manière de tout arranger ; & cela, faute d'un Bureau pour lever peu-à-peu les difficultés. Mais la propoſition mérite d'être examinée & reçue, ſi la poſſibilité & l'utilité en ſont bien démontrées, & les objections ſolidement réfutées.

SUR LES PENSIONS.

Qu'on doit les fixer dans chaque Ministere.

Il eſt convenable de retrancher les penſions, lorſqu'elles ſont de pures graces : car avant que de faire des graces, il faut faire juſtice. Il faut payer les rentes & les appointemens, ou certaines penſions qui tiennent lieu d'appointemens & de récompenſes, parce que ce ſont des dettes, & qu'il eſt juſte de payer ce que l'on doit, avant que de donner ce que l'on ne doit pas ; & il n'eſt pas juſte de créer de nouveaux ſubſides ſur les uns, pour en faire des préſens aux autres.

Je ſuppoſe qu'il n'y ait dans l'Etat qu'une certaine ſomme de penſions à diſtribuer. D'un côté, il eſt raiſonnable que ceux qui ont droit à la penſion, attendent qu'il en vaque ; & de l'autre, il n'eſt pas juſte que les pauvres familles payent des penſions à des perſonnes qui ne leur ont procuré aucun avantage, aucun profit plus grand que les autres Citoyens, qui ſont ſuffiſamment payés par leurs appointemens

ordinaires. C'eſt que le fondement de tout ſubſide que l'Etat leve ſur les familles particulieres, eſt ou le mal dont ce ſubſide le garantit, ou le nouvel avantage que ce ſubſide leur a procuré.

Si les maux dont le ſubſide les exempte; ſi les biens qu'il leur procure, ne valent pas le ſubſide, & ſi chaque Sujet pouvoit tirer plus d'avantage du non-paiement, que du paiement de tel ſubſide, ou de telle augmentation de ſubſide, ce ſubſide ſeroit injuſte. Ce n'eſt pas un ſubſide digne d'un bon Roi, puiſqu'il ſacrifie le bonheur de ſes Sujets, à ſes fantaiſies. Que fait un voleur, en volant un Citoyen? Il ſe ſert de la ſupériorité de ſes forces, pour envahir le bien des autres.

Projet pour perfectionner la Capitation, par la méthode des Déclarations.

LES petits maux qui préſervent ceux qui les ſouffrent, de maux incomparablement plus grands, ſont des maux

très-desirables, & de véritables biens. Tels sont les subsides que nous payons, quand ils sont employés à nous préserver des pillages, des incendies, des meurtres & des violences qui nous arriveroient, si nous manquions d'un nombre de troupes suffisantes, pour nous garantir des malheurs des guerres civiles & étrangeres.

Tels sont aussi les subsides qui, avec le secours des ponts & des pavés, augmentent du triple notre commerce, & nous épargnent une infinité d'incommodités, dans les voitures & dans les voyages.

Je suppose que l'Etat ait besoin du subside de la capitation, pour payer les troupes, les Magistrats, les Négociateurs, en un mot, pour payer tous ceux qui nous rendent la vie moins fâcheuse & plus commode. Il me semble que c'est rendre service à l'Etat, que de proposer une méthode avec laquelle on puisse rendre le subside annuel de la capitation, beaucoup plus facile à supporter, &, par conséquent, beaucoup plus facile à recouvrer; & c'est ce qui se peut faire facilement, en proportionnant ce sub-

ſide annuel, au revenu annuel de chaque capitable. Si par la lecture du projet *de la Taille tarifée*, dont nous allons parler plus bas, le lecteur pouvoit comprendre la grande utilité & la facilité de la méthode des Tarifs, des déclarations volontaires, & des compagnies de Collecteurs volontaires, il lui ſeroit aiſé de voir que l'on peut, dans le recouvrement de la capitation, en faire un uſage très-avantageux en faveur des capitables, exceſſivement taxés par rapport à leur revenu.

Il eſt certain que, quant à préſent, faute de règle, faute de point fixe, il y a grand nombre de capitables vexés, & les uns plus que les autres ; & pluſieurs capitables protégés, qui ſont exceſſivement favoriſés, & qui ne portant pas le poids qu'ils devroient porter, font tant par leur crédit & par les protections qu'ils mendient, que, les non-protégés étant ſurchargés, le recouvrement de leurs taxes ſe fait difficilement.

Ce ſubſide a l'avantage d'être général, aucun Sujet n'en eſt exempt : il s'étend dans les Provinces d'Etats, comme dans les autres Provinces : il

egarde tous les Sujets de toutes les conditions : il s'étend même ſur les taillables. Mais en ne comptant ici, ni la capitation, des taillables, ni celle des pays d'Etats, elle rapporte à l'Etat des ſommes très-conſidérables. Il eſt donc très-important d'en rendre la répartition proportionnée au revenu de chaque capitable, pour en rendre le recouvrement plus facile.

PROPOSITION.

La Capitation doit être proportionnée au revenu du Capitable.

On ſçait que l'établiſſement de la capitation ne ſe fit point, d'abord, proprotionnellement au revenu du capitaple; mais par rapport à la qualité, à la dignité, à l'emploi qu'il avoit, à la profeſſion, au métier qu'il faiſoit.

Les cent Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, par exemple, étoient à une même taxe annuelle, comme s'ils avoient tous un même revenu annuel, au-lieu qu'il y avoit entr'eux des différences du triple, du décuple, & autres différences énormes. Tous les Seigneurs

de Paroiſſe étoient impoſés à une même taxe annuelle, & cependant il y en avoit qui poſſédoient un revenu annuel, dix fois, vingt fois, quarante fois plus fort que les autres. Les Marchands étoient tous à une même ſomme. Les Conſeillers des Parlemens avoient tous pareille taxe. Les Colonels payoient tous une même ſomme. Cependant quelle prodigieuſe différence, entre le revenu ou gain annuel de Marchand à Marchand ; ainſi des autres?

On voit que cette effroyable diſproportion entre les revenus de deux capitables de même dignité, de même emploi, de même profeſſion, mettoit le Conſeil dans la néceſſité, ou de demander au pauvre capitable, dix fois, vingt fois plus qu'il ne pouvoit, & par conſéquent, dix fois plus qu'il ne devoit payer, ou de demander au riche, dix fois, vingt fois moins qu'il ne devoit payer : deux très-grands inconvéniens ; l'un, très-injuſte pour le particulier, qui étoit accablé d'une taxe exceſſive ; l'autre, très-oppoſé au ſervice du Roi & de la Patrie, parce que le ſecours que l'Etat pouvoit attendre d'un pareil ſubſide, ne pouvoit

pas être suffisant pour ses besoins, & ne pouvoit pas rapporter la dixieme partie de ce qu'il auroit dû rapporter, si les taxes du riche & du pauvre, de même dignité, de même emploi, de même profession, de même métier, eussent été, non égales, mais proportionnées à leur revenu annuel, qui étoit très-inégal.

Cette méthode de taxes faites par emplois, par charges, par dignités, par professions, par métiers, fut faite à bonne intention: ce fut pour rendre ce secours plus prompt, & pour éviter l'inconvénient de la taxe arbitraire des Intendans, laquelle, faute de suffisante connoissance du revenu de chaque capitable, & par l'effet naturel des recommandations injustes, est ordinairement très-disproportionnée & très-injuste.

Projet de la Taille tarifée de M. l'Abbé de Saint-Pierre.

C'est pour faire cesser les grands maux causés par les disproportions de la taille arbitraire, que je donne ici

le projet de la taille tarifée. La matière est importante. On verra qu'il ne s'agit pas de moins, que d'assurer au Roi un subside qui, avec ses suites, monte, année commune, à plus de soixante-six-millions, dont les fondemens vont tous les jours en dépérissant : il ne s'agit pas de moins, que de faire cesser plus de trente-six-millions de pertes annuelles que fait l'Etat, sans compter une infinité de vexations accablantes que souffrent les Peuples des Provinces, & qu'ils racheteroient avec une grande somme : il ne s'agit pas de moins, que de conserver les biens & les travaux des taillables qui sont les fondemens de cet important subside.

Idée générale de la Taille tarifée.

Il y a plusieurs causes des disproportions excessives qui arrivent dans la répartition du subside de la taille arbitraire.

La principale vient du défaut de connoissance suffisante du revenu total des taillables de chaque Généralité. Car comment le Conseil sera-t-il assuré de distribuer, avec proportion un subside

annuel de ſoixante millions, ſur vingt Généralités très-inégales, s'il n'a une connoiſſance ſûre du revenu annuel des taillables de chacune? Comment l'Intendant ſera-t il ſûr de répartir, avec proportion, deux-millions-quatre-cent-mille livres; par exemple, ſur les dix Élections de ſa généralité, qui ſont toutes inégales en revenus, s'il ne ſçait pas ſûrement & préciſément en quoi conſiſtent ces inégalités du total du revenu annuel de chacune d'elles? Comment ſçaura-t-il, avec certitude, le total du revenu annuel d'une Election, s'il ne ſçait, avec certitude, le total du revenu des taillables de toutes les Paroiſſes qui la compoſent? Comment ſçaura-t-il, avec certitude, le total du revenu annuel des taillables d'une Paroiſſe, s'il ne ſçait, avec certitude, le revenu de chaque taillable de cette Paroiſſe?

Or qui peut mieux ſçavoir le revenu total d'un taillable, que le taillable lui-même.

Il eſt donc queſtion d'avoir de chaque taillable, la déclaration totale, & la vraie eſtimation de tous ſes différens revenus; & voilà un des principaux

articles de la méthode de la taille tarifée : déclaration entière, & estimation véritable de son revenu, sous peine d'une punition suffisante & inévitable du quadruple, & d'amende arbitraire, moitié au profit de la Paroisse qu'il voudroit frauder, & moitié au profit des Collecteurs, pour les intéresser suffisamment à la poursuite du crime de faux.

La déclaration véritable du taillable, jointe à la loi des tarifs, lui ôte toute crainte d'être taxé arbitrairement, & disproportionnément à son revenu.

La peine suffisante contre tout non-déclarant, fera que tous déclareront : & la peine suffisante contre tout faux déclarant, fera que tous déclareront vrai.

Le second article important, c'est d'établir différens tarifs pour les différens revenus, selon la différence des charges de chaque espèce de revenus. C'est de ces divers tarifs, qu'elle emprunte son nom de la taille tarifée. Le revenu d'un moulin, par exemple, aura un tarif différend de celui d'un pré ; le tarif du Journalier, sera différent de celui du Notaire.

Les Collecteurs de la taille tarifée

ne feront la répartition du subside, que selon ces déclarations & ces tarifs, & en présence du Commissaire. Or alors, ni l'ignorance du revenu, ni la haîne des Collecteurs, ne présideront plus à la répartition des taxes des taillables ; & il y aura une espèce de nécessité, que la justice & la proportion soient toujours exactement gardées entre tous ; & c'est le sublime de la loi.

Au reste, les revenus annuels consistent, 1°. en immeubles : 2°. En travail des mains & industrie : 3°. En argent mis en commerce.

Les immeubles, comme terres en propriété, terres à ferme ou à rentes perpétuelles, maisons séparées des terres, moulins, étangs, bois taillis, rentes foncières, rentes constituées, rentes viagères.

Pour les terres que l'on posséde en propriété, mais affermées, le tarif sera calculé, par exemple, sur le pied du cinquieme du revenu, ou de quatre sols pour livre. A l'égard des terres que l'on tient à ferme, le tarif sera sur le pied de deux sols pour livre. Le tarif de l'argent en commerce sera sur le pied du centieme denier. Le travail ou industrie sera sur le pied de la valeur

de quelques jours de chaque profeſſion.

Quand le Commiſſaire aura fait le rôle d'une Paroiſſe, ſur le pied de quatre ſols pour livre, de la valeur des terres en propriété ; de deux ſols pour livre, pour fermages & exploitation, & ſur le pied des autres tarifs, il trouvera de deux choſes l'une : la première, que le total des ſommes que chacun des taillables doivent payer ſuivant les tarifs, ſera plus grand, par exemple, d'un dixieme, que le total des impoſitions portées dans le mandement de l'Intendant. Or, en ce cas, il faudra que le Commiſſaire faſſe diminuer d'un dixieme chaque ligne, avant que de ſigner le rôle, à la fin duquel il ſera fait mention de cette différence.

La ſeconde, que le total des ſommes de toutes les lignes formées ſur les tarifs, ſera plus petit, par exemple, d'un dixieme, ou autre partie aliquote, que le total des impoſitions portées par le mandement : en ce cas, le Commiſſaire augmentera chaque ligne du rôle de la Paroiſſe, d'un dixieme, ou autre partie aliquote, avant que de ſigner ; & il y ſera fait mention expreſſe de la différence entre le total que produiſent les

ſent les tarifs, & le total des ſommes du Mandement de l'Intendant. C'eſt que le principal but du projet de la taille tarifée & de l'intention du Roi étant de faire rendre juſtice, non ſeulement entre famille & famille de la même Paroiſſe, mais encore entre Paroiſſe & Paroiſſe, entre Election & Election, & entre Généralité & Généralité; il eſt abſolument néceſſaire de connoître celles qui payent plus qu'elles ne doivent, en ſuivant le même tarif, & de combien il faut charger les unes de ce dont on déchargera les autres.

Les riches taillables qui ſont protégés, les Fermiers des Seigneurs, les Seigneurs mêmes, les Préſidens, les Conſeillers, les Elus, les Subdélégués, & les autres perſonnes de crédit, ſe plaindront de ce qu'ils perdent l'effet de leur protection injuſte, & de ce que leur revenu, qui avoit été augmenté injuſtement aux dépens des pauvres taillables, non protégés, va être diminué; mais plus ils ſe plaindront, plus leurs plaintes prouveront la grandeur de leur injuſtice paſſée, & la néceſſité d'autant plus preſſante de la faire ceſſer, que cette injuſtice ruine

l'Etat, en ôtant non-ſeulement à dix-huit cent-mille pauvres familles, non protégées, toute ſûreté de conſerver leur petite fortune préſente, mais même en ôtant encore, par les taxes arbitraires & exceſſives, à tous les petits Commerçans les moyens de mettre à profit leur induſtrie dans le Commerce, & le travail de leurs mains dans les Arts.

Cette ſûreté, que chacun aura, de n'être jamais exceſſivement taxé, ni plus taxé que les égaux, rétablira le Commerce intérieur, augmentera le nombre des Habitans des Campagnes, le nombre des Cultivateurs des terres, & par conſéquent les fruits de la terre, les dixmes, les champarts & les fermes de la Nobleſſe. Enfin, cette méthode diminuera de beaucoup le nombre des pauvres & des mendians, parce que tout le monde trouvera à travailler.

Il n'y aura plus de Généralité, plus d'Election, plus de famille ſurchargée, & beaucoup moins de frais & de retardement pour les recouvremens, cauſés par l'impuiſſance de payer.



Sur le Miniſtère de la Guerre.

Fonctions de ce Miniſtère.

EN tems de paix le but du Miniſtère de la Guerre, eſt de perſuader aux Souverains qui pourroient nous attaquer, que, ſoit par nos alliances défenſives, ſoit par l'état de nos places, & par le nombre de nos troupes & de nos finances, ils nous attaqueroient en vain, & qu'ils riſqueroient de perdre beaucoup plus qu'ils ne gagneroient. Car ce ſera cette perſuaſion ſeule qui fera durer la paix.

En tems de guerre, le but de ce Miniſtère, eſt de vaincre, c'eſt-à-dire, de devenir ſupérieur aux ennemis. Or cette ſupériorité vient de diverſes cauſes, qui ſont les divers moyens que l'on emploie dans le Miniſtère de la Guerre. Ces moyens ſont:

1°. *Les Alliances.* Il eſt certain qu'un Allié puiſſant & ſuffiſamment intéreſſé à être conſtant, fait bientôt par ſes diverſions ou par d'autres moyens, en certaines circonſtances, pencher la balance: ce qui fait finir la Guerre, dès

qu'un Allié puiſſant s'eſt déclaré partie. Mais il eſt à propos que nos Alliés voient clairement la juſtice de notre cauſe, & que c'eſt une injuſtice & une vexation, de la part de notre ennemi, afin qu'ils puiſſent le regarder comme l'ennemi commun de la ſociété humaine, & de la tranquillité publique.

2°. *Les Finances.* La ſupériorité en nombre de Troupes, dépend de la ſupériorité en argent. Nous avons parlé dans le Chapitre des Finances, de la maniere d'améliorer le crédit public, & de trouver plus promptement du ſecours, & à moindres frais pour l'Etat. La plupart des Princes d'Orient ont des tréſors en réſerve, & ſont d'autant plus éloignés de la guerre, qu'ils craignent plus d'être obligés à dépenſer leurs tréſors, dans l'incertitude s'ils pourront les remplir par les ſubſides extraordinaires, auſſitôt qu'ils ſeroient obligés de les vuider par les dépenſes de la guerre.

3°. *Les Soldats.* On a remarqué que pour la force du corps, pour la fatigue & pour la patience, les Soldats accoutumés aux travaux de la campagne, étoient meilleurs pour les fatigues des campe-

mens, des siéges, & des marches difficiles dans des saisons fâcheuses; il est vrai que les Soldats des Villes, fainéans, débauchés, ont plus d'intelligence, & que, pour un jour d'action, ils ont plus d'activité : mais ils sont moins patiens, moins constans, moins disciplinables, plus sujets à déserter. Or, dans les Soldats, il faut surtout discipline & patience.

Le nombre des combattans étant égal, nos Soldats peuvent avoir une grande supériorité par la valeur, par la discipline, par l'art de combattre, de se tenir serrés, & de se rallier par l'habitude & la patience dans les marches, dans les campemens, dans les disettes, dans les exercices fréquens.

Les Soldats d'Alexandre, dix fois supérieurs de ce côté-là, vainquirent les Perses dix fois supérieurs en nombre, quoique peut-être égaux en force de corps, à combatre seul-à-seul.

Il n'y a proprement que la guerre actuelle qui fasse de bons Soldats; là, ils exercent leur ardeur & leur obéissance; là, ils augmentent leur fermeté, leur constance & leur patience. Mais, faute de guerre, on doit les exercer souvent en tems de paix, & ne les laisser

jamais dans l'oisiveté. Il est vrai que cet exercice ne vaut pas la dixieme partie de ce qu'ils apprennent dans la guerre actuelle. Un Soldat qui en trois ans a vu un combat, qui en a soutenu un autre, vaut plus que trois autres Sòldats qui n'on rien vu de semblable: mais vingt Soldats fort exercés dans les revues, valent plus de quarante Soldats tout neufs & de recrûe. Voilà pourquoi il est de la derniere importance pour un Etat, lorsqu'il est en paix, d'empêcher que l'Etat voisin n'entretienne une guerre de trois ans: car vingt-mille hommes de bonnes Troupes, en battront facilement cinquante-mille qui ne sont point aguerries. Ainsi Darius fit une faute grossiere contre la bonne Politique, de laisser aguerrir les Troupes de Philippe de Macédoine & des autres Grecs, par leurs guerres intestines & perpétuelles. Tandis que les Troupes des Perses étoient dans l'inaction & dans l'oisiveté, il falloit qu'il se déclarât toujours pour les plus foibles des Grecs, contre Philippe, & surtout contre tout attaquant, & qu'il fît rendre tout aux vaincus. En un mot, il falloit qu'il tînt les Grecs en repos, ou en décidant leurs différends lui-même,

ou plutôt en les faiſant décider par leurs pareils, dans l'aſſemblée des Amphictyons.

J'ai ouï-dire à feu M. le Maréchal de Vauban, que le Soldat Anglois & Hollandois avoit une paye plus forte d'un tiers que le Soldat François ; que c'étoit la raiſon qui rendoit nos recrûes ſi difficiles, & médiocrement bonnes, & nos déſertions ſi fréquentes : qu'ainſi il valoit mieux avoir trente bons Soldats, contens de leur condition, que quarante médiocres, qui ſongent la plupart à déſerter.

Exciter l'Emulation entre Régiment & Régiment.

On peut exciter l'émulation de diſcipline, entre les Soldats de deux Compagnies. L'envie de ſurpaſſer ſon camarade, eſt un ſentiment naturel à tous les hommes. Les habiles gens ſavent la nourrir & la fortifier entre Compagnie & Compagnie qui vivent au même lieu. On pourroit la nourrir & la fortifier entre Régiment & Régiment qui vivent dans le même lieu, par des prix, & dans les occaſions de

guerre, les placer de ſorte qu'ils puiſſent être témoins de leurs efforts mutuels ; l'on ne ſauroit trop exciter l'émulation entre les hommes, à qui ſervira le mieux la Patrie.

Importance de bien choiſir les Officiers ſubalternes.

C'eſt une erreur dangéreuſe de croire qu'il n'eſt pas auſſi important de bien choiſir tous les Lieutenans, tous les Capitaines, tous les Colonels, qu'il eſt important de bien choiſir tous les Maréchaux de France. Il eſt bien vrai que le choix d'un bon Maréchal de France eſt plus important que le choix d'un bon Capitaine d'infanterie, ou d'un bon Colonel. Mais le bon choix de vingt bons Colonels, ou de deux-cents bons Capitaines, eſt auſſi important pour obtenir la ſupériorité de force ſur l'ennemi, que le choix d'un bon Maréchal de France pour Général ; c'eſt que le grand nombre des Officiers ſubalternes en fait la grande importance.



Opinion du Prince Eugène ſur la valeur des François.

Après la victoire de Parme, que le Maréchal de Coigni remporta le vingt-neuf Juin mil-ſept-cent trente-quatre ſur les Impériaux, commandés par le Comte de Mercy, qui fut tué dès le commencement de la Bataille, on trouva dans la poche de ce Général une lettre qu'il avoit reçue la veille de M. le Prince Eugène, le plus grand Général de ſon tems, dans laquelle on remarqua ces paroles: *Tâchez, mon cher Comte, de battre le Général François; car pour les Soldats de cette Nation, n'eſpérez pas de les vaincre.*

Ces paroles ſemblent d'abord ſe contredire: car comment peut-on battre le Général, ſans battre ſes Soldats: mais c'eſt la contradiction apparente de cette propoſition qui en fait le ſel; ce qui nous découvre une des ruſes de guerre de ce grand Homme, & en même tems l'opinion qu'il avoit de la ſupériorité de valeur des François; mais que leurs Généraux n'ont pas toujours la ſupériorité en ruſes de guerre, comme avoit M.

de Turenne.— Un Général peut être battu dans une Bataille, lorſque, par la mauvaiſe diſpoſition de ſon ordre de Bataille, une partie de ſes Troupes ne peut combattre, tandis que l'autre partie eſt attaquée par preſque toute l'armée ennemie; comme il arriva à Ramilli, où le Maréchal de Villeroi fut bien battu; & à Hohſtet, où le Maréchal de Tallard fut défait, & pris priſonnier. On peut dire que les Généraux François y furent bien battus, ſans qu'on puiſſe dire que les Soldats François y aient été vaincus, puiſque les Généraux n'eurent pas l'habileté de faire bien combattre à nombre égal contre leurs ennemis.

Guerre de Mer.

Ce n'eſt pas aſſez pour conſerver le bien des Sujets, d'avoir des Troupes de terre & des places fortes. C'eſt que les biens d'un grand nombre de Sujets conſiſtent dans le commerce maritime: & l'on ſait que c'eſt par le commerce maritime que les revenus, que produiſent les terres, s'augmentent conſidérablement. Il faut donc avoir des vaiſſeaux de guerre, tant pour la conſervation des vaiſſeaux marchands de la Nation, que pour cou-

tir sur les vaisseaux marchands ennemis. Il en faut pour tenir la mer, pour empêcher les descentes des ennemis, & pour éviter la ruine de nos Ports de mer.

Tels sont les malheurs, telles sont les dépenses où nous serons toujours engagés, soit dans la guerre actuelle, soit dans la crainte de la guerre, tandis que les Puissances de l'Europe seront en guerre.

Il y a deux manieres de faire la Guerre de mer; la premiere est, de tenir la mer, quand on est supérieur en nombre de gros vaisseaux de quatre-vingt canons, de trente-six, & de quarante-huit livres de balles. Car le nombre & la grosseur des canons, le reste étant égal, décide dans les combats de mer.

La seconde maniere qui convient au Prince le plus foible en marine, est de tenir à la mer de petites escadres, des frégates légeres, pour chercher les vaisseaux marchands ennemis, & pour interrompre leur commerce. Or, plus leur commerce maritime est grand, plus nos Corsaires leur causeront de dommage, & s'enrichiront.

Jusqu'à présent notre Commerce est petit en comparaison de celui des Hol-

landois & des Anglois ; & notre peu de Commerce eſt la cauſe de notre peu d'argent ; comme leur grand Commerce eſt la ſource de leurs richeſſes en argent. Lorſque nous avons de la peine à trouver de l'argent à huit pour cent, ils en trouvent facilement à trois pour cent.

Notre terroir eſt plus grand d'un tiers & meilleur que le terroir de l'Angleterre : nous avons un tiers plus d'habitans : nous avons des ports en nombre ſuffiſant : nous pourrions avoir un tiers plus de commerce qu'eux, & par conſéquent un tiers plus de Matelots & d'Officiers de Marine. Cependant ils font trois fois plus de commerce que nous.

Si nous augmentions notre commerce maritime des trois quarts, nous aurions un tiers plus de Matelots que les Anglois ; un tiers plus de vaiſſeaux, un tiers plus de richeſſes en argent qu'eux.

Parties principales de la Marine.

Il y a pour la guerre de mer, comme pour la guerre de terre, deux genres d'Officiers ; les uns pour com-

battre ; les autres, pour le ſervice & pour la ſubſiſtance des armées.

Il faut des vivres ; il faut des armes de rechange ; il faut des munitions ; il faut de l'artilletie ; il faut de l'argent, tant pour les Soldats, pour les Matelots, que pour les Officiers : il faut même des Officiers Mariniers, qui reçoivent l'ordre des Officiers du Vaiſſeau, & qui le faſſent exécuter par les Matelots.

Quand dans un Vaiſſeau, il manque un Enſeigne, il eſt remplacé par un Garde-Marine ; après l'Enſeigne, vient le Lieutenant, & après le Lieutenant, c'eſt le Capitaine du Vaiſſeau.

Le chef d'Eſcadre commande un certain nombre de Vaiſſeaux & de Capitaines. Le Lieutenant-Général, commande un certain nombre de Lieutenans-Généraux ; & l'Amiral, commande aux deux Vice-Amiraux.

Un Lieutenant-Général, un chef d'Eſcadre, un Intendant de Marine dans chaque port.

Un Intendant de Marine a ſous ſes ordres pluſieurs Commiſſaires, les uns pour les claſſes des Matelots, d'autres pour les vivres, d'autres pour les munitions & magaſins, &c. Il faut

dans chaque port un Tréſorier, & dans la Capitale, un Tréſorier-Général.

Je demanderois ſeulement qu'il y eût encore quelques grades de plus entre le grand nombre de Capitaines, de Lieutenans, d'Enſeignes & de Gardes-Marine, en ſorte que le grade inférieur de Capitaine de cinquante canons, fût toujours l'unique pépinière du grade immédiatement ſupérieur, comme de Capitaine de Vaiſſeaux de ſoixante & dix canons. On ne ſçauroit trop multiplier les grades, pour entretenir & fortifier l'émulation.

Nous manquons de bois de conſtruction, cependant nous avons de grandes forêts dans pluſieurs Provinces de France. On y pourroit faire des forges & y conſtruire des vaiſſeaux, y ſemer du lin & du chanvre.

A l'égard des Charpentiers, nous en avons de bons, mais point en aſſez grand nombre : ils pourroient ſe perfectionner, ſi la Cour en envoyoit deux, de tems en tems, voir les chantiers de Hollande & des Anglois, pour communiquer enſuite au Miniſtre les obſervations de leur voyage.



La grande célérité dans un Général d'Armée est la plus importante qualité.

On dit que Cicéron demanda un jour à César, quelle étoit la premiere & la plus importante qualité d'nn Général; *c'est la célérité*, répondit César. Quelle est la seconde, reprit Cicéron, c'est encore la célérité, reprit César; & cela, comme s'il eût voulu dire, que cette qualité comprenoit toutes les autres. — Ce mot de *célérité*, comprend deux choses. Une grande promptitude à former des projets, & une grande promptitude à les exécuter. Or le Général qui a acquis ces deux sortes de promptitudes, a nécessairement rassemblé un grand nombre de qualités rares, & se trouve bien supérieur aux autres Généraux, qui sont lents dans la délibération, & encore plus lents dans l'exécution.

Il faut pour cela un grand génie, c'est-à-dire, un esprit étendu, qui embrasse beaucoup d'idées en même temps, un esprit vif & fecond en expéditions, & fort éclairé sur les détails. Il faut un discernement juste,

pour bien juger du courage & des talens de ceux qu'on veut employer. Il faut un jugement ſolide & prompt ſur la nature des moyens, pour bien choiſir ceux qui ſont les plus propres pour parvenir promptement à ſon but. Il faut ſur-tout une grande ardeur pour les grandes entrepriſes, une ardeur continuelle, qui ſoutienne le Général dans ſes deſſeins & dans les détails de l'exécution. Il faut de la vigueur & de la force du corps, pour ſupporter les fatigues d'une grande activité, & pour fournir dans les occaſions preſſantes des reſſources à l'eſprit, contre la néceſſité du ſommeil & contre l'accablement que cauſe la fatigue.

Pour employer promptement & utilement le tems de l'exécution, il faut avoir amaſſé & aſſemblé une prodigieuſe quantité de choſes néceſſaires, & cela demande une prévoyance d'une vaſte étendue : cela demande un travail d'eſprit infiniment pénible, pour tout autre que pour un tempérament plein d'ardeur, & pour un genie du premier ordre.

Pour encourager les Soldats & les Officiers, à concourir à la prompte

exécution d'un projet, il faut que le Général sçache mettre en œuvre le grand art de la persuasion ; il faut que, selon les divers caractères, il sçache leur proposer à propos, des récompenses proportionnées, & qu'il les leur distribue avec une grande justice, fondée sur la connoissance des services & des talens des Officiers. Il faut que par ses discours, par ses manières, par sa conduite, il eleve le courage des Soldats, & qu'il nourrisse & fortifie sans cesse leurs espérances, leur émulation, leur confiance pour la victoire, leur haîne pour les ennemis.

Pour exécuter promptement, il faut exécuter hardiment : l'audace écarte, dissipe, fait évanouir les obstacles imaginaires, qui arrêtent quelquefois longtems les Généraux incertains : l'audace finit promptement les incertitudes, qui font perdre les actions : l'audacieux inspire de l'audace, & on ne sçauroit en donner trop au Soldat : l'audace coupe promptement le nœud, qu'on seroit trop long-tems à dénouer.

Telles sont les importantes qualités que produit la célérité, tant dans la délibération, que dans l'exécution.

Avec la célérité, un Général pro-

fite promptement de tous les petits & de tous les grands ſuccès. Il en tire promptement tout ce qu'on en peut tirer, & il s'en ſert, comme de nouveaux moyens pour entreprendre & pour faire réuſſir de plus grands projets.

La célérité ſurprend les ennemis, les étonne, fait paſſer la crainte de leur côté, & renverſe leurs projets d'attaque, les met ſur la défenſive : or un ennemi ſur la défenſive, étonné, ſurpris, affoibli par la crainte, eſt bien-tôt battu, ſoit par la vraie, ſoit par la fauſſe attaque.

C'eſt ainſi qu'avec beaucoup de célérité, un Général qui commanderoit une armée inférieure en nombre, devient réellement le plus fort; car il n'eſt pas ſurprenant que le plus fort trouve enfin l'occaſion de battre le plus foible. Il eſt heureux, diſoient les envieux du Maréchal de Villars, en parlant de ſes ſuccès; ils ne ſavoient pas qu'il devoit les mêmes ſuccès à ſa grande célérité.

Céſar ſavoit mieux que perſonne à quoi il devoit les grands avantages qu'il avoit toujours eu ſur ſes ennémis, toujours plus forts en nombre que lui. Or,

par un seul mot, il fit entendre à Ciceron, que la supériorité entre Capitaines ne se mesure que par le plus ou le moins de célérité.

Autres Observations sur le même sujet.

Il est toujours de l'intérêt des Princes d'empêcher que les Troupes des Princes voisins ne s'aguerrissent, tandis que les Troupes des Princes pacifiques ne s'aguerrissent point. Ainsi le bon esprit & la bonne politique conseillent toujours les Princes pacifiques de l'Europe d'empêcher, ou de faire cesser la guerre en Europe, pour n'avoir jamais à craindre des Troupes plus aguerries que les leurs. Je conviens que les Princes qui ont fait ou soutenu de longues guerres, ont leurs finances en désordre, & qu'ils sont de ce côté-là inférieurs en puissance aux Souverains qui n'ont point eu de pareilles dépenses à faire; mais il faut convenir aussi, que la supériorité de valeur & de discipline dans les Troupes, est bien d'une autre importance que la supériorité de finance. Alexandre avec ses trente-mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris,

devint bientôt ſupérieur à Darius, qui par ſes richeſſes avoit cinq ou ſix fois autant de Troupes riches, mais non aguerries.

C'eſt une faute eſſentielle à un Souverain de laiſſer aguerrir les Troupes de ſon voiſin, ſans aguerrir les ſiennes en même tems. Ainſi, il eſt forcé de prendre parti dans toute guerre de ſon voiſinage, & le parti qu'il peut prendre avec juſtice & bienſéance, c'eſt celui qui le rend arbitre, contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & ſon devoir eſt d'empêcher tout agrandiſſement de territoire, & par conſéquent de procurer à chacun la conſervation du ſien.

Un pareil plan de conduite eſt très-raiſonnable ; & il convient qu'un Souverain puiſſant le faſſe connoître publiquement à ſes voiſins, afin de dégoûter les Princes inquiets & ambitieux de prendre les armes, par la certitude qu'ils auroient de perdre tous les frais de la guerre, par le dommage de leurs frontieres, & le préjudice que leur cauſeroit l'interruption du Commerce.

Un Roi de France peut devenir ainſi l'arbitre de l'Europe, pourvu qu'il déclare qu'il ne veut point aggrandir ſon

territoire, & qu'il se déclare contre celui qui refusera les arbitres qu'il leur nommera, ou dont ils conviendront. Or, y a-t-il pour un Roi un personnage plus louable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les Nations Chrétiennes, & d'être regardé dans toute l'Europe comme le pacificateur & le médiateur de tous les différens qui naissent entre les Souverains?

C'est particuliérement pour des Princes dont les Etats sont exposés, que les lignes défensives sont absolument nécessaires à leur conservation; & il faut, pour les former & pour les entretenir, des esprits plus souples, plus doux, plus patiens & plus plians, que ces esprits fiers & impatiens, plus faits pour avoir des succès dans les combats, que dans les Négociations.

La Peinture, la Sculpture, la Musique, la Poësie, la Comédie, l'Architecture, prouvent les richesses présentes d'une Nation. Elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de son bonheur. Elles prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir & à nourrir d'autres espèces de fainéans; gens qui se piquent d'es-

prit agréable, mais non pas d'eſprit utile: ils veulent exceller ſur leurs pareils; mais ils ſe contentent d'exceller dans des bagatelles, dans des choſes peu importantes, pour un bonheur un peu durable.

Ce n'eſt pas que ces Ouvriers illuſtres ne travaillent: ce n'eſt pas qu'ils ne faſſent des Ouvrages difficiles, & où ils emploient beaucoup d'eſprit & d'adreſſe; mais c'eſt dommage de tant dépenſer d'eſprit dans des Ouvrages ſi peu utiles pour le bonheur ſolide de la ſociété. C'eſt un défaut de notre Gouvernement, de ne propoſer pas des occupations plus utiles, au lieu de ſemblables amuſemens paſſagers dont il ne reſte aucun motif, ni pour les pauvres familles ni pour la poſtérité. — Qu'eſt-ce préſentement que la Nation Italienne, où les Arts ſont portés à une haute perfection: ils ſont pareſſeux, vains, poltrons, occupés de niaiſeries. Tels ſont devenus peu-à-peu, par l'affoibliſſement du Gouvernement, les ſucceſſeurs de ces Romains ſi eſtimables, qui étoient dignes de gouverner les autres Nations.

Lorſque par les Traités faits entre les Souverains, il y a dérogation ex-

presse aux Loix coutumieres d'un Pays, ces coutumes ne peuvent donner aucuns droits : car les Traités seuls forment entre les Souverains leurs droits respectifs ; & quoiqu'il n'y ait pas des garants de l'observation mutuelle de ces Traités, les Loix que les Souverains se sont faites ne laissent pas d'être Loix ; elles ne laissent pas de fonder leurs droits, & les Princes voisins qui sont équitables, devroient toujours pour leur propre sûreté, se regarder comme garants naturels, en leur propre & privé nom, de l'exécution des Traités de leurs voisins.

Pour jouer un grand rôle en Europe, & pour empêcher les guerres, & faire rendre justice aux moins forts, il faut, 1°. être puissamment armé ; 2°. être instruit à fond des contestations des Souverains ; 3°. il faut que le Roi juste leur déclare qu'il sera pour celui qui ne fera aucun acte d'hostilité, & qui offrira l'arbitrage ; 4°. il faut que ce médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ses pertes & de ses dépenses, & se contente du seul plaisir de conférer la Paix entre ses voisins. Or, il n'y a qu'un grand-homme

qui puisse penser ainsi ; un homme du commun ne sauroit monter si haut.

Projet pour rendre les Troupes beaucoup meilleures & les Soldats plus heureux.

Vers l'an mil-six-cent-quatre-vingt-dix-huit, je fis connoissance avec le Maréchal de Vauban, esprit ferme & solide, excellent Citoyen, Officier des mieux instruits de tous les détails de la guerre, toujours occupé du service du Roi & des intérêts de la Patrie. Je me plaisois fort à l'entendre raisonner sur son métier. Et un jour, je fus étonné de lui entendre dire, que la solde du simple Soldat étoit trop foible de plus d'un tiers. Le marc d'argent étoit alors à vingt-neuf livres, & il est à présent environ à quarante-neuf livres.

Il fondoit son opinion sur le calcul qu'il avoit fait, de ce qu'il falloit au Soldat, pour avoir suffisamment de pain, de viande, & autres besoins ou commodités, comme bierre, vin, eau-de-vie, tabac, sans compter ce qu'on lui retient sur sa solde, comme souliers, linge

linge & habillement, & le trentieme pour les Invalides.

Il avoit pour principe, que, pour rendre le métier de Soldat un métier stable, quoique composé de Soldats qui avoient essayé des autres métiers, il falloit que le Soldat s'y trouvât plus commodément, que dans les autres métiers qu'ils avoient quittés ; ou bien, il falloit se résoudre à les voir déserter fréquemment, & passer souvent chez les ennemis, à quitter le service à la fin de leur engagement, & à n'avoir, par conséquent, que de nouveaux Soldats, la plupart engagés par force, par finesse, ou à force d'argent, & retenus par la seule crainte de la désertion, peine qu'ils évitoient souvent en passant chez les ennemis.

Les métiers qu'ils quittent, sont ordinairement de manœuvres, de compagnons de boutique, de laquais, de valets voituriers, de simples journaliers, &c. Il est vrai que dans le tems de paix, le simple Soldat a moins de peine & de travail que le simple journalier ; & que dans le tems de guerre il a l'espérance de butiner, & de devenir Appointé *, puis Caporal, puis Sergent ; mais

* Appellé ci-devant Anspessade.

il risque sa vie dans la guerre, & il est privé du plaisir de vivre en famille : ainsi pour lui faire toujours préférer la profession de Soldat, il faudroit qu'il eût à dépenser par an, pour nourriture & entretien, un peu plus qu'il n'avoit dans son premier métier ; autrement il songera toujours à quitter le métier de Soldat.

Le Maréchal de Vauban, qui avoit comparé ces deux sortes de vies, avoit vu, par son estimation & par son calcul, que la solde de son tems ne suffisoit pas pour retenir dans leur métier les simples Soldats, mais malheureusement nous n'avons plus ce calcul.

Il en jugeoit encore par le traitement des Soldats des autres Nations, par la solde des Soldats Espagnols, Hollandois & Anglois, chez qui les denrées qui servent à la nourriture & à l'habillement de Soldat, sont à-peu-près au même prix que chez nous ; & il disoit que leur solde, évaluée sur le pied de notre monnoie, est plus forte d'un tiers que la nôtre ; traitement que les Soldats savent bientôt par les prisonniers, & connoissance qui est très-propre à nous débaucher nos Soldats.

Apparemment que la solde des Al-

lemands & des Italiens est également forte par rapport à ces denrées : mais comme nous sommes les seuls qui avons imprudemment augmenté le poids d'argent de nos livres tournois, ou numéraires de nos monnoies, sans augmenter en même-tems la solde de nos Soldats, nous pourrions bien aussi être les seuls de l'Europe, qui avons ainsi très - imprudemment diminué la solde annuelle de nos Soldats, en diminuant le nombre de marcs d'argent qu'ils avoient il y a cent quarante ans.

Il seroit fort facile de savoir par les Intendans des Armées, & par nos Ambassadeurs, en quoi consiste le traitement des simples Soldats de nos voisins, & d'en faire la comparaison avec le traitement des nôtres.

Il attribuoit à la foiblesse de notre solde présente cinq grands inconvéniens. Le premier étoit une beaucoup plus grande désertion de nos Soldats, que n'étoit la désertion des Soldats ennemis. Le deuxieme, c'est que la plupart de nos Soldats, après avoir servi le tems de leur engagement, quittoient le service, au-lieu de s'engager de nouveau, faute de commodités suffisantes que ne pouvoit pas leur donner une

ſolde trop foible. Le troiſieme, qui en eſt la ſuite, c'eſt que nos armées étoient beaucoup moins remplies de Soldats de quinze ans, de vingt ans, de trente ans de ſervice, que n'étoient celles de nos ennemis. Le quatrieme, c'eſt que la déſertion de nos Soldats chez les ennemis, feroit un double mal à l'Etat, puiſqu'ils ſe fortifioient par la diminution de nos forces, & par l'augmentation des leurs. Le cinquieme, c'eſt qu'il falloit, à cauſe de la plus grande déſertion ou abandonnement, un beaucoup plus grand nombre de Soldats de recrûe, & qu'il avoit appris de vieux Officiers qui ſervoient ſous Louis XIII, qu'il y avoit alors dans les Troupes la moitié plus de Soldats de 20 ans & de 30 ans de ſervice, qu'il n'y en avoit de ſon tems; & que trente-mille pareils Soldats bien diſciplinés, en euſſent battu facilement quarante-cinq-mille de nos Troupes d'aujourd'hui, parce qu'étant tous plus accoutumés à la fatigue & à la diſcipline, il étoit difficile de les rompre: ils ſavoient ſe rallier plusieurs fois, & revenir au combat, ſe ſaiſir des poſtes avantageux: ils étoient plus robuſtes; ils perdoient moins de tems à ſe bien retrancher,

à se bien camper, à se mieux mettre à couvert des injures des saisons, & faisoient beaucoup mieux tous les autres services militaires: au-lieu que la plupart des nouveaux Soldats de recrûe, meurent souvent de maladie, faute de se bien gouverner: ils ne savent ni se bien poster, ni se bien rallier promptement, ni se retrancher, ni se huter comme il faut.

Origine du mal.

Il n'étoit pas venu à l'esprit de M. le Maréchal de Vauban, que la solde de nos Soldats pouvoit bien être affoiblie insensiblement depuis Henri IV, par l'augmentation insensible de nos monnoies, & par l'augmentation insensible du prix des denrées nécessaires à la vie, augmentation qui devoit être à-peu-près proportionnée à l'augmentation de nos monnoies & du marc d'argent, en nombre de livres numéraires.

C'est la grande augmentation arrivée depuis 30 ans * à nos monnoies numéraire, qui m'a fait songer que la foiblesse excessive de notre solde pouvoit

* Ce qui maintenant (en 1774) fait 70 ans.

bien venir de ce que le miniſtère, en augmentant imprudemment le nombre de livres du marc d'argent, n'avoit pas ſongé à augmenter en même proportion, le nombre de livres de la ſolde annuelle du Soldat. Il eſt vrai que dans la Régence, on augmenta d'un ſou par jour cette ſolde ; mais cette augmentation ne fut pas proportionnée à celle de la monnoie.

Pour m'éclaircir du fait, j'ai voulu ſçavoir avec certitude pluſieurs choſes. La premiere, quelle étoit la ſolde annuelle des ſimples Soldats, qui ſervoient ſi bien Henri IV. La deuxieme, à combien de livres tournois étoit alors le marc d'argent. La troiſieme, combien de livres vaut préſentement (en 1734)le marc d'argent;& quelle eſt notre ſolde préſente, afin de faire la comparaiſon du traitement du Soldat, ſous le regne de Henri IV, avec le traitement du même Soldat, ſous le regne de Louis XV.

Ma raiſon étoit, que c'eſt un préjugé déciſif, pour mettre notre ſolde au même point qu'il mettoit la ſienne ; lui qui étoit ſi habile ſur tout ce qui regardoit la guerre ; lui qui l'avoit faite preſque toute ſa vie avec les meilleurs Capitaines de ſon tems ; lui qui en

connoiſſoit les détails par lui-même, auſſi exactement qu'un vieux Officier d'Infanterie ; lui qui ſçavoit mieux que perſonne comparer les ſervices & les ſuccès que l'on doit attendre des vieux Soldats, avec les ſervices & les ſuccès que l'on doit attendre des armées, où il y a beaucoup de nouveaux Soldats & de Soldats de recrûe ; lui qui avoit tant d'intérêt à bien choiſir entre avoir, avec la même finance, une armée plus nombreuſe d'un quart, ou une armée moins nombreuſe d'un quart, mais la moitié plus aguerrie.

S'il ſe trouve que Henri IV, pour la nourriture & entretien du ſimple Soldat, par an, donnoit un peu plus de cinq marcs & demi d'argent; & que Loui XV, pour la nourriture & entretien d'un pareil Soldat, ne donne effectivement qu'environ trois marcs ; il faut en revenir, ou à choiſir le ſyſtême de Henri IV, qui eſt le même que celui de nos voiſins, ou du moins à examiner le fond du ſyſtême, par les différens calculs qu'avoit fait le Maréchal de Vauban. Car je crois poſſible de trouver des Officiers auſſi inſtruits de ces détails, auſſi expérimentés, & qui puſſent faire des eſtimations auſſi juſtes que celles

qu'il avoit faites, & que celles ſur leſquelles les Soldats étoient traités du tems du règne de Henri IV, en prenant toujours pour principe, que pour faire préférer pour toujours la condition de Soldat, il faut qu'à tout peſer, elle ſoit toujours préférable.

Réponſe à un Préjugé.

MAIS par quel haſard, me dira-t-on, nos ennemis mettent-ils une taxe ſi juſte à la ſolde de leurs Soldats, tandis que nous faiſons la nôtre beaucoup plus foible que la leur ?

La réponſe eſt bien facile. Nos ennemis, pour arriver à cette juſteſſe, n'ont pas décidé de nouveau, quelle ſolde il falloit donner à leurs Soldats, pour les engager, la plupart, à ſervir toute leur vie dans leurs armées : ils n'ont fait nouvellement aucune eſtimation, aucun nouveau calcul des denrées néceſſaires à la vie ; ils n'ont pas fait une nouvelle comparaiſon entre les biens & les maux d'un ſimple Soldat ; ils n'ont fait que ſuivre la taxe ancienne, & ont continué à donner, pour ſolde, le même nombre de florins, par an, en Hollande ; le même nombre de livres ſterling, en Angleterre ; le même nombre

de marcs & d'onces d'argent, par an, pour la nourriture & entretien du ſimple Soldat, &, ce qui eſt décifif, c'eſt qu'ils n'ont pas aſſigné, comme nous, au marc d'argent, depuis plus de cent-vingt ans, un plus grand nombre de florins ou de livres ſterling. Ainſi les denrées néceſſaires à la vie étant demeurées au même nombre de florins ou de livres ſterling, qu'elles étoient il y a cent-vingt ans, leur ſolde eſt demeurée préciſément toujours la même depuis ce tems-là; & telle, que leurs Soldats ont toujours regardé leur métier, comme meilleur, à tout prendre, que le métier qu'ils ont quitté.

Au lieu que la ſolde que donne aujourd'hui le Roi, (en 1734), & qui paroît un peu plus forte en nombre de livres, de ſous & deniers, que celle que donnoit Henri IV, eſt devenue réellement plus foible de plus d'un tiers que la ſienne, par ces différentes augmentations inſenſibles, en nombre de livres tournois ou livres numéraires, à nos monnoies ou au marc d'argent.

De ſorte que ſi nos voiſins & nos ennemis donnent réellement à leurs Soldats la même ſolde, le même poids d'argent, par an, qu'ils leur donnoient

il y a cent-vingt ans ; ce n'est pas qu'ils aient été obligés de faire de nouvelles estimations des denrées nécessaires à la vie du Soldat, & suffisantes pour lui faire toujours préférer son métier à celui qu'il a quitté, c'est seulement qu'ils n'ont point augmenté depuis ce tems-là le marc d'argent, d'un plus grand nombre ou de florins ou de livres sterling, & qu'ils ont suivi, chaque année, la solde de l'année précédente.

De même, si nous sommes parvenus à retrancher, peu-à-peu, de plus d'un tiers la solde de nos Soldats, ce n'est pas que nous ayons été obligés depuis cent-vingt ans, de faire une nouvelle estimation de ces denrées, & de supputer ce que gagnent les garçons de métier & les journaliers, c'est uniquement, que nous avons augmenté le marc d'argent de plus de moitié du nombre de livres tournois, depuis-cent-vingt ans, & que nous avons toujours continué à payer au Soldat, non le même poids d'argent, par année ou par mois, mais seulement à-peu-près le même nombre de sous & de deniers par jour, le même nombre de livres tournois par an.

Preuve du nombre de livres tournois, du Marc d'Argent en 1610.

Si l'on consulte *le Traité de la Variation des Monnoies de France, par le Sieur le Blanc*, édition d'Amsterdam, 1692, l'on trouvera qu'en 1610, année de la mort de Henri IV, le même marc d'argent, qui vaut aujourd'hui environ 49 livres tournois numéraires, ne valoit alors que 20 livres 5 sols, 4 deniers tournois numéraires; c'est-à-peu-près, en même proportion, que de cinq à douze : c'est donc une augmentation de moitié & d'un sixieme en sus.

Preuve de la solde du Soldat, nourriture & entretien en 1610.

Chacun peut consulter comme moi, à la Chambre des Comptes, le second & le septieme volume des Comptes de l'extraordinaire des Guerres, de-là les monts, rendu par M. *Pierre le Charon*, de l'an 1610.

On verra que la solde du simple Soldat étoit alors de douze livres par mois, de trente-six jours chaque mois,

c'étoit dix mois ; & par an, c'étoit cent-vingt livres. C'étoit cinq marcs, & environ cinq onces d'argent ; & par conféquent un peu plus de fix fous fix deniers par chaque jour, de trois-cent-foixante-cinq par an.

Preuve de la folde de fimple Soldat du Régiment des Gardes.

Chacun peut confulter comme moi les Officiers, ou fi l'on veut, le Tréforier du Régiment des Gardes, & l'on trouvera que la folde du fimple Soldat eft préfentement (en 1734) de douze livres dix fous par mois, de trente jours le mois, & de cent-cinquante livres par an : & fi l'on veut s'informer à la Monnoie combien dans cent-cinquante livres en argent d'aujourd'hui, il y a de marcs d'argent, on verra qu'il n'y a que trois marcs, & environ une demi-once d'argent.

Conféquences.

De-là il fuit, que, pour donner au fimple Soldat d'aujourd'hui, la même folde que donnoit Henri IV, il faudroit leur donner par an cinq marcs & plus de cinq onces d'argent, qui, à

quarante-neuf livres le marc, feroit environ deux-cent-ſoixante-quinze livres d'aujourd'hui, c'eſt-à-dire, cent-vingt-cinq livres plus que les cent-cinquante livres qu'on lui donne, & ſur leſquelles même on lui retient plus de cent ſous pour les neuf deniers pour livres des Invalides, ce qui ne ſe faiſoit point en 1610. Ainſi il auroit vingt-deux livres dix huit ſols par mois, au lieu de douze livres dix ſols, ſur quoi retenant par an ſoixante-quinze livres, ſavoir, neuf livres pour les Invalides, & le reſte pour les ſouliers & pour l'habillement, il lui reſteroit pour les quatre-vingt-onze prêts, & un quart par an de quatre jours par prêt, de onze ſous ſix deniers par jour pour vivre, c'eſt-à-dire, la moitié plus qu'il ne lui reſte préſentement, puiſqu'il ne lui reſte que cinq de nos ſous par jour.

On dira peut-être que le prix du bled n'a pas, depuis 1610, augmenté comme les monnoies, c'eſt-à-dire, comme de cinq à douze; mais on le dira ſans preuve. Je me ſuis informé au Châtelet, s'il y avoit des regiſtres des appréciations du bled de 1610, & le Greffier a répondu, que ces regîtres ne ſe trouvoient plus, & qu'il n'y

en avoit que depuis ſoixante ans : mais il ſeroit facile de trouver ailleurs des regîtres anciens & nouveaux du prix du bled.

On peut même donner en réponſe un fait très-véritable ; qui eſt, que depuis 1610, juſqu'à préſent, il eſt enrré en France un tiers plus d'argent de l'Amérique, qu'il n'y en avoit alors dans le Royaume : ce qu'il eſt facile de juſtifier à la Monnoie, & qu'ainſi les denrées, au-lieu de diminuer de prix, ont dû renchérir : car là où il y a plus d'argent dans le Commerce, là, les denrées ſont plus chères ; là, il faut plus d'argent pour ſubſiſter ; & c'eſt la raiſon pourquoi la journée d'un Journalier eſt plus chère d'un tiers, d'une moitié dans les grandes Villes, que dans les Villages des Provinces éloignées.

D'ailleurs, quand vous ne donneriez préſentement au Soldat à ſon prêt de quatre jours, que ſur le pied de ſept ſous ſix deniers, au lieu de cinq qu'il en reçoit ; neuf ſols au Soldat de dix ans de ſervice, & onze ſous au Soldat de vingt ans, & augmenter à proportion les bas Officiers, ils ſeroient tous fort contens, & regardant leur métier comme le meil-

leur de tous les métiers, il ne faudroit plus d'argent d'engagement, on choisiroit les hommes, & il faudroit solliciter pour entrer Soldat de recrûe.

Outre les neuf deniers ou le trentieme de retenue pour les Invalides, on verra même qu'il seroit à propos de retenir encore les six deniers par livre, restans des onze sous six deniers, pour donner environ la demi-paye aux Soldats de quarante ans de service, pour se retirer dans leurs Provinces, avec une pension de quatre-vingt livres, & exemption de taille & d'industrie.

Ces six deniers du simple Soldat, à ne compter que quatre-vingt-mille Soldats, produiroient quarante-mille sous ou deux mille livres par jour, & sept-cent-trente-mille livres par an, & trois-mille-cent-vingt-cinq pensions de quatre-vingts livres, pour les Soldats de quarante ans de service; c'est plus de la moitié qu'il n'y a de pareils Soldats; mais, on pourroit étendre ces pensions à tous les estropiés, & décharger ainsi l'Hôtel des Invalides.



OBJECTION PREMIERE.

JE conviens que, pour trouver facilement des Soldats, pour leur faire goûter le métier de Soldat, & pour leur faire préparer toute leur vie à tous les autres métiers qu'ils ont faits, il faut que, pour compenser la crainte d'être tué dans quelque combat, ou dans quelque siége, & la privation du plaisir de vivre en famille, il y ait dans ce métier moins de peine à souffrir, plus de liberté, plus d'oisiveté, plus de commodités, plus de subsistances, & plus de sûreté en tems de paix, & de plus grandes espérances en tems de guerre, que dans les autres métiers. Mais, il faut aussi observer d'épargner en même tems, le plus que l'on pourra, sur la solde, afin qu'avec la même finance on puisse entretenir plus de vieux Soldats contens de leur condition.

Je suppose comme vous, que la solde du simple Soldat de Henri IV, étoit environ de cinq marcs & cinq onçes par an, & que la solde du Soldat de Louis XV, n'étoit que d'environ trois marcs & la moitié d'une once d'argent. Mais je soutiens que la solde du

regne de Henri IV étoit trop forte, & qu'il falloit la réduire à la nôtre, qui n'eſt pas trop foible, ou qui ne l'eſt guères trop.

Ma preuve ſera la comparaiſon du gain du Journalier à la ſolde du Soldat. Or, je ſoutiens que le gain du Journalier ou du Garçon de métier, qui ſont ceux dont on fait les recrûes, ne monte pas à plus que la ſolde du Soldat aux Gardes, qui, depuis le droit des Invalides, monte par an, pour nourriture & entretien, à cent-quarante-cinq livres de notre monnoie, ſa taille & ſon logement payé; parce que les Dimanches & les Fêtes, qui montent par an à quatre-vingts jours, les Journaliers ne gagnent rien, au-lieu que le Soldat gagne cinq ſous par jour, & parce qu'il y a des jours entre les Fêtes, où le Journalier n'a point de travail & par conſéquent ne gagne rien.

RÉPONSE.

1°. Il y a des Journaliers dans les campagnes éloignées des grandes Villes, où la journée commune, ſoit d'Eté, ſoit d'Hiver, n'eſt payée, l'une portant l'autre, que ſur le pied de huit ſous, tandis que dans les

villes & dans les campagnes du voisinage des grandes Villes, pareille journée commune est payée sur le pied de seize sous. Or, faisant une addition de huit sous & de seize sous, ce sera vingt-quatre sous, dont la moitié, au pied commun, sera douze sous.

2°. A l'égard des quatre-vingts Fêtes, il faut considérer aussi que dans l'année, il y a plus de quarante jours dans le tems de la moisson des bleds, des foins & de la vendange, où les Journaliers gagnent le triple de leur gain ordinaire; ce qui compense, & au-delà, les quatre-vingts jours de Fêtes: & d'ailleurs, plusieurs gagnent quelque chose ces jours-là par leurs voyages.

3°. A l'égard des jours où ils ne trouvent point d'ouvrage, ils ont presque tous un jardin, ou quelque morceau de vigne ou de terre, où ils travaillent utilement.

Mais, supposons que soit par les Fêtes, soit par les maladies, soit par manque d'ouvrage, il soit par an vingt jours sans travail, il ne reste que trois-cent-quarante-cinq jours, au-lieu de trois-cent-soixante-cinq, à douze sous, qui font deux-cent-sept livres; ôtez en vingt pour sa taille & son loge-

ment, il reſtera cent-quatre-vingt-ſept livres, c'eſt-à-dire, quarante-deux livres plus que les cent-quarante-cinq, que le Roi donne par an au ſimple Soldat, pour nourriture & entretien.

De-là il ſuit, 1°. que le traitement du ſimple Journalier lui-même eſt meilleur de quarante-deux livres par an, que le traitement du Soldat.

2°. Le Journalier eſt exempt du danger d'être tué, & a la douceur de vivre dans ſa famille. Or, pour compenſer cette exemption de danger, & le plaiſir de ſe marier, peut-on moins lui donner que deux marcs d'argent de plus par an, & lui faire ainſi une ſolde, qui monte environ à nos deux-cent-ſoixante-quinze livres, dont je viens de parler; c'eſt-à-dire, aux cinq marcs cinq onces d'argent; ſolde, qui d'un côté n'a pas été eſtimée trop forte par Henri IV, pour oſer en rien diminuer; & qui de l'autre ſeroit ſuffiſante pour faire préférer par preſque tous le métier de la guerre, au métier de ſimple Journalier.

Au reſte, la ſupputation du prix de la journée du ſimple Journalier de vingt ans, réduit à un pied commun des

villes & des villages, peut facilement être vérifiée par les Intendans des Provinces. C'eſt ſur trois vérifications ſemblables que j'ai fait faire dans trois Intendances, que j'ai établi mon pied commun; à Alençon, Orléans & Caen, à vingt lieues, à trente lieues, & à Saint-Pierre, à ſoixante-quinze lieues de Paris.

3°. Il faut conſidérer que nos jeunes Journaliers ne ſuffiroient pas pour remplir le tiers de nos Soldats, & que nous ſommes obligés de les remplir encore de jeunes gens, qui ont ou des conditions ou des métiers, dans leſquels ils ſont nourris toute l'année, & où ils gagnent le double, le triple plus de gages que les cinquante-trois livres, que l'on retient aujourd'hui au Soldat pour ſon entretien, & que les garçons de métier, pour préférer toujours le métier qu'ils quittent, doivent avoir comme les journaliers, quelque ſolde aſſez forte, pour les faire paſſer pardeſſus la crainte de la mort violente, & le deſir de ſe marier.



OBJECTION.

Le projet eſt bon, mais il n'eſt praticquable qu'en tems de paix ; car il n'eſt pas propoſable qu'en tems de guerre, nous diminuaſſions le nombre de nos Troupes.

Réponse.

Je conviens qu'il ne faut pas faire en tems de guerre tout ce qu'il ſeroit à propos de faire en tems de paix ; mais on pourroit en faire une partie ; car, ſi vous n'augmentez pas la ſolde en tems de guerre, le nombre de vos Soldats, anciens & nouveaux, diminuera beaucoup tous les ans par la déſertion, & , qui pis eſt, ces déſerteurs ſe diſperſeront chez les ennemis, de peur d'être punis comme déſerteurs. Vous ne craignez point la déſertion de vos bons Officiers, parce que leur ſolde eſt, quant à préſent, ſuffiſante pour les retenir. Ainſi, vous n'avez durant la guerre qu'à empêcher la déſertion des ſimples Soldats d'Infanterie, & vous les empêcherez de déſerter en augmentant leur ſolde d'un ſou & demi par jour ; & promettant plus à eux &

à tous les bas Officiers à la paix : car l'espérance donne de la patience.

Or, supposé qu'il y ait en France *cent-vingt-mille* simples Soldats d'Infanterie, non compris les Bas-Officiers, Appointés, Caporaux & Sergens, cette augmentation ne monte qu'à neuf-mille livres par jour, & à trois-millions-deux-cent-quatre-vingt-cinq-mille livres par an, pour sauver à l'Etat une perte plus de deux fois plus grande.

A ne compter la désertion que pour un dixieme par an, le dixieme de cent-vingt-mille, c'est douze mille; qui seulement à cinq-cents livres chacun, font six-millions. Or, un Soldat vaut à l'Etat plus de cinq-cents livres, dont la foiblesse de la solde prive l'Etat, & dont elle augmente les forces des ennemis. Or, n'est-ce pas un grand inconvénient de donner toutes les campagnes six-mille Soldats, & six-mille Ouvriers de plus à nos ennemis?

AUTRE OBJECTION.

On me dira encore, qu'il ne faut pas croire que le simple Soldat n'ait réellement à dépenser présentement, que cinq sous par jour : car il y a tou-

jours dans les compagnies qui ſont en garniſon dans les villes, la moitié des Soldats qui ſçavent des métiers : ils y travaillent en tems de paix, par permiſſion de leur Capitaine : ils y gagnent douze & quinze ſous par jour, & en donnent cinq ſous à leurs camarades, pour faire leur fonction à leur place.

RÉPONSE.

1°. CET avantage n'eſt que pour les tems de paix, & encore faut-il que les Soldats ſoient dans les villes, & qu'ils trouvent de l'ouvrage de leur métier. 2°. S'ils ſçavent bien leur métier, ils en ſont plus portés à l'aller exercer chez les ennemis, & l'Etat perd les meilleurs. 3°. Ce petit avantage étoit pour les Soldats de Henri IV, comme pour ceux de Louis XV, & cependant ils n'avoient pas, dans leurs cinq marcs cinq onces par an, une ſolde trop forte. 4°. Les Soldats ennemis ont le même avantage que les nôtres, cependant on ne diminue point leur ancienne ſolde, quoique plus forte d'un tiers que la nôtre.



AUTRES OBSERVATIONS.

IL y a encore d'autres grands avantages à avoir une armée de vieux Soldats aguerris. 1°. Une armée de trente-mille hommes, dont les dix-neuf parts de vingt, ſont de vieux Soldats aguerris, & depuis dix ans juſqu'a trente de ſervice, oppoſée à une armée de quarante-cinq-mille hommes, dont plus de la moitié ſont de recrûes, & des Soldats peu aguerris de trois ou quatre ans de ſervice : l'armée inférieure d'un tiers en nombre, mais réellement ſupérieure en force, portera plus facilement ſes vivres, elle en dépenſera un tiers moins, & pourra demeurer ainſi un tiers plus long-tems dans ſon camp, & jouir de l'avantage de voir décamper l'armée ſupérieure en nombre, d'en battre l'arrière-garde, & d'obliger le reſte de l'armée de combattre en déſordre & avec déſavantage de terrein.

2°. Une armée moins nombreuſe d'un tiers peut un tiers plus facilement ſe porter d'un lieu à un autre, pénérrer & ſubſiſter en pays ennemi. Les vieux Soldats ſont meilleurs mé-

nagers

nagers de vivres ; ils ſçavent dans les occaſions défiler plus vîte, ſe former, ſe camper, ſe hutter, ſe retrancher mieux & plus promptement, ſe tenir ſerrés & unis dans le combat, faire des marches forcées, mieux & plus fortement.

3°. Comme ils ſe connoiſſent depuis long-tems, ils ont plus de confiance à la valeur & à la fermeté les uns des autres. Or c'eſt la ſupériorité de confiance réciproque des Soldats, qui les fait durer plus long-tems au combat, & qui, par conſéquent, donne toujours la victoire.

De-là il ſuit que dans une affaire d'importance pour l'Etat, il eſt à propos que le Miniſtre conſulte les anciens Officiers d'Infanterie ſur les faits que je viens d'articuler : car il eſt eſſentiel de lever un plus grand nombre de vieux Soldats dans nos armées, & de laiſſer ainſi à l'Etat pour l'Agriculture & pour les autres Arts ou métiers quarante ou cinquante-mille hommes, qui ſeroient bons travailleurs, & qui ſont ou mauvais Soldats ou déſerteurs.



Projet pour perfectionner nos Loix sur le Duel.

Le Duel eſt une maladie populaire, qui n'eſt connue qu'en Europe, & le feu Roi Louis XIV, par ſes Edits, a tâché de l'extirper : mais nous voyons avec douleur que, malgré les Loix de l'Egliſe & de l'Etat, elle ſubſiſte toujours. Elle eſt, à la vérité, plus cachée, mais elle n'en eſt guères moins fréquente. Cette maladie fait d'autant plus de ravages, que le Roi en eſt beaucoup moins informé que les Parlemens, & que les Parlemens ne ſont pas informés de la millieme partie des Duels qui ſe font, tant dans les armées & ſur les frontieres, que dans le cœur du Royaume. Il ſemble que ceux qui ont connoiſſance de ces combats, ſe ſoient comme donnés le mot de les cacher aux Commandans, & que les Commandans aient réſolu, non-ſeulement de n'éclaircir aucun ſoupçon, mais encore de faire ſemblant d'ignorer ce qu'ils ſavent, de n'en rien dire au Général, & de n'en jamais informer la Cour. Or, ce ſilence opiniâtre & affecté ne peut venir que de ce qu'ils

ſont dans l'opinion, que les Duelliſtes ſont beaucoup plus à plaindre qu'ils ne ſont coupables.

Cependant c'eſt une maladie conſidérable, qui emporte en dix ans plus de deux-mille Officiers ou Gentilshommes, ſoit dans les armées, ſoit ſur les frontières, ſoit dans les Provinces; perte très-conſidérable pour l'Etat. D'ailleurs, on ſait qu'entre ceux qui meurent de leurs bleſſures, il y en a preſque autant qui, par crainte des procédures de la Juſtice, ſe retirent en pays étranger: or, c'eſt une double perte qu'une pareille déſertion. Outre la perte réelle de l'Etat, on doit encore peſer tous les maux que cette manie cauſe aux familles particulieres, les inquiétudes & les peines où ſont les femmes, les peres & les meres des Officiers, des Gentilshommes & des Jeunes-Gens de qualité, non-ſeulement quand il eſt arrivé une affaire à leurs enfans, mais par la ſeule conſidération qu'il leur en peut arriver tous les jours de pareilles.



Cette maladie n'eſt pas incurable.

Ce qui me perſuade que cette maladie peut ceſſer, c'eſt qu'elle n'a pas été connue ni chez les Perſes ni chez les Romains, dans les tems même qu'ils étoient le plus occupés de la guerre, & qu'il naiſſoit tous les jours bien des querelles dans les armées, parmi des Officiers qui ſe piquoient de bravoure, & qui craignoient autant que les nôtres la réputation de poltron. Il eſt évident que ſi cette maladie avoit fait chez les Payens les mêmes ravages que chez nous, leur hiſtoires & leurs loix en auroient fait mention. Or, il demeure conſtant parmi les ſavans, que l'on n'en trouve pas la moinde trace dans leurs Hiſtoires, ou dans les différens recueils de leurs loix. Il n'eſt pas moins conſtant qu'étant hommes comme nous, & qu'ayant le même ſujet de ſe quereller que nous, ils avoient de ſemblables querelles, mais qu'ils avoient une maniere différente de les terminer. C'étoit le Magiſtrat-Militaire dans les armées, & le Magiſtrat Civil dans les Villes.

Nul Officier n'eſt déshonoré chez les Turcs, chez les Perſans, chez les Chi-

nois, ni chez les autres Nations d'Orient, ni pour ſe plaindre d'une inſulte au Commandant, ni pour refuſer un appel. On ne l'en eſtime pas moins brave.

Ce n'eſt donc pas une maladie qui ſoit abſolument inſéparable ni de la nature humaine, ni même de la Profeſſion militaire. Elle ne vient que d'une opinion, qui s'eſt établie parmi nous, dans les ſiecles barbares, & qui ne s'étoit pas établie parmi les Orientaux. Mais quand les opinions ne ſont pas fondées ſur la nature, quand elles ne ſont pas communes à tous les hommes, quand elles ſont très-préjudiciables à la Nation, elles peuvent changer, quand les bons Eſprits, de concert avec le Gouvernement, travaillent à les faire changer.

Il faut commencer par détruire l'opinion inſenſée du vulgaire, ſur le déshonneur de ne point faire d'appel & de refuſer un appel.

Le Commerçant, l'Homme de Lettres, l'Homme de Robe inſulté, peut pardonner une inſulte, ſoit par principe de Religion, ſoit à la priere de ſes parens ou de ſes amis, ſans ſe déshonorer. Il peut auſſi s'en plaindre au

Juge, ſans que cette conduite faſſe tort à ſa reputation ; les Loix le protégent.

L'Officier de Guerre, chez les Romains, pouvoit obtenir du Magiſtrat réparation de l'inſulte qu'il avoit reçue d'un autre Officier ; il pouvoit de même, à l'armée, porter la plainte au Tribunal militaire ; & dans cette pourſuite, il ne faiſoit pas plus de tort à ſa réputation, que dans la pourſuite d'un procès d'intérêt contre le même homme, devant le Magiſtrat.

L'Officier inſulté, en France, eſt, quant à préſent, dans une ſituation bien malheureuſe : il ſe trouve entre deux abymes ; s'il évite l'un, il tombe néceſſairement dans l'autre ; s'il mépriſe l'injure, s'il la pardonne, s'il s'en plaint au Magiſtrat ou Civil ou Militaire, enfin, s'il ne ſe bat point, il eſt deshonoré du côté de la valeur : s'il ſe bat, il perd ſouvent la vie dans le combat, ou il la perd ſur un échafaud, ou bien, pour éviter l'échafaud, il s'exile pour toujours du Royaume, & perd ainſi ſes biens, ſes emplois & ſa patrie, ſi les loix ſont obſervées.

D'un autre côté, ſi les Loix ne ſont point obſervées, elles deviennent inutiles. Auſſi voyons-nous avec douleur,

que ces Edits, au-lieu d'abolir les combats, n'ont guères produit autre chose que d'obliger les Duellistes à les cacher. On ne s'en vante pas publiquement, on prend grand soin d'en rien faire paroître en public; mais l'Etat n'en perd pas moins de bons Sujets. Ainsi, dans la situation où sont les choses, l'homme d'épée étant dans un danger perpétuel d'être offensé, il est dans un danger perpétuel de perdre ou l'honneur ou la vie.

J'en dis autant de l'homme d'épée offenseur. Le plus honnête-homme du monde peut par mégarde, ou en badinant, offenser un brutal, qui se tient offensé d'une badinerie, & qui le fait appeller en Duel; s'il refuse l'appel, quand même il déclareroit, selon la vérité, qu'il étoit fort éloigné de vouloir l'offenser, il est déshonoré dans l'esprit de ses camarades, qui, en suivant la coutume & l'opinion du vulgaire, attachent sottement le déshonneur à ce refus.

Ainsi on peut dire avec raison, que tout homme d'épée qui offense ou qui est offensé, est un homme perdu. Or, combien de fois, sur-tout à l'armée, ne court-il pas risque ou d'offenser

ou d'être offensé! Voilà une preuve complette que, de ce côté-là, les opinions des ignorans sur le déshonneur sont bien insensées.

Cette folle opinion sur le déshonneur, est encore aujourd'hui tellement autorisée dans nos Troupes, qu'un Officier qui a reçu une insulte, s'il ne fait pas un appel à l'offenseur, se trouve forcé par les autres Officiers, à quitter le Régiment, s'il ne se bat.

Est-il possible, me dira-t-on, qu'il y ait dans les Troupes une loi qui chasse honteusement l'Officier insulté qui ne se bat pas en duel? Cela n'est pourtant que trop vrai. Il n'est que trop vrai que les sages Ordonnances du Roi sont regardées comme des épouvantails presque inutiles, tandis que la loi de l'opinion insensée sur le déshonneur est très-exactement observée.



Moyens de détruire la fausse opinion, qui est la source des Duels.

PREMIER MOYEN.

Etablissement d'un Conseil d'honneur.

ON propose, que le Roi, en se servant du Tribunal des Maréchaux de France, & y ajoutant plusieurs Officiers distingués, tant par la valeur que par la pénétration & la justesse de leur esprit, deux Lieutenans-Généraux, deux Maréchaux-de-Camp, deux Chefs d'Escadre, deux Brigadiers, deux Colonels & deux Capitaines de Vaisseaux, se détermine à en former le *Conseil d'honneur*, & que ceux qui le composeront soient chargés de proposer, d'examiner, & de mettre en œuvre, par divers réglemens, les moyens les plus propres pour détruire, peu-à-peu, la fausse opinion sur le déshonneur & sur la poltronnerie, qu'entretient parmi nous une maladie si pernicieuse à l'Etat.

Il est à propos que ce *Conseil d'honneur* juge privativement aux Parlemens, toutes les affaires d'honneur, sur les informations des Prévôts des

Maréchaux ; & que, par l'Edit, ce Conseil ait l'autorité de diminuer & de modifier les punitions des coupables, ordonnées par les Edits précédents. En voici les raisons. 1°. Il s'agit de détruire une opinion qui est établie depuis plusieurs siècles parmi les gens de guerre. Ainsi, ils doivent mieux savoir que d'autres, à quel point elle y est établie, & tout ce qui contribue le plus à l'y fortifier. 2°. Que peut-on imaginer de plus sage, que de piquer d'honneur le Corps entier de la Noblesse Militaire, pour l'engager à trouver des punitions convenables, & des préservatifs proportionnés à une maladie qui n'attaque le plus communément que les Militaires ?

Il ne faut pas croire que les Parlemens aient la moindre peine à ne plus prendre connoissance des duels : au contraire, ils en seront bien-aises ; & effectivement, n'est-ce pas faire un très-grand plaisir à un Juge, qui a tant soit peu d'humanité, de le dispenser de rendre un Jugement, quand d'un côté le coupable est fort à plaindre, & quand de l'autre la loi lui paroit trop rigoureuse ?

Au reste, il n'est pas à propos que

l'Edit qui formera le Conſeil d'honneur, révoque les peines portées par les Edits précédens ſur le duel ; mais ce Conſeil ſera ſeulement autoriſé à diminuer ces peines pendant un tems, ſelon les cas particuliers. Car après tout la ſévérité de ces Edits, quelque mal obſervés qu'ils ſoient, ne laiſſe pas de contenir encore beaucoup de gens par la grandeur des peines dont ils ſont menacés.

IIe. MOYEN

TRÈS-IMPORTANT.

Donner parole d'honneur.

Nous avons, ſur-tout dans la Nobleſſe Françoiſe, une opinion ancienne, qu'il eſt infâme & indigne d'un Gentilhomme de manquer à une parole d'honneur donnée ſolemnellement ſur une affaire ſérieuſe & importante. Cette opinion eſt ſi bien établie, qu'elle paſſe chez nous en forme de loi : en ſorte qu'un Officier priſonnier qui auroit donné ſa parole d'honneur de ne point ſortir d'une Ville, ſeroit entiérement déshonoré dans le monde, & parmi ſes camarades, s'il oſoit s'enfuir : chacun lui reprocheroit ſon manque de parole.

Or, on peut ſe ſervir utilement de la force de cette loi, pour affoiblir beaucoup, & même pour abolir entierement la loi du déshonneur qui commande le duel, & l'on peut s'en ſervir avec d'autant plus de ſuccès, en les oppoſant l'une à l'autre, que la loi qui commande le Duel eſt fondée ſur le faux; qu'elle eſt inſenſée, contraire à l'intérêt de l'offenſé, & directement oppoſée à l'intérêt de la ſociété & de la Patrie.

Il ſuffit, pour cela, que le Roi ordonne, que tout Officier, en entrant dans le ſervice, & tout Gentilhomme, donneront ſolemnellement leur parole d'honneur de ne ſe battre jamais en duel. Il eſt évident qu'alors, outre tous les autres motifs raiſonnables que l'offenſé & l'offenſeur ont de ne ſe point battre, ils en auront encore un nouveau très-puiſſant, qui ſera la crainte d'être déshonoré en manquant à leur parole d'honneur donnée au Roi, & à l'État. Voici un formulaire de ſerment d'honneur dont il ſeroit donnée copie à l'Officier.

Je ſouſſigné reconnois que c'eſt un crime, & une action très-honteuſe, très-blâmable, & très-indignes d'un Officier & d'un Gentilhomme, de violer les loix établies pour la conſervation de la vie de mes Compatriotes, & ſur-tout pour

la conſervation de la vie des Officiers & des Gentilshommes mes pareils, & que ce ſeroit les violer, que de faire un appel, d'en accepter un, & de ſe battre en duel.

Je reconnois que la coutume des Duels affoiblit l'Etat en lui ôtant tous les jours une partie de ſes défenſeurs; que, par conſéquent, de ſemblables combats ne ſauroient jamais montrer qu'une bravoure honteuſe & très-indignement employée; & qu'ainſi, tout bon François, tout Gentilhomme, tout Officier qui aime ſon Prince & ſa Patrie, doit contribuer de tout ſon pouvoir à abolir entierement cette coutume, & l'opinion fauſſe ſur le déshonneur, ſur laquelle elle eſt appuyée.

Je reconnois que c'eſt une des choſes du monde les plus honteuſes & les plus déshonorables, que de manquer à ſa parole dans une affaire auſſi ſérieuſe, & auſſi importante à l'Etat, & que ce ſeroit une action très-infâme de manquer à une parole d'honneur donnée au Roi en la perſonne de l'Officier qui repréſente Sa Majeſté, ſur-tout pour l'obſervation d'une loi néceſſaire à la conſervation des défenſeurs de l'Etat.

Dans cette perſuaſion, je donne ma

parole d'honneur au Roi mon Maître & mon Seigneur, entre les mains de vous, Monſieur, qui le repréſentez, & je jure par ſerment devant Dieu, en préſence de tous les braves & bons François, qu'offenſé & inſulté, je ne ferai jamais aucun appel, ni directement, ni indirectement, mais que, ou je pardonnerai l'offenſe, ou je m'en plaindrai à l'Officier à ce prépoſé, pour en demander juſtice.

Je donne de même ma parole d'honneur, & fais ſerment, qu'étant regardé comme offenſeur, je n'accepterai jamais aucun appel, mais que je donnerai auſſitôt avis de l'appel au Commandant, pour me ſoumettre à ſon jugement, ſur la ſatisfaction prétendue.

Je donne ma parole d'honneur au Roi, & fais ſerment, que je ne me battrai jamais en duel; que j'empêcherai, autant qu'il ſera en mon pouvoir, tout duel; que je rendrai ſincerement témoignage de ce que je ſçaurai; que je donnerai ou ferai donner avis de bonne-heure au Commandant, de toute querelle & de tout duel dont j'aurai connoiſſance, & qu'étant Commandant, je donnerai ſincerement tous mes ſoins, & pour empêcher les duels, &

pour arrêter tous les Duelliſtes de mon département.

Pour rendre ces ſermens plus ſolemnels, il ſeroit à propos qu'ils ſe fiſſent dans les revues, & s'il étoit poſſible, entre les mains d'un Prince du Sang, ou d'un Maréchal de France, ou au moins d'un Lieutenant Général, en mettant ſa main dans la main du Prince. Il ſeroit bon auſſi que celui qui prête le ſerment, avant de le prêter, eût donné ſon épée à quelqu'un des Officiers ſupérieurs, & qu'alors celui-ci prenant l'épée, & la donnant à celui qui a prêté le ſerment, lui dît: Monſieur, cette épée eſt au Roi & à l'Etat; je vous la remets, à condition que vous ne la tirerez jamais pour aucun duel. Plût à Dieu que le Roi voulût bien faire l'honneur aux Maréchaux de France, aux Officiers Généraux & même aux Colonels, de recevoir leur ſerment d'honneur! cette ſolemnité feroit une grande impreſſion ſur tout le monde.

Il ſeroit peut-être à propos qu'en tems de paix, d'ici à deux ou trois ans, quelques Maréchaux de France viſitaſſent les frontières, tant pour recevoir les ſermens d'honneur des Officiers, que pour s'informer des querelles & des

plaintes, & donner peu-à-peu vigueur à la loi.

Il seroit néceſſaire que les Cadets, ou Gardes-Marine, prêtaſſent le même ſerment d'honneur. L'Edit pourroit de même ordonner que dans les Provinces, les Gentilshommes, à dix-huit ans, donneroient la même parole d'honneur, entre les mains des Subdélégués des Maréchaux de préſéance.

Le Major du Régiment tiendroit le regiſtre des ſermens, & il y en auroit un dans chaque Corps militaire. Chaque Subdélégué des Maréchaux de France, en auroit un pareil.

IIIe. MOYEN.

Punitions infamantes.

COMME la ſource du duel eſt la crainte d'un faux déshonneur, il eſt à propos d'y oppoſer la crainte d'un vrai déshonneur. On ne ſçauroit donc trop attacher de marques infamantes à la punition du crime. Ainſi celui qui auroit fait un appel, ou qui ſe ſeroit battu en duel, ſeroit mis en priſon pour long-tems aux Petites-Maiſons, & mis en curatelle pour long-tems, &

celà, pour avoir manqué à la parole d'honneur donnée au Roi.

IVe. MOYEN.

Punir les Approbateurs du Duel.

Il eſt certain que les hommes qui approuvent en converſation l'opinion, qu'il eſt déshonorant pour l'offenſé de pardonner ou de ſe plaindre, approuvent follement une opinion très-oppoſée à l'intérêt de l'Etat général, & très-pernicieuſe pour leurs propres familles.

Cette approbarion n'eſt donc pas ſeulement une vraie folie, par rapport à ceux qui approuvent; mais, comme elle eſt encore très-nuiſible à l'Etat, parce qu'elle contribue à ſoutenir & à faire durer cette cruelle manie, il eſt certain que c'eſt une folie puniſſable, & qui mérite d'être réprimée par une punition déshonorante. On pourroit même mettre quelquefois ſur le Théâtre des ſcènes, pour jouer les approbateurs & les faire parler, de manière qu'ils en feroient ridicules, auſſi-bien que les Duelliſtes.



Ve. MOYEN.

Interdire les Maîtres d'Armes.

L'ART qu'enſeignent ces Maîtres d'Armes, ne ſert de rien dans un aſſaut, ni dans une bataille, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer. Un bon Grenadier riroit, ſi, pour ſe perfectionner dans l'Art de tuer beaucoup d'ennemis en peu de minutes, on lui conſeilloit d'aller apprendre ſon métier chez des Maîtres pareils. Ce que l'on apprend dans ces écoles, c'eſt uniquement à ſe bien battre en duel ; du moins, cet Art peut en faire naître la manie ; car on ne s'entretient dans ces écoles, que d'hiſtoires de duels & de maximes très-fauſſes, dont la Jeuneſſe s'empoiſonne avec beaucoup de facilité. Il ſemble que cet Art n'a été néceſſaire que dans les regnes d'ignorance où les combats ſinguliers ſe faiſoient par permiſſion du Roi. Ainſi, là ou le duel eſt interdit, on en doit interdire les Maîtres.



VIe. MOYEN
TRÈS-IMPORTANT.
Défendre de porter l'Épée.

Les Officiers Militaires ne portoient point d'épée à Rome : ils auroient trouvé aussi étrange, que quelqu'un d'entre eux en portât ordinairement dans les rues, aux Temples & dans les maisons, que nous trouverions étrange qu'on portât toujours à Paris, dans l'Église, dans les rues & dans ses visites, un mousqueton ou une halebarde. Si nous consultions la raison, nous trouverions qu'à l'exemple des Romains, nous devrions nous exempter des armes, lorsqu'elles sont inutiles à notre sûreté, & incommodes à porter. Il faut laisser le soin & l'incommodité d'en porter, à ceux dont le devoir est d'être toujours armé pour la sûreté du Roi & des Citoyens. Tout le monde seroit plus en sûreté, si les scélerats, si les emportés étoient désarmés.

On pourroit substituer pour les Officiers & pour les Gentilshommes, une marque extérieure qui ne seroit point incommode. Il est certain que ce grand nombre de querelles qui arrivent né-

ceſſairement au cabaret, au jeu, au bal, aux ſpectacles, & en cent autres rencontres, ſeroient bien plus rarement meurtrières, ſi perſonne que les Gardes ne portoient d'épée.

C'eſt ſans doute des guerres civiles de la Fronde, que nous tenons la mode de ne point quitter l'épée, quoique la plupart de nous n'ayons point deſſein de nous en ſervir, pour attaquer ou pour nous défendre.

VIIe. MOYEN.

Récompenſer l'Offenſé qui ſe plaint au Commandant, & l'Offenſeur qui refuſe l'appel.

ORDINAIREMENT celui qui ſe plaint d'une offenſe, ne mérite pas de récompenſe pour ſe plaindre, & pour demander au Juge réparation de l'offenſe.

Ordinairement l'offenſeur qui refuſe un appel, & qui en avertit le Commandant, ne mérite pas non plus une récompenſe; mais dans cette occaſion il en mérite, parce qu'il a le courage de vouloir bien riſquer de paſſer pour poltron dans l'eſprit de ceux qui penſent comme le vulgaire ſur le déshonneur & ſur la valeur. Dans cette occa-

ſion, l'un eſt digne de louange de ſe plaindre au Commandant ; l'autre eſt auſſi digne de louange, de l'avertir de l'appel, & de ſe ſoumettre à ſon jugement, pour la ſatisfaction prétendue. Il eſt même fort louable d'obſerver la loi d'être fidele à ſa parole d'honneur, & de rendre ainſi un grand ſervice à ſa Patrie, malgré la brèche qu'il fait à ſa réputation de bravouve, dans l'eſprit du plus grand nombre de ſes Citoyens.

Or tandis que ce fantôme du faux déshonneur ſubſiſtera, l'Officier obéiſſant méritera d'être loué, pour avoir tenu exactement ſa parole d'honneur. Ainſi il paroît qu'il ſeroit à propos que le Commandant, en recevant pareille plainte d'un Officier inſulté, ou l'avertiſſement d'un appel, de la part de l'appellé, en donnât avis à la Cour, afin que l'un & l'autre de ces Officiers en reçuſſent une lettre d'honnêteté & de remerciment du Miniſtre, de la part du Roi, pour avoir exécuté ſi religieuſement ſa parole d'honneur; avec promeſſe de le récompenſer.

Il eſt vrai qu'une pareille diſtinction honorable pourra tomber, ſur-tout dans les commencemens, ſur les moins braves,

& même ſur des poltrons ; mais on peut répondre auſſi qu'il n'y a aucun de ceux qui auront reçu pareilles lettres & pareilles récompenſes, qui ne ſe ſente obligé, dans les occaſions périlleuſes, de marquer plus de courage que ſes camarades, afin d'effacer l'impreſſion de manque de valeur qu'auroit pu faire ou ſa plainte au Commandant, ou ſon avertiſſement.

D'ailleurs, quand le Roi devroit récompenſer durant quelques années quelques Officiers, qui, dans le fond, n'oſeroient pas ſe battre par timidité, & les traiter comme les plus braves qui ont fait preuve de bravoure ; comme, avec pareilles récompenſes, on viendra à bout d'accoutumer tous les offenſés, ou à ſe plaindre, ou à pardonner publiquement, & tous les appellés, à avertir le Commandant ; ce ſera toujours avoir tiré un prodigieux avantage de ces lettres honorifiques.

Il ſeroit bon encore que, quand il vaqueroit quelque emploi, ceux qui auroient reçu pareilles lettres, fuſſent toujours préférés, toutes choſes preſqu'égales. Et quand le nombre de ceux qui porteront leurs plaintes ſera multiplié, on pourra juger alors que les

querelles ſont enfin parvenues à le mettre en régle, & que la maladie eſt guérie.

Au reſte, la propoſition de récompenſer celui qui refuſe un appel, n'a rien de nouveau. Cette penſée étoit déja venue au Roi Louis XIII, en 1626, & à Louis XIV, en 1643. Voici l'Article 14, de l'Edit contre les duels, du mois de Février 1626.

« Et d'autant que quelques-uns ſe voyant appellés, ſe pourroient engager au combat, non par la ſeule fureur & paſſion brutale, comme il arrive ſouvent, mais par la crainte d'être ſoupçonnés de manquer de valeur & de courage, s'ils refuſoient d'y aller; pour lever cette vaine appréhenſion, & en outre récompenſer le mérite & ſageſſe de ceux qui, conduits par la raiſon, par la crainte de Dieu, ou par un loüable deſir d'obéir à nos loix, ſe réſerveront à employer leur courage aux occaſions légitimes, qui le peuvent requérir pour le bien de notre ſervice; Nous déclarons que nous réputons & réputerons toujours tels refus, pour marques d'une valeur bien conduite, digne d'être employée par nous aux charges militaires les plus honorables

& importantes, comme nous promettons & jurons devant Dieu, de les en gratifier très-volontiers, quand les occasions s'en offriront ».

Et comme il est à craindre que quelqu'un ne veuille faire quelques railleries contre celui qui recevra pareilles lettres honorifiques, & qu'ils ne veuillent faire entendre qu'il aura eu à bon marché une pareille distinction, il est nécessaire de les prévenir, & qu'ils sçachent par ce nouveau Réglement, qu'ils seront traités, non-seulement comme ceux qui approuvent l'infâme voie du duel, mais encore comme mutins qui le conseillent : le Commandant les fera arrêter, en écrira à la Cour ; & si le fait est prouvé, ils seront cassés honteusement à la tête du Corps.

CONCLUSION.

On peut dire, en général, que les hommes se guérissent rarement de leurs préjugés & de leurs erreurs, par la force & par la violence. Ce moyen n'a pas de proportion avec la persuasion : mais ils s'en guérissent, les uns par l'exemple de leurs camarades ; les autres par l'opposition qu'ils remarquent entre ces

ces préjugés & les vérités constantes: ceux-ci, par l'estime qu'ils ont pour des personnes qui ont des opinions contraires; ceux-là par leurs propres réflexions: quelques-uns par l'évidence des raisons qu'on leur apporte: presque tous par les marques de mépris & d'ignominie que l'on attache à ceux qui jugent & qui se conduisent par ces préjugés.

Or, comme il s'agit ici d'un faux préjugé assez répandu dans le vulgaire de la Noblesse Militaire, rien n'est plus sage, que de charger le seul Ordre de la Noblesse, & sur-tout les plus braves & les plus sensés d'entr'eux, d'inventer, d'examiner & de mettre en œuvre les moyens les plus convenables & les plus proportionnés à l'erreur, & à la coutume extravagante, injuste & pernicieuse, d'une partie de la Nation.

Cette opinion gothique a duré en France onze ou douze-cents ans: elle y a plus duré que le goût gothique, & quels ravages n'y a-t-elle pas causés? Nous nous sommes peu-à-peu défaits des épreuves extravagantes par le feu & par l'eau, & des combats en champ clos; nous sommes parvenus à sentir le ridicule de ces mœurs bar-

bares. C'eſt ce qui me fait eſpérer que nous nous déferons enfin de ce malheureux reſte de barbarie, dans un ſiecle où l'on ſe pique de bon eſprit & de diſcernement. Le mal eſt encore grand, quoique très-caché; mais il eſt certain qu'on ne le guérira jamais par des punitions capitales, tandis que l'erreur ſur le déshonneur durera : il faut donc commencer à détruire peu-à-peu la fauſſe opinion qui en eſt le fondement. C'eſt dans cette vue qu'on a propoſé les moyens qu'on vient de dire.



SUR LA PAIX.

Moyens de faire régner une Paix perpétuelle en Europe.

*Extrait du Projet de Paix perpétuelle de M. l'Abbé de Saint-Pierre *.*

IL se forme de tems en tems parmi nous des espèces de Diètes générales, sous le nom de Congrès, où l'on se rend solemnellement de tous les Etats de l'Europe, où l'on traite des affaires publiques. Supposons que les membres de ces assemblées aient ordre de leurs Souverains respectifs, de faire en leur

* Cet Extrait est l'Ouvrage de M. Jean-Jacques Rousseau : c'est une Analyse parfaite du grand Projet de l'Abbé de Saint-Pierre, dans lequel l'Analyste a fondu ses propres réflexions ; c'est en dire assez pour en faire sentir le prix : nous n'en rapportons ici qu'une partie pour éviter la longueur ; mais c'est la plus essentielle & la plus capable de faire bien comprendre ce Projet singulier. Cet Opuscule parut, il y a près de quinze ans, sans nom d'Imprimeur.

nom une Confédération générale. Dans cette supposition, cette Confédération, pour être stable, doit contenir les cinq articles suivans.

Par le premier, les Souverains contractans établiront entre-eux une alliance perpétuelle & irrévocable, & nommeront des Plénipotentiaires, pour tenir dans un lieu déterminé une Diete ou un Congrès permanant, dans lequel tous les différends des parties contractantes seront réglés & déterminés par voie d'arbitrage ou de jugement.

Par le deuxieme, on spécifiera le nombre des Souverains dont les Plénipotentiaires auront voix à la Diete, ceux qui seront invités d'accéder au traité, l'ordre, le tems & la maniere dont la présidence passera de l'un à l'autre, par intervales égaux : enfin, la quotité relative des contributions, & la maniere de les lever pour fournir aux dépenses communes.

Par le troisieme, la Confédération garantira à chacun de ses membres la possession & le gouvernement de tous les Etats qu'il posséde actuellement, de même que la Succession Elective ou Héréditaire, selon que le tout est établi par les Loix fondamentales de chaque

Pays ; &, pour ſupprimer tout d'un coup la ſource des démêlés qui renaiſſent inceſſamment, on conviendra de prendre la poſſeſſion actuelle & les derniers traités pour baſe de tous les droits mutuels des Puiſſances contractantes ; renonçant pour jamais & réciproquement à toute autre prétention antérieure, ſauf les ſucceſſions futures contentieuſes, & autres droits à écheoir, qui feront tous réglés à l'arbitrage de la Diète, ſans qu'il ſoit permis de s'en faire raiſon par voie de fait, ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Par le quatrieme, on ſpécifiera les cas où tout Allié infracteur du Traité ſeroit mis au ban de l'Europe, & proſcrit comme ennemi public ; ſavoir, s'il refuſoit d'exécuter les Jugemens de la grande Alliance, qu'il fît des préparatifs de guerre, qu'il négociât des Traités contraires à la Confédération, qu'il prît les armes pour lui réſiſter, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés. Il ſera encore convenu par le même article, qu'on armera & agira offenſivement, conjointement & à frais communs, contre tout Etat au ban de l'Eu-

rope, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens & réglemens de la Diète, réparé les torts, rembourſé les frais & fait raiſon même des préparatifs de guerre contraires au Traité.

Enfin, par le cinquieme, les Plénipotentiaires du Corps Européen, auront toujours le pouvoir de former dans la Diète, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix, cinq ans après, pour la définitive, ſur les inſtructions de leurs Cours, les réglemens qu'ils jugeront importans pour procurer à la République Européenne, & à chacun de ſes membres, tous les avantages poſſibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux, que du conſentement unanime des Confédérés.

Ces cinq articles ainſi abrégés & & couchés en regles générales, ſont, je n'ignore pas, ſujets à mille petites difficultés, dont pluſieurs demanderoient de longs éclairciſſemens, mais les petites difficultés ſe levent aiſément au beſoin, & ce n'eſt pas d'elles qu'il s'agit dans une entrepriſe de l'importance de celle-ci. Quand il ſera queſ-

tion du détail de la Police du Congrès, on trouvera mille obſtacles, & dix-mille moyens de les lever. Ici, il eſt queſtion d'examiner, par la nature des choſes, ſi l'entrepriſe eſt poſſible ou non. On ſe perdroit dans des volumes de riens, s'il falloit tout prévoir & répondre à tout. En ſe tenant aux principes inconteſtables, on ne doit pas vouloir contenter tous les eſprits, ni réſoudre toutes les objections, ni dire comment tout ſe fera : il ſuffit de montrer que tout ſe peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce ſyſtême ? Deux queſtions ſeulement. Car c'eſt une inſulte que je ne veux pas faire au Lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de Paix eſt préférable à l'état de guerre.

La premiere queſtion eſt, ſi la Confédération propoſée iroit ſûrement à ſon but, & ſeroit ſuffiſante pour donner à l'Europe une Paix ſolide & perpétuelle.

La ſeconde, s'il eſt de l'intérêt des Souverains d'établir cette Confédération, & d'acheter une Paix conſtante à ce prix.

Quand l'utilité générale & particuliere ſera ainſi démontrée, on ne voit

plus dans la raiſon des choſes, quelle cauſe pourroit empêcher l'effet d'un établiſſement, qui ne dépend que de la volonté des intéreſſés.

Pour diſcuter d'abord le premier article, & rendre mes raiſonnemens plus ſenſibles, je joins ici la liſte des dix-neuf Puiſſances qu'on ſuppoſe compoſer la République Européenne, en ſorte que chacune ayant voix égale, il y auroit dix-neuf voix dans la Diète;

Savoir,

L'Empereur des Romains.
L'Empereur de Ruſſie.
Le Roi de France.
Le Roi d'Eſpagne.
Le Roi d'Angleterre.
Les États Généraux.
Le Roi de Danemarck.
La Suéde.
La Pologne.
Le Roi de Portugal.
Le Souverain de Rome.
Le Roi de Pruſſe.
L'Électeur de Baviere, & ſes Co-aſſociés.
L'Électeur Palatin, & ſes Co-aſſociés.
Les Suiſſes, & leurs Co-aſſociés.
Les Électeurs Eccléſiaſtiques, & leurs Aſſociés.

La République de Vénise, & ses Co-associés.

Le Roi de Naples.

Le Roi de Sardaigne.

Plusieurs Souverains moins considérables, tels que la République de Gênes, les Ducs de Modene & de Parme, & d'autres omis dans cette liste, seront joints aux moins puissans, par forme d'association, & auront avec eux un droit de suffrage, semblable au *Votum Curiatum*, des Comtes de l'Empire. Il est inutile de rendre ici cette énumération plus précise, parce que jusqu'à l'exécution du projet, il peut survenir, d'un moment à l'autre, des accidens sur lesquels il la faudroit réformer, mais qui ne changeroient rien au fonds du systême.

Il ne faut que jeter les yeux sur cette liste pour voir avec évidence, qu'il n'est pas possible qu'aucune des Puissances qui la composent, soit en état de résister à toutes les autres unies en Corps, ni qu'il s'y forme aucune ligue partielle, capable de faire tête à la grande Confédération. Car, comment se feroit cette ligue? La grande Alliance étant toujours unie & armée, il lui sera facile de prévenir & d'étouf-

ser d'abord toute Alliance partielle & séditieuse qui tendroit à troubler la paix & l'ordre public. Qu'on voye ce qui se passe dans le Corps Germanique; malgré les abus de sa Police, & l'extrême inégalité de ses membres; y en a-t'il un seul, même parmi les plus puissans, qui osât s'exposer au ban de l'Empire, en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon.

Ainsi je tiens pour démontré que la Diète Européenne, une foi établie, n'aura jamais de rébellion à craindre, & que, bien qu'il s'y puisse introduire quelques abus, ils ne peuvent jamais aller jusqu'à éluder l'objet de l'institution. Reste à voir, si cet objet sera bien rempli par l'institution même.

Pour cela, considérons les motifs qui mettent aux Princes les armes à la main. Ces motifs sont, ou de faire des conquêtes, ou de se défendre d'un Conquérant, ou d'affoiblir un voisin trop puissant, ou de soutenir ses droits attaqués, ou de vuider un différend qu'on n'a pu terminer à l'amiable, ou enfin de remplir les engagemens d'un Traité.

Il n'y a ni cauſe, ni prétexte de guerre qu'on ne puiſſe ranger ſous quelqu'un de ces ſix chefs : or il eſt évident qu'aucun des ſix ne peut exiſter dans ce nouvel état des choſes.

Premiérement, il faut renoncer aux conquêtes, par l'impoſſibilité d'en faire, attendu qu'on eſt ſûr d'être arrêté dans ſon chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir ; de ſorte qu'en riſquant de tout perdre, on eſt dans l'impuiſſance de rien gagner. Un Prince ambitieux qui veut s'aggrandir en Europe, fait deux choſes: il commence par ſe fortifier de bonnes Alliances ; puis il tâche de prendre ſon ennemi au dépourvu. Mais les Alliances particulières ne ſerviroient de rien, contre une Alliance plus forte & toujours ſubſiſtante ; & nul Prince n'ayant plus aucun pretexte d'armer, il ne ſauroit le faire ſans être apperçu, prévenu & puni par la Confédération toujours armée.

La même raiſon qui ôte à chaque Prince tout eſpoir de conquêtes, lui ôte en même tems toute crainte d'être attaqué ; & non-ſeulement ſes Etats, garantis par toute l'Europe, lui ſont auſſi aſſurés qu'aux Citoyens leurs poſ-

ſeſſions dans un pays bien policé, mais plus que s'il étoit leur unique défenſeur, dans le même rapport que l'Europe entiere eſt plus forte que lui ſeul. On n'a plus de raiſon de vouloir affoiblir un voiſin, dont on n'a plus rien à craindre; & l'on n'en eſt pas même tenté, quand on n'a nul eſpoir de réuſſir.

A l'égard du ſoutien de ſes droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes & de prétentions obſcures & embrouillées, ſeront toutes anéanties par le troiſieme article de la Confédération, qui regle définitivement tous les droits réciproques des Souverains alliés ſur leur actuelle poſſeſſion. Ainſi toutes les demandes & prétentions deviendront claires à l'avenir, & ſeront jugées dans la Diète à meſure qu'elles pourront naître. Ajoutez que, ſi l'on attaque mes droits, je dois les ſoutenir par la même voie. Or on ne peut les attaquer par les armes, ſans encourir le ban de l'Empire.

Quant au dernier article, on voit d'abord que n'ayant plus d'aggreſſeur a craindre, on n'a plus beſoin de traité défenſif; & que, comme on n'en ſauroit

faire de plus solide & de plus sûr que celui de la grande confédération, tout autre seroit inutile, illégitime, & par conséquent nul.

Il n'est donc pas possible que la confédération, une fois établie, puisse laisser aucune semence de guerre entre les Confédérés, & que l'objet de la paix perpétuelle ne soit exactement rempli, par l'exécution du systême proposé.

Il nous reste maintenant à examiner l'autre question, qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on sent bien, que vainement feroit-on parler l'intérêt public, au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la paix est en général préférable à la guerre, c'est ne rien dire à celui qui croit avoir des raisons de préférer la guerre à la paix; & lui montrer les moyens d'établir une paix durable, ce n'est que l'exciter à s'y opposer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux Souverains le droit de se faire justice à eux-mêmes, d'être injustes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'aggrandir, vous les faites renoncer à cet appareil de puissance & de terreur, dont ils aiment à effrayer le monde; à cette gloire de conquêtes,

dont ils tirent leur honneur ; enfin, vous les forcez d'être équitables & pacifiques. Quels seront les dédommagemens de tant de privations ?

Je n'oserois répondre avec l'Abbé de Saint-Pierre, que la véritable gloire des Princes consiste à procurer l'utilité publique & le bonheur de leurs Sujets ; que tous leurs intérêts sont subordonnés à leur réputation ; & que la réputation qu'on acquiert auprès des sages, se mesure sur le bien que l'on fait aux hommes. Ces discours, dans les cabinets des Ministres, ne sont pas toujours goûtés ; mais, quoi qu'il en soit des vertus des Princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puissances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres ; ces droits ne sont pas de nature à jamais être parfaitement éclaircis, parce qu'il n'y a point, pour en juger, de regle commune & constante, & qu'ils sont souvent fondés sur des faits équivoques ou incertains. Les differends qu'ils causent, ne sçauroient non plus être jamais terminés sans retour, tant faute d'arbître compétent, que parce que chaque Prince revient dans l'occasion, sans scrupule,

ſur les ceſſions qui lui ont été arrachées par force dans des Traités par les plus puiſſans, ou après des guerres malheureuſes. C'eſt donc une erreur de ne ſonger qu'à ſes prétentions ſur les autres, & d'oublier celles des autres ſur nous, lorſqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de juſtice ni plus d'avantages, dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Si-tôt que tout dépend de la fortune, la poſſeſſion actuelle eſt d'un prix que la ſageſſe ne permet pas de riſquer contre le profit à venir, même à chance égale, & tout le monde blâme un homme à ſon aiſe, qui, dans l'eſpoir de doubler ſon bien, l'ôſe riſquer en un coup de dez. Mais il eſt conſtant que, dans les projets d'aggrandiſſement, chacun doit trouver une réſiſtance ſupérieure à ſon effort. D'où il ſuit que les plus puiſſans n'ayant aucune raiſon de jouer, ni les plus foibles aucun eſpoir de profit, c'eſt un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils deſirent pour s'aſſurer ce qu'ils poſſèdent.

Conſidérons la conſommation d'hommes, d'argent, de forces de toute eſpèce, l'épuiſement où la plus heureuſe guerre jette un État quelconque; &

comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire : nous trouverons qu'il perd ſouvent quand il croit gagner, & que le vainqueur, toujours plus foible qu'avant la guerre, n'a de conſolation que de voir le vaincu plus affoibli que lui : encore cet avantage eſt-il moins réel qu'apparent, parce que la ſupériorité qu'on peut avoir acquiſe ſur ſon adverſaire, on l'a perdue en même tems contre les Puiſſances neutres, qui, ſans changer d'état, ſe fortifient, par rapport à nous, de tout notre affoibliſſement.

Si tous les Rois ne ſont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il ſemble au moins que les plus ſages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard dans mille détails qui nous meneroient trop loin, on peut dire, en général, qu'un Prince qui, pour réculer ſes frontieres, perd autant de ſes anciens Sujets, qu'il en acquiert de nouveaux, s'affoiblit en s'aggrandiſſant, parce qu'avec un plus grand eſpace à défendre, il n'a plus de défenſeurs. Or, on ne peut ignorer, que par la maniere dont la guerre ſe fait aujourd'hui, la moindre dépopu-

lation quelle produit eſt celle qui ſe fait dans les armées : c'eſt bien-là la perte apparente & ſenſible ; mais il s'en fait en même tems dans tout l'Etat une plus grave & plus irréparable que celle des hommes qui meurent, par ceux qui ne naiſſent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du Commerce, par la déſertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture : ce mal, qu'on n'apperçoit point d'abord, ſe fait ſentir cruellement dans la ſuite ; & c'eſt alors qu'on eſt étonné d'être ſi foible, pour s'être rendu ſi puiſſant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéreſſantes, c'eſt qu'on ſçait maintenant par quels moyens on peut doubler & tripler ſa Puiſſance, non-ſeulement ſans étendre ſon territoire, mais quelquefois en le reſſerrant, comme fit très-ſagement l'Empereur Adrien. On ſçait que ce ſont les hommes ſeuls qui font la force des Rois, & c'eſt une propoſition qui découle de ce que je viens de dire ; que, de deux Etats qui nourriſſent le même nombre d'habitans, celui qui occupe une moindre étendue de terre eſt réellement le plus puiſſant. C'eſt donc par de bonnes Loix,

par une ſage Police, par de grandes vues Economiques, qu'un Souverain eſt ſûr d'augmenter ſes forces, ſans rien donner au haſard. Les véritables conquêtes qu'il fait ſur ſes voiſins, ſont les établiſſemens plus utiles qu'il forme dans ſes Etats; & tous les Sujets de plus qui lui naiſſent, ſont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, ſi les choſes étoient comme je les repréſente, chacun ayant un véritable intérêt de ne pas entrer en guerre, & les intérêts particuliers s'uniſſant à l'intérêt commun pour maintenir la paix, cette paix devroit s'établir d'elle-même, & durer toujours ſans aucune Confédération. Ce ſeroit faire un fort mauvais raiſonnement dans la préſente conſtitution; car, quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en paix, le défaut commun de ſûreté à cet égard, fait, que chacun ne pouvant s'aſſurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer avec avantage quand l'occaſion le favoriſe, & de prévenir un voiſin qui ne manqueroit pas de le prévenir à ſon tour, dans l'occaſion contraire: de ſorte que

beaucoup de guerres, même offensives, sont d'injustes précautions pour mettre en sûreté son propre bien, plutôt que des moyens d'usurper celui des autres. Quelque salutaires que puissent être généralement les maximes du bien public, il est certain qu'à ne considérer que l'objet qu'on regarde en politique, & même en morale, elles deviennent pernicieuses à celui qui s'obstine à les pratiquer avec tout le monde, quand personne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire sur l'appareil des armes, parce que destitué de fondemens solides, soit de crainte, soit d'espérance, cet appareil est un jeu d'enfant. Je ne dis rien non-plus de la gloire des Conquérans, parce que, s'il y avoit quelques Princes dénaturés, qui s'affligeassent pour n'avoir personne à massacrer, il ne faudroit point leur parler raison, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage meurtriere. La garantie de l'article troisieme, ayant prévenu toutes solides raisons de guerre, on ne sauroit avoir des motifs de l'allumer contre autrui, qui ne puisse en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; & c'est gagner beaucoup que

de s'affranchir d'un risque où chacun est seul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun sera du Tribunal commun, il est très-clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la Souveraineté, mais les affermira au contraire, & les rendra plus assurés par l'article troisieme, en garantissant à chacun non-seulement ses Etats contre toute invasion étrangère, mais encore son autorité contre toute rébellion de ses Sujets : ainsi les Princes n'en seront pas moins absolus, & leur couronne en sera plus assurée; de sorte qu'en se soumettant au jugement de la Diète, dans leurs démêlés d'égal à égal, & s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'assurer de leurs véritables droits, & renoncer à ceux qu'ils n'ont pas : d'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou seulement d'un corps dont on est membre, & dont chacun est chef à son tour : car en ce dernier cas, on ne fait qu'assurer sa liberté par les garants qu'on lui donne : elle s'aliéneroit dans les mains d'un Maître, mais elle s'affermit dans celles des Associés. Ceci se confirme par l'exemple du Corps Ger-

manique ; car, bien que la ſouveraineté de ſes Membres ſoit altérée, à bien des égards, par ſa conſtitution, & qu'ils ſoient, par conſéquent, dans un cas moins favorable que ne ſeroient ceux du Corps Européen, il n'y en a pourtant pas un ſeul, quelque jaloux qu'il ſoit de ſon autorité, qui voulût, quand il le pourroit, s'aſſurer une indépendance abſolue, en ſe détachant de l'Empire.

A toutes ces conſidérations, il s'en joint une autre bien plus importante encore ; pour des gens qui ont auſſi beſoin d'argent qu'en ont toujours les Princes ; c'eſt une grande facilité de plus, d'en avoir beaucoup, par tous les avantages qui réſulteront, pour leurs Peuples & pour eux, d'une paix continuelle, & par l'exceſſive dépenſe qu'épargne la réforme de l'Etat Militaire, de ces multitudes de forteresſes & de cette énorme quantité de troupes, qui abſorbe leurs revenus, & devient chaque jour plus à charge à leurs Peuples & à eux-mêmes. Je ſais qu'il ne convient pas à tous les Souverains de ſupprimer toutes leurs troupes, & de n'avoir aucune force publique en mains, pour étouffer une émeute ino-

pinée, ou repouſſer une invaſion ſubite. Je ſçais, outre cela, qu'il y aura encore un contingent à fournir à la Confédération, tant pour la garde des frontières de l'Europe, que pour l'entretien de l'armée Confédérative, deſtinée à ſoutenir au beſoin les décrets de la Diète. Mais toutes ces dépenſes faites, & l'extraordinaire des guerres ſupprimé, il reſteroit encore plus de la moitié de la dépenſe militaire ordinaire à répartir entre le ſoulagement des Sujets & les coffres du Prince : de ſorte que le Peuple paieroit beaucoup moins; que le Prince, beaucoup plus riche, ſeroit en état d'exciter le Commerce, l'Agriculture, les Arts; de faire des établiſſemens utiles, qui augmenteroient encore la richeſſe du Peuple; & que l'Etat ſeroit avec cela dans une ſûreté beaucoup plus parfaite, que celle qu'il peut tirer de ſes armées, & de tout cet appareil de guerre qui ne ceſſe de l'épuiſer au ſein de la paix.

On dira peut-être que les Européens, n'ayant plus de guerres entr'eux, l'Art Militaire tomberoit inſenſiblement dans l'oubli, que les troupes perdroient leur courage & leur diſcipline, qu'il n'y auroit plus ni Généraux ni Soldats, &

que l'Europe resteroit à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choses l'une : ou les voisins de l'Europe l'attaqueront & lui feront la guerre, ou ils redouteront la Confédération & la laisseront en paix.

Dans le premier cas ; voilà les occasions de cultiver le génie & les talens militaires, d'aguerrir & former des troupes ; les armées de la Confédération seront, à cet égard, l'école de l'Europe ; on ira sur la frontière apprendre la guerre ; dans le sein de l'Europe on jouira de la paix ; & l'on réunira, par ce moyen, les avantages de l'une & de l'autre. Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de se battre chez soi, pour devenir guerrier ; & les François sont-ils moins braves, parce que les Provinces de Touraine & d'Anjou ne sont pas en guerre l'une contre l'autre ?

Dans le second cas, où les voisins de l'Europe *la laisseront* en paix, par la crainte de la Confédération ; on ne pourra plus s'aguerrir, il est vrai ; mais on n'en aura plus besoin ; car à quoi bon s'exercer à la guerre, pour ne la faire à personne ? Lequel vaut mieux

de cultiver un Art funeſte, ou de le rendre inutile ? S'il y avoit un ſecret pour jouir d'une ſanté inaltérable, y auroit-il du bon ſens à le rejetter, pour ne pas ôter aux Médecins l'occaſion d'acquérir de l'expérience ? Il eſt aiſé de voir dans ce parallele lequel des deux Arts eſt plus ſalutaire en ſoi, & mérite mieux d'être conſervé.

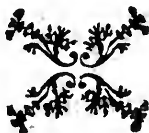
Qu'on ne nous menace point d'une invaſion ſubite : on ſait bien que l'Europe n'en a point à craindre, & que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'eſt plus le tems de ces éruptions de barbares, qui ſembloient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la ſurface de la terre, il ne peut plus rien venir juſqu'à nous, qui ne ſoit prévu de très-loin. Il n'y a nulle Puiſſance au monde, qui ſoit maintenant en état de ménacer l'Europe entiere ; & ſi jamais il en vient une, ou l'on aura le tems de ſe préparer, ou l'on ſera du moins plus en état de lui réſiſter étant unis en Corps, que quand il faudra terminer tout d'un coup de longs différends, & ſe réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus

prétendus inconvéniens de l'état de Confédération bien pesés, se réduisent à rien. Nous demandons maintenant, si quelqu'un dans le monde en oseroit dire autant de ceux qui résultent de la maniere actuelle de vuider les différends entre Prince & Prince, par le droit du plus fort; c'est-à-dire, de l'état d'impolice & de guerre, qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue & mutuelle de tous les Souverains dans la société imparfaite qui regne entr'eux dans l'Europe.

Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce Projet, il est démontré, 1°. que l'établissement de la Paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des Souverains, & n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance; 2°. que cet établissement leur seroit utile de toute maniere; & qu'il n'y a nulle compensation à faire, même pour eux, entre les inconvéniens & les avantages; 3°. qu'il est raisonnable de supposer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt; enfin, que cet établissement une fois formé sur le plan proposé, seroit solide & durable, & rempliroit parfaitement son objet. Ce n'est pas à dire pour cela,

que les Souverains adopteront ce Projet ; (Qui peut répondre de la raiſon d'autrui ?) mais ſeulement qu'ils l'adopteroient, s'ils conſultoient leurs vrais intérêts : car on doit bien remarquer que nous n'avons point ſuppoſé les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, & aimant le bien public par humanité ; mais tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout. La ſeule choſe qu'on leur ſuppoſe, c'eſt aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce Projet demeure ſans exécution, ce n'eſt donc pas qu'il ſoit chimérique ; c'eſt que les hommes en général n'agiſſent pas conſéquemment à ce que leur dicte leur raiſon.



SUR LE COMMERCE

PAR RAPPORT A L'ÉTAT.

TOUT Commerce eſt un échange: le Marchand de toile vend & achete: mais comme Vendeur, il échange ſa toile contre l'argent de l'Acheteur; & comme Acheteur, il échange ſon argent contre la toile du Manufacturier: tous les Commerces ſe réduiſent à des échanges. — Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque choſe à leur échange, il ne ſe feroit point d'échange. Je ſais bien qu'il ſe peut faire qu'un ſeul gagne, mais il gagne ce que l'autre perd : ainſi l'Etat n'y perd rien, quand le Commerce ſe fait entre Concitoyens : quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la choſe qu'il a priſe en échange : mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'eſt que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange : alors c'eſt un profit réciproque; & ſi, tous les jours, toutes les ſemaines, tous les

mois, tous les ans, ils gagnent quelque chose à leurs échanges, ils se font un revenu annuel de leur gain ; & ce gain mutuel est d'autant plus grand que les échanges sont & plus considérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut consommer, a du vin inutile : celui qui a plus de bois qu'il n'en peut consommer, a du bois inutile : or, en échangeant son bois inutile, contre le vin inutile de son voisin, tous deux gagnent à l'échange, & mettent en valeur des choses qui leur étoient inutiles. Un Habitant de Marseille a une terre près de Valogne, de mille livres de rente : un Habitant de Valogne a une terre près de Marseille, de pareille valeur ; ils font un échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De-là, on peut conclurre que, plus il y a de choses qui facilitent les échanges dans un Etat, & qui en ôtent tous les obstacles, plus il se fait d'échanges, & plus le revenu que le Commerce apporte aux Sujets devient considérable.

Entre les grands obstacles de notre Commerce intérieur, on peut compter les mauvais chemins faute de pavés, le défaut de canaux ou de rivières ren-

dues navigables, pour le tranſport des marchandiſes de grand poids & de grand volume, le défaut de ponts en pluſieurs endroits, le peu de ſûreté des chemins contre les voleurs, les défauts d'hôtelleries ſur les chemins, les doüanes intérieures du Royaume, l'excès des ſubſides ſur les boiſſons, les différens péages ſur les rivieres & ſur les ponts.

Le Commerce maritime eſt auſſi très-foible, en comparaiſon de celui d'Angleterre & de Hollande ; & une des grandes raiſons qu'on en apporte, c'eſt qu'en Angleterre un Marchand riche & accrédité, eſt ordinairement honoré par le Roi du titre de Chevalier, & quelquefois il eſt élu Membre de la Chambre-Baſſe. Rien n'eſt plus important pour un Prince, que d'avoir des Sujets riches & un Royaume riche : c'eſt qu'avec des richeſſes il achète facilement des hommes dans les Etats pauvres. Si nous faiſons fleurir le Commerce, nous aurons autant de Troupes que nous voudrons ; ſi nous laiſſons périr le Commerce, nous aurons moins de gens de guerre, & moins d'argent pour les faire ſubſiſter.

Les productions de la terre ſont le

principal du fonds du Commerce de la premiere main : mais les denrées manufacturées par les Artisans, comme les draps, les toiles, les bas, les chapeaux, les cuirs, &c. font un plus grand article de notre Commerce de la seconde main ; & l'on peut dire que les Laboureurs ont besoin des Artisans & des Marchands, comme les Artisans ont besoin des Laboureurs pour débiter leurs denrées.

L'Imposition de la Taille annuelle, dont la répartition sur les familles est laissée à l'arbitraire des Collecteurs passionnés & injustes, & dont la répartition sur les Elections & sur les Paroisses est laissée aux Intendans qui jusqu'ici ne peuvent avoir une connoissance exacte des différens revenus annuels des Taillables de chaque Paroisse, dépeuple tous les jours de plus en plus les Campagnes de ses habitans, & diminue l'Agriculture par la ruine d'un grand nombre de familles taillables.



PROJET

Pour perfectionner le Commerce de France.

Nous avons devant les yeux les grands avantages que le Commerce maritime produit à la Nation Angloiſe, ſur-tout environ depuis ſoixante-dix ans.* Ainſi, nous pouvons facilement l'imiter, & nous ſervir des mêmes moyens qu'elle a employés pour y reuſſir.

Les Habitans d'Angleterre ne montent qu'à environ douze millions: les François montent environ à vingt millions. Or, ſi nous avions ſuivi les maximes de Gouvernement propres à enrichir notre Nation, nous aurions un tiers plus de Matelots & de Vaiſſeaux Marchands que les Anglois; au-lieu que, pour ne l'avoir pas fait, nous voyons qu'au-lieu d'avoir le tiers plus de Matelots & de Vaiſſeaux qu'eux, nous n'avons pas ſeulement le quart de ce qu'ils ont, pour augmenter nos richeſſes.

---

* L'Abbé de St.-Pierre écrivoit ceci en 1733.

A dire le vrai, nous n'avons pas encore assez de connoissance, ni des grands effets du Commerce maritime, ni des causes de ses grands effets. Or, c'est pour nous tirer de cette pernicieuse ignorance que je me suis déterminé à rapporter sur cet important sujet les Observations que j'ai faites, & celles que j'ai ouï faire à ceux qui passent, parmi nous, pour les plus habiles maîtres sur cette matiere.

OBSERVATIONS

GÉNÉRALES

Sur le Commerce maritime.

TOUT Commerce est nécessaire pour augmenter considérablement les richesses des Etats & les commodités des Sujets. C'est une maxime que l'expérience a fait recevoir à tout le monde; mais tout le monde ne connoît pas les causes qui conspirent à produire un effet si desirable.

1°. Le Commerce est un échange d'une Marchandise, dont le possesseur a beaucoup trop, contre une autre Marchandise, dont il manque tout-à-fait, ou

dont il n'a pas assez. Il y a depuis longtems sur la terre une Marchandise que l'on donne & que l'on reçoit en échange des denrées nécessaires à la vie, & des autres Marchandises. C'est l'argent & l'or selon leur pureté & leur poids : on se sert même aussi d'un peu de cuivre, pour les petites sommes.

Celui qui échange son métal contre des denrées, s'appelle Acheteur ; & lorsqu'il échange ses denrées contre du métal, il s'appelle Vendeur.

2°. Quand il se fait une vente entre Marchands, le Vendeur y gagne, & l'Acheteur aussi : car sans un gain réciproque & réel ou apparent, ni le Vendeur ne vendroit à tel prix, ni l'Acheteur n'acheteroit à tel prix.

Quelquefois l'un des deux se trompe, mais communément, eu égard à leurs intérêts, tous deux gagnent à l'échange, quelquefois également, mais le plus souvent inégalement.

De-là il suit, que multiplier les échanges ou les ventes entre les Commerçans, entre les Sujets d'une Nation, entre Nation & Nation, c'est contribuer à les enrichir ; diminuer le Commerce, diminuer le nombre des échanges, des ventes, des achats entre Né-

gocians, c'eſt diminuer leurs profits & leurs revenus.

3°. Il y a des lieux où l'or & l'argent ſe tirent de la terre, ces métaux y ſont plus communs & par conſéquent moins chers; par exemple, au Pérou, au Mexique, d'où on les tire en abondance, ils ſont cinq ou ſix fois moins chers qu'en Europe, d'où l'on porte aux Américains des Marchandiſes qui leur manquent, & cela, en échange de leurs métaux.

Avec vingt marcs d'argent, on a quatre fois moins de vivres, d'étoffes de Manufactures, à Lima, au Mexique, qu'à Londres; & les vivres ſont un quart ou un cinquieme plus chers à Londres qu'à Paris.

A Siam, & aux Indes, on a pour vingt marcs d'argent quatre fois plus de vivres, de marchandiſes, d'étoffes, qu'à Londres.

De-là il ſuit, qu'il y a beaucoup à gagner à porter à Lima & au Mexique, des Manufactures de Londres, pour avoir de l'or & de l'argent, & à porter de Londres à Siam & à la Chine, de l'or & de l'argent pour avoir des Marchandiſes, comme de la ſoie, des épiceries, qui ſe revendent en Europe

beaucoup plus cher qu'à Siam, & aux autres Royaumes des Indes.

4°. De-là il ſuit, que le Commerce des Indes ira toujours en diminuant, par le tranſport de notre monnoie, & qu'il finira, lorſqu'il y en aura à-peu-près autant qu'ici.

De-là il ſuit auſſi que le Commerce des Nations les plus commerçantes ira tous les jours en diminuant, à meſure que les Nations les moins commerçantes augmenteront le nombre de leurs Vaiſſeaux.

5°. Si ce que l'on tire en Amérique d'or & d'argent va toujours en diminuant, il arrivera que les denrées pour la vie & nos manufactures, ſe vendront pour moins d'argent, qu'elles ne ſe vendent à préſent, & notre Commerce, par conſéquent, deviendra de ce côté-là moins lucratif. Ainſi, il faut nous hâter de prendre avec les Nations les plus commerçantes, notre part du profit : car la diminution du profit du Commerce maritime, peut venir de trois cauſes; 1°. de la diminution des mines; 2°. de la diminution du travail des mines; 3°. de ce que les Marchandiſes reviendront, à la longue, à peu-près au même prix, tous frais faits, là où nous les por-

tons, que de-là d'où nous les apportons.

De-là il ſuit, qu'il faut varier le Commerce ſelon que le prix des marchandiſes varie, tantôt dans un temps, tantôt dans un autre.

De-là il ſuit, que les Marchands ne ſauroient être trop ſouvent & trop ſûrement informés des différens prix des marchandiſes dans les différens pays.

En général, on peut prendre pour maxime, qu'à péril égal, à induſtrie égale, le Commerce qui rapporte le plus pour l'argent qu'on avance, eſt préférable à celui qui rapporte moins année commune, compoſée de dix années de ſuite : car il faut néceſſairement faire des années communes de dix en dix ans; autrement les conditions tirées des calculs ſe trouvent fauſſes; & voilà pourquoi il faut & des regîtres anciens, & d'habiles gens qui les reliſent ſouvent, & qui puiſſent tirer des concluſions ſalutaires des faits paſſés.

6°. Celui qui porte les marchandiſes à moins de frais gagne plus, que celui qui fait plus de frais de tranſport; ainſi celui qui ſe ſert de charriots, tranſporte avec moins de frais qu'avec des chevaux & des mulets. Et voilà pourquoi, le reſte étant égal, le Commerce ma-

ritime eſt plus lucratif pour une Nation, que le Commerce par terre. Les Navigateurs ſavent mettre le vent à profit, comme nos Machiniſtes, dans les moulins, ſavent mettre à profit tantôt les courans d'eau, tantôt les courans d'air ou de vent.

7°. Entre deux Nations également nombreuſes, celle ou il y a le double de travail corporel, & le double de travail d'eſprit ou d'induſtrie, le reſte étant égal, doit devenir, en peu de tems, beaucoup plus riche, & même beaucoup plus heureuſe, que celle où il ne ſe trouve que la moitié moins de travail & d'induſtrie. De-là il ſuit que l'on ne ſauroit trop procurer à la Nation des moyens, tant pour travailler, que pour exercer utilement ſon induſtrie.

8°. Il y a des travaux plus utiles & d'un plus grand rapport les uns que les autres. Or, le Commerce maritime eſt de tous les Commerces le plus lucratif. Les journées des matelots, parce qu'ils hazardent leur vie, ſe payent trois fois plus cher que les journées des chartiers; mais leur travail & leur induſtrie ſont employés bien plus utilement dans le Commerce maritime, que dans le Commerce de terre.

De-là il ſuit que, le reſte étant égal, notre Miniſtère doit porter la Nation le plus qu'il eſt poſſible au Commerce maritime, & heureuſement la France a de bons ports, & en nombre ſuffiſant, & bien ſitués ſur les deux mers. Elle a des Sujets actifs, laborieux, induſtrieux, & en ſi grand nombre, qu'il y a quantité de familles qui manquent de travail; ainſi notre Nation peut faire beaucoup plus facilement que pluſieurs Nations d'Europe, la plus grande partie du Commerce de la Méditerranée.

9°. Il y a beaucoup de genres de Commerce, où les Commerçans de même Nation ſont pour leur intérêt particulier, portés à traverſer leurs concurrens, ce qui tourne au grand préjudice de la Nation: ils donnent leurs marchandiſes à meilleur marché, pour forcer leurs Concurrens à les donner au même prix, & les dégoûter ainſi du Commerce. Voilà pourquoi il a fallu faire une grande Compagnie de Commerce, & y réunir beaucoup de Commerces particuliers, afin d'ôter cet inconvenient de l'intérêt particulier, oppoſé au bien général. Il y a encore une autre grande raiſon pour former des Compagnies: c'eſt que pour les Commerces lointains,

il faut des établiſſemens & de grandes dépenſes, qui ne peuvent produire que pluſieurs années après. Il faut donc un premier fonds très-conſidérable qui ne ſe peut former que par une grande Compagnie ; & voilà pourquoi notre Compagnie des Indes pourroit devenir tous les jours plus avantageuſe à la Nation, ſur-tout ſi elle eſt bien régie.

10. La Nation Eſpagnole, à cauſe de ſes grandes Colonies de l'Amérique, n'eſt plus ſi nombreuſe que la Nation Hollandoiſe : mais ce nombre ſuffiroit encore, & au de-là, pour faire un Commerce égal aux Hollandois. Les Eſpagnols ont de plus la plus heureuſe ſituation, & les plus beaux ports du monde ; & c'eſt dans l'étendue des terres de la domination d'Eſpagne, que l'on tire tout l'or & l'argent, qui ſe répand dans toutes les Nations de la terre. Mais heureuſement pour leurs voiſins, ils ſont pareſſeux ; & leur Gouvernement, mal conſtitué, ne les anime à aucune entrepriſe de Commerce : cependant ils pourroient ſortir de leur ſommeil.



PRINCIPAUX AVANTAGES *DU GRAND COMMERCE.*

CEUX qui ont la principale part au Gouvernement de notre Nation, doivent regarder comme un ſoin des plus néceſſaires, & une dépenſe des plus utiles, le ſoin qu'ils prendront d'augmenter tous les jours le Commerce maritime; ainſi que les dépenſes qu'ils feront faire à l'État pour aſſurer le Commerce, par des fortifications, par des garniſons, par des vaiſſeaux de convoi, & même par des avances, pour encourager ceux qui propoſent des entrepriſes avantageuſes.

OBSERVATION PREMIERE.

TOUT travail eſt pénible, & lorſque l'homme voit que ſon travail ne lui rapporte pas ſuffiſamment, il demeure oiſif, & ne ſe donne pas des peines inutiles. Mais là où le travail eſt bien payé, les hommes travaillent volontiers & beaucoup. Or, là où il y a beaucoup de Commerce, les Négocians payent bien les manufactures & les fruits de la terre, parce que les tranſportant ailleurs, ils les vendent beaucoup plus cher qu'ils ne les achetent.

Les habitans des pays froids ont plus de besoins : ils manquent davantage, ils ont plus besoin d'habits, ils ont plus besoin de feu ; les chemins, à cause des pluies, sont plus difficiles à entretenir ; ils ont plus besoin de bâtimens contre la pluie & contre le froid. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'ils soient plus laborieux que les habitans des pays chauds : le travail est même plus pénible dans les pays chauds. Ainsi, il n'est pas étonnant que les habitans les plus proches de la ligne équinoxiale, soient plus paresseux & moins laborieux, &, par conséquent, moins industrieux que ceux qui habitent des climats plus éloignés de la ligne.

Le travail a quatre avantages, pour une famille; 1°. il rapporte des richesses & des commodités ; 2°. il rend les plaisirs plus sensibles : car la sensibilité est d'autant plus grande, que celui qui goûte du plaisir sort d'une situation pénible; 3°. le travail diminue la sensibilité pour les maux : car ceux qui sont déja accoutumés à quelques peines, sentent moins les autres petites peines ; 4°. le travail accoutume à la regle, à la discipline, à l'observation de la Justice : c'est que dans le travail l'esprit s'accou-

tume à plus d'attention ; & l'homme laborieux, attentif & riche, eſt plus porté à rendre juſtice, afin qu'on la lui rende, que le fainéant qui n'a rien à craindre.

De-là, on peut conclurre que le Peuple qui eſt le plus laborieux eſt le plus riche, le plus juſte, le plus facile à gouverner, & le plus heureux. Les plus riches Marchands ne ſont jamais ſans occupations. La où les riches ſont laborieux ils font moins de dépenſes inutiles : c'eſt que les travaux & les ſoins qu'ils employent à acquérir des richeſſes, leur en font ſentir la valeur.

C'eſt diminuer les maladies d'un État, que d'y diminuer la fainéantiſe & la dépenſe du luxe. Preſque toutes les ſortes de manufactures & de denrées entrent dans le Commerce maritime, ſoit comme marchandiſes de tranſport, ſoit comme marchandiſes de conſommation.

OBSERVATION IIe.

Différence d'utilité dans les travaux des Sujets.

Il eſt certain qu'il y a des travaux plus utiles aux Travailleurs les uns que

les autres. Or, il est visible que les travaux faits pour les Commerces les plus lucratifs, tels que sont ceux du Commerce des Indes, sont les plus lucratifs.

Là où il y a beaucoup de sortes de Commerces, là il est plus aisé de comparer les plus utiles & de s'y attacher. Or, le Commerce où la même avance d'argent, le même travail, la même industrie, le même péril, rapporte dix, vingt pour cent davantage, est le Commerce du côté duquel plus de Commerçans se tournent.

Comme il y a des Commerces qui cessent d'être les plus lucratifs dans un tems, tandis que d'autres, qui avoient cessé d'être fort lucratifs, recommencent à redevenir les meilleurs; les habiles Commerçans y sont fort attentifs, & sont bien plus facilement & plus promptement instruits de ces changemens, là où il y a beaucoup de différens Commerces, que dans une Nation où il y en a de peu d'espèces. Ainsi, l'on peut dire que les Nations qui font le plus grand Commerce de toutes les espèces, font toujours les Commerces les plus utiles; mais elles ne négligent pas de faire de petits profits

dans les tems où elles n'en peuvent faire de plus grands.

OBSERVATION IIIe.

On tirera plus d'utilité de l'argent.

Un Fermier d'une terre labourable, qui, de ſon travail & de ſon argent, tire quinze pour cent de profit, eſt fort content; au-lieu que le Marchand maritime tire quarante, cinquante, quatre-vingts pour cent & davantage, tous frais faits.

OBSERVATION IVe.

Les Colonies apporteront plus d'utilité.

Comme nous avons des terres dans tous les climats, on peut auſſi y planter du tabac, des cannes de ſucre, du caffé, du thé, des cotonniers, des mûriers, & nous pouvons y découvrir des mines. Ainſi, plus notre Commerce maritime croîtra, plus nous aurons de moyens de tirer plus d'utilité de nos colonies. Le café planté depuis peu dans l'Iſle de Bourbon, en eſt un exemple.



OBSERVATION Ve.

Il se fera un plus grand nombre de Ventes mobiliaires.

Plus il y a d'argent parmi les Commerçans, lorsqu'il est en grand mouvement, plus il y a de facilité pour faire des échanges; c'est-à-dire, des ventes & des achats de choses mobiliaires: car il faut bien se garder d'employer l'argent de Commerce en choses immobiliaires, qui ne se revendent pas si commodément. Les Marchands ne font ni ventes ni achats sans profit. Donc plus il y aura d'échanges, plus il y aura de profit, tant pour les Particuliers que pour l'État.

OBSERVATION VIe.

Le nombre des Habitans augmentera.

Nous sommes dans le voisinage de quelques Nations qui font peu de Commerce, & dont les Peuples gagnent moins chez eux qu'ils ne gagnent chez nous. Ils viendront là où il y aura le plus à gagner, & plusieurs s'y établiront: ainsi les étrangers augmenteront notre Nation. Or, plus la Nation sera nom-

breuſe, plus elle ſera riche & formidable à ſes ennemis, tandis qu'il y aura des Nations ennemies en Europe.

OBSERVATION VIIe.

Plus de facilité pour faire la Guerre définitive avec ſupériorité.

1°. La France a pour voiſins beaucoup de Nations, où il eſt facile de faire des Soldats, & même d'en acheter de tout faits. Or, plus il y aura d'argent en France pour le Commerce, mieux on pourra payer les Soldats étrangers, les Troupes étrangères.

2°. Les Suédois, les Polonois avec deux millions feront plus pour nous, que nous avec quatre & même avec ſix; car, ils auront le double de Troupes, & agiront avec ardeur pour leur aggrandiſſement, contre les ennemis communs.

3°. Beaucoup de Soldats & d'Officiers étrangers s'établiront parmi nous, & augmenteront la Nation.

4°. Ce qui décide dans les Guerres, c'eſt la facilité de faire les deux premieres campagnes, avec une grande ſupériorité: car en faiſant de grandes conquêtes, on augmente ſes forces du

double, puiſque le Conquérant diminue d'autant les forces de ſon ennemi pour les années ſuivantes, & lui ôte ainſi le pouvoir de nuire.

OBSERVATION VIIIᵉ.

Le progrès du Commerce produira le progrès des Arts & des Sciences.

Le Roi, devenu plus riche, pourra gagner avec d'honnêtes penſions les bons Manufacturiers étrangers, & les plus Savans dans les Arts & les Sciences qui fleuriſſent parmi eux.

Le Roi ſera plus en état d'aider l'établiſſement, en France, des Manufactures étrangères, en ſoie, en laine, en coton, en teinture, en vernis, en porcelaine, &c. Le grand Commerce maritime donnera de grandes facilités pour multiplier, dans nos Colonies, nos Obſervations d'Aſtronomie, de Phyſique, de Géographie, d'Agriculture, de Médecine, &c.

OBSERVATION IXᵉ.

Plus les Sujets ſeront riches, plus le Roi ſera riche.

Plus les Particuliers d'un État ſeront riches, plus ils pourroient payer au

Roi & à l'État de grands Subſides dans les occaſions, & avec moins d'incommodités. Or un Roi ſage, avec un peu plus de Subſides, pourra faire une infinité d'établiſſemens, qui rapporteront à ſes Sujets un revenu double de l'augmentation de leurs Subſides. Par exemple, les Subſides employés pour diminuer la vénalité des Charges du Conſeil; pour établir une Académie Politique; pour perfectionner l'Éducation du côté de la Pratique, de la Juſtice, & de la Bienfaiſance; pour perfectionner tellement les Loix Civiles, que les ſources des Procès fuſſent diminuées de moitié; pour rendre les chemins & les voitures la moitié plus commodes; pour établir dans l'Académie des Sciences un Bureau pour perfectionner la Médecine; pour établir la taille tarifée, &c. ces Subſides, dis-je, rapporteront le double, le triple, le quadruple du revenu, ou d'autres avantages équivalens au Peuple qui paieroit les Subſides.



OBSERVATION

OBSERVATION Xe.

Avantages de la pauvre Nobleſſe.

La pauvre Nobleſſe n'a en France que les emplois de la Guerre & les Bénéfices du Clergé, pour rétablir ſes affaires. En Angleterre, elle a de plus le Commerce ; & l'on voit dans les magaſins des Marchands pluſieurs Cadets, freres de Mylords, qui apprennent le Commerce, pour acquérir, par leur travail & par leur induſtrie, des biens que leurs Parens ont donnés à leurs Ainés. Or, nous pouvons, par l'augmentation du Commerce maritime, donner, comme les Anglois, cette reſſource à notre pauvre Nobleſſe.

OBSERVATION XIe.

Plus de Travailleurs, & nuls Mendians.

On ne voit point en Hollande de Mendians ; c'eſt que, d'un côté, il y a ſuffiſamment de Maiſons de Correction, ſoit pour les Mendians fainéans, ſoit pour la Jeuneſſe libertine ; &, de l'autre, aſſez de Manufactures ſoutenues par l'Etat, où tous ceux qui manquent de travail ſont utilement employés. Souvent l'Etat ne perd rien à renfermer les

Mendians ; mais quand même ces Manufactures lui seroient un peu à charge d'un côté, il y gagne toujours beaucoup de l'autre, en délivrant l'État de grands désordres & des grands inconvéniens de la fainéantise, & des vices des Mendians. Or, quand plus de Sujets seront occupés, les Hôpitaux & les Maisons de Correction seront moins chargés, & l'on ne verra presque plus de Mendians.

OBSERVATION XIIe.

Plus de disposition à faire durer la Paix.

Les États qui fleurissent par le Commerce, sont bien plus disposés à faire durer la Paix, puisque l'on ne peut faire de Commerce qu'avec les Nations avec lesquelles on est en Paix. Plus l'Etat sera tourné vers le Commerce, plus les Ministres & les Sujets verront combien la Guerre cause de pertes, & combien la Paix apporte de biens. Enfin, les voisins pacifiques auront plus de confiance en une Nation, dont le Gouvernement est tourné au Commerce.

On peut dire que les François, les Anglois & les Hollandois, Peuples laborieux, actifs & industrieux, auront tou-

jours plus de part aux mines des Espagnols & des Portugais, que les Propriétaires de ces mines; mais pour cela, il est à propos que chaque Nation ait soin d'encourager les Manufacturiers, & de faciliter le Commerce maritime.

La journée du simple Journalier de médiocre valeur augmente de prix, à proportion qu'il y a d'or & d'argent dans le pays du Journalier; & c'est le prix de cette journée qui peut être regardé comme le point fixe des différentes estimations. Elle vaut six fois plus d'argent à Lima, au Pérou, qu'elle ne vaut à Páris; & elle vaut six fois plus d'argent à Paris, qu'elle ne vaut à Siam, ou à Pondichéri, sur la côte de Malabar.

De-là il suit qu'il y a autant à gagner à porter nos Manufactures de Paris à Lima, qu'il y a à porter les Manufactures de Pondichéri à Paris: mais il faut bien se garder de porter en France les Manufactures de toiles & de soies de Pondichéri, parce que cela ruineroit nos Manufactures de toiles, & diminueroit fort nos Manufactures de laines.

De-là il suit que le Commerce de l'Amérique durera autant que les mines

dureront, & tant qu'il y aura une grande différence entre la grande quantité d'or & d'argent qui est dans le Commerce des Américains, & la quantité de ces métaux qui est dans le Commerce des Européens. Ce Commerce durera jusqu'à ce que nos Manufactures portées à l'Amérique, nous rapportent plus d'or & d'argent, tous frais faits, que si nous les vendions en Europe. La durée du Commerce ne peut venir que de la différence du travail & de l'industrie des Peuples, & de la différence de la quantité d'or & d'argent qui est parmi eux: car l'or & l'argent facilitent infiniment les échanges des denrées & des manufactures, comme les billets de crédit & les banques facilitent infiniment les transports d'argent.

Il est facile de voir que les Suédois, les Russes, les Prussiens, & les autres Nations d'Europe, voyant combien le Commerce maritime est important pour enrichir les Peuples & les Souverains, ne seront pas longtems sans faire une ligue défensive pour avoir la liberté de faire eux-mêmes leur propre Commerce aux Indes, sans être obligés d'acheter des Anglois & des Hollandois les Marchandises des Indes.

De-là il est facile de prévoir que le Commerce des Anglois & des Hollandois, qui s'est si fort augmenté par l'extrême négligence des autres Peuples, est parvenu à un point d'élévation, dont il ne peut plus que descendre & s'affoiblir tous les ans peu-à-peu, par l'augmentation annuelle du Commerce des autres Nations, lorsqu'elles sortiront de leur profond assoupissement sur leurs plus grands intérêts.

Les Colonies sont utiles à la Nation, & particulièrement celles qui approchent plus de la ligne équinoxiale, pour avoir commodément les denrées qui ne croissent que dans les climats très-chauds, comme la Cayenne, l'Isle de la Martinique, & les autres Isles, d'où nous tirons & d'où nous pouvons tirer le cacao, le café, le sucre, &c. dont le Commerce nous forme beaucoup de matelots. Il est vrai, d'un autre côté, qu'elles peuvent facilement être enlevées par les étrangers, & qu'elles affoiblissent l'État en partageant les Habitans & ses forces.



SUR LE COMMERCE *INTÉRIEUR.*

Un des principaux devoirs du Miniſtre qui a ſoin du Gouvernement intérieur de l'État, c'eſt de viſer à augmenter les revenus annuels, qui produiſent aux Commerçans les différentes branches du Commerce intérieur de l'État : car dans les Pays où il y a beaucoup de ports de mer, beaucoup de rivières navigables, beaucoup de canaux, beaucoup de ponts, beaucoup de chemins pavés, beaucoup de commodités pour les Commerçans & les Voyageurs, peu ou point de péages & de vexations de la part des Fermiers publics, il ſe fait naturellement un Commerce très-vif & très-fréquent ; & c'eſt cette fréquence multipliée qui multiplie les profits annuels de tous ceux qui font tous les jours divers échanges, c'eſt-à-dire, de ceux dont le métier eſt de vendre & d'acheter continuellement.

Celui qui échange, donne ce qu'il a de trop & qu'il eſtime moins, pour avoir ce dont il manque & qu'il eſtime plus. Chacun des Échangeurs donne le moins pour avoir le plus, par rapport

à leur eſtimation réciproque. Tel eſt le fondement de toutes les Ventes, de tous les Achats, de tous les Echanges, en un mot, de tout Commerce.

De-là il ſuit, que deux bons Marchands qui font entr'eux des échanges de Marchandiſes, font tous deux un profit qu'ils ne feroient point ſans ces échanges, ſans le Commerce. Les ventes en argent ſont elles-mêmes des échanges. Celui qui vend une maiſon reçoit en échange une certaine quantité d'argent, qu'il eſtime plus que ſa maiſon, & l'Acheteur donne cet argent, qu'il eſtime moins alors que la maiſon qu'il achète.

Dans preſque tous les marchés entre perſonnes habiles, il y a à profiter pour les deux parties : ainſi plus ils vendent ſouvent, & plus ils achètent ſouvent, plus ils font de profit. De ſorte que les Marchands qui vendent & qui achètent, ſe font par leurs profits journaliers, un revenu auſſi réel que le revenu des terres.

De-là il ſuit, que faciliter & augmenter beaucoup le Commerce d'une Nation, y faciliter la multiplication des échanges & des ventes, c'eſt augmenter beaucoup le revenu de cette Nation.

De-là il ſuit, que de rendre le Commerce d'une Nation, plus difficile, par des Impôts embarraſſans, c'eſt diminuer le revenu de cette Nation.

Le Commerce ſe diviſe naturellement en Commerce extérieur, ou étranger, ſoit par terre, ſoit par mer; & en Commerce intérieur, de famille à Famille, de Village à Village, de Bourg à Bourg, de Ville à Ville, de Province à Province.

Nous avons le Commerce extérieur par terre & par mer, qui ſe fait avec toutes les Nations de l'Europe. Nous en avons dans toutes les parties du monde; & nous avons le Commerce maritime: mais ce Commerce étranger regarde le Miniſtère des affaires étrangères.

L'argent, ou même le billet, ou promeſſe, en tant que ce billet équivant à l'argent, eſt extrêmement néceſſaire au Commerce; & de-là ſont nées les banques ou réſervoirs d'argent, où le billet peut à toute heure ſe métamorphoſer en argent. Ces Banques ſont d'une grande utilité, & on devroit en établir dans pluſieurs Provinces. Voilà pourquoi l'établiſſement que l'on fait en France de la Chambre du Commerce, eſt un très-bon établiſſement.

OBSERVATION IMPORTANTE
SUR LE LUXE.

Le but le plus ordinaire que se proposent les bons Ministres, c'est d'enrichir l'Etat, c'est-à-dire, d'augmenter les revenus, & par conséquent, le nécessaire, les commodités, & le superflu de chaque famille. Chaque condition a son nécessaire & son superflu. On sait que le superflu de la condition inférieure, est le nécessaire de la condition supérieure, & que l'habitude nous rend nécessaires des choses que nous regardions comme superflues, avant l'augmentation de notre revenu.

Le but du bon Gouvernement, c'est de procurer aux Sujets deux choses difficiles à concilier. La premiere, est l'augmentation du travail : car c'est le travail qui produit l'abondance & le superflu dans les Etats ; la seconde, c'est le bon usage de ce superflu. Le mauvais usage du superflu, c'est ce que j'appelle luxe. Or, le luxe est chez ceux qui n'ont pour but que d'être distingués entre leurs pareils, par des dépenses de pure ostentation & inutiles, ou peu utiles aux autres, tandis qu'ils pourroient faire

grand nombre de dépenſes beaucoup plus honorables pour eux, & très-utiles à leurs Concitoyens. Mais il nous manque des loix qui honorent ſuffiſamment les dépenſes utiles au public, à proportion de leur utilité, & qui jettent en même tems du méptis ſur les grandes dépenſes vicieuſes, qui ſont preſque inutiles aux autres, en comparaiſon des dépenſes vertueuſes.

C'eſt faute de ces loix ſages, que les plus riches Etats ont péri, par le mauvais uſage de leur ſuperflu. C'eſt faute de pareilles loix que la République Romaine, devenue riche, s'eſt corrompue au point que les Romains n'avoient preſque plus de reſpect pour de grands-hommes pauvres, ni aucun mépris pour les riches qui menoient une vie fainéante & pleine de vices. C'eſt faute de pareilles loix qu'ils donnoient des louanges aux folles ſomptuoſités de Lucullus & à d'autres dépenſes vaines, mépriſables, & même ſouvent honteuſes & injuſtes.

Ce défaut de loix propres à faire honorer ſuffiſamment les bons Citoyens, dont la dépenſe de leur ſuperflu étoit utile à la ſociété ; ce défaut de loix propres à faire mépriſer les Citoyens dont

la dépense de leur superflu n'étoit d'aucune utilité au public, produisît dans la République beaucoup de mauvais Citoyens, qui vouloient à l'envi se distinguer, & se faire honneur par de folles dépenses. Et de-là vint cette foule de gens ruinés, qui conspirerent bien-tôt à l'envi, à qui s'empareroit plus hardiment des revenus publics, en renversant le Gouvernement de la République. Tels furent les funestes effets, non des richesses bien employées, mais du luxe ou des richesses mal employées.

Il est vrai qu'il y eut quelques loix somptuaires, mais elles furent très-mal faites. Il falloit des marques publiques de mépris, pour ceux qui y contrevenoient; il falloit des marques d'honneur pour ceux qui donnoient, soit durant leur vie, soit après leur mort, à certaines Communautés, destinées à augmenter la commodité & l'utilité du public, comme Hôpitaux, Colléges, Académies, grands-Chemins, Ports, Canaux, &c. Ainsi ces loix somptuaires ne furent point exécutées, & ne purent jamais être regardées que comme de bons desirs de Législateurs peu habiles.

Ainsi la dépense vicieuse du superflu, étant portée au plus haut point,

étoit honorée par le Peuple ignorant, au-lieu d'en être méprisée, & cela faute de bonnes loix sur le bon usage du superflu, faute d'honorer suffisamment les bienfaiteurs du Public.

Sæviòr armis,
Luxuria incubuit; victumque ulciscitur orbem.

Le luxe a commencé de corrompre les États de l'Europe, par la fainéantise & par la mollesse : il seroit tems de diriger la dépense du superflu, vers des entreprises utiles au public. Cela se pourroit faire, si le Gouvernement avoit soin de distribuer différentes marques extérieures de distinction honorable, pour les différentes Classes des bienfaiteurs publics, qui donneroient, soit durant leur vie, soit après leur mort, partie de leur bien au trésor public, assignée pour telle ou telle dépense, surtout quand le Donateur s'est distingué en probité & en justice durant sa vie. Le difficile seroit de borner les conditions, & les dépenses de chaque condition, pour la table, pour les équipages, pour les habits, pour les bâtimens. Mais il ne faut point faire de loix somptuaires, sans faire en même tems des

loix pour récompenser par des honneurs publics, par des inscriptions & par des marques extérieures, les bienfaiteurs du Public. — Ces vuës me paroissent bien éloignées de la constitution de nos États d'Europe. Le luxe, faute de bonnes loix, va s'établissant dans tous les États riches. Et tout cela vient de ce que dans ces États, les Législateurs n'ont point encore fait enseigner à leurs Sujets, dans leur éducation, les dépenses plus ou moins honorables, plus ou moins méprisables, & fait des loix conformes à ces premiers enseignemens.

Je crois, cependant, que peu-à-peu on pourroit former sur ce sujet un Réglement, & le perfectionner si bien, que la plupart des hommes riches aimeroient mieux employer leur superflu en dépenses très-utiles à la Nation, que de l'employer à des dépenses si peu honorables & si peu utiles à leurs Concitoyens.

Il est incroyable combien les hommes peuvent tirer de secours & de grands avantages les uns des autres, avec la méthode des marques honorables, si elles sont distribuées avec justice & par scrutin, dans les différentes classes des

Citoyens, à ceux qui auront procuré plus d'utilité à la société, soit par leur travail sans salaire, comme les Directeurs d'Hôpitaux, soit par leurs talens, soit par leurs donations; mais il faut différentes classes de bienfaits, plus ou moins importans, Statues, Peintures, Médailles, Inscriptions, Monumens, Louanges enregistrées, Louanges imprimées, suivant le jugement public du Bureau qui auroit la distribution des honneurs publics dans sa Direction.

Si, en même tems que l'on défendroit les dépenses du luxe dans Paris, le Magistrat de Police se chargeoit de faire faire des Inscriptions sur les chemins pavés, pour annoncer le nom de celui qui auroit donné pour faire paver à ses frais tant de toises de chemin, & le faire nommer aux Prieres publiques dans l'Eglise de la Paroisse; on verroit en peu d'années incomparablement plus de chemins pavés aux environs de Paris: l'un pour être bienfaiteur de la société par ses grands talens, l'autre par de grandes sommes données ou léguées pour l'utilité du Public.

On ne sait point assez en Europe, combien il est important, pour perfectionner le Gouvernement des États,

de réprimer les dépenses vaines du luxe, en ouvrant en même tems une porte aux dépenses fort utiles au Public, & vraiment honorables pour les Donateurs.

LUXE BLAMABLE.

Il est vrai que chacun est maître de dépenser son bien à ce qui lui plaît. Il est vrai que le Financier qui fait raser une montagne qui lui cache une belle vue, répand des richesses qui sont à lui : il est vrai que les pauvres Paysans & les pauvres Chartiers, qui font cet ouvrage, en retirent une sorte d'avantage.

Feu M. de.... un an avant sa mort, disoit à M..... à l'égard des dépenses qu'il faisoit à..... *Je suis sur le seizieme million*, & c'étoit à vingt-huit liv. le marc. Il est vrai que ces quinze millions étoient à lui. Il est vrai que cent sortes d'Ouvriers ont gagné cet argent, durant quinze ou vingt ans. Mais quand on fait réflexion que ces énormes dépenses n'aboutissent qu'à une petite augmentation du plaisir d'un Particulier, ou de quelques Particuliers en petit nombre, tandis que cette même dé-

penſe pourroit être employée à rendre la Seine plus navigable en Eté ; & en Hyver à donner plus de fontaines de l'eau de la Seine dans les Fauxbourgs de Paris par des pompes ſur les ponts, à donner plus de places de marchés, pour débarraſſer les rues ; à des pavés, à des ponts, à des ports, à des Colléges dans les divers quartiers de Paris, à des Hôpitaux dans les Provinces, qui diminueroient conſidérablement les maux, & augmenteroient de beaucoup les biens d'une infinité de perſonnes, & qui feroient incomparablement plus d'honneur au maître de ces richeſſes & à ſa famille, que les fades louanges que quelques Complaiſans donnent à ſa magnificence & à ſon goût ; alors je trouve cette dépenſe de quinze millions pour une maiſon de campagne, d'un homme puiſſamment riche, très-mal placée pour ſa réputation. Faire travailler une grande quantité d'Ouvriers pour la plus grande utilité publique : voilà où doit ſe placer la magnificence, pour mériter des louanges.



Pour augmenter l'Agriculture.

Les ſources principales des richeſſes & de l'abondance, ſont la culture des terres, le perfectionnement des Arts, & ſur-tout de ceux qui ſervent à manufacturer les productions qui viennent de la terre, & des animaux qui ſe nourriſſent ſur la terre.

C'eſt la terre qui nous fournit les choſes néceſſaires à la vie, c'eſt la terre qui produit le lin, le chanvre, le vin, le bled, le bois. Ce ſont les animaux qui nous donnent la laine, le cuir, la ſoie, qui ſervent à nos habillemens & à nos autres manufactures.

C'eſt la diſette de ces choſes qui fait la pauvreté & la miſere des Peuples. C'eſt l'abondance de ces matieres qui en fait la principale richeſſe; ſur-tout lorſqu'avec le ſecours de l'argent & des billets de change, le Commerce de ces matieres devient plus facile & plus fréquent.

Nous avons été forcés en France depuis ſoixante-dix ans*, par la dépenſe des Guerres, ou entrepriſes, ou ſou-

---

* L'Auteur écrivoit ceci en 1733.

tenues par le feu Roi, à augmenter extrêmement les Tailles ſur les habitans des Campagnes. Cette augmentation auroit pu ſe ſoutenir ſans ruiner perſonne, ſi on eût inventé alors des règles pour faire diſtribuer toujours le Subſide de la Taille ſur chaque Généralité, ſur chaque Election, ſur chaque Paroiſſe, & enfin ſur chaque Famille taillable, à proportion de ſon revenu annuel. Mais, faute de cette invention ſalutaire, les riches habitans des Campagnes & les plus habiles dans la culture des terres déſertent tous les jours, depuis quatre-vingts ans, pour ſe refugier dans les Villes exemptes de la Taille; & de-là vient que beaucoup de terres demeurent incultes, que toutes les autres ſont beaucoup moins cultivées, que ces terres nourriſſent moins d'animaux, que nous ſommes plus en proie aux famines & à l'oiſiveté, & que les denrées ſont plus chères.

Au reſte, il eſt bon de remarquer que la terre cultivée travaille elle-même avec l'air, avec l'eau, & avec le ſoleil, à l'ouvrage du Laboureur & à la production des fruits, au-lieu que, dans les Manufactures, par exemple, à la formation de la toile, on ne peut rien

attendre que l'ouvrage du Tisserand. C'est donc une grande perte pour l'Etat que de ne pas faire travailler les Elémens par la culture des terres.

A l'égard des Arts, si chaque habile Physicien avoit la direction de deux ou trois Manufactures ; si ces Directeurs avoient à espérer quelque pension des divers perfectionnemens, tant de l'Agriculture que des autres Arts ; si l'on établissoit, ou si l'on renvoyoit à un Bureau composé de quelques Membres de l'Académie des Sciences, pour juger de la récompense de ceux qui auroient donné au Public des observations utiles sur les Arts, ce Bureau seroit d'une grande utilité.

POLICE SUR LE PAIN,

Pour éviter la famine.

En donnant à Paris neuf livres de façon pour septier au Boulanger, il gagne suffisamment : je suppose le marc d'argent à quarante-huit liv. dix sols, ou cinquante liv.

Le septier de froment à Paris donne deux-cents liv. pesant de farine nette de son. — Deux-cents livres de farine, jointes à l'eau, font deux-cents-soixante-

dix livres de Pain blanc.— Un denier d'augmentation ſur chaque livre de Pain blanc, fait une augmentation de vingt ſols par chaque ſeptier ou environ.— Le ſeptier de bon froment à Paris, pèſe deux-cent-quarante liv. — Pour cuire cent ſeptiers, il faut cinq voies de bois, à dix-huit livres. C'eſt quatre-vingts-dix livres, qui font treize fois cent ſols. Ainſi chaque ſeptier conſume pour dix-huit ſous de bois, ci....... 18 ſ.

Mouture, tranſport, chargement, meſurage,..........	1 l.	10 ſ.
Garçon ou Servante,........	1 l.	
Loyers, uſtenſiles,..........	1 l.	
Pain du Maître,............	1 l.	
Débourſé............	5 l.	8 ſ.
Profit du Boulanger, nourriture de Famille,.........	2 l.	12 ſ.
Prix du ſeptier de Bled,....	8 l.	
	16 l.	00

Les deux-cents livres de farine d'un ſeptier de bled, font deux-cent ſoixante-dix livres de Pain; à deux ſous la livre,

font vingt-ſept livres, au-lieu de vingt-ſix liv.: donc le Boulanger, en gagnant neuf livres par ſeptier, gagne ſuffiſamment.

Un médiocre Boulanger fait cuire au moins quatre ſeptiers par ſemaine, ou cinquante-quatre pains de chacun dix livres, par chacun des deux jours de marché. Son profit, outre le débourſé, montera à *ſept-cent quarante-huit liv. ſeize ſols*: car il y a cinquante-deux ſemaines. C'eſt deux-cents huit ſeptiers par an, à *trois livres douze ſols* de profit, tous frais faits, par chaque ſeptier.

Donc le Pain blanc ne doit valoir que deux ſous la livre chez le Boulanger, lorſque le froment vaut à la Halle dix-huit livres le ſeptier.

Ainſi la Police doit obliger le Boulanger à donner le Pain à deux ſous dix deniers, lorſque le ſeptier ſe vend trente livres à la Halle; & s'il le vend quatre ſous, il gagne de trop plus de *quinze livres* par ſeptier ſur le Peuple.

Pour que le Pain de deux ſous la livre augmente d'un ſou, il faut que le ſeptier de dix-huit livres, augmente de *treize liv. dix ſols*, & qu'il ſoit vendu *trente-une livres dix ſols* à la Halle.

J'appelle famine le tems où l'on eſt

obligé d'acheter la livre de Pain trois fois plus cher qu'à l'ordinaire.

Ainsi, comme dans un prix commun du pain, composé d'une année, composée des dix dernieres années, le prix commun du pain blanc de froment, vaut à Paris *un sou & demi*, quand il vaudra *quatre sous six deniers*, ce sera famine.

Je suppose que le Ministre sache par les Curés le nombre des habitans de chaque Intendance ou Généralité, & combien chaque famille de cinq personnes, pont deux enfans, consomment de pain; cela ne sera pas difficile, quand il le voudra, comme on veut une chose importante.

Je suppose que chaque Subdélégué soit informé tous les ans par les Curés, & l'Intendant par ses Subdélégués au mois de Décembre, & le Conseil par les Intendans, de la quantité de gerbes de Bled de chaque Paroisse, & combien il faut de gerbes cette année au quintal; cela ne sera pas difficile par les Curés Décimateurs, & par la déposition des Laboureurs ou des Fermiers Décimateurs, faite aux Curés qui ne sont point Décimateurs.

Le Curé Décimateur qui leve sa dixme

à la treizieme gerbe, & celui qui a levé mille gerbes de froment, fait que les Paroissiens en ont recueilli douze mille, la dixme payée.

Or cela supposé, il sera facile au Ministre de savoir, si la récolte de cette année suffit, ou ne suffit pas, pour la nourriture des habitans, & de combien elle est trop forte, &, par conséquent, combien on doit en transporter dans les pays étrangers, ou de combien elle est trop foible, &, par conséquent, combien il en faut tirer de l'étranger.

Or, quand le Peuple saura qu'il y en a assez, nul ne s'avisera, par crainte de famine, de faire magasin, & nul n'osera faire le monopole de peur d'y perdre: tout ira continuellement au marché. Ainsi, point de famine à craindre, & le Roi ne sera point obligé à tenir des magasins pleins, contre la famine possible. Il faut même observer que tous ces dénombremens se perfectionneront chaque année.

Celui qui voudra réduire cette vûe en projet démontré, doit, 1°. montrer par l'histoire des famines passées, qu'elles sont arrivées en France en seize ou dix-sept ans une fois: 2°. combien le Royaume perd d'habitans: 3°. l'estima-

tion de la perte annuelle que causent ces habitans perdus. — Les Paroisses qui manqueront à donner leur déclaration une année, par la négligence du Curé, pourront être suppléées au Bureau de l'Intendant par les déclarations des trois années précédentes. Ainsi le dénombrement général du Ministre n'en souffrira pas d'une maniere sensible. — Il seroit à propos qu'un des Bureaux du Conseil fût marqué pour avoir la Direction des Bleds, des maladies épidémiques, des Hôpitaux, des Mendians, & des pauvres de chaque Paroisse.

Il y a deux inconvéniens sur le Bled. Quand il y en a trop dans le Royaume, il se vend à trop bon marché; les Fermiers paient mal leurs Fermes; les Taillables paient mal leurs Tailles; les Laboureurs se découragent, ils sement autre chose que du Bled, & l'année suivante il y a trop peu de Bled, & si la moisson a été mauvaise, il y a famine.

Le remède, c'est de donner permission d'en faire sortir du Royaume, quand le quintal est dans les Ports, ou Villes frontières, au-dessous du prix commun & ordinaire, c'est-à-dire, au-dessous de six livres tournois, ou d'une once d'argent,

d'argent, à onze parties de fin argent. Il sera facile à chaque Intendant de composer tous les ans ce prix commun ordinaire, du prix commun des dix dernières années, & de défendre le transport à l'étranger, quand le quintal est au-dessous de six livres.

Il y auroit encore un moyen plus sûr : ce seroit de connoître par les Curés le nombre des habitans & le nombre des gerbes, & des quintaux de bled : j'en ai parlé ailleurs, & l'on pourroit se servir de ces moyens, pour savoir quand il faut défendre ou permettre le transport de Bled hors du Royaume ; & en défendre la sortie, quand il est à un certain prix trop haut le quintal : ce qui est la méthode d'Angleterre. Ainsi ce seroit à chaque Intendant à faire ces défenses.



MOYENS
De perfectionner le Commerce maritime.

OBSERVATION PREMIERE.
Perfectionner les Loix maritimes.

Nous avons des Loix pour les Marchands, mais il y manque beaucoup de choses, & il faudroit les perfectionner dans un Bureau établi à cet effet.

OBSERVATION II.
Jurisdiction du Commerce.

Les Juges du Commerce doivent avoir exercé le Commerce durant dix ans, au moins, & demeurer dans les Villes maritimes.

Il faut deux Chambres dans un Port; l'inférieure qui juge par provision, les matieres importantes, sur l'appel; & les petites causes en dernier ressort, & sans appel. Cette Chambre devroit être composée de huit Juges, choisis au scrutin, par les trente plus riches Négocians ou Marchands de la Ville.

La Chambre supérieure jugeroit en dernier ressort les appellations des af-

faites de Commerce entre Marchands & Marchands ; & les Juges, lorsqu'il vaqueroit des places, seroient choisis du nombre de ceux qui auroient exercé dans la premiere Jurisdiction, & au scrutin.

OBSERVATION IIIe.

Honneurs & Émulations.

Il faudroit que l'État donnât des honneurs & des marques de distinction aux Marchands considérables, connus par leur probité; il ne faudroit point permettre, ni la vénalité des charges, ni la mauvaise pratique des recommandations: mais il faudroit introduire la méthode du scrutin, quand il s'agiroit de distribuer des lettres de Noblesse.

OBSERVATION IVe.

Compagnie de Cadets.

Pour perfectionner davantage la Profession des Marchands maritimes, il seroit à propos que le Roi entretînt au Port-Louis, une Compagnie de trente Cadets nobles, choisis dès le Collège dans les classes de trente pareils.

1°. Pour apprendre dans deux ans

de séjour sous des Maîtres, les principes de la Navigation & du Commerce, & les Langues Commerçantes.

2°. Pour voyager dans les Vaisseaux comme Cadets, & pour suppléer, les uns aux Enseignes, les autres aux Ecrivains des Vaisseaux.

3°. Ils remplaceroient les Officiers, & ce remplacement seroit fait au scrutin & dans les Ports.

De cette maniere le Commerce maritime se peupleroit, peu-à-peu, de l'ancienne Noblesse, dont les uns deviendroient Capitaines, les autres Directeurs, les autres dans les emplois subalternes, & tout cela viendroit des deux pépinieres de ces deux Compagnies.

J'appelle ancienne Noblesse la famille qui prouvera par des titres une filiation noble, depuis deux-cents ans, par un jugement du Bureau de la Noblesse.

Ces deux Compagnies ne seroient pas formées tout d'un coup, mais on en choisiroit tous les ans dix entre les Ecoliers de Paris, dont les Parens auroient donné leurs noms au registre de la Compagnie, après qu'ils auroient atteint l'âge de quinze ans.

OBSERVATION Ve.

Lettres de Nobleſſe.

Pour honorer encore plus la Profeſſion des Marchands maritimes, il ſeroit à propos que le Roi donnât tous les deux ans, une Patente de Nobleſſe à une famille de Marchands, dans une des douze principales Villes du Royaume, comme Paris, Rouen, Lyon, St.-Malo, Port-Louis, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marſeille, Straſbourg ; & cela au ſcrutin des trente plus riches Marchands de chacune de ces Villes. Le Roi nommeroit les trois premiers Marchands: ceux-ci nommeroient le quatrieme, ces quatre nommeroient le cinquieme par ſcrutin, & ainſi de ſuite juſqu'à trente.

Ces Villes circuleroient dans le rang que je viens de dire : mais 1°. je demanderois qu'il y eût une condition dans les titres de Nobleſſe, qui ſeroit que les enfans qui iroient s'établir ailleurs que dans les Villes du Commerce, avant cinquante ans, depuis la date de ces lettres, ne jouiroient point du privilége de Nobles, & ſeroient cenſés avoir dérogé.

2°. Afin que la Nobleſſe ne ſe multipliât pas trop, il ſeroit, peut-être, à propos de diminuer un peu les principales routes qui donnent la Nobleſſe par des charges vénales, & d'ouvrir de nouvelles routes pour en acquérir dans la Guerre, par exemple, en devenant Officier général.

3°. Cette permiſſion d'annoblir une famille, eſt un tréſor de l'Etat, qu'il faut bien ſe garder de prodiguer, car il ceſſeroit d'être tréſor : mais il faut en faire uſage pour la plus grande utilité publique. Or il eſt viſible que nous n'avons pas juſqu'ici aſſez honoré la Profeſſion de Marchand en gros, & ſur-tout de Marchand maritime. De cette manière on remplaceroit les familles Nobles qui s'éteignent, & ce ſeroit en donnant de l'émulation pour avancer le Commerce.

OBSERVATION VIe.

Diſtinction entre les Nobles.

Quand il y auroit dans le Commerce trente Nobles, le Roi pourroit accorder à l'un d'entre eux, choiſi au ſcrutin, un titre de Comte ou de Marquis : mais ces titres ne ſeroient que perſon-

nels, au-lieu que le titre de Noble seroit héréditaire.

OBSERVATION VIIe.

Secours & Protection.

Il faudroit examiner ce qui empêche les François d'augmenter leur pêche de la baleine, leur pêche du hareng, leur pêche de la moruë, & lever les obstacles. C'est au Roi & à l'Etat à aider les Négocians, soit de crédit, soit d'argent, soit de protection : c'est ainsi qu'en usent les Anglois.

OBSERVATION VIIIe.

Fortifications, Garnisons, Vaisseaux de Guerre.

La principale protection que l'Etat est obligé de donner au Commerce, ce sont des Places de sûreté, & des Vaisseaux de convoi : c'est une dépense absolument nécessaire. Mais comme ces forces doivent être employées pour la plus grande utilité du Commerce, il faudroit que les Commandans des Places pussent être destitués par le Conseil du Commerce, afin qu'ils agissent & se gouvernassent pour les intérêts de la Compagnie, & selon ses desirs.

OBSERVATION IXe.

Plantation des Colonies.

Nous avons diverſes Colonies, ſous les climats chauds & froids, & de toutes ſortes de terroirs. Ainſi il n'y a point d'arbres, de plantes & d'animaux, que nous ne puiſſions élever en France ou dans nos Colonies. Il n'eſt queſtion que de commencer à y planter, & à les peupler d'animaux.

Nous avons déja heureuſement fait des eſſais pour le café, pour le tabac, pour le ſucre : il n'y a qu'à en faire d'autres, & à continuer. On ne ſauroit trop planter de cottonniers, de mûriers, & faire trop venir de coton & de ſoie en bales, mais très-peu d'ouvrages de ſoie & de coton, de peur de ruiner nos Manufactures. Rien ne nous empêche d'avoir des plantations de cacao, de quinquina, de divers bois de Bréſil, &c.

OBSERVATION Xe.

Colonies.

Il ſeroit à propos pour les Colonies d'envoyer des enfans mâles & femelles,

depuis dix ans jusqu'à quatorze, afin de s'accoutumer plus facilement au climat. On pourroit les prendre dans les Hôpitaux des grandes Villes & parmi les enfans trouvés, & on les recevroit dans l'Hôpital de la Colonie, d'où on tireroit les garçons pour les occuper, & les filles pour les marier.

OBSERVATION XIe.

Multiplication des petits Ports.

Nous avons plusieurs petits ports assez commodes pour le Commerce, le long de nos côtes: mais parce que ces lieux sont sujets à la Taille arbitraire & disproportionnée, les gens riches, qui pourroient y entretenir des barques, s'en retirent, de peur d'être ruinés par la Taille, & les autres riches n'ôseroient s'y établir. On pourroit les tarifier, ou y établir la Taille tarifiée, & alors ils se peupleroient bien-tôt de Matelots & de Marchands. L'on ne sauroit croire combien de commodités les grands ports tireront de ces petits ports; combien les petits Commerces de proche en proche, & de la pêche, formeroient de Mariniers, qui deviendroient propres aux navigations de long cours.

OBSERVATION XIIe.

Commerce de Bled contre la famine.

Nous avons essuyé en peu d'années plusieurs famines, faute de prévoyance, faute d'être bien avertis des prix du bled chez les étrangers, tant du Nord que du Midi, & faute de Vaisseaux & de fonds pour les achats.

Or, s'il y avoit beaucoup de Vaisseaux en Commerce, on seroit toujours bien averti du prix du bled dans tous les ports, & alors on n'auroit plus de famine à craindre. On ne craint point la famine en Hollande, quoiqu'il n'y croisse que très-peu de bled.

OBSERVATION XIIIe.

Acheter de la premiere main.

Tout le monde sait que ceux qui achetent pour revendre, veulent & doivent vendre plus cher qu'ils n'ont acheté. Il est donc de l'habileté des Directeurs de la Compagnie de tâcher, d'un côté, d'acheter de la premiere main, & de l'autre, de vendre à la derniere main, c'est-à-dire, aux consommateurs mêmes, parce qu'on leur vend plus cher

qu'aux Marchands. Les Hollandois font grand uſage de cette maxime: il eſt vrai qu'elle demande plus de travaux & de ſoins.

SUR LES NÉGOCIATEURS.

1°. Dans les tems de paix, le Miniſtère des affaires avec les étrangers, a pour but d'augmenter de plus en plus la ſûreté de l'État, par de nouveaux Traités d'Alliance défenſive avec de nouveaux Souverains; & par des articles nouveaux avec les anciens Alliés, pour affermir l'Alliance, & pour rendre les ſecours mutuels plus prompts & plus grands.

C'eſt ainſi qu'il peut tous les jours augmenter la ſûreté réciproque des Alliés, & aſſurer l'exécution des Traités ſur les mariages, ſur les ſucceſſions, ſur les limites, ſur les échanges, ſur les procès entre Sujets de Souverains différens, & ſur les différens cas du Commerce.

2°. Il a pour but de faciliter le Commerce entre les Nations voiſines, parce que chaque Nation gagne au Commerce. Or cette facilité ſe procure réciproquement par des articles du Com-

merce, qui regardent les droits d'entrée & de ſortie des Marchandiſes Commerçables, par des Réglemens, & même par des Commiſſaires perpétuels, dont les Souverains peuvent convenir, pour réſider dans des Villes frontières, afin d'y terminer les procès, entre particuliers de Nations différentes.

3°. Il a pour but de profiter des découvertes de la Nation voiſine, dans les Arts les plus importans à la commodité, & à l'agrément de la ſociété, & de profiter des bons Réglemens & des bons Etabliſſemens politiques, qui regardent l'intérieur de l'Etat voiſin, pour en faire de ſemblables.

Voilà pourquoi il ſemble que chaque Ambaſſade devroit être compoſée d'un Chef pour la Négociation, d'un Secrétaire de l'Ambaſſadeur, & de deux Réſidens, l'un qui aura correſpondance avec le Miniſtre des finances, & l'autre avec le Miniſtre du dedans, pour faire chacun de leur côté, ſuivant leurs inſtructions, les obſervations les plus importantes; afin que, ſoit par les lettres journalières qu'ils écrivent à leurs différens Miniſtres, ſoit par le recueil général de toutes ces Obſervations particulieres, chaque Etat puiſſe tirer de

ces Envoyés toute l'utilité qu'il en peut retirer.

Dans toute Négociation, le but de deux Souverains qui négocient est le même que le but de deux Marchands, c'est de gagner chacun de leur côté, à convenir de tels ou tels articles; car on ne donne rien pour rien, on ne promet rien du sien pour rien. Mais le Souverain qui fait une proposition, doit, pour la faire accepter par son voisin, lui montrer évidemment, qu'ils y trouveront tous deux leur avantage.

Comme les deux Souverains, non-plus que les deux Marchands, ne peuvent pas toujours se livrer les choses qu'ils échangent, ou qu'ils donnent les unes en considération des autres; le point principal de ces Traités, c'est de trouver les moyens de rendre l'exécution des promesses réciproque, les plus sûrs qu'il est possible. Mais pour cet effet, il faudroit,

1°. Convenir que les différends qui naîtront entre les Alliés, seront conciliés ou jugés dans un Conseil perpétuel des Plénipotentiaires des Alliés, & jamais par les armes: car sans cela, quelle exécution peut-on se promettre des Traités

qui ne peuvent durer que jusqu'à la premiere contestation.

2°. Pour l'exécution de cette sage convention, il faudroit que les Voisins, arbitres naturels, & non parties intéressées, fussent assez puissans pour faire exécuter leur jugement, malgré la résistance des Contrevenans.

C'est pour cela que j'ai demontré dans des livres imprimés, que le plus grand & le plus puissant de tous les intérêts de tous les Souverains, étoit de former entre eux une société permanente par la signature de cinq articles fondamentaux, tant pour se conserver mutuellement, eux & leur postérité pour jamais dans leurs Etats, que pour terminer toujours sans guerre leurs différends présens & à venir, soit par médiation & conciliation, soit par jugement à la pluralité des voix des Associés; c'est la plus importante de toutes les Négociations présentes & à venir. Elle embrasse toutes les autres Négociations particulieres, & elle procure des avantages immenses.





PROJET

Pour renfermer les Mendians.

UN Hollandois qui voit à Paris d'un côté la richesse, la dépense superflue & le luxe excessif des habitans, dans les équipages, dans les habits, dans les édifices, dans les meubles, dans les repas, dans les jeux, dans les spectacles, dans les fêtes, &c. & qui, de l'autre, voit dans toutes les rues & aux portes des Eglises, un nombre prodigieux de Pauvres, qui en hyver se plaignent de mourir de faim & de froid, se trouve fort étonné comment un État qui passe pour être bien policé, néglige de remédier à un si grand inconvénient, qui se fait sentir dans toutes les Villes du Royaume, & qui est inconnu dans toutes les Villes, & dans tous les Villages de Hollande.

La seule difficulté, c'est de trouver des fonds suffisans dans chaque Ville, pour nourrir & pour faire travailler ces Mendians : mais les Hollandois trouvent ces fonds dans la bourse des habitans

riches, par des droits d'entrée ſur les boiſſons : pourquoi les François ne pourroient-ils pas ſuivre leur exemple ? Et n'eſt-il pas juſte, après tout, de donner à chaqne Ville les moyens de payer ſes dettes annuelles ? Or la premiere dette annuelle de chaque Ville ; la dette la plus preſſée & la plus privilégiée, n'eſt-ce pas d'empêcher une partie de ſes habitans de vivre dans la fainéantiſe, & de les faire travailler en leur fourniſſant leur ſubſiſtance ?

Il y a différentes claſſes de Mendians : il y en a qui ſont robuſtes & pleins de ſanté : ils peuvent facilement gagner leur ſubſiſtance par leur travail ; ils trouveroient à travailler : mais, accoutumés au libertinage, ils aiment mieux mendier que travailler. Or n'eſt-il pas très-important pour l'Etat, de trouver les moyens de faire travailler, malgré eux, ces ſortes de fainéans.

Il y a des Mendians qui ne demanderoient pas mieux que de travailler, mais qui, faute de trouver du travail, ſont forcés de mendier & de reſter fainéans ; n'eſt-il pas juſte de les nourrir en leur fourniſſant du travail, ou chez eux avec liberté, ou dans un Hôpital ſans liberté ; ou de les mettre, par quelque mé-

tier qu'on leur enſeignera, en état de ſubſiſter chez eux avec liberté?

Il y en a d'eſtropiés qui ne peuvent pas être employés à toutes ſortes d'ouvrages; n'eſt-il pas juſte de les employer à ce qu'ils peuvent faire en leur donnant le néceſſaire?

Il y a des enfans qui n'ont ni pere ni mere, mais qui ont des parens pauvres qui en prendroient ſoin, s'ils étoient aidés ou par l'Hôpital-Général, comme à Lyon; ou par la charité de la Paroiſſe, comme à Paris.

Il y a des enfans trouvés, qui ſont naturellement deſtinés à être élevés dans l'Hôpital.

Il y a des familles qui, à cauſe du nombre des enfans, ont beſoin d'une partie de leur ſubſiſtance, les unes plus, les autres moins, à proportion du nombre de ces enfans: cela regarde encore la charité des Paroiſſes.

Il y en a d'infirmes pour un tems, dont la ſanté peut ſe rétablir: cela regarde l'Hôtel-Dieu.

Il y en a d'incommodés à cauſe de leur grande vieilleſſe: cela regarde tantôt la Charité des Paroiſſes, tantôt l'Hôtel-Dieu.

Il y a des aveugles, ſoit dans les

Maiſons particulieres, ſoit dans l'Hopital des Quinze-Vingts, qui n'ont beſoin que d'une partie de leur ſubſiſtance, pour ne pas mendier.

INCONVÉNIENS DE LA MENDICITÉ.

I. *Inconvénient.*

Les jeunes Mendians, accoutumés à la fainéantiſe & au libertinage, deviennent bien-tôt de petits fripons; & quand ils ont dérobé de quoi acheter un habit, ils deviennent filoux: les voleurs ſe les aſſocient bien-tôt après, comme gens induſtrieux, qui ſont déja accoutumés à moins craindre les remords & la punition; ainſi ils deviennent voleurs pour faire de plus grands profits par le vol, que par la filouterie; & l'on peut dire que les Mendians ſont la principale pépinière de voleurs de grands chemins, & de leurs receleurs.

II. *Inconvénient.*

Pour ſavoir quelle peut-être la perte que fait l'Etat, par la fainéantiſe des Mendians, & par la perte du tems qu'ils

emploient à mendier, ſuppoſons ſeulement trois mille Mendians dans Paris: ſuppoſons que Paris contienne, à peu-près, la vingtieme partie du Royaume; ce qu'il ſeroit facile de prouver: ce ſeroit ſoixante-mille Mendians, Fainéans dans l'Etat. Or, perdre le travail annuel de ſoixante-mille perſonnes, à ne compter ce travail qu'à cinq ſous par jour, ou cent livres par an, c'eſt une perte de ſix millions par an.

III. *Inconvénient.*

On peut regarder comme une grande incommodité publique, de ſe trouver à chaque moment aſſailli par trois ou quatre Mendians ou Mendiantes, que l'on eſt le plus ſouvent forcé de renvoyer mécontens, ſoit parce que l'on n'a pas de monnoie, ſoit parce que l'on ne peut donner à tous, ſoit parce que l'on n'aime pas à donner à des gens que l'on regarde, la plupart, comme des fainéans volontaires.

IV. *Inconvénient.*

Le ſoulagement de la miſere des Pauvres eſt une dette publique & particuliere, dont chaque Ville, dont chaque

Habitant, doit s'acquitter; elle est fondée sur la premiere loi de l'équité: *Ne faites pas contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous, si vous étiez à sa place, & qu'il fût à la vôtre.* Or voudriez-vous qu'on vous refusât l'extrême nécessaire pour vivre, si vous tombiez dans l'extrême misere? Or, une si grande injustice, à l'égard d'nn si grand nombre de malheureux, n'est-elle pas un grand inconvénient, & un grand défaut de Police dans un grand Royaume?

V. *Inconvénient.*

Il est vrai que chaque Ville nourrit, habille & loge tous les Mendians, par les aumônes manuelles; mais il y a plusieurs grands inconvéniens dans cette maniere de les soulager. Le premier, c'est que ceux qui reçoivent le plus de ces aumônes manuelles, ne sont pas ceux qui méritent le mieux de les recevoir. Le second, c'est que ce ne sont pas les plus riches qui donnent le plus; & cependant, ce sont ceux qui doivent le plus porter d'une dette publique: mais le plus grand inconvénient de l'aumône manuelle, c'est qu'elle accoutume à la fainéantise, elle prive

l'Etat de ſix millions de livres en travail annuel, & forme, peu-à-peu, des frippons & des voleurs.

VI. *Inconvénient.*

Tout le monde convient que la mendicité eſt une grande incommodité journaliere, dont les Etrangers & les Citoyens ſouffrent pluſieurs fois le jour, & lorſque, pour y remédier, il n'y a qu'à accorder à chaque Ville la permiſſion de lever ſur les boiſſons un droit ſuffiſant pour acquitter entiérement la dette publique, on ne trouvera perſonne qui n'aime beaucoup mieux payer quinze ou vingt ſous par muid, que de ſouffrir tous les jours une telle incommodité.

REMEDES.

Il faut tâcher de découvrir les ſources de la mendicité pour les faire tarir. La plus conſidérable, c'eſt la ruine des taillables, qui eſt cauſée par la répartition très-diſproportionnée & ruineuſe, qui ſe fait entre Généralité & Généralité, entre élection & Election, entre Paroiſſe & Paroiſſe, & ſurtout entre famille & famille. Les enfans ſont

envoyés à mendier par leurs parens taillables, qui n'ont plus les moyens de les nourrir. J'ai été plusieurs fois témoin de cette étrange misere ; & c'est pour cela que j'ai proposé, dans le projet de la taille tarifiée, des moyens d'empêcher cette disproportion ruineuse.

De trois mille mendians dans Paris, il y en a la moitié qui, de peur d'être mis à l'Hopital, cesseront de mendier & trouveront à travailler chez eux, ou ailleurs. De sorte qu'il n'y en auroit pas quinze-cents à nourrir, à loger & à occuper. Il faudroit seulement publier que ceux qui voudroient volontairement se renfermer dans l'Hopital, ne seroient point traités comme ceux qu'on y renferme de force & à qui on fait quelque pension, qu'ils seroient mis à l'ouvrage volontaire, nourris & entretenus.

On sait par expérience que l'on peut facilement tirer de ces mendians, l'un portant l'autre, environ la moitié de leur subsistance, par la vente de leurs ouvrages. Ce ne seroit donc plus que sept-cent-cinquante personnes à faire subsister : mais, quand on supposeroit que l'on ne tireroit rien de leur travail, ce ne seroit que quinze-mille

personnes. Or, à l'Hopital - Général (en 1715) une personne, l'une portant l'autre, a coûté environ 100 livres ce seroit cent - cinquante - mille livres par an, pour quinze-mille personnes. Or, la ville de Paris peut s'acquitter de ces dettes, si le Roi veut lui accorder quinze sols d'augmentation pour l'Hopital-Général, sur les droits d'entrée par muid de vin : car, comme il entre, année commune, plus de deux-cent-mille muids de vin dans Paris, le Bourgeois qui, pour lui & pour sa famille, dépense quatre muids de vin, paieroit trois livres par an, pour la part de la dette publique ; & par-là il ne seroit plus incommodé de mendians, ni dans les rues, ni dans les Eglises.

Il est certain que les habitans de Paris, par leurs aumones manuelles, font subsister trois-mille personnes. Or n'est-il pas plus raisonnables que les pauvres soient occupés ? N'est-il pas plus raisonnable de détruire une pépiniere de voleurs par cette augmentation d'Octroi.

Je sens bien qu'il faut une augmentation de bâtiments, qu'il faut acheter des meubles & des habits ; mais on

peut facilement employer deux ans des ces cinquante-mille écus, pour ces préparatifs, & accorder pareil octroi à chaque ville.

Il faut que les renfermés soient un peu moins bien que les pauvres qui demeurent dans leurs maisons, & qui sont assistés par la Charité des Paroisses. Sans cela, il n'y auroit pas assez de logement pour loger tous les mendians qui se présenteroient.

Afin que l'Edit du Roi, à l'effet de renfermer les Mendians, soit perpétuellement éxécuté, on doit former dans chaque Ville un Bureau particulier perpetuel, qui ait l'autorité de le faire toujours exécuter, & un bureau général & perpétuel à Paris pour soutenir par des Arrêts les Bureaux particuliers.

Les avares, dans les quêtes, ne donnent pas proportionnellement à leur revenu : les quêtes reglées incommodent plus que les entrées : les entrées ne se sentent que dans l'établissement en très-peu de tems; mais pour les quêtes, c'est toujours à recommencer : elles emploient beaucoup de personnes : les octrois ou les entrées n'en emploient point : les commis des aides & droits du Roi

Roi, ne font qu'une recette de plus du même muid, du même tonneau. Enfin remédiez aux grands inconveniens de la taille arbitraire, & il n'y aura jamais de mendians dans les Villages: accordez les octrois aux Hopitaux, vous ne verrez plus de mendians dans les Villes, &c.

PROJET

Pour ſoulager les Pauvres des Paroiſſes de Paris.

En 1724, il parut un Édit qui pourvoyoit d'un côté à l'augmentation du revenu des Hopitaux, & de l'autre une ſorte de punition contre ceux qui, au lieu d'aller à l'Hopital, feroient le métier de mendians.

C'étoit commencer de remédier à un grand mal: mais, pour perfectionner le bien qu'il y auroit à faire pour la conſervation, l'augmentation, & la bonne adminiſtration des Hopitaux, il faudroit que le Roi formât un bureau pour cette fin ſous la direction d'un Intendant des finances. Pour former ce bureau, il faudroit neuf ou dix membres choiſis par ſcrutin, habiles,

laborieux, zélés pour le bien public, & peu occupés, pris dans les Cours ſupérieures, & même parmi ceux qui n'ont point, ou qui n'ont plus d'emploi : le tout pour concourir au ſoulagement de la plus pauvre portion du bas peuple de Paris.

Mais il reſte une autre portion de ce même peuple qui eſt auſſi dans la grande miſere, malgré les aſſiſtances journalieres que les pauvres des Paroiſſes reçoivent des ſages établiſſemens de charité de ces mêmes Paroiſſes. C'eſt du coté d'un ſi grand nombre de familles ſouffrantes que je deſirerois que le même Miniſtre jetât les yeux comme à une dépendance des Hopitaux. Il y a, ſur ce ſujet, quelques obſervations à faire.

1°. Il eſt bon de conſidérer que ce ſoulagement empêcheroit les Hopitaux d'être ſurchargés de pauvres, puiſqu'une grande partie de ces pauvres des Paroiſſes de Paris, s'ils n'étoient pas aſſiſtés par les ſoins des compagnies de charité des Paroiſſes, tant par les aumônes de juſtice que par les aumônes volontaires, ſeroient forcés de demander d'entrer dans l'Hopital.

2°. On voit beaucoup de pauvres fa-

milles, composées de pere & de mere, ayeul ou ayeule, & de beaucoup d'enfans ou petits-enfans, qu'il faudroit faire subsister chez eux, plutôt que de les distribuer dans les diverses maisons de l'Hopital-Général; 1°. parce qu'en leur donnant de quoi les nourrir deux ou trois jours la semaine, cela, avec leur travail, suffiroit pour les soutenir; au-lieu que dans l'Hopital il faudroit qu'ils tirassent toute leur subsistance de chaque semaine entiere aux dépens de l'Hopital. 2°. Parce qu'ils travailleroient davantage & plus utilement chez eux que dans l'Hopital; parce qu'ils travailleroient pour eux mêmes, & l'augmentation du travail enrichit l'Etat.

Il y a, outre cela, de pauvres-honteux, qui sont résolus à souffrir la derniere misere, à manquer de pain, & à mourir de faim, plutôt que de se résoudre d'aller à l'Hopital: il faudroit trouver le moyen de diminuer leur misere, qui est d'autant plus sensible, qu'ils y sont moins accoutumés.

Sur ces considérations, le Ministère devroit donner son attention, non-seulement à soutenir les Compagnies de Charité des Paroisses de Paris, mais encore à augmenter leur revenu an-

nuel, à proportion de l'augmentation de la misere où quantité de familles sont tombées: si je dis que le Ministère doit entrer dans cette affaire, c'est parce que le soulagement des pauvres doit être regardé comme une dette de l'État, & dette privilégiée & pressante.

Cette dette qu'ont les familles très-pauvres sur les familles riches, est fondée sur la premiere Loi de l'équité naturelle, gravée par le doigt de Dieu même, dans tous les esprits raisonnables; la voici :

Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous, supposé que vous fussiez a sa place, & lui à la vôtre.

Or, si vous étiez dans la derniere misere, voudriez-vous que le riche vous refusât du pain, ou le nécessaire, pour soutenir votre vie & celle de vos enfans.

Celui qui est dans l'extrême pauvreté a donc un droit réel & positif, une action de droit naturel sur le riche : sa grande misere fait son droit & un droit incontestable. Or n'est-ce pas à la bonne Police à faire en sorte, par un bon Réglement, que ce *Droit du Pauvre sur le Riche* soit acquitté; & que la premiere de toutes les Loix de la société

ſoit obſervée? Ainſi il paroît qu'en faveur des pauvres familles de Paris, il faudroit un Réglement qui fît payer à tous les Citoyens riches, leur part de l'*Aumône de Justice*, qui eſt dûe aux Citoyens qui ſont en danger de périr de miſere.

Pour procéder avec ſageſſe dans cette affaire, il ſeroit à propos 1°. de ſavoir à quoi ſe monte, année commune, le fonds annuel de la Charité de chaque Paroiſſe de Paris, ſoit celui qui vient de la taxe des maiſons, ſoit celui qui vient des aumônes volontaires. 2°. Il faudroit ſavoir de même, par un procès verbal de la Compagnie de Charité de chaque Paroiſſe, de combien ce fonds devroit être augmenté pour fournir un ſecours *abſolument néceſſaire.* Or les Paroiſſes des Fauxbourgs ſont ſurchargées de Pauvres, & ont peu d'habitans riches, tandis que d'autres Paroiſſes ont beaucoup moins de pauvres & beaucoup de riches. Ainſi, l'on ne ſauroit régler ſagement la contribution totale & néceſſaire pour Paris, que l'on ne connoiſſe avec certitude, à quoi monte le total des beſoins de toutes les Paroiſſes de la Ville, afin de fournir, par une augmentation de taxe ſur les maiſons, un ſecours

qui soit proportionné à cette augmentation de besoins.

Si la Police emploie son autorité, pour faire payer au pauvre par le riche l'*aumône de Justice*; ce riche, s'il est bienfaisant, ne laissera pas de faire des aumônes volontaires, parce qu'il sait, que par son *aumône de Justice*, il ne paie que ce qu'il doit, & que celui qui ne fait que payer ce qu'il doit, n'a aucun mérite, soit qu'il le paie volontairement, soit qu'il le paie en se soumettant à l'autorité de la Police. Il n'y a proprement que celui qui donne au-delà de ce qu'il doit, qui puisse s'appeller *Bienfaisant*.

Ainsi, quand la Police se mêlera de faire payer au riche injuste son *aumône de Justice*, d'un côté, elle le force de payer sa dette, qu'il ne paieroit point sans cela; &, de l'autre, elle laisse au riche bienfaisant la liberté d'avoir encore le mérite de faire l'*aumône de bienfaisance*, en donnant aux pauvres au-delà de ce qu'il doit.

Pour augmenter cette aumône de Justice, il n'y a qu'à augmenter, un peu, la taxe des maisons, à proportion de leurs loyers.

Il ne suffit pas que les Directeurs des

Compagnies de Charité, ſoient ſûrs du bon emploi de ces fonds; il eſt encore à propos qu'ils donnent eux-mêmes diverſes preuves publiques de ce bon emploi; car l'aumône volontaire & de bienfaiſance diminueroit beaucoup & même s'anéantiroit, ſi l'on pouvoit ſoupçonner, dans la Paroiſſe, une mauvaiſe adminiſtration de ces fonds.

En général, il eſt à propos d'apprendre aux riches, qu'ils doivent quelque choſes aux miſérables, & que s'ils étoient miſérables, les riches leur devroient quelque choſe. Cette dette eſt petite, puiſqu'elle ne monte qu'autant que monte l'extrême beſoin du pauvre, forcé par la néceſſité à demander du ſecours. Mais cette dette eſt privilégiée, il n'y en a point de plus preſſante que de faire ceſſer l'extrême faim, ou la maladie du pauvre. Cette dette eſt une aumône puiſqu'elle ſe donne aux pauvres; mais c'eſt une *aumône de Juſtice*, une aumône légitimement due, parce que le riche, s'il devenoit très-pauvre, la trouveroit une dette très-légitime. Or, n'eſt-il pas juſte qu'il paye ce qu'il voudroit que les riches lui payaſſent, s'il étoit fort pauvre?

Depuis Louis XII, dit le Pere du

Peuple, nous avons commencé à mettre en taxe dans la ville de Paris l'*aumône de Justice*. Nos Loix en ont fait une dette qui se prend sur les maisons, & dont les Locataires s'acquittent comme d'une dette active, que le Magistrat a droit d'exiger, pour faire subsister les pauvres de la Ville. Mais cette taxe ne suffit plus, parce que le nombre des pauvres a beaucoup plus augmenté que le nombre des riches justes & bienfaisans.





SUR LA MÉDECINE.

Moyens pour perfectionner la Médecine.

ON ne peut disconvenir que des découvertes importantes en Médecine, ne fussent très-importantes aux Peuples, aux Grands & aux Souverains même. Il est étonnant que, depuis plus de deux mille ans, avec le secours de ce nombre prodigieux d'observations & d'expériences faites depuis Hypocrate, nous n'ayons pas présentement, dans une Science si utile aux hommes, un seul Auteur qui soit autant au-dessus d'Hypocrate en Médecine, que Descartes, mort en 1654, est au-dessus d'Aristote, en Physique, & au-dessus d'Archimède, en Géométrie. Et combien n'avons-nous pas déjà d'Auteurs supérieurs à Descartes lui-même, dans ces Sciences qui ne sont pas, à beaucoup près, si utiles à la société, que la Médecine.

En effet, il n'y a personne de nous, qui, se trouvant fort malade, ne soit

bien-aiſe de conſulter les Médecins, non pas parce qu'ils voient fort clair dans les cauſes des maladies & dans l'efficacité des remedes, mais parce qu'ils ont beaucoup plus de connoiſſance de ces cauſes, & beaucoup plus d'expérience de l'efficacité des remedes, que les plus grands eſprits, qui n'ont eu, ni tant d'application, ni vu tant d'expériences ſur cette matière. Or, dans la néceſſité d'avoir des remedes & des Médecins, n'eſt-il pas à propos que le Gouvernement tâche de faire faire, en peu de tems, un grand progrès à une Science qui nous eſt devenue ſi néceſſaire ?

Neſt-il pas très-avantageux que la connoiſſance des remèdes ſpécifiques, & de la manière de s'en ſervir, devienne tous les jours plus exacte, & en même tems plus commune, même parmi ceux qui ne font profeſſion d'aucune des parties de la Médecine ? N'eſt-il pas très-avantageux qu'un plus grand nombre de Citoyens connoiſſe l'origine & la cauſe des maux, pour s'en préſerver, & pour en préſerver les autres, & n'avons-nous pas autant de beſoin des préſervatif que de remèdes ?

Je mets au nombre des préſervatifs,

les ſignes des maladies prochaines, l'attention à éviter les veilles, les excès dans le boire & dans le manger, le trop peu d'exercice, la pratique d'un bon régime.

J'ai vu le dénombrement des morts de Paris, dans une année du Miniſtère de M. Colbert, vers 1680: c'étoit une année ordinaire pour la mortalité: ces morts montoient environ à dix-neuf mille, & les baptêmes à vingt mille. Comme Paris eſt plus peuplé d'un vingtieme, que du tems de M. Colbert, je crois que les habitans vont à *huit-cent-mille*, & les morts à *vingt mille*, ce qui ne ſeroit que la quarantieme partie, c'eſt-à-dire, que de *quarante* il en meurt *un*; nous avons tous les ans des dénombremens publics des morts & des naiſſances, comme à Londres, à Vienne, à Amſterdam. En 1773, les Naiſſances à Paris ont été au nombre de 18847, & les Morts à 18518; mais nous n'avons point de dénombrement de toutes les perſonnes vivantes ni de Paris, ni des Provinces.

J'ai fait d'autres ſupputations, par leſquelles j'ai trouvé, que, dans des Communautés & dans des Compagnies nombreuſes, depuis vingt ans juſqu'à la

vieilleſſe, de vingt-ſix à trente perſonnes, il en meurt une, année commune: mais ſuppoſons que d'une quarantaine d'hommes, il n'en meurt qu'un par an.

Ainſi, en ſuppoſant dans le Royaume *vingt-millions* de perſonnes, de tout âge, de tout ſexe, ce qui eſt l'eſtimation la plus commune, & celle de feu M. le Maréchal de Vauban, & qu'il en meurt un quarantieme, c'eſt-à-dire, *cinq-cent-mille*, il en vient au monde *cinq-cent-vingt-cinq-mille*. Or, il eſt conſtant que de ces cinq-cents-mille morts, il en ſeroit réchappé, ſi-non la moitié, du moins le quart, ſi nos obſervations, ſoit ſur les préſervatifs, ſoit ſur les remèdes, étoient devenues en dix ans, en vingt ans, un quart plus parfaites, & ſur-tout, plus connues de tout le monde, & la connoiſſance de l'application des remèdes, un quart plus commune, qu'elle n'eſt parmi nous.

Les perſonnes qui ont un peu d'eſprit & d'expérience, ont tous une ſorte de connoiſſance groſſière des maladies, des préſervatifs, & des remèdes. Or, prolonger tous les ans la vie de dix ans, l'un portant l'autre, à la quaran-

tieme partie de ceux qui meurent, c'eſt-à-dire, *à cent-vingt-cinq mille* perſonnes, ne ſeroit-ce pas procurer un très-grand avantage à l'État?

De ceux de notre connoiſſance qui meurent, il y en a à peine un de trente dont on ne diſe: *Si un an, ſi un mois, ſi huit jours auparavant, il s'étoit conduit de telle maniere; ſi dans ſa maladie on l'avoit ſaigné, & ſi on lui avoit donné tel remède*, ou *ſi on ne lui avoit pas donné tel remède, il vivroit encore.* Je ſais bien que ces diſcours ſont ſouvent mal fondés; mais il y en a, au moins, le quart de vrais & de bien fondés; de ſorte que, ſi nos Médecins étoient beaucoup plus habiles, dans vingt ans, ils auroient plus de remèdes efficaces, ils les donneroient plus à propos, & ſauveroient ainſi beaucoup plus de perſonnes.

Il eſt certain que les Médecins, pour leur réputation, font la plus grande partie de ce qu'ils peuvent pour guerir leurs malades; mais il n'eſt pas moins certain qu'ils peuvent peu, parce qu'ils ſont encore dans l'enfance de la Médecine, en comparaiſon des connoiſſances qu'ils pourroient acquérir en cent ans, ſi la Médecine étoit mieux dirigée.

Cette direction consiste, selon l'aveu des plus habiles,

1°. A mieux observer les expériences qu'ils font tous les jours, & à mieux distinguer les différens cas.

2°. A recueillir davantage d'observations, & avec plus d'exactitude.

3°. A les mieux comparer par la lecture, avec les observations des Ecrivains anciens & modernes.

4°. A les rendre plus communes les unes & les autres, en François, par l'impression.

5°. A tirer d'un certain nombre d'expériences, certaines maximes presque générales, pour certains cas généraux.

Nous sommes encore trop ignorans des expériences particulieres, pour faire des systêmes qui puissent nous conduire avec sûreté dans la pratique: nous ne pouvons encore naviguer pour ainsi dire que terre-à-terre & de proche, si nous ne voulons pas risquer de nous égarer & de nous perdre.

Dans vingt ans nos maximes seront un peu moins générales, parce que les cas seront un peu moins généraux.



Moyens de procurer les Progrès de la Médecine.

Il ne ſuffit pas de montrer de quelle utilité ſeroit un grand progrès de la Médecine, il faut encore indiquer les moyens de procurer ce grand avantage au Public.

Obſervations de A. Profeſſeur en Médecine, ſur le Projet de perfectionner la Médecine.

Il eſt certain que l'unique moyen de perfectionner la Médecine, eſt d'établir une Académie, pour s'appliquer à ce ſeul objet, pour avoir une eſpèce d'inſpection ſur tout ce qui ſe fera en Médecine dans le Royaume, pour recevoir toutes les obſervations des Médecins, pour avoir ſoin de les faire vérifier par des perſonnes intelligentes, & pour les communiquer au Public, quand les faits auront été ſuffiſamment conſtatés.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Il ne ſuffit pas de marquer dans l'Édit d'Établiſſement, ce que l'Académie devra faire : il faut auſſi lui recom-

mander de ne pas s'amuser à des matieres purement curieuses de Physique, d'Anatomie, de Chymie, ou de Botanique : l'unique but des Académiciens doit être de bien décrire le Minéral, le Végétal, ou l'Animal, d'où le remède en question sera tiré ; de bien établir l'espèce de plante, qui le fournit, & de bien marquer la manipulation nécessaire pour le préparer, à quoi on ajoutera un détail circonstancié du mot, & de l'espèce particuliere du mal auquel ce remède convient, de la dose où il faut le donner, des précautions qu'il faut prendre en le donnant, des effets différens qu'il a produits, sans y ajouter aucun raisonnement, ni aucune conjecture systêmatique, sur la maniere d'agir du remède : les systêmes seront réservés à des Ouvrages particuliers.

A l'égard de l'Anatomie purement curieuse, on n'en parlera pas, à moins que quelque ouverture de Cadavre n'instruise de quelque maladie nouvelle, ou enfin, que la connoissance Anatomique d'une partie ne soit nécessaire pour l'intelligence de quelque Opération Chirurgicale, & dans ces cas-là même, on rapportera les faits sans aucun raisonnement.

TRAVAIL DE L'ACADÉMIE *DE MÉDECINE.*

« Le moyen le plus propre pour » procurer les progrès de la Médecine, » c'eſt d'établir dans la Capitale une » Académie de Médecine ; elle devroit » être compoſée de dix Penſionnaires ». Le travail de cette Académie devroit être, de faire un Cours de Médecine en françois, ou une Hiſtoire complette de toutes les Maladies, où l'on ne rapporreroit que les faits, où l'on décriroit exactement chaque Maladie, où l'on marqueroit tous les ſymptômes qui la précédent, l'accompagnent ou la ſuivent, où l'on rapporteroit chaque eſpèce particuliere de chaque Maladie, où l'on détailleroit les ſignes qui ſervent à diſcerner chaque Maladie, & leurs eſpèces ; enfin, où l'on expliqueroit les différens pronoſtics qu'on doit former dans chaque cas, & les remèdes qu'il faut employer.

Cet Ouvrage ſeroit comme le fond ſur lequel tous les Médecins du Royaume travailleroient, pour l'amplifier ou pour le rectifier, par les obſervations qu'ils enverroient à l'Académie.

On pourroit faire un Abrégé de cet Ouvrage, pour les Chirurgiens & Apothicaires de Campagne.

En attendant que cet Ouvrage fût fait, il faudroit que l'Académie proposât un certain nombre d'expériences à faire sur chaque maladie. Pour bien faire ces essais, il faut de la prudence dans le choix des remèdes qu'on se proposera d'essayer, & de la capacité pour bien marquer les cas de chaque maladie, où l'on croit qu'il convient de l'essayer.

On feroit imprimer ce projet d'observations, & on le distribueroit dans les Hopitaux & dans les Provinces, afin que chaque Médecin profitât des occasions qui se présenteroient d'éclaircir la question proposée.

L'Académie recevroit toutes observations qu'on auroit faites sur les articles de son projet. Pour faire les essais de tel remède, elle les constateroit, & travailleroit à bien vérifier ce qu'on avanceroit, & quand le fait seroit bien constaté, elle feroit imprimer la maniere de se servir de ce remède, pour en rendre l'usage commun.

L'Académie recevroit, outre cela, toutes les observations qu'on lui en-

verroit, autres que celles qui regardent les articles de ſon projet; &, après s'être aſſurée qu'elles ſont vraies, elle les communiqueroit au Public.

Quand les articles du projet pour eſſayer les remèdes, feroient épuiſés, elle propoſeroit un autre projet, de nouvelles obſervations à faire.

Elle feroit acheter, par le Roi, tous les ſecrets qu'on propoſeroit, pourvu qu'elle les trouvât utiles, &, dans ce cas, elle les communiqueroit au Public.

DROGUES.

Je crois que le plus court moyen feroit de faire vérifier ſur les ports de mer, la qualité de toutes les drogues étrangères qu'on a principalement coutume d'altérer. Toutes les drogues qui viennent du Levant entrent en France par Marſeille, & celles qui viennent de l'Amérique, ſont introduites par les ports de l'Océan: c'eſt en ces endroits-là qu'il en faut faire un examen.

Il importe de diminuer le prix des drogues, & pour cela, le Roi pourroit, ſi c'étoit ſon bon plaiſir, ôter les droits d'entrée, à l'égard de tout ce qui eſt utile en Médecine.

Il faudroit que l'Académie, à utilité égale, donnât la préférence aux drogues ſimples ſur les compoſées, & aux drogues qui ſont à bon marché, ſur les drogues chères; aux drogues du Royaume, ſur les étrangères, dès que l'on ſauroit par l'expérience qu'elles ont la même vertu.

En ſimplifiant les remèdes, on rendroit la Pharmacie plus ſimple: il reſteroit, cependant, toujours pluſieurs compoſitions Chymiques qui ſeroient utiles, & cette conſidération obligera l'Académie à donner une Pharmacie, où l'on expliquera la maniere la plus ſimple & la plus ſûre de préparer tous les remèdes compoſés, qu'elle approuvera, & tous les Apothicaires tenus de s'y conformer.

Il faudroit régler dans chaque Province, les Villes où l'on pourroit trouver chez un ou deux Apothicaires, au moins, tous les remèdes ſimples & compoſés que l'Académie autoriſera. Mais, à l'égard de la Campagne, il ſuffiroit d'obliger les Apothicaires & Chirurgiens d'avoir un certain nombre de remèdes les plus utiles, que l'Académie détermineroit.

L'Académie décidera, s'il convient

mieux de laiſſer à chaque Apothicaire la liberté de faire ſes préparations, ou de les obliger à les prendre d'un Bureau-Général, qui leur en fourniroit à un auſſi bas prix qu'il ſeroit poſſible.

Le premier parti obligeroit à établir des viſites chez eux, pour ces préparations, & on peut compter que ces viſites ſeront toujours malfaites; au-lieu que, pourvu qu'on leur vende de bonnes préparations à bon marché, on peut compter qu'ils prendront le parti de les acheter au Bureau-Général, & dans ce cas-là, on ſe paſſeroit de viſite, pourvu que les Commiſſaires de l'Académie euſſent attention de veiller ſur les Artiſtes du Bureau-Général; parce que, par ce moyen, le public ſeroit ſûr de tous les remèdes compoſés, & que, par l'examen qui ſeroit fait ſur les ports de mer, on ſeroit ſûr de toutes les bonnes qualités des drogues ſimples.

Il faudroit fixer le prix de chaque drogue, de telle maniere que l'Apothicaire gagnât *vingt* pour *cent*, pour ſe dédommager des drogues qui ſe gâteroient chez lui, faute de débit.

Je crois que les viſites chez les Apothicaires ſeroient encore néceſſaires, pour faire jeter les drogues ou com-

positions gâtées par le tems, ou par la négligence des Apothicaires. Au reste, la corruption des drogues ne sera pas fort fréquente, si l'on suit le projet que je propose, à cause que les drogues simples, dont je voudrois que l'on fît principalement usage, ne se gâtent pas aussi facilement que les compositions, & à cause que les Apothicaires n'acheteroient de compositions qu'à proportion de leur pratique, dès qu'ils seroient sûrs d'en trouver toujours de bonnes, à point nommé, au Bureau-Général; au-lieu que, pour s'épargner la peine de les renouveller sitôt, il arrive tous les jours qu'ils en font plus qu'il ne leur en faut.

ÉCOLES DE MÉDECINE.

TOUTES les Facultés du Royaume seroient tenues de se conformer, pour les faits de pratique, & pour les remèdes qu'on proposeroit, au Livre que l'Académie auroit composé.

Que si quelque Professeur croyoit avoir fait en cette matiere quelque découverte, il le communiqueroit à l'Académie, pour en être approuvé; mais il ne s'ingéreroit pas de rien enseigner,

là-dessus, à ses Écoliers, que quand la découverte auroit été autorisée. Cette regle est très-importante pour entretenir dans la Médecine, d'un côté, l'uniformité prouvée par l'expérience, & de l'autre, l'émulation entre les Médecins, pour faire de nouvelles découvertes, & pour les faire approuver par l'Académie.

A l'égard de la Théorie, on laissera une grande liberté aux Professeurs & aux Auteurs; & ils pourront à leur gré faire des systêmes qui puissent servir à lier ensemble les différentes observations, & à en mieux connoître les rapports: ainsi le Livre de l'Académie contiendroit la Médecine positive & pratique. Mais les Professeurs & autres Auteurs pourroient faire un Cours de Médecine systématique, propre pour la dispute.

CHIRURGIE.

L'ACADÉMIE feroit à l'égard de la Chirurgie, ce que nous venons de dire qu'elle doit faire à l'égard de la Médecine.

Elle feroit une description claire & décisive de la meilleure maniere de

faire chaque opération, & des meilleurs inſtrumens qu'on devroit employer, & de la meilleure maniere de panſer les maladies: mais, outre cette deſcription générale, qui comprendroit toutes les opérations, on feroit un autre Ouvrage qui ne comprendroit que les opérations les plus ordinaires & les plus néceſſaires, pour l'uſage des Chirurgiens des petites Villes & des Bourgs, qui ont ſoin des habitans de la Campagne.

On ſe conduiroit ſur l'examen des remèdes chirurgicaux, comme nous avons dit qu'on devroit le faire à l'égard des autres remèdes, qui ſont du ſeul reſſort de la Médecine, & on auroit la même attention à en vérifier la vertu.

On ne recevroit aucun Chirurgien, pour les Bourgs de la Campagne, qui ne ſût, au moins, les opérations ſuivantes: 1°. la ſaignée; 2°. tout ce qui regarde les diſlocations & les fractions; 3°. le traitement des plaies ſimples; 4°. la ponction pour l'hydropiſie; 5°. le trépan.



SUR

SUR LE DOCTORAT.*

On ne ſauroit qu'approuver infiniment les conſeils que donne l'Auteur de ce Mémoire, pour s'aſſurer du mérite de ceux qui ſe préſentent au Doctorat. Le ſeul moyen d'y parvenir eſt de ne permettre qu'à trois Facultés du Royaume de donner des degrés, mais de les obliger à les donner *gratis*, afin que l'attrait du gain ne les engage pas à recevoir des émolumens.

Ainſi il faudroit ſupplier très-humblement Sa Majeſté de faire les frais de l'examen : il faudroit, en même tems, qu'elle ordonnât de ne recevoir perſonne, à moins que les Examinateurs ne fuſſent au nombre de huit, & que perſonne ne fut approuvé qu'avec, au moins, ſix ſuffrages.

Il eſt vrai que, pour remédier à ce que l'entêtement pourroit faire faire dans quelques occaſions, on pourroit donner à celui qui ſeroit refuſé, un moyen de ſe faire réhabiliter, en ſoutenant en public une nouvelle Thèſe, pendant pluſieurs heures, afin de mériter par ce moyen le nombre requis de ces ſuffrages.

* Ce qui ſuit eſt de l'Abbé de St.-Pierre.

Récompense des Académiciens.

Les établissemens qui n'ont pas de ressorts suffisans, languissent bientôt, & peu à-peu s'anéantissent : il faut donc des récompenses suffisantes de la part du Public : il faut des espérances de l'honorable & de l'utile dans les Académiciens.

Il arrivera souvent que les moindres Pensionnaires travailleront plus, & plus utilement, que ceux qui auront des pensions doubles, parce qu'ils auront de plus le ressort de l'espérance d'être bientôt au double.

Pour parvenir à tel établissement, voici les articles que je propose, 1°. le Roi nommera les cinq premiers Membres doubles Pensionnaires de l'Académie. 2°. Ces cinq nommeront le sixieme par scrutin ; les six nommeront le septieme ; les sept nommeront le huitieme, toujours par scrutin, & ainsi de suite. 3°. Le Pensionnaire de la premiere classe vacant ne pourra être remplacé que par un Pensionnaire simple, & toujours au scrutin. Le Prince qui multiplie les distinctions entre les hommes, pourvu que les distinctions soient don-

nées au ſcrutin exempts de cabales, & entre pareils, multiplie en même tems les efforts de ces hommes pour le bien Public. 4°. En l'abſence du premier Médecin du Roi, qui ſera le Directeur né de l'Académie, il y aura un Préſident pour trois ans, ſauf à le continuer. 5°. Le fonds deſtiné par le Roi ſera de *trente mille livres* : il y en aura *vingt-mille* pour les dix Penſionnaires doubles; *cinq mille* pour les cinq Penſionnaires ſimples, & cinq mille en jetons & les faux frais du Bureau : ces jetons ſeront diſtribués à tous les Académiciens aſſiſtans. Le Secrétaire du Bureau aura le double des jetons d'un Académicien, & ſera Tréſorier de l'Académie. Les Médecins de la Cour pourront, à l'avenir, être choiſis par ſcrutin : le Bureau en nommera trois au Roi, afin qu'il en choiſiſſe un. 6°. Tous les dix ans, le Roi pourroit donner une Patente de Nobleſſe à un des trois Penſionnaires, qui ſeront nommés au ſcrutin par le Bureau.

L'émulation & l'eſpérance de l'honorable & de l'utile, voilà des reſſorts ſuffiſans pour faire faire des efforts continuels; mais pour cela, il faut que,

dans les Elections, il y ait trois Commissaires du Roi, qui aient droit de priver de voix active & passive, pour trois ans, quiconque aura cabalé.

Autres moyens particuliers.

1°. Un Médecin qui a cent malades à gouverner dans un Hopital, en a trop, pour avoir le loisir d'écrire les observations, & de les proposer pour les envoyer à l'Académie.

2°. Il seroit bon que tant les Médecins que les malades d'un grand Hopital, fussent distribués dans les salles, par genres de maladies : les malades en seroient mieux secourus.

3°. L'Académie doit procurer une pratique facile, & des remèdes à bon marché & faciles à trouver, pour les maladies les plus communes des Paysans.

4°. Les Curés pourroient distribuer les remèdes, & avoir le petit Livre de l'illustre Madame Fouquet, à qui on a donné depuis le titre de *Médecin charitable*, après, cependant, qu'il aura été perfectionné par l'Académie.

5°. Il seroit de la bonne politique & de la charité chrétienne, que les Cu-

rés & les Vicaires de Campagne puſſent ſoulager & guérir le corps auſſi-bien que l'ame.

6°. Tout le monde ſait que nos Miſſionnaires du Levant, ſoit Évêques *in partibus*, ſoit Curés, ne font jamais plus de progrès dans les Miſſions, que lorſqu'ils font la Médecine *gratis*, avec le ſecours de quelque Livre de pratique.

C'eſt un abus intolérable, continue l'Abbé de St.-Pierre, de rendre le titre de Docteur en Médecine, ſi difficile à obtenir à un Étudiant habile, qui a le malheur d'être pauvre; je ſais bien que les Docteurs qui prennent la peine de l'examiner, doivent être payés; mais il me ſemble que l'Etat pourroit faire ces petites dépenſes des Examinateurs: cela feroit qu'ils refuſeroient toujours avec raiſon les ignorans riches, juſqu'à ce qu'ils fuſſent devenus plus habiles & plus appliqués, & qu'ils leur préféreroient les pauvres Étudians plus intelligens & plus laborieux.

Il ſuffit, par exemple, que l'État donne aux trois Examinateurs, une once d'argent par heure, dans chaque examen: ils feroient contens. La dépenſe eſt légère, & les pauvres Étudians, qui

feront fouvent les plus laborieux & les plus habiles, feroient reçus *gratis.*

Il faudroit plus de Médecins dans les Hopitaux, & qu'ils fuffent choifis entre les meilleurs.

Il faudroit qu'ils y réfidaffent avec leur famille, & qu'ils n'en fortiffent point fans laiffer un autre Médecin.

Il faudroit que leurs gages fuffent auffi honnêtes que ce que le commun des Médecins peuve gagner dans le Public. Il faudroit en ufer de même pour les Chirurgiens & pour les Apothicaires. Il faudroit que le choix s'en fît par les vingt plus anciens au fcrutin.

Il y auroit un profit de mille pour cent pour l'État, à donner une penfion de fix-cents livres, à un Médecin pour un Bourg, & quatre-cents livres pour un Chirurgien qui fût auffi Apothicaire, qui euffent travaillé deux ans dans un Hopital, à la charge de vifiter les pauvres malades des environs *gratis*, à une ou deux lieues à la ronde, & de donner quelques remèdes bons & à bon marché; mais non pas *gratis* aux Payfans qui feroient un peu à leur aife.

Ce Médecin & ce Chirurgien fau-

veroient tous les ans, l'un portant l'autre, plus de vingt perſonnes, qui meurent faute de ſecours, dans vingt Paroiſſes de cent feux chacune, & ils en deviendroient plus habiles. Or qui ne voit que ces vingt perſonnes ainſi ſauvées vaudroient dix fois plus à l'Etat, que les mille francs que recevroient ces deux Penſionnaires de l'Etat.

L'Intendant partageroit les Cantons & les Paroiſſes, à chaque Médecin & à chaque Chirurgien Apothicaire.

C'eſt à cette aſſemblée à juger quelles récompenſes méritent les découvertes, afin d'exciter davantage les inventeurs à chercher les moyens de préſerver les hommes des maladies les plus communes & les plus dangereuſes, & à chercher les meilleurs remèdes pour les guérir, quand on ne s'en eſt pas préſervé.

Il eſt vrai que la Médecine eſt encore groſſière parmi les Chirurgiens Apothicaires, dans les Bourgs & les Villages : mais elle ne laiſſe pas de ſauver bien des Citoyens dans les maladies preſſantes, comme les eſquinancies, les commencemens d'apoplexie, les pleuréſies, &c.

On m'a propoſé, pour les Hopitaux

des malades ou Hôtels-Dieu, une méthode que je trouve fort bonne. On ſuppoſe un Médecin à qui l'Hopital donne trois-cents onces d'argent d'appointemens, & qui voit environ cent malades par jour. On ſuppoſe qu'il en guérit cinq cents par an, qui ſortent de l'Hopital. Ne ſeroit-ce pas mieux, dit-on, qu'on lui donnât une once d'argent par chaque malade qui ſort? il aura en général plus d'attention à chaque malade, pour ne pas perdre ſon once d'argent; & à la bonne heure qu'il en guériſſe ſix-cents, au-lieu de cinq-cents, ceux qu'il guérira de plus, ne coûteront pas à l'État la centieme partie de ce qu'ils valent à l'Etat. Les Apothicaires & les Chirurgiens ſeront mis à proportion ſur le même pied. Cette ſupputation n'eſt point impoſſible, & ſi elle eſt de l'intérêt du Médecin & des Chirurgiens, elle eſt encore plus de l'intérêt des malades & de l'État.

En général, il faut faire en ſorte que ceux que l'État emploie, trouvent leur intérêt particulier à augmenter le bien public: autrement, ſi le pareſſeux & le mal-habile ont la même récompenſe que le plus laborieux & le plus habile, il n'y a plus d'émulation, plus d'appli-

cation ; tout tombe dans la non-chalance, & bientôt après dans le désordre.

On m'a fait diverses observations utiles pour perfectionner la Médecine. Les voici :

1°. Les plus habiles conviennent qu'un des grands moyens pour perfectionner la Médecine, c'est l'ouverture des cadavres, pour connoître la cause de la maladie & de la mort. Or, il seroit à propos que dans les Hopitaux, tous les cadavres fussent ouverts en présence du Médecin de l'Hopital & de quelques Médecins Académiciens, &, sur-tout, de ceux qui sont dans l'Anatomie. Ainsi il faut un lieu destiné uniquement à ces ouvertures, où seroient toutes les commodités.

2°. Il seroit à propos que l'Académie pût profiter de toutes les observations importantes, qui se feroient dans les Provinces, & qu'elle connût le nom des bons Observateurs. Pour cet effet, il faudroit établir dans chaque Ville de Parlement, un Bureau de Médecine de quatre ou cinq Médecins, qui s'assembleroient toutes les semaines en un certain lieu, pour faire choix des observations qui seroient envoyées à l'Aca-

démie, & les Médecins des petites Villes de la Province, enverroient à ce Bureau leurs obſervations. Ce Bureau Provincial feroit tous les ſix mois un envoi à l'Académie des obſervations les mieux circonſtanciées & les plus importantes. Or comme les obſervations Provinciales ſeroient diſtribuées aux Académiciens, chacun d'eux donneroit ſa réponſe au Secrétaire, qui les enverroit au Bureau de chaque Province, & ce Bureau les communiqueroit aux Obſervateurs des petites Villes.

On a ſagement diviſé dans les grandes Villes les Profeſſeurs de Médecine en deux parties, de Médecin ordonnateur & de Médecin opérateur, & même l'opération ſe diviſe en deux autres parties, Chirurgie & Pharmacie: mais cette méthode, qui eſt excellente pour les grandes Villes, ceſſe d'être bonne pour les Bourgs & les Villages, pour une Colonie, pour un Vaiſſeau: c'eſt que dans ces occaſions, où l'on ne peut pas avoir en même tems trois hommes néceſſaires pour un malade, il faut un homme qui ſache le plus néceſſaire de chacune de ces trois Profeſſions, & qui puiſſe ordonner, & exécuter lui-même tout ſeul, ce qui eſt

néceſſaire pour la guériſon du malade ; il faut qu'il ſoit Médecin *Opérateur* ; il eſt néceſſaire qu'il ſache un peu de tout, mais particuliérement la partie de la Chirurgie, pour ſaigner, pour guérir les plaies, & la compoſition de quatre ou cinq ſortes de purgatifs ; enfin ordonner ſeul ſes remèdes, & exécuter ſeul ſes opérations mentionnées au livre du *Médecin charitable.*

Il ſeroit donc à propos que, ſuivant le Réglement que propoſeroit l'Académie, le Roi ordonnât à la Faculté de donner des Lettres de *Médecin Opérateur*, diſtinguées des Lettres de Chirurgien ſimple, & des Lettres d'*Apothicaire ſimple.* Il eſt évident qu'avec la précaution d'une étude continue de trois ans dans les Hopitaux, ſous des Maîtres gagés pour inſtruire les Écoliers, & pour leur donner ou faire donner leurs Lettres d'apprentiſſage, les Vaiſſeaux, les Colonies, les Bourgades, les petites Villes, les Régimens, auroient ſans frais des Médecins Opérateurs, qui ſeroient beaucoup meilleurs que de mauvais Chirurgiens Opérateurs, non Médecins, qui tuent ſouvent en ſaignant & en purgeant très mal à propos.

Je ne ferai plus que trois réflexions.

La premiere, c'eſt que, lorſqu'un établiſſement produit dix fois plus par an à l'État, qu'il ne lui coûte en penſions, & qu'il rapporte cinq pour cent, on peut dire, que plus l'État paieroit de ſemblables penſions, plus il s'enrichiroit, & plus ſes richeſſes deviendroient prodigieuſes en peu de tems.

La deuxieme, c'eſt que le Public ne tient preſque pas de compte aux Rois & aux Miniſtres des travaux journaliers néceſſaires à ſoutenir l'État, & à maintenir la tranquillité publique. Mais on diſtingue fort les Rois & les Miniſtres entre leurs pareils, quand, outre leurs travaux ordinaires pour maintenir & rectifier les Réglemens & les Etabliſſemens anciens, ils font encore des Etabliſſemens nouveaux & utiles à la Nation.

La troiſieme, c'eſt que la Médecine, en l'état qu'elle eſt, fait tous les ans une ſorte de progrès inſenſible : mais, avec le ſecours des Académies de Médecine, qui ſeroient établies en Europe, & qui ſe communiqueroient tous les ans de nouvelles obſervations, bien vérifiées & bien circonſtanciées, ce progrés ſeroit incomparablement plus grand.



SUR LES ACADÉMIES.

Suite des Obſervations Politiques.

L'Académie Françoiſe fut érigée par le Cardinal de Richelieu, par Lettres patentes en 1637. Mais, en vérité, le but de cet établiſſement eſt bien petit pour un des plus grands génies de ſon tems, en comparaiſon de ce qu'il auroit pu faire pour l'utilité publique, d'un Corps composé de gens d'un eſprit diſtingué. Mais il n'eut ni le loiſir, ni les lumieres néceſſaires, pour rendre cette Compagnie plus utile à l'Etat. Elle eſt occupée depuis plus de cent ans, à déclarer que tels mots, telles phraſes, ſont du bon ou du mauvais uſage préſent: mais l'uſage eſt néceſſairement changeant, &, par conſéquent, ce qui eſt mauvais aujourd'hui, ſera bon dans cinquante ans. Eſt-ce là un but digne d'un grand Politique? Un but convenable eût été d'établir une Académie de bons Ecrivains, & de les obliger de donner tous les ans quelques Eloges des François illuſtres, l'éloge des In-

venteurs des découvertes, l'éloge des avantages que procurent les Réglemens & les Etablissemens contemporains, qui sont dignes d'être connus de la Postérité. Chaque Académicien auroit pu dire comme Pline le jeune: *Si, par notre condition de Particulier, nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, nous tâchons, du moins, d'en écrire qui soient dignes d'être lues.*

Cela me fait penser que l'Académie Françoise & celle des Belles-Lettres & Inscriptions, devroient être unies & partagées seulement en divers Bureaux.

Les Académies & les Conférences, bien formées, sont les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les lumieres que l'on a commencé de prendre dans une bonne éducation, & pour perfectionner plus promptement dans les Etats, les établissemens, les découvertes importantes, en un mot, les Ouvrages les plus estimables de la raison humaine.

En 1666, M. Colbert commença l'établissement de l'Académie des Sciences. Cet établissement fut perfectionné vingt-trois ans après, c'est-à-dire, en 1699. Mais il y auroit encore plusieurs moyens de le rendre beaucoup plus utile à la

Nation, en dirigeant, par des récompenſes, l'eſprit des Savans beaucoup moins vers la ſpéculation & les recherches vaines des antiquités, & beaucoup plus vers la perfection des Arts & vers les découvertes utiles.

L'Académie des Sciences eſt mal nommée; car on n'y cultive que l'Aſtronomie, la Chymie, la Mécanique, l'Anatomie, la Géométrie, & la Botanique. Cependant il y a beaucoup d'autres Sciences que l'on n'y cultive point. La Morale, la Juriſprudence, la Politique ou la Science du Gouvernement, la Médecine, la Navigation, le Commerce, l'Art Militaire, &c.

Quoique l'Académie des Inſcriptions ſoit plus ancienne que celle des Sciences, comme elle eſt beaucoup moins utile à l'Etat, il falloit dans les Lettres Patentes qui les confirment l'une & l'autre, faire paſſer la plus utile avant la plus ancienne. Or, perſonne ne doute que l'Académie des Sciences ne ſoit la plus utile; & la plus grande utilité pour l'Etat, eſt toujours préférable à la plus grande ancienneté.— [Ni l'une, ni l'autre de ces Académies, n'eſt dirigée vers le principal but du Gouvernement, qui eſt le plus grand bon-

heur de la ſociété. Il eſt vrai qu'elles procurent le plaiſir de la ſociété; mais le Légiſlateur doit viſer à procurer encore aux Sujets, d'autres eſpèces de plaiſirs, & les conduire le plus promptement & le plus facilement qu'il eſt poſſible, vers les connoiſſances les plus utiles, pour diminuer les maux & augmenter les biens.

Je conviens que le deſir de ſatisfaire la curioſité des Lecteurs, & de procurer un plaiſir actuel à un certain nombre d'hommes curieux, eſt un deſir raiſonnable; mais il faut que le Légiſlateur viſe encore plus loin: il faut que les connoiſſances des choſes naturelles, tendent, autant qu'il eſt poſſible, à perfectionner les Arts les plus utiles, tels que ſont ceux qui regardent la nourriture, l'habillement, l'Agriculture, les Manufactures, la Médecine, la Teinture, la maniere de diminuer la dépenſe pour éclairer & pour chauffer les Chambres, &c. Le travail d'une Académie payée des deniers publics, doit être, non-ſeulement de ſatisfaire la curioſité, mais particuliérement de perfectionner les Arts qui importent le plus au bonheur de la ſociété.

Il faut que le Légiſlateur, en établiſ-

ſant une Académie, pour la connoiſſance des anciens monumens, ne ſe borne pas à la ſimple curioſité de ceux qui ſont bien-aiſes de ſavoir ce qui s'eſt pratiqué en tel tems, ou dans tel pays éloigné; mais il faut qu'il oblige les Auteurs à montrer aux Lecteurs les augmentations de la raiſon humaine, dans les Arts, dans les Sciences, & à indiquer ce qui ſe pourroit faire de mieux, afin de perfectionner de plus en plus cette même raiſon humaine: en un mot, il faudroit que ces bons Réglemens fuſſent dirigés vers les plus grandes utilités publiques.

Réflexions particulieres.

Quelques-uns blâmoient l'air ſérieux de Louis XIV, & l'appeloient morgue: mais pour moi, (dit l'Abbé de St.-Pierre,) je crois que c'étoit un air néceſſaire pour ſe faire plus reſpecter par une Nation trop familière, à laquelle il eſt à propos, pour ſon propre bonheur, d'inſpirer du reſpect. On ne ſauroit gouverner les grands enfans ſans une certaine autorité que donne le reſpect. Ainſi, quand même ce Prince

n'auroit pas aimé à être respecté, il auroit dû, pour la propre utilité de ses Sujets, affecter un air sérieux & majestueux. Il auroit dû en user avec ses Courtisans comme il faisoit, leur parler peu, & se communiquer peu.

Après sa mort, M. le Duc d'Orléans, Régent, alla au Parlement : on y lut le testament du Roi ; &, malgré les dispositions de ce testament, il fut reconnu Régent du Royaume avec toute l'autorité d'une parfaite régence : ainsi l'article de ce testament, qui ne lui donnoit pas le titre & les prérogatives de Régent, ne fut pas suivi, parce qu'il étoit contraire aux Loix fondamentales de l'Etat, c'est-à-dire, à la Coutume de tout Royaume héréditaire, qui veut que le plus proche parent majeur soit Régent du Royaume, avec l'autorité du Roi, en attendant la majorité du Roi mineur.

Cette coutume est d'autant plus sage, qu'étant bien connue de tout le monde, chaque Officier de l'Etat prend ses mesure de loin, pour obéir au Régent futur durant sa régence, comme il obéira au Roi même, après sa minorité. C'est ainsi que la Mere de Louis XIV fut déclarée Régente, en 1643,

avec toutes les prérogatives de Régente, malgré le teſtament du Roi, ſon mari, qui lui ôtoit ſa principale prérogative, qui conſiſte à pouvoir ſoi-même ſe choiſir un Conſeil, & à n'être pas aſſujettie à ſuivre la pluralité des voix de ce Conſeil.



SUR L'ÉDUCATION.

TOUT le monde ſait, par ſa propre expérience, que l'habitude eſt une ſeconde Nature, & que nos opinions, nos ſentimens, nos choix, nos actions, nos projets, nos entrepriſes, ſe forment ſur des habitudes, qui ſont fondées elles-mêmes, tantôt ſur des opinions vraies, c'eſt-à-dire, ſur la réalité, tantôt ſur des opinions fauſſes, c'eſt-à-dire, ſur l'imagination & ſur l'illuſion, & par conſéquent, tantôt juſtes, tantôt prudentes, & tantôt imprudentes.

Tout le monde convient, d'un côté, que les habitudes bonnes & mauvaiſes, acquiſes durant les neuf ou dix années d'éducation, influent beaucoup ſur le reſte de la vie; & de l'autre, que l'âge où il eſt plus facile de don-

ner aux hommes des habitudes, c'eſt l'âge de la jeuneſſe, dans lequel il n'y a point de longues habitudes mauvaiſes à combattre & à détruire, avant que de pouvoir établir les bonnes.

Tout le monde convient que les habitudes les plus importantes au bonheur de l'Ecolier, au bonheur de ſes Parens, au bonheur de la Nation, ce ſont les habitudes à la vertu, c'eſt-à-dire, l'habitude à craindre de faire tort, de faire quelque mal à quelqu'un, de lui faire injuſtice, de peur de déplaire à Dieu, & l'habitude de faire du bien aux autres pour lui plaire.

Tout le monde convient qu'il y a beaucoup de connoiſſances qui ſeroient beaucoup plus utiles aux Ecoliers, que celles qu'on leur donne préſentement, comme à expliquer le Grec, comme à faire des Vers Latins, & à compoſer en Latin; & qu'il eſt raiſonnable d'employer dans l'éducation des enfans, plus ou moins de tems aux habitudes & aux connoiſſances, à proportion que ces habitudes & ces connoiſſances leur peuvent être utiles, pour augmenter leur bonheur, & le bonheur de leurs Parens & de leurs Concitoyens.

Tout le monde convient que, ſi la

Cour, par un Bureau de gens ſages, érigeoit tous les Colléges des garçons & des filles du Royaume, ſur un plan d'une pratique vertueuſe, & incomparablement plus utile à la ſociété que celui que l'on ſuit préſentement, tous les emplois publics, au bout de cinquante ans, ſe trouveroient remplis d'hommes incomparablement plus vertueux qu'ils ne ſont, & les familles de femmes plus vertueuſes & de domeſtiques plus raiſonnables. On verroit incomparablement plus de juſtice & de bienfaiſance, ſoit parmi les Évêques, les Curés & les autres Eccléſiaſtiques, ſoit parmi les Officiers de guerre, grands & petits, jeunes & vieux, ſoit parmi les Magiſtrats, ſoit parmi tous ceux qui ont quelque ſupériorité ou commandement.

Or, ſi l'on voyoit incomparablement plus de juſtice & de bienfaiſance parmi les hommes, n'eſt-il pas évident que l'on y verroit incomparablement plus de bonheur dans cette vie.

La bonne éducation eſt le moyen le plus efficace que nous propoſe la Providence, pour oppoſer avec ſuccès la force de l'habitude, c'eſt-à-dire, la force d'une ſeconde Nature juſte, bien-

faisante, éclairée, patiente, à la force de la premiere Nature, ignorante, imprudente, injuste : & de-là il suit que la bonne éducation de la jeunesse est une des plus importantes parties de la Police d'un État.

SUR L'ÉDUCATION DES COLLÉGES.

Tout le monde convient que, dans l'éducation, il est incomparablement plus important au bonheur des enfans & de la société, de les rendre moins colères, moins impatiens, moins impolis, moins présomptueux, moins menteurs, moins opiniâtres, moins malfaisans, quand ils sortent du Collége. Ces défauts, lorsqu'ils n'ont pas été suffisamment réprimés & corrigés dans leur naissance; ces mauvaises habitudes, lorsqu'elles n'ont pas été anéanties par des habitudes contraires, ne font que croître à mesure que l'on avance en âge, & se manifestent à l'occasion d'objets plus importans.

Tout le monde convient qu'il seroit incomparablement plus avantageux, soit pour les écoliers, soit pour leurs familles, si, par des répétitions

fréquentes & journalieres, on leur donnoit dans le Collége, de beaucoup plus fortes habitudes qu'on ne leur donne présentement, à l'observation de la discipline, à la constance dans le travail, à la patience dans les injures, à la politesse dans les discours & dans les actions, aux manieres douces & modestes, que si, par d'autres nombreuses repétitions, on les rendoit plus habiles dans la langue latine, dans la langue grecque, & dans d'autres connoissances habituelles, moins utiles que les habitudes vertueuses ne le sont au bonheur de la société.

De-là il suit qu'il est de la derniere importance au Gouvernement, d'établir un Bureau qui fût chargé du soin de corriger l'éducation des Colléges, de maniere que les écoliers employassent moins d'années de leur éducation, & moins d'heures de la journée à s'exercer sur les langues mortes, & sur des parties de Sciences peu utiles; &, par conséquent, qu'ils employassent beaucoup plus d'heures de la journée aux divers exercices de la vertu. Je mets au nombre de ces exercices importans, la connoissance des principes nécessaires pour bien juger de ce qui est de

plus ou de moins estimable ou haïssable dans les actions humaines, & l'exercice fréquent de ces principes dans la recherche journaliere de la gloire de mieux réussir que leurs camarades dans les actions les plus dignes de louange. Il faudroit les accoutumer à mépriser, en comparaison, les diverses *gloïoles*, que les enfans, les petits esprits, & le vulgaire, mal élevé, estiment trop.

A l'égard des connoissances & des maximes, il faudroit, sur-tout dans les hautes classes, donner moitié plus d'heures à celles qui sont moitié plus utiles à l'Ecolier, à sa Famille, à sa Patrie.

C'est pour parvenir à une nouvelle méthode d'éducation, que j'ai formé plusieurs Questions pour être faites aux Principaux des Colléges, & pour avoir leurs réponses & leurs avis.

QUESTION PREMIERE.

Ne suffit-il pas au gros des François, qui sortent des Colléges, de pouvoir traduire facilement le Latin, sans rien savoir du Grec ? Ceux qui peuvent un jour avoir besoin de composer en cette Langue, ou de traduire le Grec,

ne

ne sont pas deux, contre deux-mille. Or, ceux-là ne peuvent-ils pas, hors du Collége, s'appliquer à la composition du Latin, & à la traduction du Grec, sous des Maîtres particuliers? Et pourquoi faire perdre tant de tems à un si grand nombre d'Ecoliers, qui n'auront jamais besoin de composer en Latin, bien moins encore de lire les Auteurs Grecs, ou de faire des Vers en Latin ou en Grec?

QUESTION SECONDE.

Ne suffit-il pas, pour apprendre à traduire le Latin, de commencer à neuf ou dix ans à apprendre les mots Latins, & les règles de la Grammaire, & d'y employer deux heures par jour, durant, les trois ou quatre dernieres années du Collége?

QUESTION TROISIEME.

Ne pourroit-on pas employer les premieres à leur enseigner a écrire lisiblement; à lire & à prononcer bien distinctement; à composer moins mal en François; à parler plus juste & sans exagération; à apprendre quelque

chose de la Géographie, de la Chronologie & de l'Histoire Universelle; à connoître & à former les chiffres romains & arabes; à pratiquer l'Arithmétique; à connoître les Planetes, & les principales constellations, tant sur les Cartes que dans le Ciel?

QUESTION QUATRIEME.

Outre les exercices de la mémoire, ne pourroit-on pas, depuis dix ans jusqu'à quatorze, leur enseigner dans la Classe les commencemens des Sciences qui regardent le raisonnement, 1°. de la Morale; 2°. de la Politique; 3°. de la Jurisprudence; 4°. de la Géométrie; 5°. de l'Eloquence; 6°. de la Physique générale; 7°. de la Poësie; 8°. de la Grammaire Françoise & de la Latine? 9°. Ne pourroit-on pas leur faire faire des observations sur les sophismes & sur les mauvais raisonnemens, tant sur les Sciences, que sur les matieres qui entrent dans le Commerce ordinaire; 10°. leur donner quelques maximes de Médecine, pour conserver la santé & pour la rétablir; 11°. leur donner quelques maximes d'Œconomie pour bien gouverner la dépense; 12°. quelques

connoiſſances des Loix Civiles ſur les Procès ordinaires, ſur les Baux, ſur les Comptes, ſur la Procédure, en demandant & en défendant ?

QUESTION CINQUIEME.

Ne pourroit-on pas dans les Claſſes, depuis quatorze juſqu'à dix-ſept ans, leur enſeigner une grande partie de ce qu'il y a de plus intereſſant, dans les trois ou quatre Sciences les plus importantes ?

QUESTION SIXIEME.

Ne pourroit-on pas deſtiner le tiers des heures de l'éducation, aux exercices propres à inſpirer plus d'ardeur pour l'obſervation de la Juſtice & de la Bienfaiſance, par exemple :

Par les grands motifs de la vie future.

Par la lecture des Vies des Hommes Illuſtres, avec des remarques ſur les récompenſes de la vertu, ſur le plus ou le moins eſtimable de leurs actions, & ſur les malheurs que cauſent l'imprudence & les injuſtices.

Par des ſcènes vertueuſes.

Par des disputes.

Par des interrogations.

Par des comparaisons de belles actions, de belles entreprises.

Par des récits d'actions historiques vertueuses.

Par des reproches sérieux & par des ironies sur les fautes.

Par des prix donnés tous les mois, au plus patient, au plus poli : prix qui seroit du double plus estimable que le prix de la mémoire & de l'intelligence ?

QUESTION SEPTIEME.

Ne seroit-il pas à propos de faire en France, dans l'éducation, tous les exercices en François ? Les Écoliers Romains faisoient-ils leurs exercices en Grec ?

Je suppose dix Classes : la premiere, composée des enfans, la plupart de sept ans ou environ : la seconde, composée des enfans, la plupart de huit ans ou environ : la derniere & plus haute Classe, de jeunes gens, la plupart de seize à dix-sept ou environ.



Ce que peut faire le Miniſtre pour perfectionner l'Éducation des Colléges.

Tout le monde convient que, dans l'éducation, il eſt incomparablement plus important au bonheur des enfans & de la ſociété, de les rendre fort juſtes, fort patiens, & fort bienfaiſans, que de les rendre fort habiles dans la langue Latine. De-là il ſuit, qu'il eſt beaucoup plus important d'employer plus d'heures de la journée à les exercer ſur ces vertus, qu'à les exercer à compoſer dans ces langues en Proſe & en Vers.

Il ſuffit preſque à tous ceux qui ſortent du College, d'entendre la langue Latine. Ceux qui ont beſoin de ſavoir écrire en latin ne ſont pas un contre cent, & ceux-là peuvent s'y appliquer hors du Collége. Or, pour apprendre à traduire, ne ſuffit-il pas de commencer à dix ou onze ans, & d'y employer deux heures par jour, durant trois ou quatre ans; & ainſi on a le tems d'apprendre des connoiſſances incomparablement plus utiles.

Le Miniſtre peut donc demander à ceux qui dirigent les Colléges de Pa-

ris leur avis, par écrit, ſur les quatre articles ſuivans :

1°. Combien d'heures par jour on pourroit retrancher de l'étude du Latin, ſoit dans la Chambre, ſoit dans la Claſſe, depuis ſix ans juſqu'à dix environ, depuis la Claſſe qu'on appelle *la Sixieme*, juſqu'à *la Troiſieme* incluſivement. Ne ſeroit-il pas mieux d'employer ces heures retranchées à des exercices de prudence, de juſtice & de bienfaiſance, & autres exercices de l'eſprit & des connoiſſances, comme la Géographie, l'Arithmétique, l'Art de bien prononcer, de bien écrire, la Grammaire, l'Hiſtoire, &c ?

2°. Leur demander combien on pourroit retrancher des heures que l'on donne au Latin & au Grec, depuis dix ans juſqu'à treize, & de quels exercices, ſoit pour former les habitudes à la juſtice & à la bienfaiſance, ſoit pour perfectionner l'eſprit par la juſteſſe & par de nouvelles connoiſſances, on pourroit remplir ce tems retranché ; par exemple, des exercices pour la juſteſſe du raiſonnement, des commencemens de la Géométrie, de la Phyſique, de l'Aſtronomie, de l'Anatomie, de la Chronologie, &c.

Ne pourroit-on pas encore leur faire lire les meilleures Poésies françoises, » un Livre intitulé les *Ornemens de la » mémoire*, qui contient les plus beaux » traits des Poëtes François les plus cé- » lebres », des morceaux de discours de Morale les plus éloquens, leur en faire remarquer la beauté & l'utilité, leur en faire faire l'Analyse, leur en faire sentir ce qu'il peut y avoir de défauts, les exercer à ces sortes de critiques.

3°. Au lieu de la Logique spéculative, ne pourroit-on pas faire, dans toutes les Classes, des observations sur les défauts de justesse dans les raisonnemens? Ne pourroit-on pas y ajouter la lecture des Vies des Hommes illustres? Ne pourroit-on pas, l'année suivante, faire enseigner tout en François, & faire les Thèses & les autres exercices publics en François.

4°. N'est-il pas à propos de retenir le gros de la forme ancienne de l'Education des Colléges, & y ajouter seulement tous les ans, peu-à-peu, quelques exercices nouveaux, & y employer les heures que l'on ôtera aux exercices du Latin & du Grec?

Ne faut-il pas, à l'exemple de ceux qui bâtissent, se servir d'une partie de

l'ancien bâtiment pour s'y loger, tandis qu'on travaille à y en ajouter de nouveaux ?

Les Principaux des Colléges donneroient leur avis au Ministre dans leurs mémoires, qui les renverroit à examiner au Bureau du Conseil, qui décideroit, par des Réglemens, tout ce qui regarde cette matiere,& enjoindroit d'observer ces Réglemens dans tous les Colléges du Royaume.

Je suppose, comme démontré, que pour procurer effectivement beaucoup de grands biens aux hommes, il ne suffit pas d'en avoir le desir, mais qu'il faut encore en avoir un grand pouvoir du côté de la fortune, ou de grands talens du côté de l'esprit. Et voilà pourquoi il est à propos, dans l'éducation des enfans, de cultiver leur esprit, afin qu'ils soient un jour en pouvoir, par leurs talens, d'être plus bienfaisans envers leurs familles, envers leurs Concitoyens, & envers les autres hommes.

De-là il suit que, pour rendre les enfans plus aimables, plus estimables, plus heureux dans cette vie, & plus sûrs d'un bonheur éternel dans la seconde vie, il faut principalement leur

donner l'habitude à desirer, à chercher tous les jours, & le long des jours, les moyens les plus sûrs & les plus efficaces pour être heureux dans cette autre vie. Or, ces moyens sont les pratiques de la justice & de la bienfaisance.

Je suppose, comme démontré, que les bons desirs du cœur, & les pratiques de la justice & de la bienfaisance, sont des moyens encore plus efficaces que les moyens qui viennent uniquement des connoissances de l'esprit.

Je suppose, comme démontré, que nos habitudes sont d'autant plus fortes en nous, & influent d'autant plus sur nos actions, que les actes & les motifs de ces actes ont été plus souvent & plus longtems répétés.

De-là il suit que, des heures que les Précepteurs & les Gouverneurs doivent employer à l'éducation des enfans, il est à propos qu'il y en ait, au moins, la moitié d'employées, ou à leur faire pratiquer, ou à leur faire desirer de pratiquer la justice & la bienfaisance, & la moitié à exercer leur esprit pour augmenter les connoissances qui doivent être les fondemens de leurs talens futurs.



On doit procurer aux Enfans des Rois le goût pour la lecture.

Les Rois qui ne lisent ni les Histoires générales, ni les Vies des Grands-Hommes, ni les Mémoires politiques, ne seront jamais que des Rois enfans. Il faut les accoutumer, durant leur éducation, à lire tous les jours quelque chose de ce qu'il y a de mieux écrit dans ces trois genres.

Ainsi le grand point de leur éducation, c'est de leur inspirer beaucoup de facilité, beaucoup de goût pour ces trois sortes de lectures, & c'est par les Vies des Grands-Hommes que ce goût doit commencer. Il faudroit faire exprès des fables que les enfans lussent avec plaisir; dans lesquelles les vertus fussent toujours récompensées, & les vices punis: il faudroit mettre les scènes dans les Royaumes & les Provinces de la Lune, sous le nom d'Histoires des événemens arrivés, par exemple, dans le Royaume d'Archimède, d'Histoires des Héros du Royaume de Copernic, &c. afin que les enfans ne les prissent que pour des fables amusantes. Ils aiment qu'on leur fasse des contes: il

faut les obliger à le lire : car de l'habitude de lire des fables d'un Pays où ils ne seront jamais, ils passeront sans peine à lire les Histoires de la Terre ou du Pays où ils seront toujours.

Les autres hommes, qui ont des pareils & des supérieurs, & qui sont, par conséquent, très-souvent contredits, n'ont pas tant besoin de la lecture, pour découvrir ou la vérité des opinions, ou l'équité ou la bienséance des actions humaines, ou les partis les plus généreux, les plus sages & les plus modérés : mais malheureusement pour les Grands, & sur-tout pour les Rois, ils n'ont ni supérieurs, ni pareils ; personne n'ôse les contredire. C'est à qui approuvera, à qui louera mieux leurs pensées, leurs desseins, leurs choix, leurs entreprises, leurs défauts : ainsi ne pouvant être détrompés que par la lecture, ils ont besoin d'avoir du goût pour lire.

Il nous manque, par malheur, des Histoires particulieres écrites par des Philosophes moraux comme Plutarque, qui nous fassent, d'un côté, remarquer les bons effets que produisent les travaux, les talens, la justice, la patience & la bienfaisance ; & de l'autre, les

mauvais effets que produisent la paresse, les injustices & les impatiences.

Il nous manque aussi des Histoires générales, écrites par des Philosophes politiques, qui fassent des observations sensées sur les mauvais effets que produisent les fautes de prudence des Souverains. Cela fait que les Histoires sont quelquefois curieuses, sans être utiles. Car il faudroit, autant qu'il est possible, qu'elles ne fussent pas moins utiles aux Lecteurs, & sur-tout à ceux qui doivent gouverner, qu'elles leur sont agréables: mais il faudroit que le Philosophe Moral, que le Politique lui-même fût bon Historien, chose difficile, &, par conséquent, très-rare; ou bien il faudroit que le bon Historien, ne songeât qu'à orner, par les agrémens de son esprit, le bon-sens & les démonstrations du Philosophe. Il y a un milieu; c'est que le Philosophe, ou Moral, ou Politique, à la fin de la Vie d'un Grand-Homme, ou même d'un Homme qui ne sera qu'Illustre, fasse des réflexions morales & politiques, tantôt sur les bons effets des vertus & de la prudence, tantôt sur les mauvais succès des vices & de l'imprudence; qui puissent instruire utilement les

Lecteurs, & qu'il joigne ainsi l'expérience à la spéculation, les faits aux réflexions, l'agréable à l'utile.

M. Rollin a commencé à travailler sur cette idée dans son Histoire ancienne; mais son travail est encore bien éloigné de ce que l'on peut faire de mieux, soit par rapport à la morale, soit par rapport à la politique.

Faire prendre aux Enfans des Rois des habitudes à la vertu.

Les motifs, les ressorts de toutes nos actions se réduisent à deux, l'espérance du plaisir & la crainte de la douleur. De-là il suit, que devant les Princes on ne sauroit peindre trop vivement la grandeur & les agrémens des récompenses des vertus, & les désagremens & les chagrins qu'attirent les vices, dont il est fait mention dans la Vie de quelque Grand-Homme. Car le fond de l'éducation d'un Prince héréditaire, doit être la lecture perpétuelle de la Vie des Grands-Hommes, des Empereurs, des Grands Rois, pour lui inspirer le desir de leur ressembler dans leurs actions vertueuses. Il faut de même y joindre la

Vie de quelques Tyrans, & leur faire des peintures vives des malheurs de leur Vie : peindre, par exemple, les inquiétudes de Cromwel & de Tibere : leur faire remarquer comment Néron, bienfaisant dans ses premieres années, arriva, par degrés presque insensibles à la tyrannie la plus injuste & la plus cruelle.

Il faut du contraste dans les peintures ; les vertus des bons Empereurs ne paroissent jamais plus belles, que lorsqu'on peut les voir en opposition à la cruauté & aux plus grandes injustices des Tyrans.

Les motifs pour nous encourager aux actions de justice & de bienfaisance, ne deviennent forts en nous, & n'influent dans nos actions, qu'à proportion qu'ils ont été mis en usage dans les leçons de notre éducation, & à proportion que nos Maîtres nous ont habitués à nous en souvenir. On ne sauroit mettre trop souvent ces grands motifs devant les yeux d'un jeune Prince, pour l'encourager à la patience, à l'obéissance, à l'étude des maximes du Gouvernement ; car elles font partie de la prudence nécessaire à un Roi, qui veut être juste & bienfaisant.

Ce sera en écoutant & en lisant les aventures de ces Grands-Hommes, qu'un jeune Prince prendra du goût pour acquérir les talens qui font partie de la prudence, & l'inclination pour l'observation de la justice & de la bienfaisance. Or, cette inclination vient naturellement en voyant les grandes récompenses, les grandes louanges que reçoivent les Grands-Hommes.

Nécessité de l'Histoire.

L'expérience nous montre que les enfans, comme les autres hommes, s'éloignent autant qu'ils peuvent de tout ce qui leur paroît pénible; si, pour surmonter cette peine, ils n'ont pas l'espérance vive & présente d'une récompense beaucoup plus grande que n'est leur peine.

De-là il suit, que les Maîtres doivent saisir toutes les occasions qui se présentent, pour leur peindre vivement les punitions & les récompenses futures; mais elles donnent encore occasion de parler de toutes les connoissances qui peuvent entrer dans l'éducation générale & particuliere: Chronologie, Géographie, Science Militaire, Astro-

nomie, Arithmétique, Géométrie, Peinture, Architecture, Arts, Langues, Religion, Physique, Logique, Médecine, Anatomie, Jurisprudence, Politique, Musique, Poësie, Comédie, Rhétorique, &c. Et il faut enseigner toutes ces choses par petites parties, & jusqu'à certain point, & selon les divers âges & les diverses Classes, aux enfans.

Les enfans, comme les autres hommes, aiment les Histoires nouvelles. Ainsi il est à propos de se servir tantôt de l'Histoire générale des Nations, tantôt des Histoires particulieres des hommes, comme d'un canevas agréable, pour amener & pour lier la Morale & la Politique à toutes les autres connoissances, dans lesquelles on feroit faire chaque jour quelque progrès à un jeune Prince, & à ses petits camarades.

Manière de réciter les Histoires.

Je suppose que le Précepteur, ou le Gouverneur, aient lû les Contes des Fées, les Fables de la Fontaine, & les petits Romans, & qu'ils aient observé les choses principales, qui donnent le plus d'attention & de plaisir aux enfans qui aiment ces sortes de Fables; je sup-

pose qu'ils aient observé les tons, les gestes, qui font le plus d'impression sur leurs disciples.

Alors, en contant une partie de l'Histoire, soit générale, soit particuliere, ils auront soin de peindre beaucoup de choses sensibles, les habits, les meubles, les maisons, les discours, les dialogues, les passions, &c.

Il faut que ce que nous avons de l'Histoire, soit comme le canevas, & que le Conteur y ajoûte les diverses broderies, les divers traits & les diverses couleurs, qui excitent l'émulation, les desirs, les craintes, en un mot, les diverses passions des petits Auditeurs.

Qui voudroit conter aux enfans nos Histoires, telles qu'elles sont écrites pour nous, ils ne les entendroient pas, ils n'y prendroient aucun plaisir, parce qu'elles ne sont pas écrites pour eux. C'est donc au Conteur à s'abaisser jusqu'à la partie de leur intelligence naissante, qui demande beaucoup de circonstances extérieures & sensibles : c'est à lui à broder tellement son canevas, que les enfans retiennent le corps principal de l'Histoire, avec les secours du plaisir, que leur fait la broderie & les divers tons du Conteur.

C'eſt ainſi que, de l'Hiſtoire de la Genèſe, le Précepteur pourra paſſer à l'Hiſtoire des Aſſyriens, des Mèdes, des Perſes, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, & à l'Hiſtoire particuliere des Juifs juſqu'à la naiſſance du Meſſie. Enſuite l'Hiſtoire des Empereurs juſqu'à Clovis, & puis les Hiſtoires particulieres des États de l'Europe.

Dans l'Hiſtoire générale, quand il rencontre des Hommes illuſtres, & ſurtout des Saints, il en contera les aventures particulieres, par rapport à la récompenſe des talens & de la vertu, & à la punition des injuſtices.

Cette ſorte d'éducation aura un grand avantage; c'eſt qu'elle ſera plus diverſifiée, & cependant plus pleine de répétitions différentes, qu'aucune autre. Or, on ſait qu'il faut, d'un côté, beaucoup de répétitions pour former de fortes habitudes; & de l'autre, qu'il faut beaucoup de diverſité pour entretenir le plaiſir, &, par conſéquent, les fortes impreſſions dans le cerveau de l'enfant; on peut ſe ſervir très-utilement des Ouvrages Hiſtoriques de M. Rollin, pour exécuter ce plan.



Sur les avantages de l'Éducation des Colléges.

SUR L'ÉDUCATION DOMESTIQUE.

I. *Les interrogations en Public procurent des efforts.*

L'Écolier qui écoute celui qui eſt interrogé par le Régent, apprend ſouvent ce qu'il ne ſavoit point, ou bien, la réponſe rectifiée par le Régent lui ſert de répétition de ce qu'il ſavoit déjà, mais imparfaitement ; & comme il s'attend à être interrogé à ſon tour, il fera des efforts d'attention, pour n'avoir pas la honte de répondre mal, & d'être moqué de ſes pareils, & pour avoir l'honneur de répondre mieux qu'aucun d'eux. Or, c'eſt par ces efforts répétés, que l'on fait croître l'intelligence & la mémoire des enfans : mais dans l'Éducation Domeſtique, ils n'ont point l'occaſion de faire de pareils efforts.

II. *Les interrogations en Public diverſifient les répétitions.*

On ſait que c'eſt à force de répétitions, que les enfans apprennent &

retiennent des mots de Grammaire, des noms de Villes, de Provinces, de Rois, de Royaumes & des faits historiques.

D'un autre côté, on sait que les répétitions les ennuient, & qu'ainsi, il faut les diversifier. Or, pour faire répéter est les mêmes choses, tantôt par l'un qui est loué, tantôt par l'autre qui est blâmé, ce sont des répétitions diversifiées qui n'ennuient point. Or, toutes ces répétitions diversifiées ne peuvent se faire que dans l'éducation des Colléges.

III. *Les enfans, au Collége, font plus d'usage du desir de la gloire & de la crainte de la honte.*

Nous avons, dès en naissant, une forte inclination de surpasser nos pareils en âge, dans des qualités louables, & une forte aversion d'en être méprisé par des défauts. Cette inclination & cette aversion que nous tenons de la Nature, ne sauroient jamais être fortifiées par l'Art, pourvu que l'inclination pour la distinction soit toujours dirigée vers les qualités de l'esprit & du cœur les plus estimables, & que l'aversion soit employée pour les défauts, à proportion qu'ils sont méprisables & blâmables.

Or, pour avoir le plaisir de surpasser ses pareils, & pour sentir la honte d'en être surpassé, il faut des pareils avec qui l'enfant puisse se mesurer, & plus il en a, plus il fait d'efforts pour acquérir & les talens & les vertus.

IV. *L'Enfant apprend mieux à connoître les qualités les plus estimables.*

Il est de la derniere importance pour l'Écolier de bien connoître les qualités les plus estimables & les plus louables des hommes, de sentir que ce n'est pas le rang & le pouvoir que donne la naissance, mais que ce sont les talens qui plaisent, & qui sont utiles aux autres, l'exemption des défauts qui leur déplaisent, c'est-à-dire, toutes les parties de la justice & de la bienfaisance : car que servent les connoissances, les talens les plus utiles à la société, si on ne les emploie utilement, tant pour soi que pour les autres?

On ne sauroit jamais trop le convaincre, qu'un simple particulier pauvre, comme étoit Socrate, peut être très-estimable, très-loué & très-aimé de ses Concitoyens. Or, en voyant ses Condisciples loués, estimés, & récom-

penſés par des prix, les uns pour leurs vertus diſtinguées, les autres pour leurs talens, & jamais aucun pour ſes richeſſes; jamais aucun blâmé pour ſa pauvreté, ou pour ſa figure, ou pour ſon peu de naiſſance, il s'efforcera de de devenir louable comme eux. Or, il ne peut pas voir beaucoup de Condiſciples loués, les autres blâmés avec raiſon, s'il n'a beaucoup de Condiſciples.

V. *L'Enfant connoîtra mieux, au Collége, ce qui eſt mepriſable & odieux.*

Les corrections faites aux Écoliers, comme les reproches d'intempérance faits à quelques-uns, les reproches de précipitation faits à d'autres; tantôt ſur leurs réſolutions imprudentes, tantôt ſur les fautes de juſteſſe dans leurs raiſonnemens, ſeront autant de leçons de prudence pour l'Écolier qui en eſt témoin. Or, ſans Collége, ſans Condiſciples, il ne peut pas profiter de pareilles leçons.



VI. *Au Collége les Enfans n'ont pas tant d'occaſions de ſe gâter par les Valets.*

Les Domeſtiques flattent leurs Maîtres futurs & leur communiquent leurs défauts, & leurs mauvaiſes maximes de Morale : car les vices & les erreurs ſont des maladies contagieuſes pour les enfans.

VII. *La punition des uns inſtruit les autres.*

Les punitions de nos pareils nous inſtruiſent utilement de nos devoirs; car là où il n'y a point de pareils, il n'y a point de ſemblables inſtructions.

VIII. *Il eſt plus avantageux de commencer par une vie dure que par la molleſſe.*

Les enfans que l'on accoutume à ſe ſervir eux-mêmes, à avoir ſoin de leurs hardes & de leurs livres, à acheter eux-mêmes leurs petits beſoins, à vivre avec douceur en ſociété, à pratiquer la diſcipline de la chambre, à compter, à faire des mémoires, acquièrent

des habitudes très-propres à faire mieux goûter les avantages de leur vie future. Voilà pourquoi les chambres communes me paroiſſent préférables aux chambres particulieres.

IX. *Avantage de la diſpute.*

Les Écoliers, dans leur chambre, entrent ſouvent en diſpute, & cet exercice rend leur eſprit plus fort, & leur mémoire plus exacte.

X. *Avantage de la moquerie.*

La moquerie eſt un vice dans le moqueur : mais ſouvent il ſert à corriger le moqué : ſur-tout lorſque tous ſes camarades ſe joignent au moqueur.

XI. *Exercices plus ſains.*

Les Écoliers prennent plus de plaiſir dans leurs exercices, dans leurs jeux, comme le volant, la paume, le balon, les courſes des barres.

XII. *Amitié de Collége.*

Les enfans d'une condition médiocre y gagnent de faire connoiſſance & amitié avec les enfans d'une condition élevée,

élevée, & cette amitié leur sert souvent dans la suite de leur vie, & pour leurs affaires & pour leur fortune.

XIII. *Le Collége ôte aux Enfans la sotte vanité de la Naissance illustre.*

Les enfans d'une naissance illustre sont obligés de vivre familièrement, & sans recevoir des marques de respect, avec des camarades d'une naissance commune; & c'est un bonheur pour eux que les autres enfans les accoutument à oublier leur naissance, parce que ceux qui, à tout moment, veulent se parer d'un pareil avantage, tombent dans l'impertinence, puisque dans le fond, il n'y a que les qualités distinguées du cœur & de l'esprit, qui soient estimables & qui méritent de la distinction & du respect.

XIV. *Ils en ont plus de respect pour leurs Parens.*

Le Proverbe qui dit, *familiarité engendre mépris*, est fondé sur l'expérience. Cependant les Parens ont besoin que les enfans aient du respect pour eux: car c'est avec ce respect qu'ils

peuvent gouverner ſagement ceux qui n'ont point encore aſſez de raiſon pour diſtinguer le bon du mauvais.

Il eſt vrai que la mere aime à voir ſouvent ſon fils unique : mais elle ne ſonge pas que, plus elle le voit ſouvent, moins il conſerve de reſpect pour elle, & qu'elle ne lui ſervira de rien dans les mœurs, dès qu'il manquera de reſpect pour elle; & qu'il la haïra, ſi elle le fait punir, comme les enfans haïſſent les Précepteurs qui les puniſſent.

Si la mere qui l'aime paſſionnément ne le punit pas ſuffiſamment, il ne ſe corrigera point & la mépriſera; ſi elle le punit ſuffiſamment, elle ſe fait grand mal à elle-même.

Et de-là il ſuit que, ſi elle veut un jour en être aimée & reſpectée, elle doit s'en priver du moins, tant qu'il eſt dans l'enfance & dans la premiere jeuneſſe, & conſerver au Précepteur le pouvoir de le menacer, de ſe plaindre à elle, quand il n'obéit pas.

Pourquoi conſerve-t il plus de reſpect pour ſon Pere? c'eſt qu'il en reçoit moins ſouvent des marques d'amitié.

Il eſt biſarre, mais cependant il eſt

vrai que la tendresse des meres, loin d'être avantageuse à leurs enfans, leur est souvent pernicieuse, & que tel seroit devenu honnête-homme & laborieux, qui est devenu fainéant, joueur, escroc, fripon, parce qu'il a eu une mauvaise éducation, & il l'a eue telle parce qu'il a été trop aimé de sa mere.

De-là il suit que, quoiqu'il manque beaucoup de pratiques importantes à ce qui est en usage dans nos Colléges, je crois cependant cette éducation, telle qu'elle est, de beaucoup préférable à la meilleure éducation domestique de nos jours.

PROJET

Pour multiplier les Colléges des Filles.

Ceux qui ont fait quelques réglemens sur nos mœurs, n'ignorent pas les grands avantages que les femmes douces, sages, intelligentes, laborieuses, prudentes, discrettes, complaisantes, procurent dans leurs familles, & surtout à leurs maris: ainsi ils desireroient que le Conseil de l'éducation mît en œuvre les moyens les plus faciles &

les plus efficaces pour multiplier, & pour perfectionner les Colléges des Filles.

Nous avons dans la plupart des Villes des Colléges destinés uniquement à l'éducation des jeunes garçons. Mais je ne connois en France qu'un Collége uniquement destiné à l'éducation des jeunes filles; ce qui me paroît un grand défaut dans notre Police.

Il est vrai que plusieurs Couvens prennent des Pensionnaires à élever; mais comme ce n'est pas le but principal de l'institution de ces bonnes Religieuses, il ne faut pas s'étonner, si les moyens de procurer une excellente éducation aux filles, sont si peu connus & si mal mis en œuvre dans ces Couvens, & si, au sortir de ces Maisons Religieuses, elles sont si ignorantes des choses les plus communes & les plus importantes, si elles ont si peu d'intelligence, si peu d'usage de raisonner juste, & si peu de raison dans leur conduite, si peu d'habitude à la politesse, à la douceur, à l'indulgence, à la patience, à la discrétion, & aux manieres vraies, gracieuses & prévenantes.

Je suppose donc, que le Conseil ait

compris combien il feroit utile à l'État, que les femmes nées pour vivre dans le monde fuſſent moins diſſipées par le jeu & par les ſpectacles, &, par conſéquent, plus appliquées à remplir leurs devoirs domeſtiques, plus occupées de lectures agréables & utiles, plus accoutumées aux ouvrages des mains, plus attentives à l'éducation de leurs enfans & de leurs domeſtiques, enfin d'une conduite plus propre à s'attirer de plus en plus la confiance & l'eſtime de leurs maris. Je ſuppoſe que ceux qui ſont à la tête du Gouvernement aient compris qu'il ſeroit facile de donner aux filles dans les dix ou douze années de l'éducation des Colléges, comme à *Saint-Cyr*, de longues & de fortes habitudes à la diſcrétion, à la politeſſe, à la patience des injures, à la lecture, à l'ouvrage des mains, & même les dernieres années à tenir des regiſtres de dépenſe, afin de pouvoir un jour ſoulager leurs maris.

Il eſt certain qu'une pareille éducation changeroit fort les mœurs des femmes : il eſt certain que les vertueuſes feroient alors le grand nombre, & que les diſſipées ſeroient à la fin honteuſes de leur petit nombre : il eſt certain que les maiſons & familles particulieres ſe-

roient incomparablement mieux réglées, & qu'il en resulteroit de grands avantages pour l'Etat.

Je suppose que le Conseil soit instruit que l'éducation que l'on donne au Collége de Saint-Cyr, est beaucoup meilleure pour faire des femmes sages & vertueuses, que l'éducation qu'on leur donne dans les Couvens ; & que, comme cet établissement est uniquement destiné à l'éducation des jeunes filles, on peut beaucoup plus facilement perfectionner les méthodes de cette Maison, que les méthodes des Couvens, qui, dans leur institution, n'ont point eu du tout pour but l'éducation de la jeunesse, destinée à vivre dans le monde. J'ai montré, dans un Ouvrage imprimé, les grands avantages que de pareilles maisons Religieuses, affranchies du chant du chœur, apporteroient à l'Eglise & à l'Etat.

Je suppose encore que le Conseil soit persuadé que le revenu de la plupart des Communautés de filles, seroit employé beaucoup plus utilement & plus chrétiennement à l'éducation des filles, qu'aux pénibles exercices du chœur, qui sont inutiles au prochain ; & qu'ainsi il seroit à souhaiter, pour

le bien public & pour l'avantage du Chriſtianiſme, que le Roi ôtât à une partie des Monaſtères de filles, la liberté d'y faire des vœux, afin d'y établir, après la mort des Religieuſes, des Colléges pour l'éducation des filles. Cela ſuppoſé, le Conſeil pourroit choiſir, pour cet effet, les moyens les plus faciles & les plus efficaces, pour provigner de proche en proche, & en peu de tems, le Collége de Saint-Cyr: & c'eſt ſur ces moyens, que je vais faire quelques obſervations.

1°. Le Collége de Saint-Cyr a été fondé par le feu Roi Louis XIV, pour y élever, *gratis*, deux-cens-cinquante filles de Condition, qui n'ont pas le moyen de payer des penſions: pluſieurs prennent le parti de ſe faire Religieuſes; mais le but principal de cette éducation, c'eſt de leur inſpirer des vertus propres pour ſe rendre, dans le monde, elles & leurs familles plus heureuſes & vertueuſes que les autres, qui n'ont pas eu une ſemblable éducation.

2°. Si cette maiſon étoit avertie de préparer un nombre ſuffiſant de Religieuſes, pour établir à Paris, dans deux ou trois ans, un ſemblable Collége, afin d'y élever, ſuivant leur méthode,

des filles qui paieroient pension, on pourroit, dans ce tems-là, y commencer un pareil Collége de Pensionnaires.

3°. On sait que les Pensionnaires ne sont point à charge aux maisons Religieuses, & que le profit qu'y fait la Maison, sert à nourrir les Religieuses qui en ont soin. Ainsi de ce côté-là, le Roi & l'Etat n'auront point besoin de fournir aucun nouveau revenu, pour établir ces Colléges, comme les Maîtres de Pension vivent eux & leurs Domestiques, & s'enrichissent même à la longue, aux dépens de leurs Pensionnaires.

4°. Il est vrai qu'il faut des appartemens pour loger ces Maitresses & ces Pensionnaires; mais dès qu'il y auroit plusieurs Communautés de filles dans Paris & dans les grandes Villes de Provinces, auxquelles on auroit interdit, depuis cinq ou six ans, de recevoir des Novices, afin d'y établir des Colléges de l'Ordre de l'Education de Saint-Cyr, il y auroit bientôt un fond pour nourrir les Maitresses & les Pensionnaires, & pour les loger: les anciennes Religieuses mourroient peu-à-peu: quelques-unes même, par zèle, de-

viendroient elles-mêmes Religieuſes de Saint-Cyr, Maitreſſes de différentes claſſes de Penſionnaires ; & les revenus de l'ancienne Communauté demeureroient à la fin attachés à une Maiſon d'une inſtitution nouvelle & plus parfaite.

Si le Pape veut intervenir, pour déclarer cette ſupériorité de perfection dans l'Ordre de l'Education, à la bonne heure ; ſinon, la choſe peut s'exécuter par degrés, avec la ſeule autorité du Roi, par des Réglemens de Police Chrétienne, mais purement civile.

Ce ſont les grands Colléges, qui ſont le mieux dirigés. Or, ſi on les diviſe par douze claſſes, depuis ſix ans juſqu'à dix-huit ; qu'on les mette environ quinze à chaque claſſe, un tel Collége ſera d'environ cent quatre-vingts Penſionnaires ; & c'eſt aſſez, ſi l'on veut qu'elles ſoient toutes bien exercées, le long du jour, par trois Maitreſſes, & je ne ſais s'il faudroit plus de trois Colléges à Paris, & il n'en faudroit qu'un dans chaque Ville du Royaume.

Ce ſeroit une mauvaiſe objection de dire que quelques-unes de ces Religieuſes peuvent venir à s'ennuyer de

leur profeſſion, & qu'on ne voit point de remede à cet inconvénient ; mais 1°. cet inconvénient regarde tous les Ordres des Religieuſes, & cependant ces maiſons ſubſiſtent : donc il y a des remedes contre ce mal : 2°. La variété, la diverſité & l'occupation journalière, ſont des préſervatifs contre l'ennui, & il y en a plus dans cette profeſſion, que dans aucune autre. Les trois Régentes d'une même claſſe de quinze ou vingt filles, ſe relayent : elles ont le plaiſir de voir tous les jours les progrès de leurs leçons & de leurs ſoins, ſelon la différence des caractères de leurs Ecolières. Elles ont un grand nombre de différens exercices, & ceux de l'année ſuivante, feront différens & plus agréables que ceux de cette année.





SUR LES VŒUX *MONASTIQUES.*

LA bonne Police doit empêcher que les Mineurs n'engagent jamais leur liberté aux Monaſtères, avant vingt-cinq ans, ſi ce n'eſt pour quatre ou cinq ans. L'Hiſtoire ſuivante prouvera mieux cette vérité que tous les raiſonnemens.

EN 1702, il mourut, en Franche-Comté, un homme de qualité de cette Province, dont la vie fut bien extraordinaire. C'étoit l'Abbé de Vatteville; il étoit frere du Baron de Vatteville, Chevalier de la Toiſon d'Or, Ambaſſadeur d'Eſpagne, en Angleterre; celui-là même qui eût à Londres cette affaire de cérémonie avec le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur de France, ſur la préſéance; & ce fut à l'occaſion de cette affaire, que Philippe IV, Roi d'Eſpagne, déclara à toutes les Cours de l'Europe, qu'il vouloit que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne cédaſ-

ſent le pas aux Ambaſſadeurs de France.

Cet Abbé, à l'âge de dix-ſept ans, au ſortir d'un Sermon ſur l'enfer, ſaiſi de frayeur de l'éternité des peines que le Prédicateur avoit peintes vivement, ſe jeta dans les Capucins, pour éviter dans la ſuite, les dangers des paſſions auxquelles il s'étoit déjà abandonné; mais, malgré l'auſtérité de ſa nouvelle forme de vie, il trouva en réfléchiſſant ſur les viſites des gens du monde, & ſur la violence de ſon tempérament, qu'il étoit encore trop expoſé aux mêmes tentations auxquelles il cherchoit des remedes ſuffiſans, & il jugea que le ſeul préſervatif pour lui, étoit de ſe renfermer dans la Priſon volontaire des Chartreux.

Il obtint aiſément la permiſſion d'y entrer: il y paſſa trois ou quatre ans d'une manière fort édifiante; mais il portoit avec lui les principes de l'inconſtance. C'étoit un tempérament vif, ardent, inquiet, & une imagination très-vive, qui s'allumoit aiſément par le ſouvenir des plaiſirs qu'il avoit goutés, & qui étoient proportionnés à la grande ſenſibilité de ſa conſtitution; les

ſouvenirs agréables le vinrent troubler dans ſa retraite.

Il n'avoit pas aſſez d'occupations, ou bien elles n'étoient pas aſſez intéreſſantes, pour fixer ſon imagination. Les agrémens du monde ſe préſentoient inceſſamment à ſon eſprit: il crut même pouvoir faire ſon ſalut en y rentrant. Ainſi, après bien des combats intérieurs, il réſolut de ſortir des Chartreux, & de prendre dans les Troupes du Roi d'Eſpagne, ſon Souverain, quelque emploi qui pût le faire ſubſiſter *incognitò*, & ſous un autre nom que le ſien. — Il falloit pour cet effet eſcalader les murs; & les Chartreux, non plus que les autres Moines, ne laiſſent pas volontiers ſortir ceux qui ſont dégoûtés de la vie Monaſtique; & ſoit qu'ils craignent que de pareils tranſfuges ne décrient dans le monde leur maniere de vivre, & combien on y rencontre peu de charité; ſoit qu'ils eſperent de ramener l'eſprit de ceux qui s'ennuient du Couvent, il eſt certain qu'il n'eſt pas ſi aiſé d'en ſortir, que d'y entrer.

Il écrivit donc ſecrettement à un de ſes parens & de ſes amis, qui étoit à vingt-cinq lieues du Monaſtère, de lui

faire trouver un certain jour, à telle heure du matin, dans un petit bois, à deux-cents pas des murs des Chartreux, un Valet & deux chevaux, avec un habit d'Abbé & une petite perruque. Il amassoit cependant assez de pierres & de bois dans son petit jardin, pour en faire une espèce de degré, afin de monter sur le mur. Quelque Domestique de la maison, qui étoit entré le jour précédent chez lui, voyant cet amas de pierres & de bois, soupçonna quelque chose, & en avertit le soir le Prieur. Ce Prieur s'étoit bien apperçu que, depuis quelque-tems, il y avoit du changement dans la conduite du jeune Chartreux. Cela le fit aller dès le lendemain à sa cellule, & il le trouva effectivement qui se préparoit à escalader le mur; car c'étoit le jour du rendez-vous. Le Prieur le harangua le mieux qu'il put; mais le jeune Chartreux persista toujours à lui dire qu'il vouloit sortir. Le Prieur mal avisé, crut qu'il pourroit l'en empêcher de vive force, & se mit en devoir de l'arrêter par sa robe, lorsqu'il étoit prêt à monter à l'échelle: il appella même au secours; mais tout le monde étoit à l'Office, & le jeune Chartreux

lui dit, d'un ton à se faire craindre, qu'il le laissât aller; autrement, qu'il s'en repentiroit. Mais le Prieur persistant, il tire un grand couteau de sa gaine, lui en donne cinq ou six coups & le jette mort sur la place, escalade le mur & s'enfuit dans le petit-bois. Il y trouve à point nommé ses chevaux, change d'habit, & s'éloigne le plus vîte qu'il put du Couvent : il fait repaître à sept ou huit lieues de-là, & continue son chemin. Enfin il s'arrêta le soir à un petit Cabaret de Village, ses chevaux étant rendus : il n'y avoit pour le loger qu'une petite chambre & deux petits lits; il la prend, & paye une longe de veau pour son souper : c'étoit tout ce qu'il y avoit à manger dans le Cabaret; on la mit à la broche, & cependant on lui porte du pain & du vin.

Un quart-d'heure après, un Officier arrive bien las & bien affamé, descend de cheval & demande à loger. On lui dit, qu'il n'y avoit qu'une chambre, qui étoit retenu par un Abbé; que, s'il vouloit lui demander un lit, peut-être l'obtiendroit-il. Il se débotte, monte à la chambre de l'Abbé, & lui fait sa requête le plus civilement qu'il

put. L'Abbé dit qu'il ne pouvoit dormir quand il y avoit quelqu'un dans sa chambre, & le refusa tout net. L'Officier fut sur le point de le prendre sur un ton plus haut, & de faire déloger l'Abbé. Mais il jugea sagement qu'il ne seroit pas le plus fort dans le cabaret, où tout le monde seroit contre lui : il sortit de la chambre, en se plaignant tout haut de l'impolitesse de l'Abbé, & voyant qu'il seroit réduit à coucher sur la paille.

Il demande quelque chose à manger; on lui dit qu'il n'y a rien, mais qu'apparemment l'Abbé ne mangeroit pas toute la longe de veau. Il prie l'Hôte de lui en faire donner un morceau. L'Hôte envoie faire la proposition à l'Abbé, qui répond qu'il a grand faim, qu'il compte de la manger toute entière. Le pauvre Officier fut réduit, ainsi, à faire un très-maigre souper, dans l'espérance de trouver l'occasion de se venger de l'Abbé. — De son côté, l'Abbé de Vatteville, qui avoit grand faim, & qui n'avoit point mangé de viande depuis trois ou quatre ans, fit un grand souper. Le lendemain matin, il rencontra l'Officier dans la cour : N'est-il pas vrai, lui dit-il, Monsieur,

que vous me trouvâtes hier fort extraordinaire. Oui, lui dit l'Officier, & très malhonnête; ajoutez & très-brutal, dit l'Abbé. Cela se disoit de part & d'autre, d'un ton fort aigre. L'Abbé ajoûte : mais plût à Dieu, qu'il vous prit fantaisie de vous en venger. Ma foi, dit l'Officier, avec vous autres Prêtres, on est bien empéché à tirer satisfaction. Qu'à cela ne tienne, répliqua l'Abbé, mon Valet a deux pistolets & une épée : montons à cheval, & à cinq cents pas d'ici, vous choisirez.

Le défi accepté, ils montent tous deux à cheval, & mettent le pistolet à la main : l'Abbé tue l'Officier sur le champ, & s'en va droit chez son parent, à qui il conte son aventure de ce jour, & celle du jour précédent. Ce Parent lui donne promptement un cheval, un habit de Cavalier & de l'argent, pour se sauver en Espagne, & quelques Lettres de recommandation, pour obtenir quelque emploi à Madrid. La Franche-Comté étoit alors sous la domination du Roi d'Espagne.

Le voilà qui part, bien différent du jour où il entra chez les Capucins : il contoit, qu'il ne dédaigna pas sur son

chemin les Servantes de Cabaret : il s'arrêta quelques jours à Perpignan, où il débaucha la fille de ſon Hôte, en lui promettant, que dès qu'il auroit obtenu un emploi, il viendroit l'épouſer.

Il arrive à Madrid, où il ſe fait appeller le Chevalier de Hautecour, comme il en étoit convenu avec ſon Parent. Dans le tems qu'il ſollicitoit un emploi, il lui arriva une fâcheuſe aventure : il prit querelle la nuit avec un Cavalier, dans la rue : ils ſe battirent au clair de la Lune ; le Cavalier fut tué ; & il ſe trouva que c'étoit le fils d'un Grand d'Eſpagne, qui n'avoit pas voulu, ce jour-là être ſuivi d'aucun de ſes gens. Le Chevalier de Hautecour, voyant à quelle partie il avoit affaire, ſortit la nuit de Madrid, & ſe retira à une petite Ville où il y avoit une Abbaye de filles, dont l'Abbeſſe étoit proche parente de ſon parent : il avoit même des Lettres pour elle. Il lui dit ſon aventure de Madrid, & qu'il croyoit à propos qu'il en demeurât éloigné quelque tems, juſqu'à ce qu'il ſçut que les parens du mort jettent leurs ſoupçons ailleurs que ſur lui, ou qu'ils euſſent ceſſé leurs perquiſitions.

L'Abbeſſe le reçut fort bien, & lui promit de le garder, juſqu'à ce qu'elle pût le renvoyer avec ſûreté à Madrid. Il étoit grand, bien fait, belle phyſionomie, de l'eſprit, l'air & les manières d'un homme de qualité. Les Religieuſes ſe plaiſoient à ſa converſation, & il ne s'y déplaiſoit pas non plus. Il y en avoit une d'entr'elles qui étoit fille de qualité, fort jeune, fort jolie, & qui n'étoit entrée dans le Couvent, qu'avec répugnance & par obéiſſance pour ſes parens : ils ſe plurent ; ils ſe le dirent, & trouverent le moyen de ſe voir, ſans grille entre eux deux.

Le Chevalier attendoit, ſans impatience, qu'on le renvoyât à Madrid ; il fut là plus de trois mois ſans s'ennuyer ; mais une autre Religieuſe, piquée de jalouſie, d'avoir vu dans une occaſion ſa compagne un peu mieux traitée qu'elle, ſe douta de quelque choſe, & l'obſerva ſi bien, qu'enfin elle ſurprit une Lettre qu'elle porta auſſi-tôt à l'Abbeſſe. Celle-ci envoya chercher le Chevalier, lui fit beaucoup de reproches ; &, ſans faire du bruit, l'obligea de ſe retirer dès le jour même. Elle lui conſeilla de s'en aller à Naples, & lui donna même quelque argent

pour ſon voyage. Le Chevalier avoua le fait, fit ſemblant d'être fort honteux d'en avoir ſi mal uſé envers une perſonne qui avoit eu tant de bonté pour lui, témoigna bien du repentir, prit congé & s'en alla.

Mais, avant de s'en aller, il trouva le moyen d'écrire à la Religieuſe ſa ſituation, & lui offrit de l'emmener avec lui, & l'épouſer, ſi elle vouloit s'échapper le ſoir même du Couvent: comme ils avoient déjà eu l'un & l'autre un pareil deſſein, elle avoit préparé pluſieurs choſes pour cela. Ainſi elle changea d'habit, monta ſur la muraille & en deſcendit. Le Chevalier la reçut, & s'en alla avec elle à Madrid, ils ſe tinrent quelques jours cachés, & firent ſi bien, qu'ils ſe rendirent à Liſbonne ſans être découvers.

Ils y trouverent un Vaiſſeau prêt à partir pour Smyrne: il ne balança pas; il vendit ſon cheval, acheta quelques marchandiſes, & dit au Capitaine, qu'il alloit à Smyrne, s'établir auprès du Conſul François, ſon parent. Le Capitaine, qui voyoit ſa femme jolie, le crut, ou fit ſemblant de le croire. Le Vaiſſeau mit à la voile, & eux, bien-

aiſe d'échapper ainſi à de ſi grands dangers.

Il n'avoit pas eu de peine à faire comprendre à ſa femme, qu'il n'y avoit plus de ſûreté, pour eux, parmi les Chrétiens ; qu'il falloit cependant commencer par ſe mettre en ſûreté, & laiſſer à la fortune le ſoin de diſpoſer de leur établiſſement.

Le Capitaine les traita fort bien pendant le voyage, & jugea, par leurs manières polies, que ce n'étoient pas des perſonnes du commun. L'amour qu'il avoit pris pour la femme du Chevaliér, le rendit fort courtois ; &, quoiqu'il eût ſenti pendant le voyage, qu'elle aimoit trop ſon mari, pour rien écouter de ſa part, il ne fit que l'en eſtimer davantage, & ne l'en aima pas moins.

Le Vaiſſeau fut aſſez long-tems dans le trajet, parce que le vent changea, lorſqu'ils étoient ſur les côtes de la Morée : ils furent obligés d'y relâcher & d'y ſéjourner plus de trois ſemaines. Sa femme, qui étoit fort incommodée de la mer & de ſa groſſeſſe, y recouvra ſa ſanté. Ils arriverent enfin à Smyrne. Le Capitaine du Vaiſſeau y fut deux mois, leur donna ſes amis ; & avant que de partir, les pria d'accepter

quelque argent, qu'ils lui rendroient, quand ils en auroient le moyen. Ses amis, après son départ, travaillerent de leur mieux à lui faire obtenir un emploi en Turquie, pour subsister : ils étoient dans cette espérance, quand la femme tomba malade. La fievre fut si violente, qu'en cinq ou six jours elle mourut, & laissa Hautecour dans la derniere désolation. Il partit, quatre jours après, pour Constantinople, dans le dessein d'avoir de l'emploi dans les Troupes du Grand-Seigneur. Ses amis lui donnerent quelques Lettres de créance, qui lui servirent. On lui donna une honnête subsistance, & son assiduité, sa vigilance, l'attachement qu'il fit paroître pour l'Aga de la Troupe où il étoit, le firent bientôt distinguer. L'Aga lui proposa de faire profession du Mahométisme, & n'eut pas beaucoup de peine à le persuader, non pas de croire, mais d'en faire semblant.

L'Aga, ravi de l'avoir ainsi converti à sa Loi, vanta par-tout sa valeur, son esprit, sa qualité, & prit soin de le faire valoir, en toute occasion, à l'Armée & à la Cour. Cela fit qu'il avança en peu d'années, & qu'il se

trouva enfin, dans un poste très-considérable. Ses appointemens lui donnerent le moyen d'acheter & d'entretenir cinq ou six filles esclaves. Cette vie lui plaisoit fort, & il n'auroit jamais songé à la quitter, sans un grand revers qui arriva à sa fortune. Il y avoit dix-sept on dix-huit ans, qu'il étoit fort à son aise & fort accrédité, lorsque l'Aga, son Patron, qui étoit devenu un des plus considérables Visirs particuliers, vint à mourir. Ce Visir étoit vivement brouillé avec un autre, qui étoit devenu le favori du Grand Visir. Cela lui fit juger qu'il alloit être exposé, comme les autres créatures du défunt Visir, à tous les ressentimens de son ennemi; & lui, plus qu'un autre, puispu'il avoit personnellement contribué aux désagrémens que cet ennemi avoit soufferts de la Cour.

Il employa cependant des amis communs, pour tenter s'il n'y avoit pas moyen de se réconcilier, mais on lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence, & que le Visir étoit trop aigri. Cela lui fit prendre la résolution, pour échapper au péril qui le menaçoit, de retourner dans son pays, & de s'y ménager une vie douce & tranquile. Il

falloit pour cela, engager le Pape à lui donner un Bref, pour le dispenser d'entrer dans un Couvent, & pour lui permettre de posséder quelques Bénéfices; & d'un autre côté, il falloit engager le Roi d'Espagne, non-seulement à lui permettre de vivre dans ses États, mais même à lui promettre de lui donner un ou plusieurs Bénéfices, assez considérables, pour subsister aussi à son aise, qu'il subsistoit parmi les Turcs, où il avoit la valeur de dix-huit mille livres de rente.

Dans cette vue, il écrivit une Lettre pour le Pape, dans laquelle il marquoit que, touché d'un remords de conscience, il vouloit se retirer dans son pays, & mourir en Chrétien. Il racontoit sans déguisement ses aventures, & n'excusoit en rien ce qu'il y avoit de criminel: au contraire, il se soumettoit à une pénitence publique, telle que le Saint-Pere la jugeroit à propos, & demandoit miséricorde. Il écrivit aussi une Lettre pour le Roi d'Espagne, & une autre à l'Empereur, pour l'engager à lui obtenir du Pape & du Roi d'Espagne, ce qu'il demandoit; il écrivit au Général de l'Empereur, en Hongrie, en lui envoyant ces Lettres ouvertes,

&

& lui marquoit qu'en reconnoiſſance de ce ſervice, il lui promettoit que, dès qu'il auroit obtenu ces graces pour lui, il trouveroit le moyen d'engager les quatre-mille hommes qu'il commandoit, dans une embuſcade, où le Général de l'Empereur les prendroit aiſément tous priſonniers, & lui indiqua même l'embuſcade.

Vatteville fit porter toutes ces Lettres par un Renégat Allemand, ſon Domeſtique, au Général. Comme les armées des Turcs & des Impériaux n'étoient pas éloignées, il eut bientôt réponſe favorable du Général de l'Empereur: il lui manda qu'il alloit envoyer un Courier à la Cour Impériale; & que vraiſemblablement dans deux mois, il auroit les réponſes du Pape & du Roi d'Eſpagne, telles qu'il les ſouhaitoit; & effectivement, l'Empereur ſollicita ſi bien l'affaire à Rome & à Madrid, que le Courier de Vienne étant arrivé au Général, il envoya ſecrettement avertir Vatteville, par la voie qu'il lui avoit donnée. Vatteville, ſans manquer à ſa parole, fit donner ſa troupe dans l'embuſcade; elle fut enlevée: on lui donna ſes Patentes & force Lettres de recommandation, &

il revint en Franche-Comté, vers le tems de la bataille Saint-Godard, en 1664.

Le Roi d'Eſpagne lui donna d'abord un Bénéfice de 3000 livres de rente, & l'Abbaye de Beaume, de 13000 liv. C'eſt-là qu'il eſt mort à 84 ans, en 1702. Il étoit grand Chaſſeur, ſur-tout aux bêtes malfaiſantes; il aimoit la bonne chere; mais il faiſoit beaucoup d'aumônes, qu'il faiſoit diſtribuer par ſes Curés. Il donnoit des penſions à deux Chirurgiens, pour avoir ſoin des pauvres malades de ſes Paroiſſes, & pour les fournir de remedes: il entretenoit deux Maîtres d'École, & faiſoit apprendre des métiers aux pauvres garçons, & aux pauvres filles. Il donnoit une penſion à un Avocat, pour l'aider à accommoder les procès entre les Gentils-Hommes, ſes voiſins, & pour accommoder ceux des Payſans. C'étoit un homme haut à la main, & qui faiſoit donner la baſtonnade des Turcs, aux malfaiteurs. D'ailleurs, voiſin doux, juſte & bienfaiſant. Il a conté ſon hiſtoire à pluſieurs perſonnes, & je la tiens d'un homme de qualité diſtinguée, de Franche-Comté, à qui il la conta. On dit qu'il eſt mort avec

beaucoup d'eſpérance du Paradis, perſuadé que Dieu lui pardonneroit ſes crimes, parce qu'il en étoit fort repentant, & que, pour les réparer, il avoit été bienfaiſant envers les Pauvres.

Tous ces malheurs ne ſeroient point arrivés, ni à l'Abbé de Vatteville, ni à ceux qu'il a tués, s'il avoit été défendu par la Loi d'engager ſa liberté avant l'âge de 25 ans. Si la Loi qui défend à tout Citoyen d'aliéner la plus petite partie de ſa terre, même au profit d'un Hôpital ou d'un Monaſtère, avant 25 ans, eſt une Loi ſage; la Loi qui permet à l'Ecolier de ſeize ans, d'aliener pour toute ſa vie ſa liberté, qui lui eſt cent fois plus précieuſe que ce morceau de terre, ne doit-elle pas être traitée de Loi déraiſonnable, qui ne peut avoir été dictée que par un fanatiſme outré, qui permet un choix des plus importans, à un âge où l'on n'a pas l'uſage d'une raiſon ſuffiſante, pour choiſir avec prudence.

Segrais, homme d'eſprit, me dit un jour, que cette fantaiſie de ſe faire Religieux ou Religieuſe, étoit la petite-vérole de l'eſprit, & que cette maladie prenoit ordinairement entre quinze &

dix huit ans, une bonne partie en demeurent marqués ; & ce sont ceux qui se repentent d'un pareil choix.

Je fut attaqué à dix-sept ans de cette maladie. J'allai me présenter au Pere Prieur des Prémontrés réformés, d'Ardennes, auprès de Caën : mais par bonheur pour ceux qui profiteront de mes Ouvrages, il douta que j'eusse assez de santé pour chanter long-tems au Chœur, & me renvoya consulter un vieux Médecin du Château de Caën, qui me dit, que j'étois d'une santé trop délicate. J'ai donc eu cette maladie ; mais ce n'a été qu'une petite-vérole volante, dont je n'ai point été marqué.

Un bon Réglement pourroit épargner cette maladie à beaucoup de bons Citoyens jeunes, qui, pour l'ordinaire, ne sont pas ceux qui ont le moins d'esprit, & qui serviroient beaucoup mieux l'État & l'Eglise, dans le monde, où l'on a bien plus d'occasions & de moyens d'exercer la bienfaisance, que dans un Monastère.



SUR LE GRAND-HOMME
ET
L'HOMME ILLUSTRE.

L'Homme Illuſtre eſt, à la vérité, *Grand* par quelques qualités; mais le *Grand-Homme* eſt grand, par la plupart de ſes qualités; & il n'eſt petit par aucune, quoiqu'il ne ſoit pas également grand, & ſupérieur aux autres par toutes les qualités. Mais il faut obſerver que les *Grands-Hommes* que l'on compare du côté de l'eſprit & des talens, doivent être contemporains; car il ne ſeroit pas juſte de comparer de ce côté-là, un Grand-Homme du tems de Charlemagne, & un Grand-Homme d'aujourd'hui, parce que notre ſiecle a pris beaucoup d'accroiſſement du côté des Arts, des Sciences & de la Religion, depuis ce tems-là.

J'entens par ce mot *Grand-Homme*, tout court, celui qui toujours fortement animé d'une grande ambition, digne de louanges, c'eſt-à-dire, du deſir de goûter un jour la joie de ſurpaſſer de beaucoup ſes pareils, en

talens & en vertus, s'emploie conſtamment avec un grand ſuccès, un grand eſprit, un grand courage & de grands talens, à de grandes entrepriſes pour procurer, ſelon ſon pouvoir, de grands bienfaits aux hommes en général, ou à ſa Patrie en particulier, afin d'imiter l'Etre parfait & ſouverainement bienfaiſant, & de lui plaire, pour en obtenir un bonheur éternel dans l'autre vie.

Le Czar Pierre & Charles XII ont eu une grande paſſion pour la gloire: tous deux avoient une grande ambition; mais malheureuſement ils ne connoiſſoient, ni en quoi conſiſte la vraie gloire, ni quelle ambition eſt digne de louange: ils ne connoiſſoient, non plus que le Peuple, que l'ambition d'augmenter leur puiſſance, ſoit par les armes, ſoit par le commerce, &c. ils ne connoiſſoient pas la ſeule ambition louable, qui conſiſte à employer leur puiſſance, le plus utilement qu'il leur étoit poſſible, à augmenter le bonheur de leur Patrie, de leurs Sujets, & même de leurs voiſins; & cela, pour reſſembler davantage à l'Etre parfait, & pour lui plaire. Voilà le ſublime de la raiſon parfaitement religieuſe.

Ils ne savoient pas que la plus grande gloire d'un Roi vient de n'être point injuste envers ses voisins, & des grands bienfaits qu'il procure à ses Sujets. Car s'ils l'eussent bien su, ils n'auroient jamais eu de si longues guerres ; & Pierre n'auroit jamais été l'aggresseur injuste de Charles, son voisin. Il manquoit donc du grand, du sublime, dans les motifs de leurs entreprises, dans leur ambition. Ils n'aspiroient qu'à des fins très-vulgaires, quoique d'ailleurs fort supérieurs à leurs pareils, par un grand courage & par de grands talens.

Du côté de l'étendue de l'esprit, le Czar avoit certainement une grande supériorité sur le Roi de Suede, parce que le Roi de Suede ne faisoit cas que des connoissances qui regardoient la guerre. Le Czar avoit raison de l'appeler son Maître, dans l'Art Militaire, &, s'il n'eût pas été Roi, il eût pu être un Grand-Homme, avec ses seuls talens pour la guerre ; mais il faut beaucoup d'autres connoissances à un grand Roi, pour rendre ses Sujets heureux. Or, ne pouvant pas sans ces connoissances être grand Roi, il ne pouvoit jamais remplir ses devoirs les plus im-

portans, & par conſéquent, il ne pouvoit jamais être Grand-Homme; car la premiere qualité du Grand-Homme, c'eſt de bien remplir les devoirs les plus importans de ſa condition. Ainſi la qualité de Roi, qui l'a rendu homme ſi Illuſtre & ſi Grand du côté de la guerre, l'a empêché d'être Grand-Homme.

Pour le Czar; le défaut le plus remarqué de ſon enfance, ce fut l'opiniâtreté; &, comme il n'en fut pas ſuffiſamment corrigé dans ſon éducation, ç'a été la cauſe de ſes grandes fautes & de ſes grands malheurs. Charles, jeune, ſe trompoit ſouvent ſur le vrai & ſur le meilleur. Or il falloit alors ne pas perdre une occaſion de lui montrer combien il eût été ridicule de ſoutenir opiniâtrément comme vraie, une opinion fauſſe.

Il vit dans la vie d'*Alexandre*, par *Quint-Curce*; dans les *Commentaires de Ceſar*, & dans *Plutarque*, quelle grande réputation ces deux hommes s'étoient faite uniquement par leurs talens dans la guerre. On lui contoit tous les jours les exploits guerriers de Guſtave Vaſa, & de Guſtave Adolphe, ſes prédéceſſeurs. Ainſi, il n'eſt pas étonnant que

tout son desir pour la distinction se tournât entièrement du côté de la gloire de surpasser ses modeles & ses ancêtres dans la science d'un Général d'armée, & qu'il ne comptât presque pour rien, en comparaison, la gloire d'observer beaucoup mieux qu'eux les différentes parties de la Justice, & de pratiquer mieux qu'eux les différentes parties de la bienfaisance, ni la gloire de connoître mieux qu'eux les parties de la Science du Gouvernement, quelque importantes que fussent ces qualités, pour augmenter sa gloire, son propre bonheur & le bonheur de sa Patrie, pour avoir sur ses pareils la supériorité la plus estimable.

On n'étoit pas parvenu, durant son éducation, à lui faire sentir que la supériorité de puissance que l'on acquiert par les armes, n'est louable, n'est desirable, qu'autant qu'elle est employée à rendre les hommes plus heureux & plus vertueux. Et comment ses Précepteurs & ses Gouverneurs lui auroient-ils inspiré ces sentimens, si eux-mêmes, élevés dans les préjugés vulgaires, ne pensoient rien au-dessus du vulgaire.

Les personnes sensées ne regardent la Guerre, que comme un moyen

d'obtenir une plus longue paix ; mais pour lui, il ne regardoit les Treves que donne la paix, que comme des moyens de faire un jour plus longtems la Guerre, & avec plus de succès.

On ne lui avoit pas enseigné une vérité principale pour sa conduite, qui est que *la vraie gloire d'un Prince*, n'est pas d'être grand Capitaine, ni d'acquérir un plus grand pouvoir ; mais qu'elle consiste à employer son pouvoir, quel qu'il soit, *à procurer à ses Sujets le plus grand bonheur qu'il puisse leur procurer*, soit par des succès de guerre passagere, soit par des établissemens salutaires, durant une paix solide & durable.

On ne lui avoit pas enseigné, que tout ce qui s'écarte du but de la plus grande utilité publique, pour imiter l'Être souverainement bien faisant, s'écarte de la vraie gloire ; que tout autre but ne peut produire qu'une vaine gloire, qui suffit, à la vérité, pour occuper ceux qui pensent bassement & petitement, comme les enfans & comme le Peuple ; mais non pas pour occuper des hommes, & de grands-hommes.

On lui dit un jour, à dix ou onze ans, qu'Alexandre avoit, à la vérité, remporté de grandes victoires, mais

qu'il n'avoit vécu que 33 ans. *Ah! n'est-ce pas assez*, répondit-il, *quand on a fait de si grandes conquêtes*. Il paroît par cette réponse, que Charles se soucioit moins de la gloire de bien gouverner ce qu'il avoit, que de la *gloriole* de conquérir ce qu'il n'avoit pas: il préferoit sottement la grande puissance, à la grande sagesse & à la grande bienfaisance, & ne songeoit pas que l'on peut faire des conquêtes injustes & rapides, avec peu d'esprit & beaucoup d'injustice; ce qui n'est nullement glorieux,

Une grande puissance, si elle n'est juste, est formidable à ses voisins: elle doit donc s'attendre à être traversée dans ses grandes conquêtes, par tous ses voisins les plus prudens.

Alexandre, le modele de Charles XII, ne fut jamais au plus qu'un grand Capitaine. Je dis *au plus*; car il fut trop téméraire, & la témérité excessive ne convient point au grand Capitaine. Il fit bien du bruit, en causant beaucoup de malheurs; mais il fut toujours fort éloigné de l'homme vertueux, & par conséquent du grand-homme. Le plus grand homme, est le plus grand bienfaiteur des hommes & du plus

grand nombre de familles. Or, quels grands bienfaits apporte à ſes Sujets & à ſes voiſins, une grande puiſſance, une grande armée, une armée victorieuſe, qui ſe borne à ſe faire craindre & à ſe faire haïr non-ſeulement de ſes Sujets, qui paient de leur néceſſaire ces troupes nombreuſes, mais encore de ſes voiſins, dont les uns ſont ruinés, & les autres obligés de faire de dépenſes, pour ſe tenir ſur leurs gardes.

Il ne faut pas confondre le grand-homme, diſtinguée par ſes grands talens, par ſa grande vertu & par ſes grands bienfaits, avec l'Homme Illuſtre, qui eſt, à la vérité, diſtingué par ſes grands talens, mais non par ſa grande vertu.

Solon, Épaminondas, Alexandre.

CHAQUE Nation a ſes Grands-Hommes. Pour diſcerner lequel eſt le plus grand, il faut les comparer les uns aux autres ; ainſi il faut comparer,

1°. La grandeur de leurs talens, pour ſurmonter les grandes difficultés.

2°. La grandeur de l'ambition des

uns; la grandeur du zèle des autres, pour procurer le bien public.

3°. La grandeur des avantages ou des bienfaits qu'ils ont procurés, ou aux hommes en général, ou à leurs concitoyens en particulier.

Epaminondas paroît le plus grand homme entre les Capitaines Grecs. Il eſt vrai qu'Alexandre a fait plus de bruit par ſes conquêtes; mais les difficultés qu'il a ſurmontées, étoient, à tout prendre, moins grandes que celles qu'a ſurmonté Epaminondas. Or, c'eſt la grandeur des difficultés, qui prouve la grandeur des talens, la grandeur du courage, & la grandeur de la conſtance.

D'ailleurs, ce qui eſt déciſif dans la comparaiſon de ces deux hommes, c'eſt que les entrepriſes d'Alexandre n'avoient pour motif rien de louable, puiſqu'il n'agiſſoit que par ambition, pour ſon propre intérêt, pour ſon propre aggrandiſſement, pour ſon propre plaiſir: motif qui n'a rien de véritablement grand, & qui eſt ſouvent injuſte; au-lieu qu'Epaminondas avoit pour motif principal de ſes entrepriſes, le plaiſir qu'il trouvoit à procurer le ſalut & l'avantage de ſes Concitoyens, motif

très-vertueux, & par conſéquent très-louable. Auſſi Epaminondas procura-t-il plus d'avantages à ſa Patrie, qu'Alexandre à la ſienne. Ainſi Epaminondas eſt grand-homme, & Alexandre n'eſt qu'un Conquérant, un Guerrier, un Capitaine celèbre, un Roi d'une grande réputation entre les Rois. En un mot, ce n'eſt au plus qu'un *Homme Illuſtre*, & plus illuſtre par ſes grands ſuccès, que par ſes grands bienfaits envers ſa Patrie. Les grands ſuccès des entrepriſes difficiles peuvent bien rendre un homme très-illuſtre, très celèbre ; mais, ſans motif vertueux, elles ne ſauroient jamais en faire un grand-homme. Telle eſt la regle que nous dicte la raiſon.

Si j'avois un Grec à comparer à Epaminondas, ce ſeroit *Solon*, qui ſurmonta de grandes difficultés, par ſes grands talens & par ſa grande conſtance, & qui, avec des motifs parfaitement vertueux, rendit de grands ſervices à ſa Patrie, en lui faiſant approuver des Loix ſages & ſalutaires.

Scipion, Céſar.

ENTRE les Romains, c'eſt Scipion,

vainqueur d'Annibal, qui nous paroît surpasser les grands-hommes Romains. César n'exécuta rien de si difficile que Scipion : il n'eut jamais d'Annibal à surmonter.

César augmenta la puissance des Romains; mais Scipion, en augmentant la puissance de la République, sauva les Romains de la servitude des Carthaginois ; il affermit la liberté intérieure de la République Romaine, & augmenta sa puissance, de toute celle de la puissante République de Carthage.

A l'égard des motifs de César, il ne travailloit que pour sa propre élévation, & pour augmenter sa propre puissance; au-lieu que Scipion, dans ses entreprises, cherchoit encore plus l'honneur & le plaisir de rendre de grands services à sa Patrie, en lui conservant toute sa liberté, au-dedans, & en augmentant de beaucoup son pouvoir au-dehors, qu'il ne cherchoit à augmenter sa propre grandeur.

Il est vrai que César, en travaillant pour lui dans les conquêtes des Gaules, rendit de grands services aux Romains : mais dès qu'il se sert des forces & de l'autorité que les Romains lui avoient

confiées pour renverser le Gouvernement, & pour s'en rendre, lui-même, le tyran ; je n'arrête plus mes yeux sur les services qu'il a rendus ; je les arrête uniquement sur sa trahison. Il ne me paroît plus qu'un ambitieux ordinaire ; un scélérat celèbre par ses grands talens, qui a su cacher de très-mauvaises intentions & son ambition injuste, sous l'apparence de services effectifs.

Il est si vrai, qu'à tout prendre, il mérite bien plus d'être blâmé, que loué ; que, s'il avoit été tué à Pharsale, où il fit périr tant de Romains, & que Pompée, devenu vainqueur, eût rendu au Sénat son ancienne autorité, & au Peuple, la liberté des suffrages, comme avoit fait Sylla, il est certain que Ciceron, Hortensius & Caton, & les autres bons Citoyens, n'eussent fait aucune difficulté de mettre César, vaincu & puni, en parallele avec Catilina, avec cette différence, qu'ils eussent trouvé que, si César avoit rendu à la République de plus grands services que Catilina, il lui auroit causé aussi de plus grands malheurs : de sorte que son nom fût venu jusqu'à nous, chargé de la même exécration que le nom de Catilina, qui de son côté

ne manquoit pas de grands talens, mais qui manqua de succès dans sa détestable entreprise.

César eut pour but de se rendre maître du Gouvernement, & par conséquent, de bouleverser la République : il réussit dans cette horrible entreprise. Catilina forma une semblable entreprise, & y succomba. En bonne foi, qui de nous oseroit conclurre du succès de César, que c'est un grand homme, tandis que l'autre, faute de succès, n'est qu'un horrible scélérat.

Or, qui ne voit qu'ils ne sont effectivement, tous deux, que de véritables scélérats, qui sacrifioient, injustement & sans scrupule, les plus grands intérêts de l'Etat, à leur intérêt particulier, & que, par conséquent, ils sont, dans le fond, tous deux, dignes de la haîne publique.

Et il ne faut pas croire que César se soit rendu maître de la République, seulement de peur que Pompée ne s'en emparât le premier : car, s'il avoit eu pour premier motif le salut & la grande augmentation du bonheur de sa Patrie, n'auroit-il pas, en rentrant dans Rome, victorieux de la tyrannie de Pompée, rendu à ses Concitoyens la liberté des

suffrages, pour le choix des Magistrats & des Ministres de l'État? N'auroit-il pas restitué la souveraine autorité à la République? N'auroit-il pas, de concert avec Caton & avec les autres gens de bien, perfectionné la méthode du scrutin, dans les élections, sur-tout pour les principaux emplois?

C'étoit-là l'unique voie de se faire la plus belle & la plus grande réputation qu'un homme de bien eût pu desirer. C'étoit pour lui l'unique voie pour arriver à ce titre de *Grand-Homme* où il aspiroit; mais il n'eut pas l'esprit assez pénétrant & assez juste, pour connoître en quoi consiste la véritable grandeur de l'homme: il n'eut pas l'ame assez grande, pour sentir, comme Caton, que la qualité essentielle au grand homme, c'est de viser à l'honneur & au plaisir d'augmenter de beaucoup, à ses propres dépens, le bonheur de sa Patrie. Il prit à gauche, & suivit la route des ambitieux du commun, qui, au-lieu de sacrifier à la véritable grandeur, qui est immuable & éternelle, ne sacrifient qu'à la grande puissance, qui n'est qu'une grandeur extérieure, brillante, mais fausse & passagère.

Caton.

JE ne vois parmi les Romains que le dernier Caton, que l'on puisse mettre en parallele avec Scipion. Je me souviens d'un endroit où Salluste parle du caractère de Caton ; en voici le sens.

Il ne disputa jamais avec les plus ambitieux, à qui arriveroit par des voies honteuses & injustes à la premiere place de la République : mais il disputa toujours ardemment avec les meilleurs Citoyens, à qui rendroit par des voies innocentes & vertueuses les plus importans services à la Patrie.

Salluste, par ce seul trait, nous fait sentir le grand sens de Caton, qui, au travers des préjugés de presque tous les Romains, qui mettoient alors la grandeur la plus précieuse à devenir plus puissant dans l'Etat, voit clairement que la puissance n'est qu'une fausse grandeur, & que la véritable n'est effectivement que dans l'usage de la puissance, pour la plus grande utilité publique : il nous montre Caton capable de sentir que l'honneur que procurent les grandes Places, vaut incomparablement moins que l'honneur de passer pour le

meilleur, ou pour un des meilleurs Citoyens.

Il eſt certain que, dans Caton, la vertu paroît des plus mâles, des plus fermes, & qu'elle eſt reſpectable. Son zèle pour le bien public, paroît encore plus ardent & plus conſtant que celui de Scipion. Mais, en récompenſe, les ſervices effectifs que Scipion rendit à ſa Patrie, ſont beaucoup plus importans, que tous ceux que lui rendit Caton; la vertu dans Scipion paroît plus douce & plus aimable, de ſorte que, ſi j'avois à les juger, mon tempérament indulgent me feroit pencher pour Scipion.

Deſcartes.

NOUS regardons avec juſtice Deſcartes, ce fameux Philoſophe du ſiecle paſſé, non ſeulement comme le plus grand Phyſicien, & comme le plus grand Géomêtre qui eût paru juſqu'à lui dans le monde, mais nous le regardons encore comme un *Grand-Homme*: c'eſt que par une prodigieuſe étendue d'eſprit, par une juſteſſe de raiſonnement ſurprenante pour ſon tems, par une grande ardeur pour le travail, & par

une grande constance dans la méditation, il a surmonté de très-grands obstacles, pour perfectionner dans les hommes leur maniere de raisonner, non-seulement dans la Physique, mais encore dans toutes les autres connoissances humaines.

Pour juger de la grandeur de son génie, il n'y a qu'à faire attention à la multitude de connoissances plus exactes & plus vraisemblables qu'il a acquises, depuis le point où il a trouvé la Géométrie & la Physique, jusqu'au point où il les a laissées ; il nous a donné plus de connoissances vraisemblables sur la Physique en vingt ans, que tous les Sectateurs de Platon, d'Aristote & d'Épicure, n'avoient fait en deux-mille ans.

Mais le point principal, c'est le grand avantage qu'il a procuré à la raison humaine. On ne raisonnoit presque point avec justesse, c'est-à-dire, conséquemment, avant Descartes : nos connoissances n'avoient presque aucune liaison entre elles ; on n'y voyoit presque rien de systêmatique, presque rien qui fît corps, & dont les parties fussent liées les unes aux autres, pour former quelque chose de solide.

Avant lui, nous avions quantité d'agréables Discoureurs, nous n'avions point de solides *Démontreurs* : il n'y avoit que les Géometres qui connussent ce que c'est que démontrer. Avant lui, le sens de la démonstration, le sens de la conséquence juste, le sens qui met une si grande différence entre homme d'esprit, & homme d'esprit, n'étoit presque point exercé que dans la Géométrie; on prenoit pour principes des propositions très-obscures, très-équivoques, très-fausses, & même nous tirions mal nos conséquences des principes vrais.

Nous confondions encore la certitude qui nous vient de l'habitude de juger souvent & longtems de suite de la même maniere, avec la certitude qui nous vient de la grande évidence. Ainsi les préjugés de l'enfance étoient pour nous des principes si certains, qu'ils nous paroissoient évidens. Nous marchions en aveugles, & nous n'avançions point sur une ligne droite dans le chemin de la vérité.

Il y a plus : c'est que, faute d'un certain sens spirituel, nécessaire pour discerner par nous mêmes les vérités ; nous étions réduits à citer des anciens

de deux-mille ans, nous qui, aidés de leurs lumieres, devions avoir incomparablement plus de connoiſſances & de lumieres, que ces anciens qui vivoient dans l'enfance de la raiſon humaine. — Deſcartes nous a appris à ouvrir les yeux, & à en faire uſage ; s'il ne nous a laiſſé que peu de démonſtrations dans la Phyſique, c'eſt que la matiere juſqu'ici n'en eſt guère ſuſceptible ; mais il nous a enſeigné les moyens d'approcher toujours du plus haut degré de vraiſemblance, & même de la démonſtration. Ainſi, guidés déſormais par la méthode, nous examinons nos idées pour les bien diſtinguer entre elles, pour les lier par le raiſonnement : nous définiſſons plus exactement nos termes pour éviter les équivoques.

Il avoit pour ſon entrepriſe un motif vertueux : il ne cherchoit ni les revenus, ni les grands emplois ; il ne ſouhaitoit que la gloire précieuſe de rendre un très-grand ſervice à la ſociété en général, en perfectionnant la raiſon humaine. Son motif eſt donc très-louable. On voit aſſez que ſon entrepriſe étoit très-grande, & qu'il faut qu'il ait ſurmonté, par ſon grand cou-

rage & ſon grand génie, de très-grandes difficultés pour y réuſſir, & il y a réuſſi : il a rendu aux hommes en général un ſervice très-important. Ainſi le voilà *Grand-Homme*, ſans conteſtation ; & l'un des plus grands hommes qui aient jamais été.

En effet, ce n'eſt ni les grandes places, ni la grande puiſſance, qui font le Grand-Homme ; les Empereurs, les Rois, les Miniſtres, peuvent être des hommes très-médiocres, & même très-mépriſables, & très-méchans, avec leur grande puiſſance ; témoin Néron ; témoin Séjan.

La ſeule règle avec laquelle on doit donc meſurer les hommes, c'eſt toujours, 1°. le grand deſir du bien public, motif vertueux de leurs grandes entrepriſes ; 2°. les grands avantages que reçoit le Public, ſuite de ces grandes entrepriſes ; 3°. enfin, les grands obſtacles ſurmontés dans leurs entrepriſes, preuve de leurs grands talens, de leur grand courage, & de leur grande conſtance pour la vertu.

Sans ces trois conditions eſſentielles, il peut y avoir de l'éclatant, du brillant dans leurs ſuccès, mais, au fond, ce n'eſt rien de vertueux, &, par conſéquent,

séquent, rien de louable.— L'Histoire nous a conservé la mémoire de Généraux, de Ministres, qui se sont fort distingués entre leurs pareils : ils ont rendu de grands services à leur Nation, en surmontant de grandes difficultés ; mais ils vendoient leurs services le plus cher qu'ils pouvoient à leurs Princes, à leur Patrie ; ils vouloient de grandes dignités ; ils cherchoient moins l'honneur que les honneurs : ce sont des *Hommes Illustres*, j'en conviens ; mais peut-on jamais regarder comme de *Grands-Hommes*, ceux qui n'ont jamais eu rien que de petit, de bas, & de vulgaire dans leurs motifs.

Il est vrai que les Grands-Hommes sont sensibles au plaisir de la distinction, dans l'augmentation du bonheur des autres : ils cherchent le plaisir de la gloire : mais c'est la gloire la plus précieuse, la plus utile à la Patrie.

Il est à propos d'observer, que l'on peut être Illustre, en tel Art, dans telle Profession, sans être *Homme Illustre* tout court. Lully, par exemple, a été Illustre dans la Musique : mais on ne dira jamais, quand on voudra parler avec justesse, que c'étoit un *Homme Illustre* ; c'est qu'il ne travailloit que pour

R

sa fortune, & que sa Profession n'étoit pas illustre, c'est-à-dire, du nombre de celles où l'on puisse rendre des services très-importans à la Patrie.

Il y a donc une grande distance entre *Homme Illustre*, dans une Profession non illustre, & *Homme Illustre* tout court; c'est-à-dire, dans une Profession illustre & importante à la Société.

Il y a de même une grande distance entre *Homme Illustre* tout court, & *Grand-Homme*. Le Grand-Homme est toujours Illustre, mais l'Homme Illustre n'est pas toujours *Grand-Homme*; & si l'on y veut faire attention, les bons Esprits, de tous les tems & de toutes les Nations, n'ont pas eu d'autre idée de la différence qui est entre le *Grand-Homme* & l'*Homme Illustre*. Elle s'est transmise de siécle en siécle jusqu'à nous.





SUR LES DEUX MINISTÈRES DU CARDINAL *DE RICHELIEU,* ET DU CARDINAL *MAZARIN.*

POUR être véritablement un Grand-Homme, il faut de grands talens & de grands succès dans des grandes entreprises, pour l'utilité publique. Ces deux Cardinaux avoient, à la vérité, des talens: ils avoient de puissans motifs dans l'acquisition de grands revenus, d'une grande autorité, d'une grande fortune, pour leurs héritiers: mais avoient-ils des motifs vertueux, dignes d'une réputation précieuse & d'une récompense immortelle?

1°. C'est la noblesse, la beauté & la vertu du motif, qui est la principale mesure du mérite des actions & des entreprises des hommes. Les hommes du commun n'ont dans leurs entreprises que des motifs vulgaires; ils desirent, à la vérité, quelquefois avec

ardeur, avec constance, de réussir dans leurs entreprises : mais, quelles sont ces entreprises? Elles sont petites, quoique difficiles : elles ne regardent que leur bonheur, & ne sont nullement vertueuses : car quoique Officiers publics, ils ne visent pas tant au bonheur public, qu'à leurs intérêts particuliers : ils veulent bâtir de grands Palais ; ils veulent des équipages nombreux & magnifiques, briller aux yeux du Peuple ignorant, amasser des trésors, acquérir de grandes terres, laisser des héritiers riches & puissans, qui conservent leur nom à la postérité.

Telles sont les différentes glorioles dont se repaissent journellement les hommes vulgaires, qui ne savent pas que la vraie gloire d'un Ministre Général, n'est pas de faire une grande fortune pour soi & pour sa famille, mais d'employer toute son autorité à procurer à ses Concitoyens, à sa Patrie, de grands bienfaits.

2°. Un grand-Homme doit avoir une grande étendue, & une grande justesse d'esprit, pour former des entreprises utiles à la Nation ; qui, d'un côté, lui coûtent peu, en comparaison de la grande utilité ; & qui, de l'autre, doi-

vent être justes & équitables, par rapport aux Nations voisines. C'est à lui à imaginer, ou à faire imaginer, ces grands desseins par d'autres grands esprits, & à trouver les moyens les plus efficaces & les plus convenables pour en venir à bout.

3°. Il faut une grande ardeur, & sur-tout une grande patience, pour surmonter les grands obstacles qui accompagnent les grandes entreprises pour le bien public.

On peut bien être Grand-Homme sans être Ministre, parce que l'on peut, par des écrits fort utiles, donner aux Souverains & aux Ministres-Généraux, de grandes vues pour de grandes entreprises, & devenir ainsi grand bienfaiteur de sa Patrie; mais nous parlons ici seulement des Ministres-Généraux.

Il n'est pas nécessaire d'être dans une grande place pour être Grand-Homme : les grandes places ne font que montrer davantage & à plus de personnes, la grandeur ou la petitesse des hommes qui les occupent : rarement le Ministre devient-il Grand-Homme, quand il est entré petit, & homme du commun dans le Ministère.

Celui qui eſt grand en puiſſance & grand du côté de l'eſprit, n'eſt pas pour cela Grand-homme, ſi, pour plaire à l'Etre bienfaiſant, il n'emploie beaucoup mieux ſes talens & ſa puiſſance, à procurer à ſa Patrie des bienfaits beaucoup plus grands que n'ont fait ſes pareils : tels ſont les principes néceſſaires pour bien juger du mérite de nos deux Miniſtres Généraux.

A conſidérer ces deux Cardinaux par la premiere condition, c'eſt-à-dire, par les motifs de leur conduite, ils n'ont pas donné des preuves qu'ils fuſſent des hommes beaucoup au-deſſus du commun. Ils deſiroient de grandes places, comme les hommes du commun les deſirent, pour ſe voir honorés & reſpectés par le Peuple, pour faire une beaucoup plus grande fortune que leurs pareils, & pour élever leurs parens & leurs complaiſans. Ils étoient ambitieux, comme les hommes du commun ; ils ne cherchoient que la diſtinction & les glorioles, & ils ont obtenu ce qu'ils cherchoient. Ils connoiſſoient, à la vérité, mieux que les ambitieux du commun, les moyens de faire une fortune conſidérable ; mais, connoiſſent-ils mieux en quoi conſiſte

la véritable grandeur de l'Homme? Savoient-ils mieux que leurs pareils que la grande autorité, si elle n'est unie à la grande bienfaisance envers le Public, n'est rien de grand, rien d'estimable, rien de digne de louange.

Ils ont amassé de grandes richesses; ils ont obligé d'autres familles à porter leur nom avec de grandes terres? Qu'y a-t-il là, qu'un Marchand, qu'un homme du commun n'eût envie de faire, & n'eut pu faire à leur place? Qu'y a-t-il là de grand, de fort estimable, de fort louable? Or, si l'un ni l'autre n'ont eu rien que de commun, rien de fort vertueux, dans les motifs de leur conduite & de leurs entreprises, dira-t-on qu'ils ont été de Grands-Hommes?

Je ne mets point au nombre des biens les augmentations de territoire pour un Etat, ou les conquêtes, parce que le plus souvent elles sont injustes, & que dans l'état présent de l'Europe, où chacun doit craindre l'aggrandissement de ses voisins, elles coûtent dix fois, vingt fois plus qu'elles ne valent. Or, conquérir à ce prix, n'est pas augmenter les biens de la Nation, c'est

les diminuer, & outre cela, c'eſt la faire haïr par ſes voiſins.

La plus grande louange que l'on ait donnée à Salomon, c'eſt qu'il n'y eut point de guerres en Iſraël durant ſon regne, qui fut très-long ; il garantit ainſi ſes Sujets des grands maux de la guerre, & leur procura ainſi les grands avantages d'une longue paix.

Que l'on compare le nombre des années de guerre & de troubles du Miniſtère de ces deux Cardinaux, au nombre des années de paix & de tranquilité, on trouvera qu'il y a eu ſix fois plus d'années de guerre que de tranquilité. Ainſi, on verra combien il s'en faut qu'ils aient été de grands Miniſtres Généraux, & de grands bienfaiteurs de leur Nation.

Ils ont gouverné l'un après l'autre, chacun environ dix-huit ans : or, que l'on pèſe l'utilité de leurs Réglemens & de leurs Établiſſemens, en comparaiſon de ce qu'ils auroient pu faire de mieux, c'eſt-à-dire, en comparaiſon des Réglemens & des Établiſſemens, qui ont été faits depuis, en pareil eſpèce, ſous le regne de Louis XIV, & qu'ils auroient ; par conſéquent, pu faire eux-mêmes, s'ils avoient promis

de récompenſer les Auteurs de bons Mémoires Politiques, & s'ils avoient établi une Compagnie pour les examiner, pour écarter les mauvais, pour rectifier les bons, & pour en déterminer le degré d'utilité annuelle; & l'on verra qu'il s'en faut bien qu'ils aient été de grands Miniſtres.

Il eſt vrai qu'ils avoient beaucoup d'ennemis, & qu'il falloit qu'ils fuſſent preſque toujours occupés à réſiſter journellement à des ennemis puiſſans. Mais, pourquoi avoient-ils tant d'ennemis, & ſi puiſſans? C'eſt qu'ils donnoient les Charges, les Emplois, les Bénéfices, à leurs parens, à leurs créatures; au-lieu qu'un Miniſtre-Général, bon Citoyen, & Grand-Homme, n'auroit viſé, dans les promotions, qu'à faire obſerver la juſtice; il auroit toujours préféré à la ſupériorité du mérite national, & auroit facilement reconnu cette ſupériorité par la méthode du ſcrutin.

Richelieu n'auroit jamais eu pour ennemis, ni la Reine Mere, ni les Princes du Sang, ni les Grands du Royaume, s'il eût toujours obſervé cette précieuſe méthode du ſcrutin, entre pareils: car qui eût ôſé ſe décla-

rer contre un homme reconnu de tout le monde pour un homme très-désintéressé, très-juste, & qui ne vise qu'au plus grand avantage de la Nation.

Faut-il donc s'étonner si, à chaque nomination à un Emploi, ces Cardinaux faisoient trente Concurrens mécontens, contre un content, & s'ils se faisoient ainsi trente fois plus d'ennemis que d'amis. Jamais la Reine, jamais son fils Gaston, jamais les Grands, n'eussent conspiré contre Richelieu, s'ils n'eussent eu des créatures à placer & à récompenser. C'étoient ces créatures qui animoient leurs Maîtres contre Richelieu.

Or, si Richelieu eût perfectionné la méthode du scrutin pour les emplois publics, l'ambitieux n'auroit plus attendu son avancement, que des suffrages de ses pareils. Ainsi il n'auroit jamais regardé Richelieu comme un obstacle à sa fortune, ni, par conséquent, comme son ennemi ; & effectivement, comment pourroit-on haïr un Ministre qui renonce à faire des créatures, & qui donne au Roi une méthode simple, pour connoître, avec sûreté, les trois d'entre trente Concurrens qui ont plus de mérite national ?

Enfin, faut-il s'étonner si, pouvant terminer sans guerre les affaires étrangères, & ne pouvant d'ailleurs faire la guerre sans subsides, ces Cardinaux aient été haïs des peuples. D'ailleurs, quand les Peuples sont ruinés par les impôts, ils s'en prennent bientôt au Ministre Général; & alors ses ennemis, en voyant les Peuples mécontens du Gouvernement, en deviennent beaucoup plus redoutables pour lui. On sait que ces Cardinaux ont été plusieurs fois à deux doigts de leur perte.

Au-lieu d'avoir passé leur vie dans des inquiétudes mortelles, & dans de très-grands chagrins, ils auroient augmenté la confiance de leur Maître, & l'auroient rendu le plus grand bienfaiteur de toute l'Europe.

Les gens de bien aiment & cultivent ceux qui font beaucoup de bien aux Peuples. Or, comment ces Ministres auroient-ils pu faire beaucoup de bien aux Peuples sans une longue paix, & sans un bon nombre de bons Réglemens & de bons Etablissemens? & comment les eussent-ils pu faire ces Réglemens, sans un grand nombre de bons projets, bien rectifiés par des Compagnies d'habiles Politiques.

Rien n'eſt plus aiſé à un Miniſtre-Général vertueux que de tourner les travaux des bons eſprits à la propre gloire & à l'avantage de l'Etat, en leur rendant les honneurs qu'ils méritent, & en leur procurant des récompenſes pour leurs bonnes découvertes.

Rien de plus aiſé au Directeur d'une Conférence Politique, que de n'y laiſſer que des eſprits ſages & équitables. Comme ſages, ils craindront tout changement dans le Miniſtère, parce que tout changement eſt d'ordinaire préjudiciable aux affaires : & comme gens équitables, ils ne condamneroient jamais d'imprudence le Miniſtre ſans l'avoir entendu. N'eſt-il pas même du caractère du bon Citoyen de faire paroître & de rendre à ſes Concitoyens le joug de l'obéiſſance le plus leger & le plus doux qu'il lui eſt poſſible ?

Il eſt certain que le Cardinal de Richelieu avoit un eſprit & un courage bien ſupérieur à ceux du Cardinal Mazarin, mais comme il n'avoit pas des motifs de conduite plus vertueux & plus élevés que lui, il ne fit guère plus que lui pour le bonheur de la France.

Au reſte, à péſer les maux qu'ils ont cauſés à l'Etat, à compter ſeulement

trente millions de dépenſe, par an, d'extraordinaire, pour leurs trente années de guerre, & dix-mille morts par an, c'eſt neuf-cents millions, & trois-cent-mille hommes. Or, que l'on ajoûte encore neuf-cents millions, & trois-cent-mille hommes de perte, cauſée à nos Voiſins, & que l'on mette, de l'autre côté de la balance, ce qu'ils ont procuré de bienfaits à la France, trouvera-t-on que ces Cardinaux aient été des Miniſtres fort regrettables pour l'Europe en général, & pour la France en particulier? trouvera-t-on qu'ils méritaſſent de grandes louanges dans leur vie paſſagère, & qu'ils aient mérité, pour la ſeconde vie, les récompenſes qui ne ſont dues qu'aux grands bienfaiteurs des hommes.

Sur le Czar Pierre.

Son application aux affaires.

Ce fut à la découverte de la conſpiration de 1690 contre lui, qu'il dut le commencement de la grande application qu'il eut depuis aux affaires du Gouvernement. Comme il ne vouloit pas retomber dans un ſemblable péril, il ſentit bien que l'application aux affai-

res le rendroit, en peu de tems, plus habile, plus respecté par ses Sujets, & mieux servi par ses Ministres.

Ainsi on peut dire qu'il tira de cette conspiration un grand avantage, c'est-à-dire, une grande disposition au travail, parce qu'il voyoit que ce travail étoit absolument nécessaire, non-seulement pour assurer sa propre conservation, mais pour lui donner encore une grande supériorité sur ses prédécesseurs & sur ses pareils. Il eut bientôt le crédit de faire enfermer sa sœur Sophie, qui avoit voulu se défaire de lui; & pour diminuer le crédit des Strélitz, c'est-à-dire, de cette infanterie dont une partie avoit conspiré contre lui, il trouva le moyen d'augmenter le nombre de Soldats & d'Officiers étrangers, qu'il avoit habillés & exercés à l'Allemande, pour se divertir, & peu-à-peu il en fit sa garde.

Injustice & faute de prudence du Czar dans la Guerre contre la Suéde.

Le Czar avoit un grand desir d'avoir un Port sur la mer Baltique. Ainsi il fit proposer par son Ambassadeur, en 1700, au Roi de Suéde, de lui céder

ou Narva ou le Fort de la Nie, en échange de quelques autres Territoires ou même d'une ſomme d'argent : mais il n'eut pas la prudence, ni d'offrir des territoires, ni une ſomme d'argent, qui fuſſent des équivalens, évidemment avantageux au Roi de Suéde, afin que ce Prince ne put être tenté de vendre fort cher, ce qui lui rapportoit fort peu. Il fit une autre imprudence, c'eſt que ſon Ambaſſadeur eut ordre d'emporter par force, ce qu'il refuſoit de vendre ou d'échanger : car cette menace fut ce qui révolta le plus le Roi de Suéde, hardi & colère, comme il étoit.

Le Czar devoit compter, qu'une guerre ſeulement de deux ans lui devoit coûter, en hommes & en argent, quatre fois plus que ce qui lui en auroit coûté par achat ou échange volontaire, & il n'étoit pas ſûr de réuſſir par la voie de la guerre. Voilà ce qu'il en coûte aux imprudens, de mêler des menaces choquantes, dans les négociations où il ne s'agit que d'intérêts réciproques. Tous deux firent la même faute, & tous deux y perdirent.—Outre les fautes de prudence du Czar, par rapport à ſa conduite envers le Roi de Suéde, il eſt viſible que l'on peut lui

reprocher ſon injuſtice, dans le violement du dernier Traité avec la Suede, dans le tems même que ſes Ambaſſadeurs venoient d'aſſurer les Suédois, par un nouveau Traité, qu'il vouloit entretenir la paix, & qu'en cas qu'il ſurvînt quelques différens entr'eux, il conſentoit de les terminer, par la médiation de l'Angleterre & de la Hollande : convention que le Czar refuſa honteuſement d'exécuter.

De-là, il ſuit, que tous les malheurs que ſouffrirent les deux Nations dans leurs guerres mutuelles, furent cauſé par l'injuſtice du Czar, & qu'il en devoit répondre devant l'Etre infiniment juſte, auquel les injuſtices déplaiſent, à proportion du nombre & de la grandeur des maux qu'elles produiſent; & il ne s'en fallut rien, que cette injuſtice ne lui coûtât, à lui-même, la moitié de ſon Empire; & cela ſeroit arrivé, ſi le Roi de Suede, de ſon côté, n'avoit pas fait par opiniâtreté des fautes énormes, contre le bon ſens, comme de laiſſer des ennemis derriere lui, de ne pas ſe faire des entrepôts ſûrs, pour ſes convois & pour recevoir ſes recrües, & de ne pas marcher droit, mais lentement & en ſûreté vers Moſ-

cow. Le Manifeſte même que publia le Czar, démontra au Public ſon injuſtice, de n'avoir pour commencer une longue guerre, que des prétextes frivoles & faux ; & ce qui démontroit en même tems ſa grande imprudence, c'eſt que ces prétextes étoient ſi peu de choſe, qu'ils ne valoient pas la millieme partie des pertes & des maux que ſa premiere campagne lui fit ſouffrir.

Faute de prudence du Czar dans ſes voyages.

IL eſt vrai que ce devoit être un grand plaiſir pour le Czar, de voyager chez les Hollandois & chez les Anglois, dans toute la liberté que lui donnoit ſon *incognitò* : ce grand nombre de vaiſſeaux dont il avoit oui parler, leurs chantiers, leurs différentes conſtructions, leurs arſénaux, leurs troupes ; c'eſt un plaiſir de jeune-homme, qui aime la variété du ſpectacle ; c'eſt proprement le plaiſir des voyageurs. Ces plaiſirs ſont pardonnables à des Particuliers riches, qui, à certain âge, faute d'habitude à la lecture, n'ont rien de mieux à faire :

mais pour un Prince qui a tous les jours des affaires à régler, pour bien gouverner ses Sujets, cela est entiérement déplacé.

Mais ce qui met le comble à son imprudence, c'est qu'il entreprit ses voyages dans le tems où le feu d'une conspiration découverte & punie, n'étoit pas encore entiérement éteint, & dans le tems que les punitions n'avoient fait que multiplier les mécontens. Car, en s'éloignant, ne donnoit-il pas un nouveau courage aux séditieux, pour entreprendre contre le Gouvernement, dont ils étoient mécontens ; aussi au bout de quinze mois d'absence, étant alors à Vienne, prêt à passer en Italie, il apprit la nouvelle conspiration de 1698, qui n'étoit, pour ainsi-dire, que la suite de celle de 1697.

La grande utilité qu'il tira de ses quinze mois de voyage, n'aboutit qu'à faire venir chez lui beaucoup d'Ouvriers de toute espèce, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, & beaucoup d'Officiers de terre & de mer. Or, avec beaucoup moins de dépense, il auroit pu, par ses Ambassadeurs, engager, par les mêmes promesses, par les mêmes récompenses, les mêmes

Ouvriers , les mêmes Officiers, les mêmes Soldats & Matelots à son service , & n'auroit pas risqué continuellement sa vie , dans son déguisement en Pilote, en Matelot , où il pouvoit être assassiné tous les jours , sur le soir, dans le chantier de Sardam , sans qu'on s'en fût apperçu.

Les Princes Héréditaires, qui voyagent dans les Cours Étrangeres , ont leurs Peres dans leurs Etats : ils ne sont pas dans un *incognitò* entier, tel qu'on puisse les prendre pour de simples Ouvriers ; ils conservent , sous le nom de Seigneurs , & avec une suite nombreuse , une sorte de dignité qui les fait respecter. Or le Czar étoit déguisé & tout seul.

Grande habileté du Czar dans la conduite de la Guerre.

LE Czar avoit remarqué, à la bataille de Narva, la grande supériorité du Soldat & de l'Officier Suédois, sur le Soldat & sur l'Officier Moscovite : il avoit remarqué , que cette supériorité augmentoit l'audace & la confiance des Suédois, & la crainte & la défiance des Moscovites.

Pour remédier à cette sorte d'infériorité, il prit plusieurs mésures sages, 1°. il attira à son service autant de Soldats Allemands qu'il put en engager, & un grand nombre d'Officiers de toutes Nations, pour enseigner aux Moscovites l'Art & la discipline militaire ; 2°. il profita habilement des quatre ou cinq ans de relâche que lui donna le Roi de Suéde, qui employa presque toutes ses forces, durant cet espace, contre le Roi Auguste de Pologne. Car, comme il avoit quatre fois plus de Troupes en Livonie & en Ingrie que le Roi de Suéde, il attaquoit, étant le plus fort, & par ses diverses petites conquêtes, il ôtoit à ses Soldats la crainte qu'ils avoient de l'ennemi, & il augmentoit leur confiance & leur valeur, en les accoutumant à vaincre des ennemis jusques-là invincibles; 3°. sa grande habileté parut particuliérement dans les ordres qu'il donna à ses Généraux, quand, après le long séjour que le Roi de Suéde avoit fait en Pologne & en Saxe, il vint chercher le Czar en Lithuanie & en Moscovie. Ces ordres portoient d'éviter le Combat contre le Roi de Suéde, mais de fatiguer son armée en lui coupant les

vivres, les recrûes, les convois de munitions, en désolant le plat-Pays, pour l'empêcher de subsister, en lui disputant les passages des rivières, en surprenant les Troupes Suédoises qui s'écartoient de leur armée ; 4°. son plan étoit de l'attirer si loin de son Pays, qu'il n'en pût que difficilement recevoir des secours, & des secours fort affoiblis.

Et effectivement, il profita de l'impatience que le Roi de Suéde avoit d'en venir aux mains. Il l'attira, enfin, à deux-cents lieues des terres de Suéde, vers Pultava, il s'opposa au secours de vingt-mille hommes, & de sept ou huit-mille charriots, que Levenhaup menoit au Roi de Suéde : il prit les charriots, fit quantité de prisonniers, & Levenhaup n'arriva au Camp des Suédois, qu'avec quatre-mille hommes tres-mal équipés, & trouva le Camp du Roi destitué de vivres & de munitions de Guerre, occupé à un Siége, & environné d'une armée qui ne manquoit de rien, trois fois plus nombreuse que la sienne.

Telle fut la patience & la grande habileté du Czar, qui ne voulut combattre un ennemi furieux & formidable,

que quand il le vit fort affoibli, fort découragé, sans vivres, environné de tous côtés, sans espoir de retraite; il avoit mis en œuvre toutes les Guerres de chicanne, & ne voulut hazarder de bataille, que lorsque lui & ses Soldats furent entiérement sûrs d'une victoire complette.

Telle fut l'habileté & la patience du grand Fabius contre le fameux Annibal. Il eut le courage de résister aux plaisanteries de quantité de jeunes Officiers, qui vouloient combattre mal-à-propos.

On peut juger que, si Darius avoit eu la même patience, & la même sorte de courage, de faire la Guerre par détachemens & par ruses, en se retirant, en coupant les vivres & les convois à Alexandre, en accoutumant ses Troupes à de petits avantages contre des partis ennemis fort inférieurs en nombre, on n'auroit jamais vu les Grecs maîtres de la Monarchie des Perses.



SUR LES MOYENS

DE PERFECTIONNER LES VIES

DES HOMMES ILLUSTRES,

SUR LE MODÈLE

DE CELLES DE PLUTARQUE.

LES Historiens qui écrivent les vies des Hommes Illustres, devroient donner toute leur attention à ce qu'il y a d'important à savoir, afin de nous porter à imiter les talens & les vertus qui ont procuré à ces hommes celèbres, tant de plaisirs & de si grandes joies, le long de leur vie, afin de nous garantir des défauts qui leur ont causé tant & de si longs déplaisirs. Or quels sont ces objets importans, qui meritent le plus notre attention ?

1°. C'est la peinture exacte des différens talens des Hommes Illustres, des différens degrés de ces talens, & surtout des dégrés d'utilité publique de ces talens. 2°. C'est la peinture exacte des principaux desirs & des principales

craintes, en un mot, de leurs principaux motifs dans leur conduite & dans leurs principales entreprises. 3°. C'est la peinture des moyens qu'ils ont imaginés, & qu'ils ont mis en œuvre pour y réussir; des grandes difficultés de leurs entreprises; de la grande utilité qui est arrivée à leur Patrie, par leurs succès. 4°. C'est la peinture vive des sentimens d'admiration & d'inclination qu'ils ont excités dans les différens ordres de leur Nation pour ces succès, & des grandes joies que l'Homme Illustre & ses parens ont senties par les honneurs de l'administration & par les autres récompenses publiques.

Car enfin, c'est particuliérement la peinture de ces grandes joies & de ces grands plaisirs que ces hommes ont ressentis, qui excite les Lecteurs à en mériter de pareils, par de pareils succès pour le bien public ; c'est par cette peinture exacte & naïve des récompenses, des talens & des vertus des hommes célèbres, qu'il faut exciter les Lecteurs à les mériter, pour augmenter le bonheur de leur Patrie, & pour devenir eux-mêmes beaucoup plus heureux que leurs pareils.

C'est

C'eſt dans ces différentes peintures qu'on goûte le plus grand plaiſir, qu'on retire la plus grande utilité de la lecture des Vies des Plutarques modernes : c'eſt par de pareilles nourritures ſolides & agréables que le Lecteur deviendroit peu-à-peu plus riche en talens les plus utiles, plus juſte, plus bienfaiſant, plus utile à ſa famille, à ſa Patrie, plus heureux dans cette vie, & plus digne du bonheur de la vie future.

Sur quoi il eſt à propos d'obſerver, que les Grands-Hommes Payens n'ont pas laiſſé de devenir de grands Bienfaiteurs de leur Patrie, quoiqu'ils n'euſſent pour motifs de leurs entrepriſes, que des récompenſes paſſagères de cette vie préſente.

OBSERVATIONS

Sur le caractère d'Ariſtide & de Thémiſtocle.

Il y a ſept ou huit Grands-Hommes chez Plutarque, qui paroiſſent plus grands que les autres ; tels ſont Epaminondas & Ariſtide, chez les Grecs : Scipion & Caton chez les Romains.

De tous ces Hommes Illuſtres, Ariſ-

tide me paroît le plus vertueux, Thémistocle paroît, à la vérité, supérieur en talens pour la Guerre, & apparemment que les Athéniens & les Perses en jugeoient ainsi : mais les Athéniens trouvoient Aristide fort supérieur en vertu ; & rien ne le prouve mieux que le beau nom de *Juste*, qu'ils lui donnerent, & qui lui est resté.

Tous deux furent bannis du ban de l'Ostracisme, qui avoit été originairement institué à Athênes, pour éviter que le plus accrédité de la République n'en devînt à la fin le Roi, & ne changeât la forme du Gouvernement Républicain, où tout se décidoit à la pluralité des voix, en Gouvernement despotique, héréditaire, où tout se décide par l'avis d'un seul homme, qui n'est pas souvent suffisamment instruit.

Ce soupçon pouvoit tomber sur Thémistocle, moins vertueux qu'Aristide. Mais il ne devoit jamais tomber sur un homme connu de tout le monde pour parfaitement juste, puisque la justice s'oppose évidemment à toute usurpation.

Cependant, la jalousie des Grands de la République, qui gouvernoient le Peuple par leurs flatteries, & qui se voyoient obscurcis par la grande réputa-

tion de vertu, & par le grand crédit d'Ariſtide ; cette jalouſie, jointe à leur grand crédit, fut ſuffiſante pour le faire bannir.

Ce qui prouve que Thémiſtocle avoit beaucoup moins de vertu qu'Ariſtide, c'eſt qu'il avoit un ſcélérat parmi ſes amis : c'étoit Pauſanias l'Athénien, & que ce ſélérat ne le crut pas incapable d'approuver ſa conſpiration, puiſqu'il la lui communiqua, croyant qu'il pouvoit y entrer, opinion qu'il n'avoit garde de prendre d'Ariſtide. Jamais Thémiſtocle banni n'eût été capable, en quittant Athênes, de faire aux Dieux la même prière que fit Ariſtide : *Plaiſe aux Dieux*, dit-il, *que ma Patrie ne ſoit jamais aſſez malheureuſe pour avoir beſoin de me rappeller !* Et cependant dans cette Patrie étoient tous les perſécuteurs injuſtes d'Ariſtide. Or, à dire le vrai, je ne ſais rien qui marque plus de grandeur d'ame qu'un pareil ſouhait.

Une autre qualité, qui ne me paroît pas moins admirable dans Ariſtide, c'eſt la conſtance qu'il a eue de garder toute ſa vie ſa premiere pauvreté, lui qui avoit eu ſi longtems le maniement de tous les revenus de ſa République &

de toute la Grèce, à qui on avoit offert des présens, & qui meurt, cependant, dans sa premiere pauvreté, sans laisser, ni dot à ses filles, ni héritage à son fils, ni de quoi faire les frais de ses funérailles: de sorte qu'il fallut que le Peuple d'Athênes donnât, comme par aumône, de quoi vivre à ses enfans. C'est qu'Aristide étoit d'une vertu si élevée, qu'il ne vouloit rien devoir à personne. On sait combien Thémistocle étoit éloigné de cette grande justice & de cette haute noblesse.

Il faut un grand courage & bien constant, pour résister ainsi toute sa vie au desir des richesses, avec lesquelles néanmoins on acquiert un si grand lustre, un si haut piédestal parmi les hommes du commun, qui ne font cas que d'un luste emprunté. Or, combien grand étoit à Athênes le nombre des mauvais estimateurs du mérite & du bonheur, en comparaison du petit nombre des bons connoisseurs, & de ces bons estimateurs qui faisoient cas d'une pauvreté volontaire, qui n'étoit à charge à personne, & qui étoit utile à tout le monde.

Quelques gens trouvent mauvais qu'Aristide n'ait pas laissé sa famille ri-

che ; mais, ils ne ſavent pas que l'homme fort juſte, quoique dans de grands emplois, ne ſauroit faire de grace, & qu'il ne peut diſpoſer des fonds du Public, que pour la plus grande utilité de ce même Public ; il n'a donc pu laiſſer à ſa famille qu'une partie de la grande conſidération qu'il avoit acquiſe par ſa vertu ; & n'eſt ce pas cette conſidération qui excita ſoixante ans après Alcibiade à ſe faire honneur de ſolliciter les penſions qu'il obtint du Peuple d'Athênes, pour les petits-fils de ces hommes juſtes.

J'ai vu d'autres perſonnes qui ſouhaitoient beaucoup plus l'éclat de la fortune de Thémiſtocle, que la grande conſidération & la grande eſtime que l'on avoit à Athênes pour la grande vertu d'Ariſtide, & qui diſoient qu'il étoit vrai que Thémiſtocle avoit mené une vie plus mêlée de biens & de maux ; mais, à tout prendre, beaucoup plus éclatante & plus heureuſe que celle d'Ariſtide.

Mais ces perſonnes pourroient bien ſe tromper, parce qu'ils ne mettent pas dans la balance, ni les grands chagrins de Thémiſtocle, ni le grand nombre de plaiſirs journaliers que la grande réputation d'Ariſtide lui fit goûter toute

ſa vie, ſans aucun chagrin : car ſon banniſſement même fut pour lui une diſtinction très-flatteuſe, que lui attiroit la ſupériorité de ſa vertu, de la part de ſes Concitoyens. Or, quelle ſituation peut nous apporter plus de joie & de plaiſirs, que de ſe voir tous les jours plus eſtimé, & plus aimé qu'aucun de ſes pareils, par tous ceux avec qui nous avons à vivre, & ſur-tout par les plus gens de bien, & par les meilleurs connoiſſeurs.

Au reſte, je ne prends Thémiſtocle que comme Illuſtre; mais je regarde Ariſtide comme Grand-Homme.

PROJET D'OUVRAGE

DE LA VIE DES HOMMES ILLUSTRES

DE CHAQUE SIECLE.

ON peut regarder les Vies de Plutarque comme des Mémoires anciens, qui ſont très-dignes d'être conſervés à la poſtérité tels qu'ils ſont; mais on pourroit faire un Ouvrage nouveau, qui fût beaucoup plus approchant à notre uſage, & que l'on pourroit ajouter à la fin de chaque Vie des Hommes Illuſtres de tous les ſiecles. Ce ſeroit un Recueil d'Obſervations, les

unes morales, les autres Politiques, particuliérement lorsqu'il est question de matières qui méritent le plus notre attention, pour augmenter par leurs exemples notre propre bonheur & celui de la société. Il faut des Observations qui puissent servir aux Lecteurs, pour leur faire mieux retenir les faits historiques les plus importans, & pour leur faire faire les réflexions les plus intéressantes. Cette méthode seroit beaucoup plus facile, plus agréable, que la méthode abstraite de nos Moralistes ordinaires, qui ne peuvent parler de la vertu qu'en termes généraux & abstraits. Les meilleures maximes de Morale, faute d'application à des faits particuliers, & faute d'exemples qui aient réussi, ne font pas une impression assez profonde sur l'esprit, pour rendre les Lecteurs ni plus vertueux ni plus habiles.

Les deux hommes de l'antiquité que j'ai vu les plus estimés par les Connoisseurs anciens, tant pour leurs talens dans la Guerre, que pour leurs vertus domestiques, ça été Epaminondas, chez les Grecs, & le grand Scipion, chez les Romains.

Sur Épaminondas & Scipion.

En liſant la Vie d'Épaminondas *, j'admire combien il faut que d'heureux hazards ſe raſſemblent en même tems, ſoit du côté de la fortune, pour former un Grand-Homme, un grand bienfaiteur de ſa Patrie: 1°. il eſt heureux de naître dans une maiſon où l'on ſe ſouvienne des vertus & des talens diſtingués des ancêtres, où le Pere & la mere ſoient diſtingués par la vertu, ſur-tout lorſque les enfans ne s'en eſtiment pas davantage.— 2°. Il faut être aſſez heureux pour ne naître ni fils unique, ni même fils aîné. C'eſt que le fils le plus aimé de ſes parens, travaille moins pour s'en faire eſtimer.— 3°. Il vaut mieux naître d'un tempérament modéré & moins fort, que robuſte & impétueux: l'enfant en eſt plus doux & plus docile. Or, plus il a de docilité, plus il a

* Plutarque l'avoit écrite, mais elle n'eſt pas venue juſqu'à nous. Un Auteur François du tems d'Amyot, a ramaſſé les divers événemens de la Vie de ce Thébain, & on la lit avec plaiſir & utilité.

de facilité à profiter promptement des connoiſſances & des vertus de ſes maîtres.—4°. Il faut naître dans une famille qui ne ſoit ni pauvre ni riche. C'eſt que l'on acquiert dans la médiocrité, plus facilement, les habitudes à la patience, au travail, à l'application, & l'on ſait que c'eſt la ſupériorité dans ces habitudes, qui donne la ſupériorité dans les talens : l'opulence, au contraire, jette ſouvent dans l'oiſiveté, dans la fainéantiſe, dans les amuſemens, & même dans la débauche. D'un autre côté, la pauvreté nous ôte le ſecours des maîtres & la bonne éducation. —5°. Il faut être aſſez heureux pour rencontrer des Maîtres, des Précepteurs aimables, qui aient plus de talens, & ſurtout plus de vertus que les autres.-- 6°. Il faut naître avec un eſprit ouvert, ou de facile intelligence. Mais l'article le plus important de tous, c'eſt de naître avec une diſpoſition corporelle, qui faſſe ſentir à l'enfant beaucoup plus de plaiſir à être approuvé, loué, diſtingué, applaudi, qu'à ſes pareils.

7°. De-là il ſuit, qu'il faut qu'il ſoit aſſez heureux pour être guidé par un

ſage, afin de diſtinguer la gloire de la *gloriole*, & afin de diſcerner toujours finement ce qu'il y a effectivement de plus & de moins eſtimable dans les actions des Grands-Hommes, malgré le préjugé du vulgaire, qui ſe contente ſouvent de mettre la gloire dans la grande puiſſance, comme ſi la grande puiſſance mal-faiſante n'étoit pas, au contraire, très-blamable & très-odieuſe.

N'eſt-il pas ridicule, par exemple, de ſe croire plus eſtimable que ſon voiſin, pour avoir une table délicate, un grand nombre de Valets bien habillés, de beaux chevaux bien enharnachés, de brillans équipages, & pour poſſéder des Palais, des meubles, des tableaux, des habits magnifiques, ſi l'on n'a pas d'autres qualités pour être eſtimé? Or, ne faut-il pas laiſſer aux petis eſprits du commun ces vaines parures que donnent les richeſſes, qui peuvent bien éblouir les Payſans, le Peuple & les autres ignorans, mais qui ne rendent perſonne plus eſtimable aux yeux des connoiſſeurs.

8°. Il ne faut pas être connu trop jeune pour homme de mérite, afin d'avoir plus de loiſir d'acquérir, dans la vie retirée, différentes connoiſſances

générales & particulières, & de longues habitudes à la vertu; acquisitions que l'on ne peut faire, ni si facilement, ni dans un si haut degré, dans l'embarras des emplois publics.

Du côté de la fortune, il faut des occasions pour mettre en œuvre avec éclat les talens & les vertus du Grand-Homme, pour l'augmentation du bonheur de sa Patrie : car les hommes particuliers peuvent bien avoir de grands talens & de grandes vertus, mais, sans ces occasions favorables qui dépendent de la fortune, ils ne sauroient devenir Illustres & grands bienfaiteurs de leur Patrie, ni, par conséquent, de Grands-Hommes.

Tels furent les différens avantages qu'Epaminondas tira des différentes conjonctures de sa naissance & de sa fortune, &c.

Nous admirons avec raison les grands talens des Généraux dans la guerre, la grande valeur & la discipline du Soldat de Lacédémone. Or, Epaminondas a su former des Soldats, & il a su vaincre les Capitaines & les Soldats de cette République, preuve suffisante de la supériorité de ses talens.

Nous admirons, & avec grand fondement, les grands talens du fameux Annibal, qui a formé ses Officiers & ses Soldats, & qui a vaincu les meilleurs Capitaines & les meilleurs Soldats Romains. Or, Scipion a su vaincre ce formidable Annibal, même dans son propre pays : préjugé, mais non pas preuve démonstrative de la supériorité de Scipion sur Annibal, du côté même des talens pour la guerre.

Si je dis que ce n'est pas une preuve démonstrative, c'est qu'il faut rabattre la supériorité des Officiers & des Soldats Romains, pour la valeur & pour la discipline, sur les Officiers & les Soldats d'Annibal ; mais Scipion les surpassoit en vertu. Je ne doute pas que Philippe, pere d'Alexandre, n'eut, sur ce qui regarde la guerre, autant de talens qu'Epaminondas : mais qu'il s'en falloit qu'il eut les vertus de ce Thébain !



Causes principales de la grande réputation & des grands succès de Scipion.

1°. Il eut le bonheur à 17 ans de se trouver dans un combat de cavalerie contre les troupes d'Annibal, & de délivrer son pere, qui, étant environné d'Ennemis, étoit prêt à succomber sous le nombre.

2°. Après la bataille de Cannes, lorsque la plupart des Romains déséspéroient de voir rétablir les affaires de la République, il se trouva dans son quartier à souper avec plusieurs jeunes Officiers, ses pareils, parmi lesquels un d'eux proposa de tout quitter & d'abandonner l'Italie. Cette proposition, que plusieurs goûtoient assez, lui parut si lâche & si honteuse, que sur le champ il tira l'épée : Pour moi, dit-il tout en colere, je jure par tout ce que nous avons de plus sacré, que je n'abandonnerai jamais la Patrie, & je plonge tout-à-l'heure cette épée sur quiconque refusera de faire un pareil serment. Alors émus d'un sentiment de gloire de cet exemple de générosité, ils firent

tous de bonne-grace ce même serment, & contribuerent ainsi à raffermir le courage ébranlé de leurs autres camarades.

3°. Il étoit le jeune homme de l'armée le mieux fait, de la plus belle taille, de la plus agréable représentation, le plus adroit dans ses exercices; le plus robuste dans les travaux de la guerre; qui avoit le plus de politesse, qui parloit avec le plus de grace: de sorte que tout le monde lui connoissant de la valeur, de l'esprit, & des sentimens élevés, chacun à l'envi cherchoit à faire valoir dans Rome ce qui étoit en lui le plus estimable; & dans les assemblées on se le montroit, & on cherchoit à le voir comme un jeune homme de la plus haute espérance.

Cette faveur du Peuple fut si marquée, que ses amis lui conseillerent de demander l'emploi d'Edile-Curule, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis par les loix: il le demanda, & l'obtint.

Il n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'on reçut à Rome la nouvelle que son pere & son oncle, qui commandoient en Espagne, avoient été tués dans deux batailles. Ses parens & ses amis lui conseillerent de demander ce Com-

mandement. Il se montra à toutes les Tribus avec tant de graces, qu'il obtint tous les suffrages. Cependant, comme quelques Sénateurs représenterent qu'il étoit trop jeune, & qu'il falloit dans cette place un Général plus expérimenté, la décision commençant à être douteuse, il monta à la Tribune, & parla si éloquemment des devoirs de cette place, avec une confiance si noble & cependant si modeste, si pleine de grace, que sa nomination fut confirmée comme par acclamation.

Sur quoi, on peut remarquer le grand pouvoir de l'éloquence, & des graces extérieures : car il y avoit sûrement parmi les Romains dix autres Officiers aussi braves, & d'un aussi grand esprit, qui avoient vingt ans plus d'exercice que lui, & qui par cette seule considération avoient un mérite national, plus grand & plus sûr que le sien. Cependant, il leur fut préféré par le Peuple, contre les régles de la prudence ordinaire, qui vise toujours à la plus grande utilité de la Patrie. Ceux qui cherchoient à justifier cette préférence du Peuple Romain, eurent besoin des grands succès de ce jeune Commandant, pour montrer que le Peuple ne

s'étoit pas trompé dans ses espérances ; & les grands succès de Scipion excusérent, à la vérité, l'imprudencedu peuple, mais ils ne les justifierent pas entierement ; & voilà pourquoi je ne saurois blâmer l'avis de Fabius-Maxinus, qui s'opposa à ce choix, dans lequel on ne suivoit pas les règles de la prudence ordinaire.

La conjoncture de la mort du pere & de l'oncle de Scipion, tués dans le service de la Patrie, ne lui donnoit pas personnellement plus de mérite national, mais elle ne laissa pas de contribuer à lui rendre le Peuple favorable, & il se servit habilement dans son discours au Peuple, des pertes qu'il venoit de faire, pour marquer que le desir de se venger des Carthaginois, se joignoit au desir de venger sa Patrie.

De sorte que l'on peut dire qu'il devoit cette prompte & grande élévation beaucoup plus aux dons de la Nature, & aux faveurs de la fortune, qu'à la grandeur des talens & des vertus qu'il commençoit à acquérir.

Dès qu'il fut en possession de son Commandement en Espagne, il se conduisit avec tant de politique & de déférence envers les vieux Officiers, &

ſurtout envers Marcius, Lieutenant-Général des forces de la République, qui avoit déja rélevé le courage des Troupes Romaines, que la mort des deux Scipions avoit abatus, qu'il gagna entiérement ſon amitié, & que celui-ci ne ſongea qu'à contribuer par ſes ſoins à affermir la fortune du jeune Général. C'eſt ainſi que par ſa douceur, par ſa complaiſance & par ſes attentions, il vint à bout d'adoucir ſes pareils & ſes rivaux, & d'en faire ſes amis au grand avantage du ſervice de l'Etat.

Il eut auſſi le bonheur de rencontrer une belle occaſion de concilier aux Romains, par une action vertueuſe & éclatante, l'affection de la Nation Eſpagnole, au grand préjudice des Carthaginois, qui partageoient alors l'Eſpagne avec eux. Ce fut au Siége de Carthagene. Il la prit d'aſſaut. Ainſi, tous les Citoyens, par l'uſage de la guerre de ce tems-là, pouvoient être traités d'eſclaves.

On lui amena parmi ces eſclaves une jeune fille, avec ſa mere riche & honorée dans la Ville; la fille étoit d'une beauté charmante: on crut d'abord qu'il la garderoit pour ſa part du butin;

mais, ayant appris par sa mere, qu'elle étoit fiancée à un jeune & riche Espagnol nommé *Allucius*, qui l'aimoit passionnément, il n'hésita pas à les consoler, en les assurant qu'il se chargeoit de les faire mener en toute sûreté à ce jeune homme. Sur le champ il donna les ordres nécessaires, & montra ainsi à la Nation Espagnole, par cette rare modération, ce qu'elle devoit attendre du traitement des Romains, en comparaison du traitement qu'ils recevoient des Carthaginois, & voilà comment il sacrifa courageusement ses plus grands plaisirs aux grands intérêts de sa Patrie.

Or, est-il étonnant qu'étant si fort aimé de ses Officiers, de ses Soldats, & des Espagnols, & qu'étant brave, laborieux, vigilant, il ait battu les Carthaginois dans toutes les rencontres, & qu'il les ait enfin chassés de l'Espagne? N'est-ce pas l'effet naturel de l'inclination & de l'estime, qu'un jeune Héros sait inspirer par ses qualités estimables & aimables, à ceux avec qui il a à vivre?

Aussi eut-il la satisfaction de voir que les Officiers employerent toujours volontiers leurs talens, leurs travaux, &

ſouvent leur vie, pour ſon élévation. Or, cette inclination des Troupes eſt un furieux avantage, que l'on ne trouve que dans la jeuneſſe; & ſur lequel le vieux Fabius n'avoit garde de compter lorſqu'il s'oppoſa, non-ſeulement au choix qu'on fit de Scipion pour commander en Eſpagne, mais encore au pouvoir que le Peuple Romain lui donna de porter la guerre quelques années après à Carthage même, pour obliger les Carthaginois à délivrer l'Italie d'Annibal & de ſes Troupes, en les rappellant à Carthage.

Ce projet de Scipion étoit grand: mais c'étoit ſa grandeur même qui le rendoit ſuſpect d'impoſſibilité à Fabius Maximus, & à pluſieurs Sénateurs. C'eſt que, ne comptant que ſur ce qu'ils voyoient, ils ne pouvoient pas s'imaginer que tout ce qu'il falloit aſſembler de Troupes, de munitions & de vaiſſeaux, pût jamais être prêt pour le tems qu'il falloit. Ils ne ſavoient pas ce que peut l'amour de tout un Peuple & de toute une Armée, quand on ſait les mettre en œuvre par de bons Officiers, qui ſe portent avec ardeur à l'exécution d'une belle entrepriſe. Fabius vit avec ſurpriſe, que ce qui étoit

impossible selon les règles ordinaires, fut exécuté avant le tems marqué, par une diligence qui tenoit du prodige.

Scipion aborda donc en Afrique malgré les Troupes ennemies, & les Carthaginois furent si étonnés de cette audace, que, par le conseil d'Annibal lui-même, qui voyoit plus loin qu'eux, ils n'eurent point de honte de demander la paix aux Romains. C'est qu'il savoit mieux que Fabius tout ce que peut, un jour de Bataille, un jeune Général, brave & adoré de ses Troupes. Il sembloit qu'il devinoit le désastre où il alloit tomber. Les deux Généraux conférerent, mais ils ne purent convenir des conditions de Paix : la Bataille se donna, Scipion en sortit victorieux. L'Armée d'Annibal fut entiérement défaite, & Carthage forcée d'accepter les conditions les plus dures de la part de son Vainqueur.

Alexandre, jeune, vaillant, aimable, surmonta, comme Scipion, les plus grandes difficultés; mais les difficultés cessant, il cessa d'être aimable & estimable : il devint homme du commun, couvert des plus misérables défauts; au-lieu que Scipion eut le bonheur d'avoir à combattre l'envie & les en-

vieux. Ainſi, la proſpérité n'eut ni le loiſir, ni les occaſions néceſſaires pour le corrompre. Il eut toujours dans le Sénat, pour exercer quelqu'une de ſes vertus, le ſecours d'une ſuffiſante contradiction, & il eut ainſi l'avantage de mourir Grand-Homme, & le plus Grand-Homme des Romains.

Après Carthage ſoumiſe, quand il fut queſtion à Rome de nommer un Général, pour combattre les nombreuſes Armées d'Antiochus, qui avoit Annibal dans ſon Armée, il étoit naturel que les Romains nommaſſent le Vainqueur d'Annibal : mais il fut exclus par la cabale de ſes envieux, qui s'appuyoient ſur une maxime vraie, mais dont ils faiſoient une application injuſte : Que, pour conſerver un État Républicain, il ne faut pas donner trop d'autorité à un même homme, de peur qu'il ne prenne envie au Peuple de lui offrir la Royauté, & à lui de l'accepter.

Dans ces circonſtances, il déclara que, ſi le Peuple nommoit ſon frere, il le ſuivroit volontiers comme ſon Lieutenant : ſa propoſition fut acceptée, & il eut ainſi la ſatisfaction de faire un grand plaiſir à ſon frere, & de rendre

un grand ſervice à ſa Patrie, dans la victoire complette qu'ils remporterent contre Antiochus.

A ſon retour à Rome, il eut la joie de voir l'admiration & la reconnoiſſance du Peuple & des Grands; mais il jugea qu'il étoit raiſonnable de calmer les inquiétudes de pluſieurs bons Républicains, qui ne connoiſſoient point à quel point il aimoit la République & le Gouvernement Républicain; il déclara qu'il vouloit aller paſſer le reſte de ſa vie à la Campagne, ſans ſe charger d'aucune affaire, &, par conſéquent, ſans aucune autorité; & effectivement, il ſe retira à Linterne, petit Bourg ſur le bord de la mer, près de Gaete, (ou Gaiete, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour,) à trente lieues à l'Orient de Rome, où il s'occupoit des petits amuſemens du ménage, de la lecture & de la converſation des Gens de Lettres.

Cependant ſes envieux voyoient avec chagrin, que la réputation de ſa valeur, de ſa capacité, de ſon zele pour la Patrie, &, ſur-tout, de ſa modération, ne faiſoit que croître tous les jours dans ſon abſence; &, ſous le prétexte ſpécieux de travailler à ruiner la

réputation d'un homme auſſi dangereux pour la ſûreté du Gouvernement Républicain, ils gagnerent deux Tribuns du Peuple, qui entrerent dans leurs fauſſes vues, & qui l'accuſerent, lui & ſon frere, de n'avoir pas rendu bon compte de tout l'argent qu'Antiochus leur avoit livré, pour mettre au tréſor de la République.

Ainſi il vint à Rome pour défendre ſon frere, & pour ſe défendre lui-même. Cette affaire fit grand bruit : ſon frere tenoit un regiſtre prêt, pour diſcuter ſes comptes devant l'aſſemblée du Peuple. Mais Scipion, indigné de ſe voir accuſé d'infidélité, déchira le regiſtre ; &, le jour de l'aſſemblée, il ſe préſenta à la Tribune devant le Peuple, & là, comme tout le monde s'attendoit qu'il alloit parler pour ſa juſtification & pour celle de ſon frere : Meſſieurs, dit-il, je me ſouviens qu'à pareil jour qu'aujourd'hui, les Dieux ſe ſervirent de moi pour vous donner une victoire déciſive contre Annibal. Or, ſi vous voulez m'en croire, avant que de rien entreprendre, nous irons dans le moment au Capitole leur en rendre grace. Toute l'aſſemblée applaudit, & battit des mains. En même tems il deſcendit,

marcha vers le Capitole, ſuivi de tout le Peuple & des accuſateurs même, qui n'ôſerent s'en diſpenſer.

Les plus honnêtes-gens croyoient bien qu'il pouvoit y avoir eu quelque négligence dans le compte ou la diſtribution de l'argent d'Antiochus, mais perſonne ne ſoupçonna jamais les Scipions d'en avoir profité; & Gracchus, l'un des Tribuns accuſateurs, fut depuis ſi perſuadé de leur innocence & de la modération de Scipion, qu'il ſe déclara ſon défenſeur, lorſqu'on voulut remuer cette affaire qui tourna entiérement à l'honneur des Scipions.

Cette confiance d'un homme de bien, d'un bon Citoyen, qui ne ſauroit croire qu'on puiſſe jamais l'accuſer d'avoir pillé le tréſor de ſa Patrie, qui déchire ſa juſtification, & qui ne daigne pas répondre à ſes accuſateurs, eſt un degré de confiance où la vertu médiocre ne ſauroit jamais atteindre, & qui porte avec elle ſa parfaire juſtification aux yeux des Connnoiſſeurs.



Comparaiſon

Comparaiſon entre Épaminondas & Scipion.

CE qui eſt de plus important dans les comparaiſons entre ces deux grands hommes, c'eſt de pouvoir juger,

1°. Lequel des deux fut le plus ſenſible au plaiſir de la diſtinction.

2°. Lequel connut mieux la diſtinction la plus précieuſe.

3°. Lequel eut plus de talens nationaux, plus importans au bonheur public.

4°. Lequel connut mieux la plus grande utilité publique.

5°. Lequel eut plus de zèle pour cette utilité publique.

6°. Lequel procura de plus grands bienfaits, ſoit à la ſociété humaine en général, ſoit à ſa Patrie en particulier.

Ce qui nous manque pour faire une comparaiſon exacte & juſte, ce ſont des faits en nombre ſuffiſant & bien circonſtanciés: ce ſont des pièces de comparaiſon; & comme nous ne ſaurions juger que par ce qui nous reſte de ces grands hommes, il n'eſt preſque pas poſſible de juger avec quelque certitude, lequel, à tout prendre, eſt le plus grand & le plus eſtimable.

Tous deux moururent dans un âge peu avancé vers 55 ans. Mais Scipion avoit presqu'achevé sa carriere,lorsqu'Epaminondas entroit dans la sienne.

Scipion, Général à vingt-quatre ans, trouva des soldats tout disciplinés, des Officiers tout formés : mais, ayant de la nature & de la jeunesse, l'avantage de se faire plus aimer, il eut le bonheur de tirer beaucoup plus de services des uns & des autres, que n'auroit fait un Général plus estimé qu'aimé.

Epaminondas ne commanda qu'à quarante ans ; & il fallut qu'il formât lui-même & soldats, & Officiers. Il plaisoit par sa douceur, & se faisoit admirer par son habileté, par son activité, par ses talens, par sa tempérance, par sa modération & par ses autres vertus. Mais c'est tout ce qu'il pouvoit faire avec tous ses talens, & avec toutes ses vertus acquises depuis plusieurs années, de surmonter les difficultés, que Scipion surmontoit en ne faisant, pour ainsi-dire, que se montrer.

De-là il me paroît que la vertu d'Epaminondas a été plus éprouvée, & qu'il a eu besoin de plus d'esprit & de talens que Scipion.

Il est vrai qu'il falloit que Scipion fût plus grand Général, puisqu'il vainquit Annibal, le vainqueur des meilleurs Généraux Romains; mais les soldats Romains & leurs Officiers valoient mieux que l'art des Carthaginois; au-lieu que les Généraux, les Soldats & les Officiers des Lacédémoniens étoient les meilleurs de tous les Grecs, & que les Thebains, jusqu'à Epaminondas, n'étoient presque pas connus en comparaison.

A l'égard des bienfaits qu'ils procuroient à leur Patrie, il est vrai que Scipion eut le bonheur de faire plus par les Romains qu'Epaminondas par les Thébains; mais c'est qu'Epaminondas fut tué dans la bataille où il remporta la victoire. Scipion a été plus heureux, mais qui oseroit dire qu'il a été plus grand & plus estimable?

Scipion goûta une gloire plus brillante & plus étendue, mais Epaminondas fut plus sensible au plaisir que donne la gloire la plus précieuse, que Scipion.

Tous deux fort estimables & fort aimables: Scipion paroît encore plus aimable, Epaminondas plus estimable. Qu'on propose à un Souverain deux hommes de ces deux caractères, tous

deux à l'âge de quarante ans, pour remplir la place de Ministre-Général, lequel croyez-vous qu'il choisiroit? C'est celui-là que vous croyez le plus grand homme.

La raison pourquoi je demande des observations à la fin de chaque vie, c'est que, d'un côté, ces observations seront le principal profit de la lecture; &, de l'autre, c'est que ces observations placées ailleurs qu'après ces vies, ne feroient pas sur le lecteur la dixième partie de l'impression qu'elles font au sortir de la lecture de la vie d'un homme illustre.

L'Historien doit être Peintre, il tire de l'Histoire & des Mémoires les principaux traits, mais c'est à lui à y ajouter les couleurs convenables.

L'Historien doit inspirer au Lecteur de l'aversion pour toutes les injustices, & particulièrement pour les grandes. Ainsi il faut qu'il n'oublie rien des marques de mépris, de haîne, d'aversion qu'ont reçu les méchans. C'est à lui à faire sentir combien les vices attirent de maux différens: c'est à lui à lui montrer les vices comme causes des mauvais succès, la paresse, la colère, les impatiences, la présomption, la sotte

fierté, &c. C'eſt ainſi que l'Hiſtorien démontre par des expériences, combien il eſt important d'acquérir des talens par l'application d'obſerver la juſtice envers tout le monde, & de pratiquer la plus grande bienfaiſance ſelon ſa condition & ſes talens.

Sur le caractère de Céſar, de Pompée & de Caton.

POMPÉE étoit plus âgé que Céſar : il s'étoit habilement ſervi de la conjoncture de Sylla, dont il étoit parent, pour acquérir dans le Sénat un grand crédit, avant même que Ceſar y fût connu.

Céſar vit bien, en entrant dans les affaires, qu'il ne pouvoit eſpérer, dans le parti du Sénat, que d'être la premiere créature de Pompée : il ne put s'accommoder d'un maître ; ainſi il ſongea dès lors à ſe jeter dans le parti du Peuple, & à y tenir le premier rang.

Caton, plus jeune, élevé dans la Philoſophie des Stoïciens, & Stoïcien lui-même par ſes mœurs, aimoit plus la gloire qui revient de la ſupériorité des vertus, que celle qui revient de la ſu-

périorité du pouvoir ; &, voyant qu'on ne pouvoit entreprendre sans injustice sur la liberté des Citoyens, & sans s'exposer à la haîne des gens de bien, il se contenta de chercher de la considération par la seule attention à rechercher dans le Sénat la plus grande utilité publique.

C'étoit encore alors un titre fort honorable, mais de peu de crédit que la qualité de bon Citoyen ; ainsi toute son ambition se réduisit à mériter mieux ce titre qu'aucun des Romains. Il est vrai qu'il eût en vain tenter d'arriver à un pouvoir égal à celui de Pompée dans le Sénat, & à celui de César sur le Peuple ; car, outre que la place étoit prise, c'est qu'il n'avoit ni les richesses, ni les talens qu'avoient les deux autres pour tromper les hommes par de belles promesses, & pour élever leur fortune particuliere, sur les débris de la fortune du Public.

Pompée flattoit le Sénat pour s'en servir un jour à assujettir le Peuple. César flattoit le Peuple pour être un jour en état de soumettre le Sénat. L'un & l'autre cherchoient leur grandeur particuliere en renversant la République, c'est-à-dire la forme du gouvernement

républicain ; ils employoient, pour cet effet, les autres esprits ambitieux qui n'ont en vue que leur aggrandissement particulier.

Caton vouloit conserver la République, pour y jouer le rôle de premier Républicain.

Les gens de bien, ceux qui étoient les plus sages & les plus moderés, voyoient avec plaisir, tantôt la fermeté avec laquelle Caton résistoit aux entreprises ou de Pompée, ou de César ; tantôt le courage avec lequel il les attaquoit ouvertement, en découvrant hardiment en plein Sénat & devant le Peuple, ce qu'il y avoit dans leurs avis de pernicieux à la République. Ces deux rivaux haïssoient autant Caton qu'ils se haïssoient l'un l'autre ; mais comme il s'étoit acquis beaucoup de crédit auprès des gens de bien, ils le ménageoient en public, & le louoient même.

Cependant ils empiétoient à vue d'œil par leurs intrigues, & usurpoient tous les jours un peu plus d'autorité malgré toute la résistance de Caton. Celui-ci avoit beau intéresser dans ses querelles ce qui restoit à Rome de gens de bien, le nombre de ceux que

César & Pompée intimidoient par leur pouvoir, ou qu'ils engageoient en les flattant d'espérances ambitieuses, étoit beaucoup plus grand.

Les hommes n'aiment & ne peuvent aimer l'intérêt public, qu'à proportion de la gloire qu'ils en attendent, ou de l'utilité particulière qu'ils croient en retirer. On voyoit à Rome, que ceux qui s'attachoient ou à Pompée où à César, parvenoient beaucoup plus promptement aux grands emplois, que ceux qui n'avoient de patrons que leurs vertus & leurs talens; & c'en étoit assez pour faire à Pompée & à César une Cour nombreuse. Les esprits Républicains, comme Cicéron, Hortense, Marcellus, s'appercevoient bien que l'ambition de ces deux hommes n'alloit pas à moins qu'à bouleverser un jour la constitution de la République; ils firent, en secondant Caton, divers efforts, pour éloigner ce malheur: mais ces efforts furent vains, parce que César & Pompée avoient si bien lié chacun leur parti, qu'ils pouvoient se soutenir en autorité chacun dans son parti.

Dans les premiers siécles de la République, il étoit défendu & honteux, non pas de desirer, mais de se propo-

ser pour les emplois, & de les solliciter avec chaleur, soit par soi-même, soit par ses amis. On aimoit alors plus l'honneur, que les honneurs; mais les tems étoient changés: tout le monde briguoit ouvertement les emplois publics; & il n'y avoit plus de honte à employer & amis & argent pour les obtenir. Les mœurs étoient corrompues au point que les Romains, en mettant peu-à-peu leur gloire à se distinguer par la dépense de la table, des belles maisons, de beaux meubles, des grands équipages, ils avoient insensiblement attaché un mépris, une honte à la pauvreté. Les distinctions n'étoient plus attachées, ni à la justice, ni à la modération, ni à l'esprit, ni à la capacité, mais à la grande dépense. On ne se contentoit plus du nécessaire, du propre, du commode; chacun, selon son état vouloit du magnifique; & chacun empiétant sur l'état l'un de l'autre, ou par envie de se distinguer, ou par crainte d'être remarqué comme pauvre, se ruinoit à l'envi: & ces fiers Romains se mettoient, par le mauvais état de leurs affaires, dans la honteuse nécessité de plier jusqu'à la bassesse devant ceux qui pou-

voient les tirer de la misere où leur luxe & leur *gloriole* les avoient réduits.

La simplicité des mœurs antiques paroissoit rusticité : il étoit plus honteux de ne point faire de dépense, que d'être injuste envers ses créanciers.

La source de cette grande différence, qui étoit entre ces siécles respectables & le siécle de César ; c'est que, dans l'un, la gloire y étoit sur le Trône, tandis que la vanité se cachoit ; au-lieu que, dans l'autre, on rendoit à la vaine gloire les honneurs qui n'étoient dus qu'à la véritable qui revient de la vertu. Autant que l'ambition des premiers siecles étoit utile à la Patrie, autant la sorte d'ambition qui regnoit à Rome du tems de Pompée, étoit pernicieuse à la République.

Ce fut sur cette ambition injuste, que Pompée & César établirent leurs projets ambitieux : ce fut sur les fausses idées qu'on avoit alors à Rome, de ce qui étoit estimable ou honteux, qu'ils bâtirent le vaste édifice de leur autorité. Et on peut dire, qu'ils n'auroient jamais asservi les Romains, si les Romains ne s'étoient eux-mêmes asservis à leurs propres vices : les mœurs amenerent insensiblement les conjonctures,

& ces deux hommes se trouverent plus de talens que les autres pour en profiter. Les grandes révolutions demandent des hommes & des conjonctures: quelquefois les conjonctures manquent aux hommes, & souvent, ce sont les hommes qui manquent aux conjonctures. Lorsque César demanda d'être continué dans son Gouvernement des Gaules, Caton vit bien que c'étoit une affaire pernicieuse à la République; que César auroit le loisir d'attacher fortement à sa personne & à sa fortune ses Officiers & ses Soldats, & que son autorité seroit alors plus redoutable que jamais. Mais César, qui avoit prévu de son côté tous les obstacles, & qui savoit que c'étoit un coup de partie, avoit si bien pris ses mesures avec Pompée, avec les Tribuns & avec les plus puissans Sénateurs, que Caton & quelques gens de bien s'y opposerent en vain.

Le poison étoit répandu dans les veines de la République, le mal étoit devenu presque incurable. On ne pouvoit que différer un peu la ruine de la République, mais on ne pouvoit plus l'éviter.

Pompée, César & Caton, ces trois célèbres Romains avoient chacun beau-

coup de capacité pour les affaires : netteté, pénétration, facilité. Pompée, moins entraîné par ses plaisirs, avoit plus de suite dans ses desseins ; mais César avoit au-dessus de Pompée les agrémens de l'esprit, pour le commerce de la société. Pompée avoit plus de crédit chez les vieux Sénateurs ; César chez les jeunes. Pompée opinoit avec plus de circonspection ; César haranguoit avec plus d'éloquence.

Caton avoit cet avantage, que, n'ayant jamais qu'un but, qui étoit, ou la justice dans les affaires des particuliers ; ou la plus grande utilité de l'Etat, dans les affaires de la République, son esprit en paroissoit plus pénétrant, plus juste, plus solide : il parloit avec plus de force que d'agrément : c'étoit une éloquence mâle, nerveuse, qui faisoit d'autant plus d'effet que rien n'y paroissoit étudié : son tempérament bilieux & colere lui faisoit prononcer ces discours avec véhémence.

Pompée ne faisoit rien qu'avec des vues : il vouloit toujours faire valoir son désintéressement & la droiture de ses intentions ; ses démarches étoient concertées, fines & artificieuses ; le pro-

cédé de Caton étoit tout uni, & quiconque aimoit la République, pouvoit aisément deviner son avis. César étoit plus habile que fin, il croyoit que l'habileté étoit bien moins à se tourmenter pour amener les conjonctures, que pour profiter de celles qui arrivoient, & que la fortune fait beaucoup plus pour nous, que toute notre prudence.

Pompée servoit ses amis à proportion des avantages qu'il en pouvoit attendre; c'étoient des services qu'il leur faisoit bien payer, en disposant absolument de leurs suffrages. Il songeoit moins à être vertueux qu'à le paroître. Caton étoit de la probité la plus pure & la plus délicate. Il n'avoit pour amis que ceux qui aimoient la République. César ne cachoit que son ambition, & ses vices étoient tels, qu'il n'en paroissoit que plus aimable aux uns, & moins redoutable aux autres. Il aimoit ses amis, & avoit de la fidélité pour eux contre ses intérêts.

Pompée étoit magnifique & n'étoit point libéral; il savoit amasser sans bornes, & ne dépensoit qu'avec mesure. Pour César, il étoit libéral & manifique; &, comme il amassoit sans bornes, il répandoit aussi avec une

profuſſion exceſſive. Caton n'étoit ni l'un ni l'autre, n'amaſſoit ni ne répandoit : il menoit une vie dure, cette auſtérité lui donnoit des manières qui paroiſſoient un peu trop ſéches & trop rudes, à des perſonnes déjà accoutumées à une politeſſe qui dégénere bientôt en flatterie.

Les mœurs de Pompée n'avoient rien de remarquable, ni du côté de l'auſtérité, ni du côté des excès. Né ſouple & inſinuant, il avoit dans la proſpérité les manières un peu faſtueuſes & hautaines, & dans l'adverſité un air ſoumis & rempant.

Céſar paroiſſoit né pour le plaiſir autant que pour l'ambition : mais dans un âge plus mûr, l'ambition l'emporta ſur le plaiſir.

Le parti de Pompée dans la République étoit certainement le plus grand & le plus honorable. Il y avoit dans la conduite que Pompée tenoit à l'armée, un certain air d'irréſolution, qui prouvoit aux Officiers que lui-même ne ſavoit ſouvent lequel étoit le meilleur parti. D'ailleurs, Pompée n'avoit fait la guerre qu'avec une grande ſupériorité de Troupes choiſies, & avec des Officiers de grande réputation.

César passoit parmi les Officiers pour beaucoup plus grand Général. On remarqua que les bons Officiers de Pompée l'avoient fait bon Général ; au-lieu que César, après cinq ou six ans de guerre, étoit parvenu à faire lui-même les bons Officiers de son armée. Il avoit fait bien plus long-tems la guerre de suite, & contre des Nations plus belliqueuses; il l'avoit faite dans des saisons rudes, dans un Pays rempli de forêts, qu'il ne connoissoit point ; toujours environné d'ennemis, & dans une perpétuelle défiance de ses alliés ; souvent obligé à faire des marches précipitées, tantôt pour surprendre les ennemis, tantôt pour éviter d'en être accablé ; c'étoient les grandes difficultés surmontées qui l'avoient fait plus grand Général. Il eut, aussi-bien que Pompée, des succès continuels dans ses guerres. Ceux de Pompée étoient, à la vérité, plus importans & plus éclatans ; mais le Général n'y avoit que bien peu de part. Aussi on remarquoit que César étoit plus aimé des Troupes que Pompée, & l'on pourroit dire qu'à Pharsale son armée étoit à sa personne ; au-lieu que celle de Pompée n'étoit qu'à la République. La supériorité du

nombre étoit du côté de Pompée : mais les Legions de César étoient plus aguerries & plus affectionnées. En un mot, à l'exception de la supériorité du nombre, il avoit toutes les autres espèces de supériorité. De-là vint que le combat ne fut pas long-tems opiniâtre, & que la victoire ne fut pas long-tems à se déclarer. Tout plia. Il ne fut pas question alors de la dignité du parti, ni des intrigues du Sénat, ni de la réputation de Caton, ni de la justice de la cause. La supériorité des armes donna enfin à César l'Empire du monde, que les suffrages des Sénateurs & de Caton lui-même, eussent beaucoup plus volontiers donné à Pompée.

Quel fut le but que se proposerent, dans leur vie, ces hommes si célèbres ? Pouvoient-ils en avoir un autre que de vivre plus heureux que tous les autres Romains ? Menerent-ils, en effet, une vie plus heureuse ? Ils mirent beaucoup d'ardeur dans leurs entreprises ; mais que leur produisirent leurs succès ? Si sur leurs beaux jours on avoit rabattu les jours fâcheux, les nuits fâcheuses ; si sur les joies on avoit rabattu les soins, les craintes, les chagrins, je ne sais s'il se trouveroit pour eux beaucoup plus de biens que

de maux. Ainsi, à quoi bon tant se tourmenter ?

Nous n'avons, dans toutes nos actions & dans toutes nos entreprises, que deux grands ressorts, la crainte des maux & l'espérance des biens. Il semble que la Nature ne nous les a donnés que pour les faire agir, de maniere qu'ils partageassent notre vie, & que nous n'ôtassions point du tout à l'un pour donner à l'autre. Or, qu'y a-t-il de plus sage que de suivre exactement les intentions de la Nature, qui ne met d'autres bornes à nos plaisirs, que la tempérance, la justice & la bienfaisance.

Ces ressorts, à la vérité, ont une sorte de contrariété entre eux : mais on peut les accorder, quand, dans les plaisirs des sens, on veut de l'innocence, de la justice, & de la tempérance ; & que, dans les plaisirs de la gloire, on cherche la plus grande bienfaisance.

L'excès dans les plaisirs jette dans l'infamie, & cause les infirmités & les dégoûts. On voit le voluptueux chercher la volupté par un chemin opposé à la volupté même. L'ambition immodérée impose une vie dure, & pleine de cruelles agitations, &, qui pis est, pousse

dans des injuſtices déshonorantes, & il arrive que l'ambitieux croit aller à la gloire par une route directement opposée à la gloire même; & ce fut la route que tinrent Pompée & Céſar; ils préférerent ſouvent dans le cours de leur vie la fortune aux plaiſirs; ils monterent, à la vérité, au faîte des grandeurs humaines : mais arriverent-ils pour cela au faîte de la vraie grandeur, de la véritable gloire & de la félicité?

Pour moi, je ne ſaurois croire qu'une gloire qui demande l'uſage de la fineſſe, de la fraude, de la fourberie, de la violence, & qui oblige de commettre de grandes injuſtices, & même des cruautés; je ne ſaurois croire, dis-je, que cette gloire puiſſe être fort eſtimable.

On eſt craint, on eſt haï, on le ſçait: peut-on vivre avec ſécurité? Peut-on vivre content de ſa réputation? Eſt-ce donc une vie fort glorieuſe où l'on n'a qu'une puiſſance, qu'une grandeur blâmée des plus honnêtes-gens, & où l'on ne jouit de la vie, que pour être un jour le but de la haîne publique. Il faudroit, pour cela, faire ſon bonheur de faire du mal aux autres; mais quel malheureux bonheur!

Si Rome, après la mort de César, s'étoit remiſe en République malgré Auguſte & Antoine, comment croyez-vous que les Ecrivains euſſent traité ce premier Empereur? Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, comment croyez-vous qu'ils l'euſſent peint, ſi-non comme un Catilina, comme un ſcélérat qui avoit été aſſez malheureux pour faire réuſſir, pour quelques années, une horrible conſpiration contre ſa Patrie : mais heureuſement pour ſa mémoire, Auguſte ſon héritier devint le maître, Rome demeura Monarchie. Ainſi il fallut que ces Miniſtres de la Renommée, Sujets d'Auguſte, donnaſſent des louanges exceſſives à ce premier Tyran de Rome, au premier Empereur Romain.

Tout le monde ſait que Céſar, devenu Empereur, n'en étoit devenu que plus modéré & plus humain. Il n'avoit plus de gloire à acquérir que par la modération : mais il ne ſongea jamais à rétablir la conſtitution de la République; il n'eut jamais le bonheur de voir clairement, que la belle gloire étoit quelque choſe de plus précieux que le pouvoir ſuprême, lorſqu'il n'eſt point employé à rendre les hommes plus heureux.

Il eſt des eſprits deſtinés dès leur naiſ-

sance à ne jamais voir les choses dans leurs premiers principes, & à être soumis, comme des enfans, aux opinions du vulgaire. Les hommes ont tous le desir de la distinction : mais peu savent discerner les petites gloires, la vanité, de la gloire la plus précieuse.

Je conviendrai sans peine que Pompée & César avoient, au dessus de leurs Contemporains, des talens merveilleux pour le Gouvernement des hommes, & que leur grande fortune est dûe à leurs talens ; mais je soutiens que viser au plus grand bonheur & à cette belle gloire qui en fait la plus grande partie, & prendre, pour y arriver, la route qu'ils prirent, c'est se tromper très-lourdement, comme ils firent dans le point le plus important de leur conduite.

Caton leur fut, ce me semble, inférieur pour les talens qui servent à venir à bout des entreprises difficiles : il suivit plus exactement la vertu ; & jugea ainsi, mieux qu'eux, de ce qui peut contribuer à rendre un homme plus heureux & plus estimable que les autres. Il se contenta des plaisirs de son état, & se borna à augmenter sa réputation, par une

conduite approuvée des plus honnêtes gens.

Pompée, vaincu, a la tête coupée par l'ordre de celui * qui lui devoit son établissement. César, victorieux, est poignardé par celui qui lui avoit le plus d'obligation, en qui il avoit le plus de confiance, & par le plus vertueux des Romains ** ; & l'on ne sauroit se résoudre à blâmer celui qui hazarda sa vie, pour rendre la liberté à sa Patrie.

A l'égard de Caton, dès qu'il ne vit plus de ressource pour s'opposer à la tyrannie, on eut beau lui offrir la vie : il crut, après avoir vu finir la liberté, qu'un bon Citoyen n'avoit plus que des malheurs à souffrir, ou qu'une vie honteuse à mener : il se tua, & voulut ainsi s'ensevelir, lui même, sous les ruines de la République.

Il eût fait plus sagement de faire dire à César, qu'il vouloit quelque tems être, dans la solitude, témoin de l'usage qu'il feroit de sa puissance, & s'il ne la rendroit pas enfin, comme Sylla, à la République, après avoir perfec-

---

* Ptolomée, Roi d'Egypte, chez qui il alloit se réfugier.

** Brutus.

tionné la méthode des Élections par ſcrutin. Mais il y avoit dans Caton une humeur fière, qui rendoit ſa vertu farouche : la colère s'en mêla, ſa raiſon fit place à ſa colère. Ainſi, je ne m'étonne pas, ſi le parti qu'il prit, quoique courageux, ne fut ni raiſonnable, ni digne de louange, puiſque ce n'étoit pas le parti le plus avantageux à la République.

Céſar, par ſes talens pour la guerre, s'eſt fait une réputation plus étendue & plus bruyante. Caton, par fermeté dans les voies de la Juſtice, a, ce me ſemble, acquis une gloire encore plus pure & plus précieuſe, aux yeux des perſonnes équitables, qui ſavent mettre le juſte prix aux actions, & qui en jugent, non comme le vulgaire, par l'éclat & la grandeur du ſuccès, mais par la beauté & la pureté du motif, & par l'augmentation du bonheur public. — Ç'eût été terminer ſa vie dans une conjoncture très-favorable, & de la manière la plus glorieuſe qu'il pouvoit jamais ſouhaiter : il eût, en répandant lui-même ſon ſang, porté un dernier coup à l'uſurpateur. Il l'eût ainſi chargé aux yeux de l'Univers, de tout ce qu'il y avoit d'odieux dans la mort du plus juſte

des Romains. — Caton, ne pouvant plus vivre heureux que tant qu'il auroit l'espérance de voir renaître la République, n'avoit plus rien à faire qu'à songer à sa gloire, & que pouvoit-il faire de mieux *, pour mériter un grand nom dans la postérité, que de finir une vie qu'il ne pouvoit plus tenir, que de celui qui vouloit toujours tenir sa Patrie sous sa tyrannie : il nous eût laissé ainsi, un exemple éternel de cette vertu rigide, de cette probité délicate, de cette fidélité exacte, de cet amour zèlé, pour les Loix & pour la République, de cette justice, de cette droiture, que nul intérêt, nulle crainte ne pouvoit faire plier.

(*) Du moins selon les idées des Payens.





PROJET

Pour rendre les Livres plus honorables pour les Auteurs, & plus utiles à la postérité.

LA valeur d'un Livre doit être proportionnée au nombre & à la grandeur des plaisirs actuels qu'il procure, & des plaisirs futurs qu'il doit procurer au plus grand nombre d'hommes. En effet, les hommes n'estiment & ne doivent estimer les Ouvrages, qu'à proportion que les Ouvrages contribuent à augmenter leur bonheur, c'est-à-dire, à proportion qu'ils leur procurent de plaisirs actuels plus grands & plus durables, ou à proportion qu'ils les délivrent de maux plus grands & plus durables, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Je ne compare ici que le mérite de livre à livre, d'invention à invention : de sorte que l'invention de l'Imprimerie, par exemple, qui a été trouvée & perfectionnée successivement par des Ouvriers

vriers d'un eſprit très-médiocre, peut valoir cent fois davantage que tout ce que M. Leibnitz & M. Newton, très-grands Phyſiciens, très-grands Géomètres, ont inventé de plus utile & publié dans leurs livres, pour augmenter le bonheur de la ſociété humaine, parce que le Public tirera cent fois plus d'utilité de l'Art de l'Imprimerie, que des Ecrits merveilleux, pour leur tems, de M. Leibnitz & de M. Newton.

Ce n'eſt pas que ces deux puiſſans génies n'ayent découvert des choſes fort difficiles à découvrir ; mais malheureuſement pour notre utilité, ils n'ont pas eu l'eſprit aſſez élevé, pour choiſir entre les études difficiles, celles qui ſont les plus utiles à la ſociété. Il eſt vrai que leurs Ouvrages de Mathématiques & de Phyſique, ſont beaux dans leur genre ; mais les ſciences curieuſes ne ſont pas les plus utiles, & par conſéquent le genre qu'ils ont choiſi, n'eſt pas le genre le meilleur, ni le plus eſtimable.

Une entrepriſe, par exemple, propre à rendre les Nations de l'Europe plus tranquilles, le Peuple beaucoup moins malheureux, ne ſeroit-ce pas

une entreprise d'un genre incomparablement plus beau aux yeux des connoisseurs & des personnes raisonnables? Or les génies supérieurs de notre tems, auroient facilement réussi à notre grand avantage, & pour leur plus grande gloire, s'ils s'étoient appliqués de bonne heure à perfectionner la science du Gouvernement, dans laquelle les moindres découvertes sont incomparablement plus utiles que les plus grandes, qui se font dans un genre moins beau & moins utile, tel qu'est le genre de la Géométrie & de la Physique.

Les hommes sont heureux, à proportion qu'ils sont délivrés de plus de maux & plus grands, & à proportion qu'ils sentent plus de plaisirs & plus grands: & les biens & les maux sont plus grands, à proportion qu'ils sont plus sensibles & plus durables.

De là il suit, que ce qui peut leur procurer ou plus de diminution, ou l'exemption entière de plus de maux, & plus grands & plus durables, & l'augmentation du nombre ou de la grandeur, ou de la durée de leurs plaisirs, c'est ce qui peut leur être plus utile, pour augmenter leur félicité. De-là il suit, que l'Ouvrage qui préserve d'un

mal, eſt préférable à l'Ouvrage qui enſeigne le remede, quand le mal eſt arrivé. De-là il ſuit, que les remedes qui coûtent moins ou de peines, ou d'argent, lorſqu'ils ont efficacité égale, ſont préférables à ceux qui coûtent plus. De là il ſuit, qu'un Ouvrage nouveau peut être plus utile au Public, qu'un Ouvrage ancien: le terme public, comprend toutes les familles de tous les hommes, & tous les membres de chaque famille, cependant il ne ſignifie communément qu'un certain nombre d'hommes ou de familles: ainſi on peut dire qu'il y a public plus ou moins nombreux, & pour ainſi dire plus & moins public. Les amateurs de la Muſique font un public: les amateurs de la Comédie, font un public différent & plus nombreux: les amateurs d'une Morale Chrétienne, font un autre public: les familles pauvres, les pauvres malades qui n'ont pas le néceſſaire de leur condition, eſt un autre public beaucoup plus nombreux, qui ſouffre de grandes miſeres.

Or la ceſſation des grands maux, eſt un grand plaiſir pour ceux qui ceſſent de les ſouffrir, & ainſi un Ouvrage qui contribuera au ſoulagement, ou qui fera ceſſer les maux que cauſe la

grande diſproportion dans la répartition d'une eſpèce de taxe annuelle, preſque générale dans un grand Royaume, tel qu'eſt le ſubſide de la taxe arbitraire, un réglement qui ſoulagera beaucoup huit cent mille familles pauvres, ſera cent fois plus eſtimable qu'une belle Comédie, qui ne cauſera un grand plaiſir, qu'à huit milles familles riches : ce qui ne ſera pas comparable à la ceſſation des grands maux que ſouffrent tous les jours huit cent mille familles pauvres & non protégées, par le crédit injuſte de familles riches & protégées.

Il eſt aiſé de comparer le prix d'une bonne Comédie, au prix d'une médiocre ; mais il eſt plus difficile de comparer le prix d'une Comédie, au prix d'un Projet qui aura produit un bon Réglement, pour diminuer le nombre des maux des pauvres familles, pour les ſoulager, & pour augmenter les revenus, & perfectionner l'adminiſtration des Hôpitaux & des Colléges ; mais cependant la choſe eſt poſſible, en comparant la grandeur des plaiſirs qu'ils procurent, & le nombre des familles auxquelles ils ſont procurés. Le calcul eſt fondé ſur un fait conſtant ; c'eſt qu'il y a des plaiſirs, des maux

plus grands, plus durables, & qui regardent un plus grand nombre de familles les uns que les autres : or telle eſt la meſure de la plus grande & de la moindre utilité des monumens humains.

De-là on conclura, que c'eſt dommage, que c'eſt une perte conſidérable & par conſéquent une ſorte de folie, d'avoir fait des dépenſes d'argent, de tems, de peine, d'application beaucoup trop grandes, pour tel Ouvrage qui ne produit qu'une petite utilité.

La dépenſe en argent de la grande pyramide d'Égypte eſt prodigieuſe : ce monument fait plaiſir à voir un moment, & ſur-tout à ce petit nombre d'hommes qui voyagent en ce pays-là : mais cette utilité eſt bien petite, en comparaiſon de ce qu'elle a coûté : un Hôpital, un Collége, qui ont coûté cent fois moins, & qui ont duré deux ou trois ſiecles, ont procuré au Public une utilité cent fois plus grande que toutes les Pyramides.

En général, les bons Réglemens, ſont, de tous les Ouvrages humains, les plus utiles à la ſociété : par exemple, l'établiſſement des peines contre les voleurs, contre les aſſaſſins, contre les

autres malfaiteurs, joint à l'établissement des Compagnies de Maréchaussée & de Juges, pour punir les coupables: c'est dans chaque Etat l'Ouvrage de la plus grande valeur.

Nous avons pour monumens anciens, divers Réglemens utiles pour leur tems, qui ont été abrogés par des Réglemens postérieurs, plus utiles, qui existent. Les Loix du regne de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de Saint Louis, sont presque toutes abrogées présentement par des Réglemens nouveaux, qui sont meilleurs & plus convenables à nos mœurs présentes.

Entre ces Réglemens qui subsistent & qui nous procurent des avantages présens & futurs, ceux qui nous exemptent de plus grands maux, pour plus long-tems, & qui nous procurent de plus grands biens & à plus de familles, sont beaucoup plus estimables que ceux qui ne nous garantissent que de maux beaucoup moindres, ou qui ne nous procurent que des biens plus petits & moins durables, ou qui s'étendent à moins de familles.

Les Livres, les Projets, qui contiennent des découvertes bien démon-

trées, pour perfectionner le Gouvernement des États, doivent donc être regardés comme étant de la premiere classe; & ces découvertes, à cause de la multiplicité des combinaisons, sont peut-être aussi difficiles à faire & à bien démontrer, que les plus difficiles découvertes de la Géométrie, & demandent des Génies de la premiere classe & une application longue & suivie.

De-là il suit, que les Livres de Morale Chrétienne, qui par leurs sages considérations diminuent les maux de la vie présente, par les espérances des biens de la vie future, & qui nous portent à la pratique de la justice & de la bienfaisance, & sur-tout à la patience des injures, sont incomparablement plus utiles que les Livres qui ne font que nous amuser pour le tems que nous les lisons, tels que sont la plupart de nos Romans & de nos Comédies. De-là il suit encore, que le Livre le moins utile, c'est celui qui ne sert qu'à satisfaire la curiosité, & sur-tout la curiosité d'un petit nombre de Lecteurs: par exemple, les Livres sur les Généalogies anciennes des Grecs & des Romains, sur leurs habillemens, sur leurs opinions ridicules. Tels sont

encore les Livres d'éthymologie du Grec, du Latin, de l'Ancien Egyptien, la Connoiſſance des Médailles, des Inſcriptions antiques, qui ne ſont utiles qu'à perfectionner une Chronologie qui eſt elle-même peu utile.

De-là il ſuit, que ſi l'on meſure la plupart des Ouvrages de pluſieurs des beaux eſprits de notre ſiécle, avec cette règle inconteſtable de la *plus grande utilité publique*, ils paroîtront d'une valeur bien petite, en comparaiſon de ceux qu'ils auroient pu faire en joignant la grande utilité de la matiere au grand agrément de la forme, ſi ces beaux eſprits font tant d'honneur à leur Nation, pour avoir ſi bien orné des bagatelles, combien lui en auroient-ils fait davantage, s'ils avoient employé leurs talens à embellir, à orner, à rendre agréables les matieres les plus importantes à la ſociété publique ?

De-là il ſuit, que les Ouvrages du ſeizieme ſiecle étant devenus très inférieurs à ceux qui ont été faits ſur les mêmes matières cent-cinquante ans aprés, ne ſont plus Ouvrages excellens pour ce tems ci, mais qu'ils l'ont été dans leur tems : ces Auteurs ſont Illuſtres entre leurs Contemporains ; mais non par comparaiſon à nos Auteurs

vivans qui les ont surpassés: c'est que nous avons profité des lumieres de nos Ancêtres, & beaucoup enchéri peu à peu sur leurs Ouvrages: nos descendans nous laisseront Illustres pour notre siecle, tandis qu'à nos dépens ils se rendront Illustres pour le leur, en faisant grand nombre d'Ouvrages meilleurs que les nôtres.

Si la paix pouvoit être perpétuelle en Europe, la raison feroit de grands progrès chaque siecle; de sorte qu'en ce cas-là, on pourroit assurer que dans 200 ans nos Ouvrages excellens d'aujourd'hui, ne seroient plus lûs pour les matieres qu'ils traitent, on ne les liroit plus que pour apprendre à quel degré la raison humaine étoit de notre tems: ce qui n'est qu'un plaisir passager de pure curiosité, & qui ne regarderoit que très-peu d'hommes de ce tems-là.

Les Livres d'amusement, comme les Recueils de Poésie, les Romans, les Comédies, sont en beaucoup plus grand nombre en France, & portés à un plus haut point de perfection qu'ailleurs; j'en dirois volontiers ce que j'ai dit de la grande dépense des Pyramides d'Egypte, *quelle dépense inutile!* quelle

dépense d'esprit pour des Ouvrages d'esprit de si petite utilité ! Ces Pyramides prouvent, à la vérité, dans les Princes, de grandes richesses, comme ces Livres prouvent dans les Auteurs une prodigieuse fécondité d'imagination, & même une délicatesse & même une justesse d'esprit prodigieuse ; mais par malheur ils prouvent en même tems le peu de discernement de ces faiseurs de grands bâtimens inutiles, & de ces grands faiseurs de bagatelles difficiles, qui ne voyent pas que les plaisirs qu'ils procurent avec tant de dépense, sont ou pour peu de personnes, ou peu durables. *Turpe est*, ou plutôt *Stulti est difficiles habere nugas*.

Il y a des Livres où il n'y a rien à apprendre, & qui sont chers parce qu'ils sont rares ; mais ils ne sont précieux que pour les sots qui se piquent d'avoir en leur possession des choses rares de peu de valeur ; il y a un nombre infini de gros Commentaires *in-folio*, des Philosophes & d'autres Anciens qui ne sont plus lus, & que personne ne veut plus lire. Les nouveaux Philosophes les ont tous rendus inutiles pour la Philosophie, & tous les jours nos Auteurs de cent ans perdent de leur prix,

parce que des Auteurs modernes nous apprennent plus de choses & plus utiles en moins de tems & plus facilement.

De toutes ces considérations, on doit conclure que les Livres ne sont précieux & estimables, qu'à proportion de leur utilité, & que les grands Génies qui veulent passer pour bons Citoyens & pour Gens d'un bon discernement, doivent employer encore plus d'esprit à bien choisir leurs entreprises parmi les plus utiles au Public, qu'à les bien exécuter : c'est peu de chose d'acquérir la réputation d'homme d'esprit, de bel esprit : c'est beaucoup d'acquérir la réputation d'homme de grand discernement.





SUR LES MOYENS DE SE RENDRE

DES PLUS HEUREUX

DANS LA VIE PRIVÉE.

PRÉTENDRE que la vie d'un homme puiſſe être tellement heureuſe, qu'il n'y ait jamais rien à ſouffrir, ni du côté des ſens, ni du côté de l'eſprit; c'eſt une prétention chimérique.

Le bonheur ſuprême, le ſouverain bonheur, la plus grande félicité de cette vie ne peut donc jamais ſuppoſer, qu'un homme n'aura jamais rien à ſouffrir; mais ſeulement qu'il aura moins à ſouffrir que ſes pareils, & qu'il goûtera plus de plaiſirs, & qu'il les goûtera d'une manière plus ſenſible qu'eux. Ainſi l'on peut dire que nul ſiecle, nulle nation, nulle condition n'a jamais vu un homme exempt de toute ſouffrance. Une vie longue, uniquement compoſée de jours tous remplis de grands plaiſirs, ſans avoir rien à ſouffrir, eſt une pure chimère, qui par la nature du plaiſir même, eſt abſolument impoſſible:

par la raison que le plaisir ne se fait sentir que par la nouveauté des objets & par les dispositions nouvelles ou renouvellées de nos organes. La longue uniformité diminue & anéantit nos plaisirs. Outre la nouveauté, les plaisirs ne sont grands qu'à proportion qu'ils ont été longtems & fortement desirés. Or ces desirs vifs & longs sont des peines vives & longues.

Les réflexions que l'on fait sur la vie des hommes illustres, ont cela de particulier, qu'elles sont à la portée de beaucoup plus de Lecteurs : Elles sont beaucoup plus intéressantes & infiniment plus utiles, que la plûpart de celles que l'on peut faire sur des sujets de morale & de conduite spéculative qui ne sont point attachées à un objet particulier. Et voilà pourquoi j'estime bien davantage la morale historique de *M. Rollin*, que la morale arbitraire & métaphysique de *Seneque*, & de nos Moralistes modernes.

On nous a marqué soigneusement dans les vies des hommes illustres les entreprises dont ils sont venus à bout, leur valeur, leur modération, leur prudence, leur habileté dans les affaires, leurs talens pour la guerre, leur éloquence; mais on ne nous a pas repré-

ſenté le fruit qu'ils ont tiré de leur fortune, de leur condition pour augmenter le bonheur de leur vie, le plan de félicité qu'il s'étoient propoſés, & cependant c'étoit ce plan de félicité qui étoit l'unique reſſort de leurs actions. C'étoit ce qui méritoit le plus l'attention du Lecteur, & ce qui pouvoit le porter davantage à ſuivre leurs traces ſur ce qui leur avoit le mieux réuſſi.—Ce qui eſt de plus éclatant dans les emplois, n'eſt pas toujours ce qui cauſe à l'eſprit plus de tranquilité, plus de joie, plus de plaiſirs purs & délicats. C'eſt ſouvent dans la vie de Citoyen particulier, que l'on reçoit les plus fréquentes & les plus ſolides ſatisfactions: & c'eſt cette vie de particuliers que les Hiſtoriens ont preſque toujours négligé d'écrire avec un peu de ſoin.

Il eſt aiſé de voir qu'en nous peignant les hommes célèbres, ils ont plus viſé à nous les repréſenter grands & dignes d'admiration, que ſages & dignes d'envie. Il ſeroit à deſirer que ceux qui écrivent la vie de ces Conquérans, de ces hommes qui ont fait dans le monde beaucoup plus de bruit que les autres, vouluſſent plus s'attacher à découvrir le point de bonheur

où ils ont atteint, & à rechercher les causes de la grandeur de leur fortune. C'est que chacun est curieux de sçavoir, si effectivement, il y a plus de bonheur à attendre de la patience, de l'application, & de la vertu, que des richesses, de la faveur & de la fortune.

Dans les Histoires vraies qui sont écrites sensément, nous puisons sans y penser des maximes importantes qui nous servent tous les jours, ou de préservatif, ou de remede contre les malheurs où nous sommes sujets: nous nous formons nous-mêmes des regles, qui nous conduisent à faire de notre condition le meilleur usage que nous en puissions faire pour augmenter notre bonheur.

S'il est vrai, que l'on ne sauroit en trop de manières intéresser les hommes à suivre des maximes raisonnables, il me semble qu'un ouvrage où l'on verroit que la vraie habileté & la source du bonheur de toutes les conditions, se trouvent uniquement dans la pratique de la justice & de la bienfaisance seroit le plus propre de tous à donner aux Lecteurs de l'estime & du goût pour une conduite sensée & vertueuse, & j'ose dire, que regarder de ce point de vue les mœurs & la sagesse des anciens,

c'eſt tirer de leurs exemples & de leurs écrits la plus grande utilité que nous en puiſſions tirer.

Il y a des vertus qui nous regardent nous ſeuls, qui ne viſent qu'à notre propre bonheur, ſans aucun égard au bonheur des autres: telle eſt la tempérance dans notre régime, & la prudence dans nos affaires.

Il y en a d'autres qui viſent à la vérité à l'augmentation de notre propre bonheur, mais c'eſt une ſorte de bonheur qui nous doit revenir, comme par réflexion du bonheur que nous procurons aux autres : telle eſt l'obſervation de la juſtice dans le commerce de la vie : telle eſt la bienfaiſance, & ſur tout la patience dans les injures : car c'eſt faire du bien que de pardonner aux autres les offenſes que nous en recevons.

Qu'il ſeroit à ſouhaiter que *Plutarque*, dans les vies & comparaiſons de ſes hommes illuſtres, eût ſuivi un ſemblable plan, & qu'il eût toujours conſtamment ſuivi les hommes par les côtés de leurs bonheurs & de leurs malheurs; par les côtés de leur raiſon & de leur paſſion qui leur font faire des folies, par les

bons & les mauvais partis qu'ils ont pris.

Il manquoit alors un haut degré à la raiſon humaine, pour nous conſoler dans nos malheurs, dans les tems de dégoût, d'ennuis, de chagrin, & par conſéquent pour nous rendre la vie incomparablement plus heureuſe. C'étoit une connoiſſance certaine de la Toute-puiſſance, de la juſtice, & de la bienfaiſance infinie de Dieu, de la durée éternelle de notre eſprit, & par conſéquent de l'eſpérance bien fondée d'une vie heureuſe pour ceux qui auroient été plus reſſemblans à l'Etre parfait par la pratique de la vertu.

Ils avoient apperçu quelque choſe de ces vérités, mais fort obſcurément & comme au travers d'un voile épais. Ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils tiraſſent peu de ſecours pour leur bonheur de la faculté que nous avons de ſentir beaucoup de plaiſir par de grandes eſpérances.

Il ſemble qu'il n'étoit pas difficile à *Socrate*, de faire les mêmes méditations que *Deſcartes* fit plus de deux mille ans après, pour découvrir qu'aucune portion de matière, ni grande ni petite, ni ſolide, ni liquide, ni ronde ni quar-

rée, ni molle ni dure, ni en mouvement ni en repos, ni feu, ni terre, ni air, ni eau, n'étoit capable de sentir la douleur d'une pîcqure, ni d'amertume, ni de chagrin, ni de plaisir.

Il lui eût été facile de conclure qu'il y avoit donc dans notre *moi* quelqu'autre chose que la matière qui sentoit; que c'étoit par conséquent une substance qui sent, très-distincte, très-différente de cette machine pleine de canaux, pleine de liqueurs, qui fait une seconde substance dont est composé ce même *moi*.

Comme il savoit que les parties de nos corps ne périssent point, mais qu'après notre mort elles subsistent toutes & toujours dans le monde, mais que les unes s'échapent dans l'air, & que les autres deviennent des parties d'eau ou de terre, il ne devoit pas attribuer une moindre durée à un esprit indivisible, à une substance qui est incomparablement plus parfaite qu'aucune portion de matière qui ne sent rien, & qui ne pense point.

Ainsi la simple raison pouvoit lui démontrer comme à *Descartes* l'immortalité de notre ame. Or on comprend fa-

cilement quelles importantes conſéquences il eſt facile d'en tirer, & entr'autres l'eſpérance bien fondée d'une ſeconde vie éternelle & heureuſe, deſtinée aux perſonnes vertueuſes, à ceux qui reſſembloient le plus à Dieu en perfections. Voilà ce que les Sages d'aujourd'hui tiennent de la raiſon, & ce que le commun des hommes tiennent de la foi des Ecritures révélées & de la tradition. Mais revenons à notre ſujet.

La principale partie de la ſcience du bonheur, c'eſt la connoiſſance de la durée du plaiſir & de la douleur. L'expérience nous apprend que les choſes qui nous cauſent le plus de plaiſir & d'agrément, ceſſent de nous en cauſer, dès qu'elles ſe préſentent à nous trop longtems de ſuite; que l'habitude émouſſe peu à peu notre ſentiment; que de la manière que les hommes ſont faits, rien ne leur eſt ſenſible, que ce qui les met dans un état différent de celui où ils étoient; qu'il faut des objets différens, ou que les mêmes ſe préſentent ſous des faces différentes, ou que du moins ils ne ſe préſentent que dans des intervalles aſſez éloignés; que la nouveauté & la diverſité étant les princi-

pales ſources du plaiſir , elles doivent être les baſes du bonheur de la vie ; que ſes objets ſont plus ou moins nouveaux, & qu'ils font plus ou moins d'impreſſion ſur nous, ſelon que nous nous ſommes plus ou moins accoutumés à eux ou à d'autres objets qui leur reſſemblent ; que la plus grande raiſon pourquoi la jeuneſſe eſt plus ſenſible aux plaiſirs, c'eſt que les objets qui cauſent du plaiſir, ſont bien plus nouveaux aux jeunes-gens, qu'aux perſonnes d'un âge plus avancé, & les organes des ſens mieux diſpoſées : enfin, que le plus grand ſecret pour mieux goûter la vie, dans la néceſſité ou nous ſommes de rencontrer ſouvent les mêmes objets, c'eſt d'en faire une eſpèce de cercle plus étendu que l'on peut, & de les diſpoſer tous de maniere qu'ils s'aident tous mutuellement à ſe faire ſentir, ſoit par leur diverſité, ſoit par des privations interrompues.

Telle étoit la Philoſophie de *Socrate*, il ſouffroit avec moins de peine ce qu'il pouvoit y avoir d'incommodités dans ſa condition, parce qu'il ſavoit que ſans ces ſouffrances, il n'auroit pas ſi bien goûté le plaiſir des commodi-

tés. De même, loin de se jetter dans une vie particulière, retirée, & trop uniforme, comme font certains esprits extrêmes, où bien-tôt après ils languissent d'ennui, il choisit de mener la vie la plus commune, comme la plus diversifiée, & comme la plus conforme à la nature; &, ce qu'il y ajouta, ne fut que pour la diversifier davantage.

La plupart des hommes sont dans l'erreur sur l'idée qu'ils se font de la félicité de la vie; 1°. ils imaginent une vie plus remplie de plaisirs qu'elle ne peut l'être; 2°. ils imaginent les plaisirs encore plus grands qu'ils ne sont en effet; 3°. ils n'imaginent la diminution, ni la fin prochaine de ces plaisirs, comme si les causes de nos plaisirs n'étoient jamais sujettes au changement, & comme s'il étoit dans notre nature d'être toujours également sensible pour les mêmes objets; 4°. ils n'imaginent point de maux, point de désagrémens, ou bien, ils ne les imaginent ni si grands, ni en si grand nombre qu'ils sont en effet; comme s'il étoit possible que tout arrivât toujours précisément dans la nature, comme nous le souhaitons; comme s'il étoit

poſſible de n'éprouver jamais aucune contradiction, nous qui ſommes néceſſairement oppoſés en goûts, en projets, les uns aux autres; 5°. ils imaginent les maux futurs, ou comme plus grands qu'ils ne ſont, ou bien, ils imaginent comme futurs, ceux qui ne ſont que poſſibles.

Ce défaut de lumiere vient, ou du peu d'expérience, comme dans les jeunes-gens, ou faute de réflexions ſur ſes propres expériences, ou de ce que l'on a trop de ſenſibilité pour ce qui plaît: car alors l'ame uniquement occupée de ce qu'elle ſent, ou de ce qu'elle imagine d'agréable, n'a pas aſſez de force pour tourner ni pour arrêter l'eſprit de tous côtés, & l'on voit les biens d'autant plus grands que l'on n'apperçoit point les maux auxquels ils ſont néceſſairement attachés.

De ſorte que l'on peut dire, que plus on eſt ſenſible, plus on a d'eſprit pour voir tout ce qui peut être conforme à ce que l'on ſent; mais que l'on a moins d'eſprit pour voir du côté oppoſé: c'eſt un eſprit fort propre à nous exagérer ce que nous ſentons, & ce que nous nous imaginons, mais par cette même raiſon fort peu propre à

nous faire juger ſainement de la véritable valeur des choſes que nous craignons & de celles que nous deſirons.

Ces erreurs produiſent une certaine inquiétude d'eſprit, qui fait que l'on ne ſe trouve jamais bien, ou jamais aſſez bien dans ſa condition : on veut toujours être ailleurs où l'on imagine plus de plaiſir ou moins de mal. J'ai vu des femmes qui avoient d'ailleurs de l'eſprit, être dans la meilleure condition qu'elles pouvoient avoir, dégoûtées de leur état, paſſer ainſi leur vie fort ennuyeuſement.

SUR LES MOYENS DE VIVRE HEUREUX.

Le Sage, pour ſe rendre heureux, compare les plaiſirs que lui offre l'Auteur de la Nature, dans ſes differens goûts, & choiſit ceux qui lui coutent le moins, dont il n'a point à ſe repentir, & où il peut plaire à d'autres. Il n'eſt heureux, il ne ſent du plaiſir que par ſes goûts ; & comme il ſait qu'il n'eſt point le maître, ni de s'en donner, ni de s'en ôter, ni de ſe conſerver ceux qui lui cauſent le plus de plaiſir, il ne

compte point ſur une conſtance éternelle & uniforme.

S'il y a quelque goût conſtant dans la vie humaine, c'eſt celui qui eſt ménagé par la diverſité, par la privation des objets agréables, & par leur renouveauté après une longue privation; ou par la nouveauté d'autres objets, qui puiſſent remplir les intervalles de la privation de ceux dont on jouiſſoit. Tels que nous ſommes faits, le ſentiment agréable eſt cauſé en nous, par quelque diſpoſition différente de celle où nous étions. Or il n'y a que des objets divers, ou nouveaux, ou renouveaux, qui puiſſent cauſer en nous cette diſpoſition différente.

Le Sage eſt donc obligé, s'il veut bâtir ſur la Nature, de ſe procurer, par des diſpoſitions différentes, une vie ſuffiſamment diverſifiée.

Quiconque s'écarte de cette régle, ſe trompe, & tombe bientôt dans l'ennui, dans le dégoût, & ſe trouve obligé de revenir au train de la vie commune, compoſée de tous nos differens goûts. Goût pour la gloire, pour la table, pour les Spectacles, & le Sage puiſe ſouvent de ces ſources, differens plaiſirs innocens dans le même jour: ainſi

aucun

aucun ne l'épuise ; il n'en vient jamais au dégoût

Le Héros n'est pas sage, s'il ne sacrifie qu'à la gloire : ce qui seul ne suffit pas à l'homme toute sa vie. L'Amant n'est pas sage, de croire que l'Amour lui suffira toute sa vie pour le rendre heureux.

Le Scavant, qui bâtit tout son bonheur sur la curiosité, ne connoît pas la Nature : bientôt il aura besoin du desir, du plaisir, de la gloire, pour le soutenir dans ses recherches.

L'homme de bonne chère, l'amateur de Musique, se lasse du plaisir que lui donnent les sens : il a des intervalles où il auroit besoin du plaisir de la conversation ou de la lecture.

M. de Cambray a pour but de faire, de Télémaque, un Héros qui ne se soucie que du goût de la gloire, pendant toute sa vie. C'est un but chimérique, parce que l'homme, tel qu'il est construit, ne peut pas subsister heureux avec un seul goût : c'est demander à l'homme, ce qui est au-dessus de l'homme.

Le plus sage, c'est de se rapprocher le plus qu'on peut de la vie commune, mais de songer à en perfectionner tou-

tes les parties. Il y a cet avantage dans la vie commune ; c'eſt que, ſans que nous y penſions, elle nous préſente beaucoup de choſes fort différentes à goûter ; plaiſir de gloire, de diſtinction, de curioſité, plaiſir des ſens, plaiſir de la converſation, plaiſir de Spectacles, &c. Or, de tout cela, il ſe forme une eſpece d'équilibre entre nos goûts, qui fait qu'il n'y en a point d'aſſez dominant pour nous ôter tous les autres. Là où il n'y a point de paſſions, tous les goûts dominent tour à tour.

Avec ce ſecours, on n'eſt jamais emporté trop violemment & trop loin d'un même côté. Cette eſpece d'équilibre ſauve le ſage du ridicule des paſſions & des malheurs qui les ſuivent : car, par exemple, qu'eſt-ce que l'amour, qu'eſt-ce que le jeu, lorſqu'ils ſont devenus paſſions ? ſi ce n'eſt des goûts ſi forts, qu'ils ne laiſſent plus de goût pour rien ; ſi dominans, qu'ils nous jettent dans les plus grands malheurs.

Les goûts ménagés circulent ſans s'uſer, ſans cauſer de dégoût. La vie diſſipée de Paris fait que les paſſions, & par conſéquent les folies, y ſont plus

rares à proportion qu'ailleurs. Il n'y a point ou il ne peut pas y avoir de vie qui ſoit toujours remplie uniquement de plaiſirs. La plus heureuſe, c'eſt celle ou il y a le moins de maux & de chagrins à ſouffrir, plus de plaiſirs à goûter, & dans laquelle on eſt content de ſa condition ; & notre condition eſt un composé de tels biens & de tels maux, & de telles commodités & de telles incommodités. C'eſt toujours une néceſſité que les déſagrémens ſuivent les agrémens : & les plus ſages ſont ceux qui connoiſſent le mieux cette liaiſon de plaiſirs & de maux, ce qui fait qu'ils ſont facilement conſolés du mal qui arrive.

Suite du même Sujet.

Les Paſſions ſont à craindre pour la ſanté de l'ame.

UNE paſſion eſt un goût ſi fort & ſi ſupérieur, qu'il fait diſparoître tous les autres goûts. Les craintes, les eſpérances continuelles qu'elle cauſe, occupent l'ame ſi entiérement, qu'elle eſt preſqu'inſenſible à tous les autres objets moins agréables. Telle eſt la

passion de l'amour dans les amans; passion qui dure quelquefois plusieurs années, & qui ne dureroit pas trois mois, s'ils étoient jour & nuit enfermés dans la même chambre. Car s'ils y étoient autant de tems, ils en viendroient à souhaiter de vivre séparés. Telles sont les suites de la possession continuelle & uniforme pour cette vie.

Un goût si fort, est donc dangereux pour cette vie. 1°. Parce qu'il est souvent injuste. 2°. Parce qu'il ne nous permet pas de remplir nos devoirs dans la société. 3°. Parce que nos injustices nous causent de grands malheurs. 4°. Parce qu'il nous laisse une partie de notre vie sans goût pour les plaisirs innocens.

Il est vrai que c'est une maladie de l'ame, qui ne dépend guères plus de nous pour le commencement, le progrès & la fin, que les maladies du corps. C'est une folie difficile à guérir. 1°. Parce qu'elle est agréable. 2°. Parce qu'elle arrive dans la jeunesse, dans ce tems où l'on n'a presque aucune expérience des malheurs qui sont à craindre. 3°. Parce qu'elle est entretenue par des privations & par des contradictions

qui ſont néceſſaires pour ſa durée.

Il n'y a point de paſſions longues & heureuſes. Il ne manque à l'ivreſſe du plaiſir de l'amour, dans deux époux, que la durée ; mais c'eſt un grand défaut pour un goût fort violent, de n'être pas durable. Ainſi c'eſt plutôt une maladie qui dégoûte l'ame des autres ſenſations agréables & innocentes, qu'une diſpoſition deſirable ; puiſqu'après cette ſorte de maladie, l'ame eſt fort long-tems dégoûtée de tout. Or ce dégoût eſt un état malheureux. De-là il ſuit que la vie la plus diverſifiée de plaiſirs permis & faciles, eſt, à tout prendre, la moins pénible, la plus long-tems heureuſe, & par conſéquent la plus deſirable.

La privation eſt néceſſaire à la durée des goûts & des paſſions. Une longue oppoſition en amour, cauſe une paſſion, & la poſſeſſion longue & tranquile, fait ceſſer la paſſion & même le goût. Il eſt aſſez biſarre que, pour ſentir de tems en tems de grands plaiſirs, il faut des privations forcées & des oppoſitions étrangeres. Telles ſont les Loix qui regardent les plaiſirs de cette vie paſſagère. Entre les plaiſirs d'une vie ſi courte, le ſage met les

grandes eſpérances des grands plaiſirs de la ſeconde vie, qui doivent toujours durer, par la nature immortelle de l'ame.

Les Paſſions ſont des maladies.

Les paſſions ſont de vraies maladies de notre imagination, qui nous repréſente les plaiſirs futurs, comme plus grands, & comme plus durables qu'ils ne ſont, & qui, par conſéquent, nous font trop acheter les plaiſirs de la poſſeſſion. — La raiſon ſert à n'eſtimer les plaiſirs futurs, que ce qu'ils nous vaudront en effet. Ainſi, à meſure que la raiſon croît en nous, nos paſſions diminuent, notre imagination farde moins nos plaiſirs —.

Les femmes reſſemblent plus long-tems aux enfans que les hommes : elles ſont plus long-tems ſujettes aux paſſions que les hommes, parce que leur raiſon croît plus lentement, & parce qu'elles ont l'imagination plus vive & plus réaliſante que les hommes.

On reproche aux hommes & aux femmes de ce ſiecle, à Paris, de n'avoir plus de paſſions véritables : c'eſt leur reprocher d'avoir plus de raiſon

que leurs peres & que leurs meres. Ils attendent moins des plaisirs de l'amour; ils les croient moins grands & moins durables que leurs ancêtres ne les croyoient. En sont-ils plus blâmables ? Ce qui est blâmable dans leurs plaisirs, c'est l'intempérance, le défaut de bienséance, sur-tout le défaut de justice & d'innocence. Il peut bien arriver que les passions d'aujourd'hui, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes, pour les plaisirs, pour les richesses, pour la fortune, deviennent un jour moins communes, moins nombreuses dans le monde, moins longues, & moins grandes parmi nos successeurs, dans mille ans, qu'elles ne sont aujourd'hui, & cela, à cause du progrès continuel que fait la raison humaine, qui estime chaque plaisir ce qu'il vaut en effet. — Les sages sont moins sujets aux illusions des passions, & il y aura, peut-être, dans mille ans, cent fois plus de Sages qu'il n'y en a présentement : il est du moins très-probable que les hommes croîtront toujours en raison, c'est-à-dire, en lumieres. Or, c'est le défaut de lumieres suffisantes pour l'avenir, qui cause les illusions.



SUR LE JEU.

Le Jeu eſt une maladie de l'État, que la Morale condamnera toujours inutilement ſans le ſecours de la Police.

1°. *Perte du tems.*

LA plus grande perte du tems de tous ceux qui jouent eſt un grand objet: car il n'y a preſque perſonne qui ne pût faire quelque choſe d'utile pour ſoi ou pour les autres, dans les heures que l'on paſſe au jeu: les uns à s'inſtruire dans des Conférences, ou à lire; les autres, à gouverner leurs affaires, & à ſonger à l'éducation de leurs enfans.

Si vous ſuppoſez dans Paris deux-mille perſonnes qui perdent tous les jours chacune trois heures au jeu, c'eſt ſix-mille heures, qui, employées utilement, vaudroient aux Particuliers & à l'État, la valeur de plus de mille livres par jour: c'eſt trois-cent-ſoixante-cinq mille livres par an. Si vous regardez Paris comme la vingtieme partie du

Royaume, cette perte de tems montera à ſept-millions trois-cent-mille livr.

2°. *Frais du Jeu.*

Si vous ſuppoſez que ces deux-mille Joueurs dépenſent chaque année, l'un portant l'autre, trois-mille livres pour les cartes, &c.: c'eſt ſix-cent-mille francs pour Paris ſeul, & douze millions pour tout le Royaume; ſur quoi, il faut déduire le dixieme pour ce que coûtent les cartes; il reſtera encore plus de dix-huit-millions de perte, tant pour l'Etat que pour les Joueurs.

3°. *Intérêts des Familles.*

A l'égard des Particuliers, comme le petit jeu fait naître le gros jeu, & que le gros jeu gâte les mœurs, incommode fort, & ruine beaucoup plus de familles qu'il n'en enrichit, ce ſeroit rendre un grand ſervice à ces familles qui ſeroient ruinées, que d'extirper cette ſorte de maladie de l'ame, que cauſe l'avarice ou la cupidité du gain, & qui eſt ſi grande que l'ame ne fait aucun ſcrupule de ruiner ſon ami. Le Joueur ruine ſa fortune, & ſe rend incapable des emplois publics: car comment, à talens égaux,

ne pas préférer l'homme sage au Joueur qui néglige son métier.

Les peres, les meres, les oncles, qui ont pour héritier un Joueur, en sont consternés & découragés.

Un Joueur est à charge à ses amis, inutile a l'État: il perd souvent sa douceur & sa politesse, rend malheureux ses parens & ses enfans, il ne fait aucune affaire pour sa famille, &, pour trouver de l'argent, fait plusieurs mauvais marchés par an.

Plutarque a dit souvent: Le jeu prête souvent aux Joueurs, mais il ne leur donne jamais rien: &, effectivement, ils n'ont rien de sûr, ni pour eux ni pour leurs enfans.

Ce que le Joueur gagne, ne lui fait pas tant de plaisir, que ce qu'il perd lui cause de chagrin. Pourquoi donc joue-t-il? C'est que par son tempérament il sent plus de plaisir à espérer le gain, que de douleur à craindre la perte. C'est pour cela que le jeu est bien plus la passion des jeunes que des vieux; ceux-ci par leur expérience sont plus exposés à la crainte raisonnable.

Qu'un homme ait cent-mille francs de bien, qu'il en joue cinquante-mille sur un seul coup de dez, que peut-il

gagner? Il ne peut augmenter ſon bien que du tiers, au-lieu qu'il peut diminuer ſon bien de la moitié, il hazarde donc la moitié de ſon bien pour en gagner le tiers.

Communément celui qui joue gros jeu, joue de ſon néceſſaire contre du ſuperflu; n'eſt-ce pas une grande ſottiſe?

A l'égard des mœurs, le Proverbe du jeu n'eſt ſouvent que trop vrai: *on commence par être dupe; on finit par être frippon.*

FIN.

TABLE

Des diverſes Matières contenues dans cet Ouvrage.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé: *Les Rêves d'un Homme de bien, qui peuvent être réaliſés ;* il m'a paru que les idées & les vues patriotiques qui caractériſent les Ouvrages de M. l'Abbé de Saint-Pierre, ne pouvoient ſe reproduire dans un tems plus favorable. FAIT à Paris, ce 25 Octobre 1774. *Signé*, ARNOULT.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE ; A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Conſeils Supérieurs, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé le ſieur ***, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public : *Les Rêves d'un Homme de bien, qui peuvent être réaliſés*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de permiſſion pour ce néceſſaires: A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, que l'Impétrant ſe conformera en tout aux réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la préſente permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera re-

mis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMÉNIL, le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Hussier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non-obstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le onziéme jour du mois de Janvier l'an mil-sept-cent soixante-quinze, & de notre régne le premier.

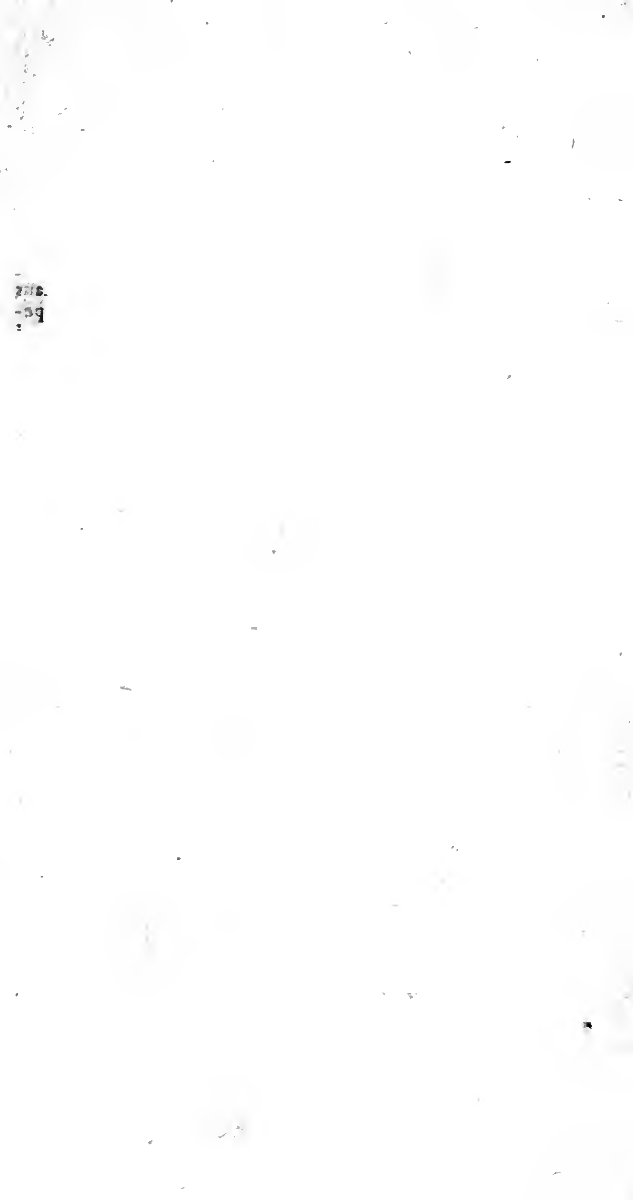
Par le Roi en son Conseil, LE BEGUE.

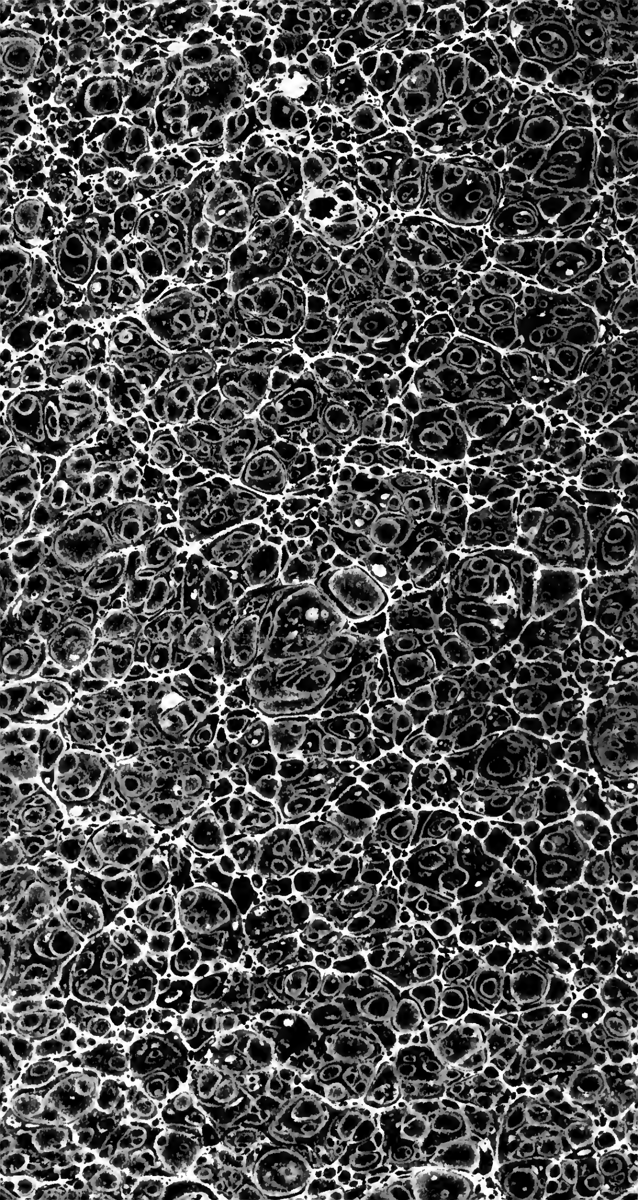
J'ai cédé mon droit sur la présente Permission à Madame la Veuve DUCHESNE, Libraire à Paris, pour en jouir selon les conventions faites entre nous. A Paris le 13 Janvier 1775, * * *.

Regiſtré la présente Permission & ensemble la Cession sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 3130, Folio 374, conformément aux Reglemens de 1723. A Paris, ce 7 Mars 1775. HUMBLOT, *Adjoint.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 23 Mai 1775.

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Saint-Severin, vis-à-vis des murs de l'Église.





Saint-Pierre, Charles Irénée Castel, abbé de
Les rêves d'un homme de bien

